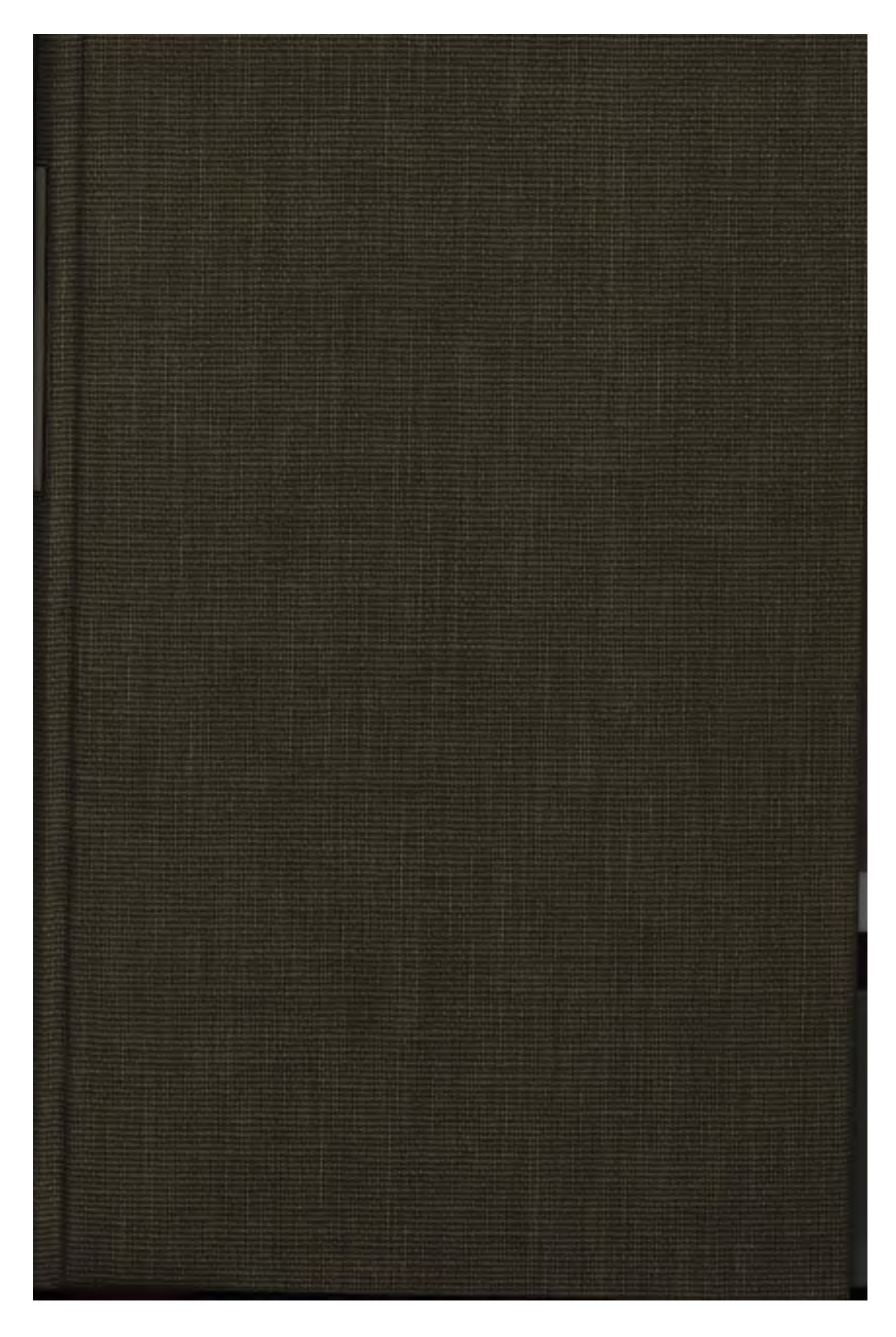



ACADEMIÆ HARVARDIANÆ SIGILLUM
VE RI TAS
1638.
FROM THE
DONATION FUND
OF
MDCCCXLII.
Rec. March 18, 1847.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

TOME VI.

IMPRIMÉ

ET PUBLIÉ PAR PAUL RENOUARD,

Rue Garancière, 5.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE

PAR

M. CAPEFIGUE,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION,

DU MÊME AUTEUR.

TOME SIXIÈME.

A PARIS

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

Comon et Cie.

QUAI MALAQUAIS, N. 15.

1845.

LA QUATRIÈME LIVRAISON,

(TOMES VII ET VIII)

DE

L'EUROPE DEPUIS L'AVÉNEMENT DU ROI LOUIS-PHILIPPE

SERA PUBLIÉE DU 1er AU 15 MARS 1846,

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS, QUAI MALAQUAIS, 15.

L'Ouvrage sera complétement terminé avant le 1er juillet 1846.

L'EUROPE

DEPUIS L'AVÉNEMENT

DU ROI LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

LA DIPLOMATIE JUSQU'A L'OCCUPATION D'ANCONE.

(OCTOBRE 1831 A MARS 1832.)

Omnipotence diplomatique de M. Casimir Périer. — Affaiblissement du général Sébastiani. — Influence de M. de Rayneval. — Rapprochement de M. Casimir Périer et du prince de Metternich. — Idée du désarmement. — Correspondance de M. de Talleyrand. — Situation de la conférence de Londres. — Pacification de la Pologne. — Intervention plus active de la Russie après la prise de Varsovie. — M. de Talleyrand la caresse dans la question de la Grèce. — Assassinat du comte Capo d'Istrias. — Les protocoles seront-ils ratifiés ? — Opposition du roi des Pays-Bas. — Nouvel aspect de la question belge. — Mission du comte Orloff à La Haye. — Ratifications française, anglaise et belge. — *L'Italie.* — Nouveaux troubles dans les Légations. — Le cardinal Albani. — Les volontaires papistes. — Nécessité d'une seconde occupation autrichienne. — Négociations de M. Périer. — M. de Saint-Aulaire à Rome. — Cause et but de l'expédition d'Ancône. — Les instructions. — Explications diplomatiques. — L'Autriche et la Prusse ratifient les protocoles. — Question portugaise. — Dom Pedro. — L'Angleterre et l'Espagne. — Ambassade de M. de Rayneval à Madrid. — Guerre entre la Porte et le pacha d'Égypte. — Attitude de la Turquie. — Premier aspect de la question d'Orient.

LORSQUE les cabinets de l'Europe jetaient un regard attentif sur la situation agitée du nouveau pouvoir en France, ils devaient nécessairement garder des mé-

fiances et des inquiétudes sur la sécurité présente et l'avenir de ce gouvernement. Sans doute les hommes d'État devaient tenir compte à M. Casimir Périer de ses puissans efforts, de son rude labeur, pour restaurer les bases d'une société si profondément troublée : mais enfin on pouvait craindre que dans cet ébranlement immense la royauté elle-même ne fût impuissante pour contenir les factions. C'est au milieu des difficultés d'un tel état social que les affaires à l'extérieur marchaient lentement, avec précaution, et les cabinets ne cessaient d'avoir les yeux fixés sur les émeutes de la place publique, sur les progrès des prolétaires, sur les associations au grand jour, ou sur les sociétés secrètes qui s'étendaient au-dehors par la propagande.

Depuis son avénement au ministère M. Casimir Périer était ambitieux d'absorber en lui-même le département des relations extérieures ; la présidence du conseil lui donnait le droit de s'enquérir de tous les points du gouvernement ; soit qu'il y ait une attraction, un charme particulier dans la direction des affaires de l'Europe, soit que M. Périer sentît l'action nécessaire, corrélative des questions extérieures sur l'intérieur, il n'avait cessé de travailler à l'annulation presque complète du pouvoir de M. Sébastiani. Depuis quelques mois le général était souffrant ; les efforts de la tribune, cette lutte incessante l'avaient considérablement affaibli ; et peut-être M. Périer exagérait-il la gravité du malaise chez son collègue pour s'emparer avec plus d'aisance de son département (1). A la fin de l'année 1831, après les

(1) Le *Moniteur* annonçait la maladie du comte Sébastiani qui cependant ne fut pas officiellement remplacé par un intérimaire.

discussions sur la Pologne et les affaires d'Italie, on pouvait considérer le pouvoir de M. Sébastiani comme presque nul ou au moins suspendu. Qui donc serait appelé à le remplacer? M. Casimir Périer était l'homme le moins instruit sur l'état de l'Europe et ses traditions; or le simple bon sens ne suffit pas dans les grands rapports de cabinets. Par un bonheur inespéré, l'ancien parti du duc de Richelieu, c'est-à-dire MM. Pasquier, Mounier et avec eux M. Guizot [1], l'avaient mis en rapport avec un homme de haute expérience dont j'ai eu l'occasion de parler déjà, le comte de Rayneval, démissionnaire de son ambassade de Vienne en 1830. Présenté à M. Périer, M. de Rayneval avait gagné immédiatement sa confiance par cette instruction facile, usuelle, qui signale l'habitude des hautes transactions. M. de Rayneval exposant au président du conseil ses idées sur la situation de l'Europe, lui donna la mesure des intérêts de chaque cabinet et spécialement de l'Autriche; il se fit comme l'intermédiaire naturel entre M. Périer et le prince de Metternich; il avait résidé à Vienne et pénétré assez avant dans la pensée de cette cour pour savoir qu'avec les idées d'ordre on pourrait facilement inspirer confiance aux trois grands cabinets dont elle était l'intermédiaire.

De son côté, M. de Metternich avait pris goût pour le caractère et le système de M. Casimir Périer [2];

[1] La plus loyale et la plus sincère amitié existait entre MM. Guizot, Mounier et de Rayneval.

[2] Aujourd'hui c'est encore avec les plus grands éloges que le prince de Metternich parle de M. Casimir Périer, en faisant néanmoins une large part à ses brusqueries de caractère.

bien qu'il jugeât que ce caractère n'était pas complet, il avait pensé que cet admirable instinct du pouvoir qui dominait tous les actes de M. Périer était de nature à rendre un grand service à l'ordre européen. Dès ce moment une correspondance s'établit sur un sujet qui flattait singulièrement les deux hommes d'État : c'était le désarmement [1], idée séduisante qui pouvait amener le repos dans les esprits et l'économie dans le trésor; on ne parla plus désormais que du désarmement : M. Périer l'avait promis comme la conséquence et le noble fruit de son ministère. Dans sa correspondance, le prince de Metternich faisait entendre à Berlin et à Pétersbourg « que ce serait un admirable résultat que le rétablissement du pouvoir en France par la salutaire administration de M. Périer, sans qu'il fût besoin de se ruiner par un état militaire permanent au-delà de toute limite; les monarchies en étaient aux emprunts; les recettes n'égalaient pas les dépenses, les budgets de tous étaient obérés, et le désarmement seul pouvait amener une diminution sensible dans les dépenses : pour cela il ne fallait qu'une résolution salutaire et efficace; si M. Casimir Périer pouvait s'engager à contenir la propagande et à ramener l'ordre intérieur en France, de manière qu'il y eût sécurité pour le présent, il n'y avait pas de difficultés;

[1] Aussi le prince de Metternich faisait-il annoncer le désarmement.

Vienne, 13 octobre 1831.

« Le conseil aulique de la guerre vient de donner l'ordre d'accorder sur-le-champ des congés à cent quinze mille hommes de l'infanterie de ligne, sous la réserve qu'ils resteront à tout moment à la disposition des régimens dont ils font partie. »

on pouvait sans danger diminuer l'état militaire ([1]). »

Ce désarmement était-il alors possible ? n'était-ce pas une illusion trop facilement conçue et pouvait-on l'oser dans la situation de l'Europe ? Le sentiment contraire était si positif, même au cœur de ceux qui le désiraient, que plusieurs fois le prince de Metternich avait essayé en vain de donner des congés : toujours ces congés étaient limités, restreints, tant les gouvernemens avaient une faible confiance dans le maintien de la paix ! La landwehr était incessamment licenciée et rappelée en Prusse par le même motif. La correspondance de M. de Talleyrand, quoique pleine de confiance, ne donnait aucune solution possible ; et c'était une curieuse position que celle de la conférence de Londres, si honorablement disposée à maintenir la paix, à préparer ainsi le désarmement, et ne pouvant arriver à ce résultat. L'idée fondamentale, comme on le sait, du prince de Talleyrand, était d'attirer toutes les affaires à la conférence de Londres, de manière à lui imprimer le caractère solennel du congrès de Vienne en 1814. Ainsi à la question belge, si ardue, étaient venus se joindre les anciens élémens de la question hellénique, la première base, le premier fondement de la conférence de Londres au temps du prince de Polignac et du duc de Laval-Montmorency.

Cette question venait de se compliquer d'une manière sinistre par l'assassinat du comte Juan

([1]) Le prince de Metternich voulait faire conférer le grand cordon d'un ordre d'Autriche à M. Périer ; il fut arrêté par cette considération, que tel était l'état exalté des esprits en France, que cette distinction pourrait faire tort au président du conseil.

Capo d'Istrias (¹), tombé victime d'une de ces haines sauvages qui portent des fruits teribles au cœur des montagnards, Kleptes ou Roumouliotes. Esprit tempérant et modéré, le comte Capo d'Istrias avait voulu calmer les passions au milieu de la Grèce, créer une patrie nouvelle avec les grandeurs du progrès et de la civilisation; il n'avait fait qu'exciter les haines, et le président expirait sous les coups de feu et le poignard de deux chefs de montagnes, Georges et Constantin Mavromikhali. Le comte Capo d'Istrias était l'expression russe d'un système d'émancipation pour les Grecs; à cette occasion M. de Talleyrand espéra se rapprocher de la Russie en favorisant sa combinaison la plus agréable. En diplomatie, souvent une question particulière ouvre la voie aux négociations générales; M. de Talleyrand, très peu aimé à Pétersbourg, mettait de la coquetterie à se rapprocher de l'empereur Nicolas par certaines concessions.

On n'était pas sans s'apercevoir à Londres que l'action de la Russie grandissait depuis l'événement sinistre et décisif de la prise de Varsovie : ce n'était plus le même langage si plein de modération, comme naguère lorsque la lutte restait incertaine. Débarrassé de cette glorieuse résistance de tout un peuple, le cabinet de Pétersbourg s'exprimait d'une manière nette, spécialement sur la question belge qu'il avait un peu délaissée au moment de la grande campagne

(¹) On écrivait de Nauplie, 9 octobre 1831.

« Ce matin, au moment où le président Capo d'Istrias se rendait, suivant son usage, à l'église pour y entendre l'office du dimanche, deux hommes qui l'attendaient à la porte lui ont tiré dans la tête un coup de pistolet et porté dans le bas-ventre un coup de yatagan dont il est mort sur-le-champ. »

contre les Polonais. La Russie prenait un intérêt d'autant plus vif au roi des Pays-Bas qu'elle n'avait plus rien à dissimuler ni à craindre; elle disait donc la révolte de Belgique injuste, illégale; l'empereur entendait ratifier ou rejeter selon son gré les actes de la conférence; il devait appui et protection à un parent si proche de la famille des czars; si la première formule des protocoles était acceptable, c'est-à-dire la séparation et la neutralité, la seconde ne l'était pas. M. de Talleyrand voyait ainsi s'élever des difficultés sans nombre au sein de la conférence, et au bout du compte sa dissolution. De là, le soin qu'il met à se rapprocher de la Russie par la question grecque; toutes les idées de Saint-Pétersbourg sont soigneusement recherchées et acceptées; on fera de la Grèce une monarchie comme on avait fait de la Belgique, avec l'élection d'un roi au choix des cabinets ([1]). Cette affaire se négociait activement pour arriver à la solution de la question si embarrassante de la Belgique, et surtout pour donner de la consistance et de la durée à la conférence de Londres.

([1]) C'était spécialement le prince de Liéven, signataire du traité de 1827, qui à Londres avait pris les Grecs sous sa protection. Sur les instances de l'ambassadeur russe à Constantinople le sultan venait de rendre un hatti-shériff, portant la disposition suivante:

« Les rayas, c'est-à-dire les Grecs, Arméniens, catholiques et juifs, seront tous égaux, et les Turcs seront égaux avec eux devant la loi, sans qu'aucun musulman puisse obtenir la moindre préférence, ni qu'il puisse y prétendre en raison de sa qualité de musulman; car dans l'esprit du sultan, tous ne forment qu'un seul corps, qu'une seule famille, quelle que soit d'ailleurs la religion de chacun en particulier, cette différence ne regardant que la conscience de l'homme, qui ne doit compte de sa religion qu'à Dieu seul. Quant au gouvernement, il ne considérera, dans aucune circonstance, quel est le culte que professe le sujet qui se présentera devant lui. »

Nous avons laissé cette question belge à l'amnistie forcément imposée au roi Guillaume. Depuis, les choses étaient restées *in statu quo;* livrés à eux-mêmes, les Belges étaient incapables de résister à l'armée du roi des Pays-Bas ; il dépendait donc de la volonté, d'un caprice du vieux souverain, de montrer ses drapeaux à Bruxelles. Ici s'offrait la protection naturelle, l'intervention de la France et de l'Angleterre une fois déjà accomplie, et cette considération devait arrêter le roi Guillaume. En même temps les Belges, un peu affaissés par le sentiment de leur impuissance personnelle, s'étaient montrés plus doux, plus obéissans aux ordres de la conférence qui les avait sauvés (1) ; le congrès de Bruxelles, sous l'action du roi Léopold, ne faisait plus aucune difficulté d'accéder aux protocoles de Londres et aux vingt-quatre articles qui en formaient la base principale. Il n'y avait donc plus de récalcitrant que le roi des Pays-Bas dont les efforts étaient arrêtés par l'armistice; agissait-il seul? était-il soutenu dans cette résistance par les trois puissances, la Russie, l'Autriche et la Prusse? C'était là un doute capital, car cet

(1) La Chambre des représentans de Belgique, dans sa séance du 1er novembre 1831, avait autorisé le roi Léopold à consentir le traité de la conférence de Londres, à la majorité de cinquante-neuf voix contre trente-huit. Le sénat belge adopta également le traité à la majorité de trente voix contre neuf. Ce traité de paix, arrêté par la conférence de Londres et imposé à la Belgique et à la Hollande, se composait de vingt-quatre articles; les limites territoriales des deux États y étaient exactement définies; le Luxembourg et le Limbourg devaient être partagés; la navigation des canaux qui traversent les deux royaumes était libre; la Belgique formait un État indépendant et perpétuellement neutre.

appui secret faisait de la résistance de Guillaume une affaire européenne.

Cette situation incertaine donna lieu à quelques actes nouveaux. En diplomatie il y a deux conditions dans les traités : la signature des plénipotentiaires et la ratification des cabinets ; les cours ne sont engagées que lorsqu'elles ont ratifié les conventions provisoires, autrement les plénipotentiaires pourraient agir avec une spontanéité compromettante, aller trop loin, outrepasser leurs pouvoirs et c'est ce qu'avaient osé plus d'une fois les membres de la conférence de Londres ; animés par un vif désir de la paix ils avaient négocié, agi, au-delà de leurs pouvoirs, sans être certains que tout ce qu'ils avaient conclu serait ratifié par leurs cours. Le refus des puissances pouvait se manifester de deux manières, ou par une négation absolue, ce qui était trop significatif, ou par un retard et un délai, moyen simple d'éviter un parti pris d'avance ; le temps et les événemens sont de si grands maîtres ! C'est à cette dernière idée que s'étaient arrêtées d'abord la Russie, la Prusse et l'Autriche ([1]). En face de la conférence active, féconde, elles ne refusaient pas la signature des protocoles, mais elles y mettaient des en-cas, des

(1) *Protocole de la conférence tenue au Foreign-Office, le 31 janvier 1831.*

« A l'ouverture de la conférence, les plénipotentiaires d'Autriche, de Prusse et de Russie ont annoncé n'avoir pas encore reçu les ordres définitifs de leurs cours, quant à l'échange des ratifications du traité signé le 15 novembre ; mais dans l'attente où ils sont de ces ordres, ils ont demandé que le protocole leur restât ouvert si d'autres cours procédaient dès aujourd'hui à l'échange des ratifications dudit traité... Par suite des déterminations consignées dans le présent protocole il a été arrêté que les plénipotentiaires des cinq puissances informeraient le plénipotentiaire belge, qu'attendu que

retards, de manière à ne rendre aucune·résolution définitive. Le prétexte qu'elles prenaient était légitime. « Avant d'arriver à un système de coërcition envers le roi Guillaume, il fallait, disaient-elles, garder toutes les convenances qu'on se devait entre membres d'une même famille (car les princes appartiennent à une même origine) ; or il ne s'agissait de rien moins que de briser les conditions sacrées d'un traité solennel, celui de Vienne. Donc pour ratifier, il fallait avant toutes choses convaincre le roi Guillaume de la nécessité des modifications, le faire consentir aux nouvelles conditions ; la ratification des puissances viendrait après. »

Pour en finir avec ces retards, lord Palmerston et M. de Talleyrand résolurent un coup hardi et net ; ce fut de signer isolément les ratifications au traité pour l'Angleterre et la France[1], et par cette résolution spontanée de régulariser leur position vis-à-vis du roi Léopold ratifiant lui-même comme troisième puissance. De cet acte résultait une solution première ; puis on laisserait le protocole ouvert, c'est-à-dire

quelques-uns d'entre eux n'avaient point encore reçu les actes de ratification de leurs cours ou l'ordre de les échanger, la conférence avait décidé que le protocole d'échange des ratifications resterait ouvert pour lesdites cours... »

(1) *Ratification de S. M. le roi des Français.*

« Louis-Philippe, roi des Français, à tous ceux qui les présentes verront, salut :

« Ayant vu et examiné le traité conclu entre la France, l'Autriche, la Grande Bretagne, la Prusse et la Russie d'une part, et de l'autre S. M. le roi des Belges qui s'est associé aux intentions des cours ci-dessus mentionnées dans le double but d'apporter des modifications aux transactions de l'année 1815 par lesquelles avait été établi et créé le royaume des Pays-Bas, et de former et de reconnaître la Belgique dans les limites indiquées comme un État indépendant et perpétuellement neutre, lequel traité a été signé à Londres le 15 novembre de la présente an-

dans le langage diplomatique, qu'on rendrait toujours possible la ratification souveraine de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse quand elles le voudraient, à leur loisir; toutes les formes de politesse et de convenances seraient ainsi conservées à l'égard du roi des Pays-Bas et les actes de la conférence seraient chose jugée. « Guillaume IV, par la grâce de Dieu, disait la ratification anglaise, roi du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Comme un traité entre nous et nos bons frères l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le roi des Français, le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies d'une part, et notre bon frère le roi des Belges d'autre part, a été conclu et signé à Londres le 15 novembre dernier, par nos plénipotentiaires et ceux de nosdits bons frères dûment et respectivement autorisés à cet effet, après avoir vu et considéré le traité déjà cité, nous l'avons approuvé, accepté et confirmé dans tous et chacun de ses articles et clauses, comme par ces présentes nous approuvons, acceptons, confirmons et ratifions ledit traité pour nous-mêmes, nos héritiers et successeurs. Nous engageant et promettant sur notre parole royale, que nous exécuterons et observerons sincèrement et fidèlement toutes et chacune des clauses

née.... Nous, ayant agréable le susdit traité en toutes et chacunes des dispositions qui y sont contenues, déclarons, tant pour nous que pour nos héritiers et successeurs, qu'il est accepté, approuvé, ratifié et confirmé, etc.

« Donné à Paris, le 24 novembre 1831.

« *Signé :* LOUIS-PHILIPPE. »

Ratification de S. M. le roi des Belges.

« Léopold, roi des Belges, etc., ayant lu et examiné la convention conclue et signée à Londres, le 15 novembre 1831, par notre envoyé extraordinaire ministre plénipotentiaire près S. M. Britannique, ainsi que par Leurs Excellences les plénipotentiaires d'Autriche; de France, de la Grande-Bretagne,

contenues et exprimées dans le susdit traité, et que nous ne souffrirons jamais qu'elles soient violées par personne, pour autant qu'il est en notre pouvoir. En foi de quoi nous avons fait apposer à ces présentes, signées de notre main royale, le grand sceau de notre royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Donné en notre cour à Saint-James, le sixième jour de décembre, l'année de N.-S. 1831, et de notre règne la deuxième. » Au demeurant c'était un acte de fermeté. M. de Talleyrand, un peu ennuyé, avait désiré en finir; l'Angleterre, la France, la Belgique, intimement unies, entraient dans un système personnel en se séparant au besoin de l'Europe continentale. En face de cet acte significatif les cabinets se bornaient à répéter : « que ce n'était qu'un retard, une suspension, d'une simple formule ; ils ratifieraient sans aucun doute après qu'ils auraient convaincu le roi des Pays-Bas de l'impuissance, de l'imprudence même d'un système hostile aux actes de la conférence de Londres. »

Tel était le but de la mission du comte Orloff à La Haye; aide-de-camp favori de l'empereur, il partit de Pétersbourg pour La Haye avec une mission tout à-la-fois d'examen et de confidence; il devait voir par

de Prusse et de Russie, réunis en conférence à Londres.... Approuvons la convention ci-dessus et chacune de ses parties; déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée par nous, promettons en foi de roi qu'elle sera exécutée et observée selon sa forme et teneur, sans jamais y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu directement ou indirectement en quelque sorte et manière que ce soit. En témoignage de quoi, nous avons donné les présentes signées de notre main, contresignées et scellées de notre sceau royal à Bruxelles, ce 22 novembre de l'an de grâce 1831.

« *Signé* : LÉOPOLD. »

lui-même quelles étaient les forces du roi des Pays-Bas, conférer à son passage à Berlin avec le roi de Prusse afin de pénétrer ses desseins et ses volontés de guerre. Quand le comte Orloff verrait le monarque hollandais il devait lui dire la bienveillance personnelle de l'empereur; le désir d'aider son Etat; mais que faire dans les circonstances présentes? le temps était-il à la guerre? espérer et attendre, tel devait être le rôle des puissances; une chance pouvait surgir. La Belgique ne pouvait exister telle qu'elle était, ni politiquement ni commercialement. Tôt ou tard elle reviendrait sous le sceptre des Pays-Bas; puisque le roi avait ratifié les premiers protocoles, pourquoi se refuser à la ratification des autres actes de la conférence? » Le roi Guillaume, à la tête d'une armée belliqueuse, entraîné par l'esprit militaire, répondait à ces observations: « que jusqu'ici tous les sacrifices étaient venus de lui; la séparation, l'indépendance, la neutralité des Belges étaient déjà consenties; que voulait encore ce peuple mutin et insurgé? des concessions de territoire, la navigation des canaux de la Hollande, concessions injustes, indignes de l'honneur du peuple hollandais, car ce n'était plus lui seul (le roi) qui entrait dans la résistance, c'était la Hollande tout entière, et voilà pourquoi il trouvait appui, énergie, force, dans la loyale population de ses États. » A tout cela, le comte Orloff répétait que le temps résoudrait bien des questions, qu'il fallait d'abord ratifier les protocoles, sauf ensuite à prendre un parti militaire de concert avec l'Europe (1).

(1) « La mission du comte Orloff servira à constater les principes de

Voilà où en étaient les négociations relatives à la Belgique, lorsque de nouvelles complications vinrent porter sur d'autres points la sollicitude des cabinets, spécialement de l'Autriche et de la France. On se rappelle qu'un double résultat avait été obtenu dans les affaires d'Italie par suite de l'intervention de M. Casimir Périer. Ce résultat était d'abord la retraite momentanée des Autrichiens, la cessation de leur occupation militaire, ensuite une amnistie accordée aux révoltés, et, avec cette amnistie, un système municipal et des administrations laïques capables de satisfaire l'esprit des réformateurs modérés dans les États du Saint-Siége ([1]). Rien de tout cela n'avait été absolument accompli; par la force des choses l'évacuation autrichienne n'était ni ne pouvait être absolue, elle se trouvait naturellement subordonnée à l'état de paix et de tranquillité dans les Légations, et si une insurrection nouvelle éclatait, sans force répressive de la part du Saint-Siége, l'occupation recommencerait en vertu du même principe et par les mêmes motifs. Il existait toujours en présence deux causes de conflit et d'irritation; d'abord, quelle que fût l'origine du soulèvement des Légations romaines, les concessions faites par le Saint-Siége

loyauté et les vues conciliantes de S. M. l'empereur ainsi que sa vive et constante sollicitude pour le maintien de la paix. »

(*Gazette de Saint-Pétersbourg*, février 1832.)

([1]) On écrivait de Rome le 15 octobre 1831.

« Le pape a fait publier le 9 de ce mois trois réglemens : le premier concerne le système organique des tribunaux de Rome et de l'État; le second et le troisième réglemens contiennent des dispositions spéciales relatives aux causes du fisc, aux causes ecclésiastiques et aux juges et tribunaux qui devront en connaître. »

devaient paraître insuffisantes aux insurgés qui n'étaient pas de bonne foi dans leur soumission momentanée. Ce qu'ils avaient espéré, c'était une Italie révolutionnaire avec son unité, rêve d'or du carbonarisme, et avec cela, l'appui et le concours de la France propagandiste afin d'organiser une forme de gouvernement libre, et sans doute une séparation d'avec Rome dont le sceptre leur pesait. De son côté le gouvernement pontifical n'osant pas tout concéder, laissait tomber goutte à goutte les édits administratifs, malgré les instances des diverses cours; les envoyés de l'Europe ne pouvaient eux-mêmes se montrer impératifs, exigeans à l'égard d'un gouvernement libre, indépendant; ils ne voulaient pas lui forcer la main.

Le Saint-Siége d'ailleurs avait pris un moyen naturel et légitime de fortifier son pouvoir en comprimant l'insurrection; il achetait à son service, comme les Médicis au temps de François Ier, les Suisses catholiques des cantons des Grisons et du Valais, et à ces gardes il avait joint une levée en masse du peuple de la ville et des campagnes de Rome, désigné sous le nom de *Papellini*, milice très redoutée des insurgés parce qu'elle était ardente, implacable : c'était une troupe de volontaires ou de guérillas qui marchaient par sentiment de religion et de dévoûment catholique sous l'étendard pontifical; cette troupe sans discipline se permettait mille excès; rien n'était épargné, ni la propriété ni la personne des insurgés; son chef le cardinal du beau nom d'Albani, prélat ardent, était fort redouté des rebelles. Partout on murmurait, dans les villes surtout traversées par

les *Papellini*, et l'amnistie ne produisait que des résultats imparfaits. Les insurgés avaient de nouveau pris les armes pour des luttes intestines de cité à cité, et quoique les Suisses réunis aux troupes pontificales eussent partout la supériorité, une intervention paraissait encore nécessaire soit pour comprimer définitivement les troubles, soit pour imprimer un caractère de modération dans le triomphe un peu trop réactionnaire des milices romaines.

Dans l'état des rapports du Saint-Siége avec les cabinets de l'Europe, le cardinal Bernetti dut s'adresser (janvier 1832), aux représentans des cours d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie pour leur annoncer la série des mesures prises par le Saint Siége (1) : « Sa Sainteté, disait-il, a établi les institutions que sa paternelle sollicitude pour la félicité de ses bienaimés sujets lui avait fait concevoir dans la vue de perfectionner l'ordre judiciaire, administratif et financier du gouvernement de ses États. Sa Sainteté a de plus fait achever l'organisation com-

(1) La réponse du ministre d'Autriche à cette communication était pleine de bon vouloir et de mansuétude pour la cour de Rome.

« Le soussigné s'est fait un devoir de rendre compte à son auguste cour de tous les actes émanés d'ordre de Sa Sainteté, et dont la communication, à laquelle il a l'honneur de répondre, a à ses yeux la valeur d'une nouvelle sanction, d'un gage de plus de l'inébranlable volonté du Saint-Père de perpétuer, de consolider les institutions, par lesquelles Sa Sainteté a marqué les différentes époques de son règne, et auxquelles l'Europe a sincèrement et vivement applaudi. S. M. l'empereur et roi, comme fils dévoué de l'Église, en félicite le souverain pontife, et, comme voisin des États romains, il s'abandonnera à l'espoir que l'avenir offrira à Grégoire XVI une riche compensation des peines qui lui tombèrent en partage dans la première année de son règne : Sa Sainteté la trouvera dans la reconnaissance de ses peuples, dans l'empressement avec lequel ils répondront, mieux éclairés, à la bienveillance de ses intentions.

plète des troupes régulières. En conséquence le gouvernement pontifical se trouve dans le cas de pouvoir leur confier le maintien de la sécurité et de l'ordre public dans les Légations. A l'époque du départ des troupes de Sa Majesté Impériale Royale apostolique des susdites provinces, ce soin avait été confié aux gardes civiques organisées dans ces dernières circonstances. Il est temps de mettre fin aux nombreux et graves inconvéniens dont ce dernier expédient, conseillé par la nécessité, a été l'origine. Sa Sainteté a donc résolu de donner ordre aux chefs de ses forces militaires qui se trouvent à Ferrare, à Rimini et dans les environs, de se porter avec les corps sous leur commandement dans les villes et Légations de Bologne, Ravenne, Forli, et dans la partie de la Légation de Ferrare qui n'a pas encore de troupes de ligne pour garnison. L'éminentissime cardinal Albani a été investi des pouvoirs de commissaire extraordinaire pontifical pour faire exécuter ce mouvement sous sa direction, pour annoncer aux populations de ces provinces la volonté souveraine, pour faire déposer les armes aux gardes civi-

«.... Les voies de la douceur, de la clémence et de la persuasion épuisées en vain, la cour impériale et royale verra non-seulement sans surprise, mais avec satisfaction, le Saint-Père user de son droit incontestable de souveraineté; elle aime à se livrer à l'espoir que les vœux qui partent du cœur paternel du Saint Père seront exaucés et que la marche toute pacifique des troupes pontificales à travers les provinces septentrionales de l'État de l'Église ne rencontrera que ce que Sa Sainteté est en droit d'attendre, une soumission immédiate et non conditionnelle de la part de toutes les classes de la population. Le premier acte de respect, de subordination, d'obéissance due au souverain, est considéré par S. M. l'empereur et roi, ainsi que par les augustes cours avec lesquelles elle s'est concertée dans cette circonstance par l'organe de son ambassade à Paris, avec autant de con-

ques qui doivent être dissoutes, et pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de remettre en vigueur l'obéissance aux lois, l'autorité des fonctionnaires publics auxquels est confiée l'exécution des dispositions souveraines, et enfin rétablir l'ordre public qui dépend essentiellement de la soumission au pouvoir du gouvernement légitime. Sa Sainteté veut porter toutes ces déterminations à la connaissance des représentans des cours qui, à l'époque de la révolution dans les États pontificaux, lui ont donné des preuves non équivoques de leur intérêt, et des témoignages positifs de leur ferme volonté de maintenir Sa Sainteté dans la plénitude de la souveraineté sur la totalité de ses États... Si, contre toute attente, ses ordres et les troupes qui doivent les appuyer rencontraient quelque résistance, Sa Sainteté compte sur les secours dont elle pourrait avoir besoin pour faire prévaloir sa légitime autorité! »

A cette communication le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, avait répondu dans une note datée de Rome le 12 janvier 1832 : « En portant à la connaissance de son gouvernement les actes du Saint-Siége, d'une haute et paternelle sagesse, le soussigné

fiance que de franchise, comme une obligation et à-la-fois une nécessité absolue. Cette manière de juger une grave complication à laquelle il est temps, dans l'intérêt des peuples aussi bien que dans celui des souverains, de mettre un terme est accompagnée de la volonté décidée de Sa Majesté Impériale et de celle des puissances de prêter d'un commun accord leur appui à toutes les mesures qu'emploierait le Saint-Siége pour assurer le succès d'une entreprise aussi légitime que l'est celle du rétablissement de son pouvoir dans les quatre Légations. La bonne intelligence qui existe entre le cabinet impérial et ses augustes alliés assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie son éminence de porter aux pieds du Saint-Père.

« *Signé* : R. LUTZOW. »

n'a pu lui laisser ignorer qu'ils n'avaient point été accueillis dans les Légations avec la reconnaissance unanime qu'ils semblaient devoir inspirer... Il était de son devoir de signaler ce triste état de quelques provinces du Saint-Siége constituées en véritable révolte. On apprendra donc sans surprise en France la résolution annoncée par son éminence le secrétaire d'État de dissoudre les gardes civiques pour les recomposer dans un autre système, et celle de remplacer ce moyen de force publique, devenu malheureusement insuffisant pour maintenir l'ordre légal, par des troupes de ligne qui ont reçu l'ordre d'entrer dans les Légations. Le soussigné ne doute point que l'exécution de ces ordres ne rencontre une soumission immédiate et non conditionnelle de la part de toutes les classes de la population sous l'obéissance du Saint-Siége. S'il arrivait que, dans leur mission toute pacifique, les troupes exécutant les ordres de leur souverain rencontrassent une résistance coupable, et que quelques factieux osassent commencer une guerre civile aussi insensée dans son but que fatale dans ses résultats, le soussigné ne fait nulle difficulté de déclarer que ces hommes seraient considérés comme les plus dangereux ennemis de la paix générale par le gouvernement français qui, toujours fidèle à la politique tant de fois proclamée sur l'indépendance et l'intégrité des États du Saint-Siége, emploierait au besoin tous les moyens pour les assurer. La bonne intelligence qui existe entre le gouvernement du roi et ceux de ses augustes alliés assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie son éminence de porter aux pieds de Sa Sainteté. »

2.

M. de Saint-Aulaire entrait ici d'une manière absolue et loyale dans les intérêts du Saint-Siége ([1]). Il faut remarquer qu'à ce moment l'intervention, j'ai dit l'occupation autrichienne était demandée, moins encore par le pouvoir pontifical maître à-peu-près de l'insurrection, que par les patriotes eux-mêmes des Légations romaines; cela s'explique lorsqu'on remarque que si l'occupation autrichienne était pesante, dure, insultante peut-être pour la liberté et l'indépendance nationale, elle n'avait rien aussi de cette irritation populaire, de cet esprit de réaction qui marquait le triomphe implacable de la milice pontificale sous le cardinal Albani. Les patriotes préféraient donc l'occupation impériale; ils la demandaient, parce qu'elle évitait un conflit sanglant avec le bas peuple. Les Autrichiens, toujours prêts à grandir leur domaine en Italie, formaient comme un cercle de bataille autour des Légations; il leur était si facile en effet d'accourir du royaume Lombard-Vénitien aux frontières de l'État romain, de Ferrare à Ravenne, de Modène à Bologne, à Rimini, de manière à comprimer l'insurrection et à tempérer s'il le fallait le

([1]) La Russie avait pour envoyé extraordinaire à Rome un homme plein d'esprit et de tenue, le prince Gagarin; il répondait également au Saint-Siége :

«.... Le soussigné n'a pas cessé un seul instant de prendre la part la plus profondément sentie à la peine que devait éprouver le cœur paternel de Sa Sainteté, en voyant l'anarchie révolutionnaire qui s'était élevée dans les Légations avec autant d'audace que de déraison, et dont la conduite inconsidérée et coupable n'a pu présenter au Saint-Père que des entraves dans ses généreuses intentions d'améliorer le sort de ses peuples, et de développer d'utiles réformes qui ont été dès le premier jour de son pontificat le vœu le plus cher de son cœur. Si la voix du souverain pouvait encore continuer à être méconnue, un appel à la force deviendrait certes l'unique moyen de salut. Le soussigné aime à croire que

système réactionnaire des papelins. Je répète que le caractère de M. de Metternich n'était point pour les moyens violens; il voulait faire aimer les Autrichiens dans les Légations, et habituer celles-ci à voir dans les Allemands des amis et des protecteurs.

Sous ce nouvel aspect, les affaires d'Italie rendaient fort délicate la situation de M. Périer; il devait répondre à la propagande révolutionnaire, toujours réveillée au moindre incident; il devait se justifier devant la Chambre à laquelle il avait promis l'évacuation complète des États romains par les Autrichiens, et enfin on devait éviter de se compromettre avec la diplomatie, fort attentive à tout ce qui touchait l'Italie. A l'égard de la propagande, M. Casimir Périer avait trop bien brisé avec M. de Lafayette pour que le ministre tînt compte de ses plaintes, de ses pétitions pour les insurgés de tous les pays; loin de là, M. Périer comprimait fortement la propagande : il la croyait ennemie de la paix européenne aussi bien que de la tranquillité du pays. Il n'en était pas ainsi à l'égard de la Chambre des députés dont il devait inces-

les intentions généreuses du Saint-Père seront appréciées et qu'elles amèneront une soumission pleine et entière, immédiate et non conditionnelle. Mais si malheureusement le cas pouvait ne pas être tel, il a l'honneur d'assurer ici S. E. le cardinal secrétaire d'État que son auguste souverain qui, dans toute occasion n'a cessé de prouver à Sa Sainteté combien lui tenait à cœur la prospérité des Etats de l'Église et celle de la personne sacrée du pape, secondera de tous ses moyens la volonté unanime des puissances, de prêter d'un commun accord leur appui à toutes les mesures qu'emploierait Sa Sainteté pour assurer le succès d'une entreprise aussi légitime que l'est celle du rétablissement de son pouvoir dans les Légations. La bonne intelligence qui existe entre le cabinet impérial et ceux de ses augustes alliés, assure l'accomplissement des vœux que le soussigné prie Son Eminence de porter aux pieds de Sa Sainteté.

« *Signé* : GAGARIN. »

samment solliciter le concours pour son gouvernement. On discutait le budget : les affaires étrangères y tenaient une grande place, et naturellement on demanderait compte au ministre de ses promesses, de ses engagemens; et si les Autrichiens rentraient dans les Légations on avait à craindre que la Chambre refusât le budget des affaires étrangères. Ainsi, les mains liées par la Chambre, M. Périer lui devait une justification par des actes.

M. de Rayneval, toujours d'un si excellent conseil, vit bien tout l'embarras de la position, et pensa qu'il fallait s'ouvrir de confiance et franchement au prince de Metternich, lui dire les embarras du cabinet : l'Europe avait-elle confiance en M. Périer et voulait-elle le maintenir afin d'éviter le parti Lafayette? si la chose était ainsi, il fallait aborder la question d'Italie (1). Pour l'Autriche, on le reconnaissait, la question des Légations avait le même intérêt que celle de la Belgique pour la France : comment s'étaient réglées les affaires hollando-belges? Comment était-on venu à bout des résistances du congrès de Bruxelles et de la Hollande, et empêché la guerre qui allait éclater entre le vieux roi et le congrès? on avait fini par une intervention simultanée de la France et de l'Angleterre. Pourquoi n'agirait-on pas ainsi à l'égard des Légations? si l'Autriche occupait Bologne, Ferrare, quelques-unes des Marches, eh bien! la France pourrait envoyer une expédition maritime à Civita-Vecchia, à Ancône, ainsi que l'avait fait l'Angleterre pour l'Escaut, non

(1) Les communications avaient lieu directement par M. d'Appony, et une grande partie de cette correspondance fut écrite par M. de Rayneval d'après l'ordre de M. Casimir Périer.

point pour seconder les insurgés, mais au contraire pour appuyer le pouvoir pontifical, et, dans un concours commun avec l'Autriche, préparer une pacification rationnelle entre les Légations et le pape, faire enfin exécuter ce que l'Autriche elle-même avait désiré après la première occupation.

Le prince de Metternich joua d'abord un peu l'étonnement et l'irritation sur cette confidence; puis enfin il comprit la portée d'un tel projet en le comparant à la situation des affaires. Avec son esprit éminent il sentit que M. Périer était nécessaire à l'œuvre de la paix et que le ministre serait brisé par la Chambre si on ne faisait pas quelque chose dans le sens des notes envoyées par M. de Rayneval, pourvu que tout cela fût entendu, limité. Il se borna donc à répondre : « Oui, occupation simultanée avec nous, comme cela s'est fait en Grèce, en Belgique, dans les proportions des forces de l'Angleterre vis-à-vis des vôtres dans l'Escaut; mais un corps discipliné, avec les instructions les plus exactes, sous des officiers dont on pourrait répondre; partout le drapeau du Saint-Siége avec quelques centaines d'hommes; le drapeau tricolore renfermé dans l'intérieur des casernes; ensuite liberté entière au Saint-Siége dans l'administration et la police des cités, comme avaient fait les troupes impériales. » A ces conditions on pouvait s'entendre, pourvu que tout fût communiqué et convenu d'avance (1).

Je dois ici revenir à Rome pour apprécier quelle

(1) Telles étaient les négociations secrètes que désavouaient incessamment les actes publics, parce que ceux-ci avaient des passions et des intérêts à ménager en face de la majorité.

était la position du comte de Saint-Aulaire en présence d'événemens si en dehors du droit commun. L'ambassadeur avait à traiter avec le cardinal Bernetti, prélat habile et ferme qui dirigeait les affaires du Saint-Siége ; il devait s'entendre avec le ministre d'Autriche, M. de Lutzow, porteur des instructions précises du prince de Metternich sur les communications de M. de Rayneval. M. de Saint-Aulaire avait lui-même un plan de conduite tout tracé : il appuyait le système pacificateur arrêté entre les cours pour les provinces insurgées ; et c'était pour le soutenir que l'ambassadeur demandait au Saint-Siége un droit momentané d'intervention pour la France[1], intervention protectrice, qui devait témoigner aux insurgés eux-mêmes que la France ne se séparerait pas des principes de bonne harmonie et de conservation à l'égard du Saint-Siége. C'est dans ce but que le cabinet de M. Périer envoyait à Rome le général Cubières, chargé de commander le corps expéditionnaire qui se dirigerait sur un point des Légations officieusement fixé. On pouvait prévoir toute la portée de cette démarche diplomatique : quoi de plus régulier que cet acte de déférence? Le général Cubières, esprit

(1) *Note de la secrétairerie d'État pontificale.*

« L'ambassadeur de France a fait officiellement à Sa Sainteté une communication de laquelle il résulte que le roi des Français a l'intention d'envoyer une flottille avec cinq mille hommes de troupes pour défendre et garantir, de concert avec l'armée autrichienne, l'intégrité de l'État pontifical. M. de Saint-Aulaire a ajouté que la flottille avait l'ordre de se rendre à Ancône pour y débarquer les troupes qui devaient ensuite être distribuées dans les quatre Légations. Sa Sainteté a répondu à l'ambassadeur par une note de la secrétairerie d'État, qu'elle ne peut sous aucun rapport permettre le débarquement desdites troupes : 1° Parce qu'il semblerait qu'elle doute de l'efficacité du secours et de la bonne foi des troupes impé-

droit et modéré, allait s'entendre avec l'ambassadeur de France, prendre pour ainsi dire les ordres du Saint-Père dans une audience qu'il solliciterait, afin de donner au corps expéditionnaire la direction la plus favorable aux intérêts et à la dignité du Saint-Siége. En même temps M. Bertin de Vaux, aide-de-camp du ministre de la guerre, se rendit directement à Ancône afin d'y attendre le corps expéditionnaire et lui donner la direction indiquée par l'ambassadeur, M. de Saint-Aulaire, et placer la troupe sous le commandement du général Cubières.

Rien ne fut secret ni dans l'armement ni dans le but de l'expédition, qui fut un moment masquée sous le prétexte que l'état d'agitation de la Grèce et de l'Italie pouvait nécessiter le concours de la France. L'expédition se composait du vaisseau de guerre *le Suffren* de quatre-vingt-dix canons et armé seulement en transport : des frégates *l'Arthémise* et *la Victoire;* le capitaine de vaisseau Gallois commandait la petite escadrille, le colonel Combes les troupes de débarquement composées d'abord de deux bataillons du 66[e]; l'ordre simultané était de se rendre en toute diligence à Ancône et d'y attendre des instructions de l'ambas-

riales, et parce qu'elle donnerait par ce procédé une preuve de défiance envers S. M. l'empereur d'Autriche; 2° que M. l'ambassadeur n'ignore pas que la présence des soldats français à Ancône et dans les Légations, ainsi que l'apparition de la bannière et de la cocarde tricolore, ne pourraient que produire un effet funeste et augmenter l'agitation qu'on a grand'peine à calmer; 3° que si on admet l'intervention des troupes françaises, les troupes russes et prussiennes pourraient intervenir en invoquant le même droit, qu'ainsi les États pontificaux se trouveraient chargés d'une garnison étrangère, ruineuse pour le trésor et vexatoire pour les sujets.

« M. de Saint-Aulaire a répondu à cette communication que la flotte qui porte les troupes françaises étant partie, il n'était plus pos-

sade de Rome; tout devait s'y faire de concert avec le plus grand respect des autorités pontificales et le drapeau du Saint-Siége. Quant à la direction subséquente elle serait toute donnée par le général Cubières et le comte de Saint-Aulaire; c'est d'eux que devaient émaner les instructions ultérieures. Jusqu'ici tout était régulier, il n'y avait rien à expliquer ni à reprendre.

Cependant le 22 février, les vigies d'Ancône signalèrent trois bâtimens de guerre français; la traversée avait été bonne, quatorze jours avaient suffi pour franchir la distance entre Toulon et Ancône; les vaisseaux hissèrent le pavillon tricolore, la mer était grosse et houleuse comme dans l'Adriatique; le commandant de la place entra en communication avec le capitaine Gallois pour le salut d'honneur; on croyait ces navires destinés pour la Morée, et rien ne faisait présager l'événement de la nuit. A deux heures du matin la frégate *la Victoire* entrait à toutes voiles dans le port d'Ancône, et autour d'elle se pressaient des embarcations pleines de troupes provenant du *Suffren* et de *l'Arthémise*; bientôt les chaloupes se rattachèrent aux dalles du port. Un autre détachement du 66e débarqua sur le rivage; comme les portes étaient encore fermées les sapeurs à coups de hache les brisèrent sur leurs gonds. Ensuite ces troupes réunies sur la place formèrent une espèce

sible d'empêcher son arrivée à Ancône, mais que néanmoins il promettait que ces troupes ne débarqueraient pas jusqu'à ce que le roi des Français lui eût fait connaître les dispositions ultérieures qui pourraient être prises par suite de la communication du secrétaire d'État de Sa Sainteté, qu'il transmettait à la cour par un courrier extraordinaire. »

d'éventail pour s'emparer de toutes les rues qui s'élèvent en amphithéâtre sur le rivage, et sommation immédiate fut faite au commandant de la citadelle pour qu'il eût à la remettre aux troupes françaises. Le colonel Combes n'écouta rien, ni remontrances ni objections ([1]); c'était un vieux soldat de l'école impériale; en vain le commandant de la place lui demanda ce que signifiait cet acte de guerre en pleine paix. Quant au prolégat il refusa de signer aucun ordre et son éminence se retira sur Rome. Ainsi Ancône était en un instant tombé au pouvoir des Français. Pour la sûreté de ses troupes le colonel Combes garda la citadelle comme point de ralliement; les Autrichiens en force étaient à trois lieues de lui. Le drapeau tricolore flotta sur les tours de la cathédrale, ancien temple de Vénus aux belles colonnades, sur les palais, sur la douane, sur la citadelle; l'occupation en un mot fut complète, absolue; les troupes pontificales furent partout forcées de céder les postes aux bataillons français fiers de saluer la cité qui soutint un si long siége sous le brave

([1]) Voici comment le gouvernement fit annoncer l'occupation d'Ancône :

« Nos troupes ont débarqué le 23 février à Ancône; la marche extrêmement rapide de la flotte qui les portait, n'a pas permis que le général Cubières, qui devait se rendre à Ancône en passant par Rome, ait pu arriver assez tôt pour prendre le commandement de l'expédition et présider lui-même à l'accomplissement des instructions qu'il avait reçues du gouvernement du roi. Du reste la plus parfaite intelligence est établie en ce moment entre nos troupes et les autorités locales. Nos troupes occupent la citadelle conjointement avec celles du Saint-Siége. »

(*Moniteur du 5 mars 1832.*)

La capitulation d'Ancône était conçue en ces termes :

Forteresse d'Ancône, midi, 23 février.

« Nous, soussignés, réunis en conseil de guerre pour traiter de la demande qui nous a été faite par un colonel français en parlementaire, lequel a débarqué avec des troupes françaises dans la nuit dernière, et qui, après s'être emparé de la place, a bloqué immé-



général Monier. Telles furent la détermination et la vivacité avec lesquelles avait agi le colonel Combes.

Qu'on se représente donc à Rome la situation de M. de Saint-Aulaire lorsqu'on apprit l'événement d'Ancône; depuis deux mois l'ambassadeur promettait le concours de la France, pacifique, protecteur, et tout-à-coup on apprend que le drapeau tricolore est déployé sur la ville d'Ancône, en face de toutes les Légations, comme un encouragement à ces populations si agitées! Quel était le dessein définitif du gouvernement français si mobile, si incertain lui-même? Voulait-il tenir sa parole, le pourrait-il même? Tant il y a que le cardinal Bernetti se montra profondément irrité de ce qu'il appelait une double politique; le Saint-Père si pieux, si vénérable s'indigna contre de tels procédés, et le cardinal Albani en sa présence, s'écria : « Mais depuis les Sarrasins on n'a rien vu de semblable. » Tous ces propos étaient rapportés à M. de Saint-Aulaire, fort triste de sa position, et lui-même si personnellement convenable et tout-à-fait étranger à ce qui se passait à Ancône. Allait-il dire : « Nous n'avons fait qu'imiter les Autrichiens, ils occupent et nous occupons. » Il

diatement la forteresse et nous a ensuite communiqué ce qui suit : « Qu'il a été expédié par son gouvernement comme ami du Saint-Siége : qu'ayant besoin d'un point d'appui militaire il est nécessaire qu'il reçoive de nous la forteresse, sous la condition de laisser sortir la garnison avec armes et bagages et tous les honneurs de la guerre; ou bien de faire le service concurremment, et en plaçant dans la forteresse une force française égale à celle des troupes pontificales, pour attendre dans cette situation qu'il arrive de Rome une décision sur ce point. Pendant l'occupation du fort, le commandant supérieur sera Français, toujours en attendant les ordres de notre gouvernement de Rome. Outre cela, le colonel français a promis que, dans le cas où les troupes autrichiennes se présenteraient devant cette place, les troupes pontificales pourraient, avec armes et bagages, se retirer

y avait cette différence que les Autrichiens agissaient en vertu d'une demande régulière faite par le souverain pontife, tandis que les Français avaient débarqué en véritables ennemis, brisant les portes, sans demande ni permission du Saint-Père, en un mot comme le sacré collége le disait, « en véritables Sarrasins. »

Dans une note fort irritée, le cardinal secrétaire d'État s'adressait à l'ambassadeur de France. «..... Le Saint-Père, quoiqu'il soit convaincu qu'un aussi grave attentat contre la souveraineté n'a été commis ni par ordre du roi des Français ni par ordre de son gouvernement, et qu'il a eu lieu même à l'insu de Votre Excellence, a chargé néanmoins le soussigné de porter le tout à la connaissance de Votre Excellence et de faire la déclaration suivante, savoir : Sa Sainteté proteste formellement contre cette violation du territoire papal qui a eu lieu dans la matinée du 23 février de la part de l'escadre française, ainsi que contre toutes les atteintes portées à ses droits de souveraineté, et contre les violations des réglemens sanitaires que s'est permises l'escadre française, en déclarant en même temps le gouvernement français responsable de toutes les suites qui pourront en ré-

sur la capitale; en promettant toujours que ces mêmes troupes, une fois sorties de la forteresse, ne pourraient prendre les armes en faveur des Autrichiens, ou de quelque autre nation contre l'armée française. Le drapeau du pape restera arboré à côté du drapeau français et à la même hauteur. Il est promis que dans le cas du départ des troupes françaises tous les canons, effets et munitions qui appartenaient au gouvernement pontifical resteront au pouvoir des troupes du pape.

« Le lieutenant-colonel,

« RUSPOLI. »

« Les conditions ci-dessus proposées par le commandant Ruspoli sont acceptées par le colonel du 66e de ligne.

« Le colonel COMBES. »

sulter. Sa Sainteté demande que les troupes françaises qui ont pénétré hostilement dans Ancône s'en éloignent sur-le-champ. En éprouvant le plus vif déplaisir au sujet d'un événement aussi désagréable, le Saint-Père est convaincu toutefois qu'il obtiendra de la loyauté du gouvernement français la juste satisfaction qu'il demande ([1]). »

Par un concours étrange, bizarre, au moment ou le général Cubières mettait le pied dans le palais de l'ambassade de France on apprenait à Rome la prise violente d'Ancône. Que venait donc faire le général? « Il voulait s'entendre, disait-on, avec le Saint-Siége sur le mode d'intervention, d'occupation même si l'on veut, pour seconder la répression des rebelles, et au même moment un colonel français s'emparait d'Ancône de vive force; comment concilier tout cela : le langage pacifique de M. Saint-Aulaire, la mission du général Cubières, et l'action vigoureuse du colonel Combes? Y avait-il mauvaise foi du cabinet français, double langage? » Le souverain pontife protesta d'une manière solennelle contre un acte d'hostilité que certes le Saint-Siége n'avait pas mérité, puisqu'il

([1]) Cependant on se radoucissait un peu ; quelques jours après, le cardinal secrétaire d'État adressait la note suivante à M. de Saint-Aulaire (3 mars 1832) :

«.... Convaincue que Votre Excellence aura reçu les renseignemens les plus amples sur les événemens d'Ancône, et animée du vif désir de voir cesser un état de choses si douloureux pour son cœur, sa Sainteté a ordonné au soussigné de demander à Votre Excellence une réponse positive, annonçant au moins une satisfaction pour l'offense que la souveraineté papale a reçue, sans doute contre la volonté de S. M. le roi des Français; et pour qu'il ne reste pas une ombre de doute sur la loyauté du Saint-Siége depuis la communication confidentielle des intentions du gouvernement français par rapport à Ancône, le soussigné se permet de rappeler à Votre Excellence que dans les entretiens

s'était toujours montré bienveillant pour le nouveau pouvoir de la France.

Ce n'était pas seulement auprès du Saint-Siége qu'il fallait expliquer cette position singulière, mais encore à Vienne où elle commençait à vivement inquiéter le prince de Metternich. Il avait été convenu qu'un point de la Méditerranée ou de l'Adriatique serait occupé par les Français, afin de concourir avec les troupes impériales à la pacification des Etats romains. Mais tout cela devait être entendu, concerté avec le Saint-Siége, et tel était le but de la mission du général Cubières et des négociations de M. de Saint-Aulaire. Or les choses étaient loin d'être ainsi accomplies : Ancône voyait le drapeau tricolore se déployer sur ses édifices; et ce drapeau pouvait être le signal d'une insurrection générale. Dès-lors l'Autriche ordonna de resserrer le cercle des troupes impériales et d'en augmenter les contingens; les Français avaient deux mille cinq cents hommes dans Ancône, quinze mille Autrichiens devaient les surveiller, les contenir avec dix batteries d'artillerie, de la cavalerie jusqu'à Ferrare. Ce fut dans cette attitude que le gouvernement pontifical attendit les explications du cabinet de M. Périer; elles furent simples, pacifiques, au moins dans les formes exté-

qu'il a eus avec elle, il n'a jamais cessé de faire remarquer que Sa Sainteté, pour sa personne, n'a point consenti à l'occupation d'Ancône, tout en ajoutant que les papes romains avaient été fréquemment forcés de céder et de se soumettre à la force. Cette phrase ne parait au soussigné jamais pouvoir être interprétée comme un consentement, surtout après l'assurance donnée verbalement par Votre Excellence au soussigné et puis au Saint-Père que les troupes françaises n'entreraient dans aucun cas à Ancône sans l'assentiment de Sa Sainteté, mais que dans ce cas elles se borneraient à croiser dans la mer Adriatique... »

rieures : « le colonel Combes avait outrepassé ses instructions ; le capitaine Gallois devait attendre l'arrivée du général Cubières avant de débarquer ; les vents violens de l'Adriatique avaient nécessité les débarquemens de la troupe. Une fois à terre le colonel Combes, pour la sûreté de ses hommes, avait cru indispensable de s'emparer des positions militaires, mais ce n'était que provisoire. » Pour le prouver, on rappellerait le capitaine Gallois, et quant au colonel Combes il recevrait du général Cubières des instructions telles qu'il ne pourrait faire un pas en dehors des volontés communes de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France. Partout le drapeau aux clefs de Saint-Pierre serait rétabli, sur les monumens publics ; que si le colonel Combes était le sujet de la moindre plainte, il serait immédiatement rappelé ([1]).

Cette explication était d'autant plus nécessaire que par un mouvement naturel, sympathique, la garnison d'Ancône avait presque fraternisé avec le parti patriote ; déjà, malgré la discipline, des sérénades étaient données aux officiers, les chants de la *Marseillaise* retentissaient dans les rues, sous les fenêtres du palais

([1]) C'est dans le sens de ses intructions très pacifiques que le général Grabowski, commandant les troupes autrichiennes, publia l'ordre du jour suivant :

« Le bruit s'étant répandu qu'une escadre française devait débarquer des troupes dans quelque port sur les côtes des États du pape, et cette nouvelle faisant depuis plusieurs jours le sujet de toutes les conversations, les bons et tranquilles citoyens voient dans ce fait le présage d'un avenir funeste parce que le parti révolutionnaire s'en réjouit, et parce qu'il fait renaître de chimériques espérances. Or, il convient de faire remarquer que, quels que soient les mouvemens de ces vaisseaux français, cette expédition ne peut qu'être dirigée par les mêmes principes qui ont engagé les troupes de Sa Majesté I. et R. Autrichienne à entrer dans les Légations; c'est-à-dire par des principes qui

du prolégat. En vain la juridiction pontificale avait voulu intervenir, c'était inutilement : l'action des tribunaux était suspendue; le colonel Combes, de la vieille école de l'armée, ne connaissait pas ces termes moyens si nécessaires en diplomatie; il avait pris Ancône avec la résolution de s'y maintenir : et c'est ce qui rendait son commandement fort dangereux dans les circonstances; l'audace pouvait le porter fort loin, et la paix serait compromise : qui sait même s'il n'essaierait pas ses armes contre les Autrichiens ?

La prudence du comte de Saint-Aulaire et du général Cubières à Rome allait s'efforcer d'arranger une situation si embarrassante; et voici comment ils s'expliquaient : « La prise de possession d'Ancône est un fait accompli, on ne peut pas faire qu'il n'existe pas; chose finie, conseil vain ! il n'y a donc plus qu'à tempérer, à atténuer les conséquences de cet événement en lui posant certaines limites : ainsi les troupes françaises se renfermeraient dans leur service, de concert avec les soldats du Saint-Siége pour assurer la tranquillité de la ville et le calme des opinions; la juridiction du Pape serait partout rétablie et respectée; l'autorité militaire laisserait le gouvernement et la police s'exercer comme par le passé; enfin si le colonel Combes voulait s'affranchir de ces conditions nécessaires à l'ordre, eh bien! alors on le

n'ont pas pour but la rébellion et l'anarchie, qui tendent à renverser l'autorité du pouvoir légitime. Les hautes puissances, en y comprenant la France, étant sur ce point parfaitement d'accord, que ces bruits soient vrais ou faux ils ne peuvent, de bonne foi, donner lieu à des observations à l'égard des affaires des Etats pontificaux. Je suis obligé de prévenir de cela les troupes des différens corps pour leur gouverne.

Signé : « le général GRABOWSKI. »

rappellerait sans hésiter. Tout serait décidé de concert à Rome, à Paris et à Vienne par les cabinets, avec modération et pour le mieux des intérêts de Sa Sainteté; le pape devait considérer les Français comme de loyaux auxiliaires au même titre que les soldats de Sa Majesté Impériale. »

Ce qu'il y eut de plus significatif dans toutes ces négociations c'est que l'Angleterre elle-même intervenait sous main pour demander des limites à l'occupation d'Ancône par les Français; le ministre anglais à Florence vint aussitôt à Rome avec des instructions de son gouvernement, tellement favorables au Saint-Père que Grégoire XVI l'accueillit avec une tendresse toute paternelle; c'est que l'Angleterre s'inquiétait de nous voir maîtres d'une position aussi belle qu'Ancône sur l'Adriatique; avant d'être anti-papistes, les Anglais étaient jaloux de notre puissance; ils ne voulaient pas de notre domination pas plus au midi qu'au nord et, dans le Parlement même, lord Grey crut indispensable de rassurer l'Angleterre inquiète de notre expédition dans l'Adriatique. — « Je puis parler, disait-il, de ce qui a eu lieu à l'égard de l'occupation forcée d'Ancône par les troupes françaises (1); le récit de cet événement a causé une grande surprise aux mi-

(1) Le parti tory avait vivement interpellé le chef du cabinet anglais sur cette question.

Le comte d'Aberdeen : « Je regarde l'occupation d'Ancône par les Français comme un sujet trop important pour ne pas demander des éclaircissemens. Nous devons certainement entretenir des relations amicales avec la France, mais d'un autre côté il est du devoir rigoureux d'un ministre anglais de veiller sur les intérêts et l'honneur de son pays, et notre tâche est de flétrir la politique du ministère lorsqu'elle tend à détruire la paix de l'Europe. Or, je demande si c'est pour favoriser l'Autriche ou pour secourir le gouvernement papal que l'Angleterre a toléré l'expédition d'Ancône. »

Le comte Grey : « Si le noble

nistres et a surpris aussi beaucoup le gouvernement français. Ce gouvernement a désavoué sur-le-champ toute participation à la conduite de l'officier qui commandait les troupes françaises à Ancône... Je conviens qu'une telle occupation violente d'une place dans un État étranger tend à détruire la paix de l'Europe; je conviens encore qu'il ne peut être indifférent pour le gouvernement anglais que la paix soit troublée en Europe. J'admettrai encore que la première impression produite par la nouvelle de l'expédition française à Ancône portait le caractère anti-pacifique, mais je répéterai que j'ai tous les motifs de croire qu'elle n'aura pas les conséquences que l'on redoute tant. Nous avons promptement pris des mesures qui ont été reçues en bonne part par la France, et qui, j'ose le croire, satisferont le gouvernement autrichien. »

Ces difficultés sur l'Italie devaient amener une solution plus prompte à la question de la Belgique; afin de ne pas jeter trop d'embarras à-la-fois; jusqu'ici les ratifications de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse aux derniers protocoles de la conférence de Londres n'étaient point arrivées; elles dépendaient disait-on du consentement personnel du roi des Pays-Bas; ce consentement étant refusé, il s'agissait de savoir si les ratifications seraient données; la mission

lord a réellement le désir de cultiver l'amitié de la France il ne faut pas manifester des sentimens semblables, surtout lorsque les circonstances sont imparfaitement connues, et lorsqu'on s'explique encore mutuellement. Je dois ajouter que l'officier français qui a dirigé l'expédition a outrepassé son devoir; mais si au premier abord l'expédition d'Ancône paraît de nature à troubler la paix de l'Europe, cependant le gouvernement a déjà fait des démarches qui ont satisfait la cour de Vienne. »

(Chambre des lords, *séance du 14 mars 1832.*)

du comte Orloff à La Haye n'avait eu qu'un très faible résultat; l'envoyé russe se rendit à Londres afin de s'aboucher avec le parti tory, lord Wellington, le comte Aberdeen, et s'enquérir par lui-même s'il y avait espérance d'un appui considérable de la part de la Grande-Bretagne en cas de grande hostilité continentale. Le comte Orloff vit que cet espoir serait illusoire pour le moment : rien n'était à la guerre, ni les esprits ni les intérêts, et il n'y avait pas de guerre possible sans subsides et emprunts; il écrivit en ce sens à Pétersbourg; dès-lors une certaine convenance de famille et de bons rapports seule empêcha l'empereur Nicolas de ratifier les actes de la conférence à l'égard du roi des Pays-Bas.

Ces motifs existaient à un bien moindre degré pour l'Autriche qui n'avait aucun lien de famille avec le monarque hollandais; le prince de Metternich tout préoccupé de l'Italie ne voulait point encore brouiller les affaires, et au prix des concessions que pourrait faire le cabinet de M. Casimir Périer sur l'occupation impériale des Marches et des Légations, il consentait à ratifier les protocoles de la conférence; M. d'Appony en faisait la promesse positive. La Prusse devait également suivre la marche de l'Autriche; son intérêt était de ne point s'en séparer. Bien qu'elle eût un plus vif attrait de famille dans la question des Pays-Bas pourvu qu'on maintînt quelques conditions réservées, telles que la souveraineté du Luxembourg au roi Guillaume, la navigation des canaux, la Prusse était décidée à ratifier les protocoles : or cette adhésion entraînait celle de la Russie. Une fois ces ratifications données, l'Europe se plaçait dans une situation paci-

fique à l'égard de la France et acceptait les œuvres de la conférence.

L'empereur Nicolas n'avait alors encore aucune prévention capitale contre la nouvelle dynastie qui régnait en France; on peut dire même que le gouvernement français, sur la question polonaise par exemple, avait agi aux dépens de sa popularité avec une loyauté excessive à l'égard de la Russie. La mission du duc de Mortemart toute pacifique et si timidement conduite avait constaté à un haut degré, la sincérité du cabinet de Paris qui n'avait prêté ni secours ni appui à la cause polonaise, bien qu'il fût pressé, torturé dans la Chambre par une opinion généreuse, profondément sympathique aux nobles défenseurs de la Pologne. Depuis la prise de Varsovie, l'empereur n'avait-il pas agi comme il le voulait, sans obstacles, sans opposition de la diplomatie? La fausse position du duc de Mortemart avait imprimé quelque chose de gauche à toutes ses démarches et l'on sait qu'avec les meilleurs sentimens, le duc de Mortemart était un esprit limité et mal à l'aise. Les seules observations sur le maintien des traités de 1815 étaient venues de Vienne et de Berlin; quant à la France, elle s'était contentée d'appeler la clémence de l'empereur sur les enfans déshérités de la Pologne, en même temps qu'elle ouvrait un asile aux débris de ces héroïques armées. Ici s'était borné son intervention : M. de Mortemart n'avait rien demandé au-delà, il ne le pouvait pas. Le noble duc, de retour à Paris, avait insisté pour qu'on acceptât sa démission; compromis avec le parti légitimiste, fort timide dans sa position nouvelle, il déclara que le but de son voyage

était accompli : il était allé à Pétersbourg pour empêcher une guerre générale prête à éclater; il avait réussi à éclairer l'empereur sur les véritables intentions de la France, sur l'esprit réel du pays; désormais sa mission pacifique n'avait plus de but; et à la vérité le duc de Mortemart était dans une position si délicate; il avait un dur souvenir sur le cœur, les négociations de Paris et de Rambouillet; il se jetait dans l'amour exalté de la patrie pour faire oublier le tiède dévoûment de 1830.

Après la démission du duc de Mortemart, d'une ambassade au reste toute spéciale, le maréchal Mortier reprit son titre d'ambassadeur avec l'ordre de se rendre à son poste. Ce choix, un peu hardi, avait été agréé par l'empereur Nicolas; le czar aimait les braves soldats, les hommes d'honneur et de courage. Le maréchal Mortier, aux formes très distinguées, était un glorieux débris de l'époque impériale, qui atténuerait, par la modestie de ses manières, les souvenirs qu'avait laissés le terrible incendie du Kremlin, lors de la retraite de Moscou. Toutefois, il faut le dire, la mission du maréchal Mortier, au point de vue diplomatique, était au-dessus de sa capacité : d'ailleurs que pouvait-il obtenir? Pour la Pologne l'empereur voulait rester maître de toutes ses résolutions et de ses desseins d'avenir. Le sens du mot nationalité pouvait s'entendre d'une façon arbitraire : « Quand on est vainqueur, avait dit M. de Talleyrand, on fait ce qu'on veut. » La Pologne, noble nation vaincue, avait par sa révolte brisé elle-même les anciens traités, de sorte que l'empereur devait naturellement se décider selon les intérêts de la Russie alors impatiente de dominer la Pologne et de

mettre un terme au système généreux d'Alexandre [1]. Il y avait un sentiment de vengeance, d'irritation parmi les populations russes contre les Polonais; l'empereur aurait-il voulu se montrer clément, oublieux qu'il ne l'aurait pas pu; et l'on aurait considéré un acte de nationalité polonaise presque comme une trahison envers la vieille Russie; aussi les ukases d'amnistie demeuraient-ils empreints de ce caractère inflexible dont je viens de parler. Les exceptions nombreuses, de larges catégories, quelque générosité pour les masses, aucune pour les hommes compromis, tel était le sens des ukases motivés avec une grande sévérité : « Nos proclamations et nos manifestes précédens, disait l'empereur, ont suffisamment prouvé à nos fidèles sujets combien il nous a été douloureux de recourir à la force des armes pour arrêter la révolte qui avait éclaté dans notre royaume de Pologne. Profondément touché des maux innombrables auxquels le pays était en proie, nous ne voulions employer d'autres moyens que la persuasion

[1] La nouvelle organisation de la Pologne avait été annoncée par une proclamation du maréchal Paskewitz :

« S. M. l'empereur et roi, portant un regard de commisération et de magnanimité sur l'état de la Pologne durant les troubles qui y ont éclaté, a formé le dessein d'établir dans le royaume de Pologne un *gouvernement suprême*, chargé de mettre fin aux perturbations et de rétablir la prospérité détruite. C'est dans ce but bienfaisant qu'il a plu à Sa Majesté Impériale de nommer gouverneur général du royaume de Pologne, le commandant en chef de l'armée active.

« Après la prise de Varsovie par les troupes victorieuses de Sa Majesté confiées à mon commandement, des preuves innombrables m'ont convaincu, à mon grand regret, de l'énormité des désastres qu'a occasionnés la Révolution. Le royaume de Pologne a besoin, dans l'intérêt de sa propre existence et de la prospérité de la nation entière, de revenir le plus tôt possible à l'ordre, à la paix et à la tranquillité générale. Pour atteindre ce but bienfaisant, et pour m'acquit-

pour ramener à leurs devoirs nos sujets égarés. Mais notre voix ne fut pas écoutée, et la Pologne n'est redevable du retour de la paix et de l'ordre légal qu'aux armes victorieuses de l'empire auquel sa destinée est attachée d'une manière indissoluble. Nous saurons toutefois distinguer la plus grande partie de ceux qui ont été entraînés au-delà des bornes de leurs devoirs, des malheureux qui, trompés par de tristes illusions et rêvant un état de choses impossible, recoururent à la calomnie et à la trahison pour atteindre leur but. Eux seuls sont responsables de la violation du serment le plus solennel, de la ruine de leur pays, prospère depuis sa réunion à la Russie; du sang versé dans la guerre civile, de la révolte des provinces impériales, enfin des charges qui sont retombées sur la Russie elle-même. Leur châtiment, qui égale leur crime, est prononcé par les lois qu'ils ont violées. »

Plus on semblait se montrer exigeant, impératif dans les journaux de France et d'Angleterre, au milieu d'un flot de mille injures, plus l'empereur mettait d'orgueil à s'affranchir de ces injonctions de la presse ou de la tribune. M. de Lafayette, à ce point

ter de la charge de gouverneur général qui m'a été imposée, je m'empresse, conformément à la volonté de Sa Majesté, d'établir le gouvernement suprême provisoire du royaume de Pologne, en lui confiant l'organisation immédiate du pays et la consolidation de la prospérité nationale et en installant à Varsovie le gouvernement provisoire sous la présidence de S. Ex. M. le conseiller privé actuel chevalier d'Engel. Ce gouvernement sera composé, en nombre égal, de fonctionnaires russes et polonais ; j'en préviens les habitans et toutes les autorités du royaume de Pologne, afin que les premiers dans leurs propres affaires, et les seconds dans ce qui regarde leurs travaux et dispositions, dans toutes branches sans exception, s'adressent exclusivement au gouvernement provisoire, et se conforment à ses dispositions comme autorité suprême du royaume de Pologne, honoré,

de vue, perdit la Pologne, lui arracha son dernier espoir. En conservant quelques formes d'administration indépendante, l'empereur s'efforçait de détruire de plus en plus le vieux germe polonais : il effaçait la famille, la religion, le toit domestique, attaquant la noblesse et le clergé qui dans les États sont ce qu'il y a de plus patriotique et de plus exalté : la bourgeoisie se ploie souvent au joug; elle laisse changer les objets de son culte et de sa foi pour ne s'occuper que de ses bénéfices ; gentilshommes et peuple, voilà où se manifestent les actes de dévoûment ; l'empereur savait bien cela et c'est pourquoi il favorisait la classe moyenne : il la grandissait plutôt que de la persécuter, de manière à ce que les choses de foi et de noblesse étant effacées, il ne restât plus de la Pologne que la terre labourable, des villes commerçantes, des serfs émancipés, des juifs négocians : la noblesse et le clergé s'exilant, il n'y avait plus de Pologne (1).

D'autres grandes questions préoccupaient déjà le cabinet de Pétersbourg : la guerre de la Pologne l'avait à peine détourné de ses antiques intérêts d'Orient ; il en reprenait la direction dans la conférence de Londres. On a vu que M. de Talleyrand, voulant se

pour le bien de la nation polonaise, du pouvoir et de la confiance de Sa Majesté.

Le feld-maréchal comte PASKEWITZ - ERIWANSKI, gouverneur général du royaume de Pologne, commandant en chef de l'armée active. »

(1) Par un décret du 22 novembre 1831, le maréchal Paskewitz déclara au nom de l'empereur : « 1° Sont nuls et comme non avenus tous les actes et toutes les ordonnances rendues par le gouvernement révolutionnaire ; 2° sont supprimés toutes les institutions établies par le gouvernement, tous les emplois, dignités, ordres, distinctions et appointemens. Personne ne pourra plus porter les ti-



rattacher la bienveillance de la Russie, avait secondé toutes ses idées sur la Grèce. Lors du voyage du comte Orloff à Londres des entrevues avaient eu lieu chez la princesse de Lieven, entre M. de Talleyrand, le comte Matuschewich, le comte Orloff, sur la royauté du prince Othon. La Russie ne voyait en toutes ces résolutions qu'un provisoire : c'était pour elle une question suspendue qu'elle reprendrait en temps et lieu; la communauté de religion lui créait une puissance si grande, si considérable que nulle autre ne pourrait lutter avec elle. Un empereur de foi grecque, avec les images, les rites des grecs schismatiques sur toute la surface des provinces helléniques devait un jour ceindre ce diadème, et tout ce qui ne tendait point à ce but n'était qu'un provisoire. Ensuite il était une question d'argent sur laquelle la Russie insistait beaucoup : créancière de la Porte Ottomane, elle avait intérêt à favoriser la libération de la Grèce envers la Turquie afin de se payer elle-même, et M. de Talleyrand n'était pas opposé à obtenir les garanties de trois puissances à un emprunt grec.

Quant à la Turquie, elle venait de prendre une résolution si soudaine, si inattendue qu'elle faisait craindre une nouvelle perturbation dans les intérêts des cabinets. Depuis long-temps des symptômes de mécontentement existaient entre la Porte et son haut vassal le pacha d'Egypte. Le pacha s'était élevé à une

tres, les charges militaires, ordres et décorations accordées par ce gouvernement; 3° la volonté de Sa Majesté Impériale et Royale est aussi que désormais personne ne porte dans le royaume de Pologne la cocarde polonaise seule, et qu'au lieu de celle-ci on porte la cocarde de l'empire russe auquel la Pologne a été réunie depuis 1815. »

trop grande puissance pour ne pas rêver son indépendance absolue, et peut-être une souveraineté sur tout le littoral asiatique : Les réformes européennes de la Sublime Porte avaient créé des mécontentemens parmi la population fanatique; le pacha voulait en profiter, et déjà ses armées se préparaient à une campagne de Syrie. Dans ces circonstances on apprend tout-à-coup que la Porte a déclaré la guerre au pacha; sans doute le théâtre du combat était trop éloigné pour affecter matériellement l'état de paix de l'Europe, mais il est un fait historique d'une grande portée, c'est que le monde s'est presque toujours agité par l'Orient.

Quelle serait l'attitude des puissances dans cette nouvelle complication? Pouvait-on croire que la Turquie agissait sans le conseil de la Russie? Depuis la dernière campagne des Balkans le cabinet de Pétersbourg exerçait un immense ascendant sur les résolutions de la Porte, et une guerre aussi capitale n'aurait jamais été déclarée sans le concours et le conseil de la Russie. Il paraissait donc certain qu'après avoir dominé le divan par la victoire, la Russie voulait se montrer comme sa protectrice, son alliée fidèle et absolue; une fois la guerre engagée entre la Porte et le pacha, la Russie interviendrait pour imposer sa force. Le point en litige était la Syrie; la Turquie était légitime souveraine de cette province dévastée par les pachas, et pour défendre ce droit, déjà le cabinet de Pétersbourg rêvait une campagne merveilleuse à travers l'Orient. C'était une situation toute nouvelle qu'un système d'alliance entre la Russie et la Porte-Ottomane; pour en deviner la portée et le but définitif était-ce assez de la capacité du maréchal Mortier?

Sans doute le vieux soldat, le lieutenant de Napoléon assisterait avec honneur aux grandes revues, aux galas de cour, mais avait-il une pénétration et des études suffisantes pour s'enquérir de si graves détails ; heureusement M. de Bourgoing était encore à Pétersbourg, et sa longue expérience diplomatique un peu causeuse le rendait très capable d'un examen attentif.

Comme si ce n'était point assez de ces questions vastes, considérables, il s'était encore produit des incidens, des épisodes, ainsi qu'on le voit dans les grands drames : tel était le projet de dom Pedro pour briser la couronne au front de son frère dom Miguel. Après avoir abdiqué sa royauté du Brésil, dom Pedro était venu en Europe pour invoquer les droits de sa fille, dona Maria da Gloria, qu'il présentait comme l'héritière naturelle du royaume de Portugal. Dom Pedro, lié au parti libéral par ses velléités de constitution et à l'Angleterre par les intérêts commerciaux, avait trouvé des appuis, des protecteurs; et comme dans le moyen âge, pour soutenir sa cause il avait groupé autour de lui une armée de condottieri, de partisans, pris dans toutes les nations et dans toutes les classes, des Français, des Anglais, des Espagnols (1). Rien donc de plus irrégulier dans un siècle de forme et de droit public qu'une telle expédition; navires loués à Londres, soldats pris partout, appel général à la révolte. Le siége de ce singulier gouvernement était Terceira, une des Açores. C'était de ce point qu'on

(1) Cette armée de dom Pedro se recrutait par prospectus insérés dans les gazettes; les gouvernemens laissaient enrôler avec facilité, parce qu'ils se débarrassaient ainsi d'une multitude d'hommes qui les importunaient et les plus intrépides dans les émeutes.

devait se précipiter sur le Portugal. Tout ce qu'il y avait d'hommes politiques un peu sérieux s'étaient d'abord opposés à cette levée de boucliers si étrange. A Londres un embargo avait été mis un moment sur les navires affrétés, mais comme il y avait de grandes haines libérales contre dom Miguel, les préventions avaient vaincu et dom Pedro, caressé à Paris, visitant les bals, les fêtes de cour, avait pu librement préparer son expédition au nom de sa fille.

Au point de vue français rien ne semblait plus étranger à la politique active; quel intérêt avait la France dans une simple querelle de la famille de Bragance? La cour de Paris venait d'obtenir satisfaction du gouvernement de dom Miguel pour son orgueil de nation blessé, suivant le droit public. L'éloignement des frontières du Portugal ne donnait pas une importance directe à cette question par rapport à nos intérêts. L'Espagne, bien autrement préoccupée, répondait: « Si une Révolution éclate en Portugal, si elle est favorisée par une invasion de dom Pedro, je veux, je dois intervenir (1); il est dans mon droit de m'allier à dom Miguel parce que nos deux monarchies se touchent et se tiennent; en cela je n'agis qu'en vertu de votre principe. Vous avez dit en Belgique : « j'interviens parce que je ne puis souffrir que le roi des Pays-Bas

(1) *Note du cabinet de Madrid aux cabinets de Paris et de Londres* (8 *mars* 1832).

«... Sa Majesté Caholique, forte de son droit et de l'appui que ses augustes alliés lui prêteraient au besoin, est fermement décidée à intervenir dans la lutte qui se prépare entre les princes de la maison de Bragance, non-seulement pour soutenir le roi légitime qui règne depuis cinq ans, suivant les anciennes lois appliquées par la Restauration nationale portugaise, mais encore pour prévenir dans toute la Péninsule les malheurs et les désastres qu'entraînerait une révolution ou un changement de

bouleverse l'œuvre de la révolution; » dans un sens opposé l'Autriche a dit aussi : « j'interviens en Italie parce que tout ce qui se fait là me touche et que l'esprit révolutionnaire me blesse. » L'Espagne est donc dans la même situation vis-à-vis du Portugal. La révolution qui menacerait le trône de dom Miguel ébranlerait le mien et je ne puis pas le souffrir; j'interviendrai donc par les armes et les subsides. »

Tel était le sens des notes de M. Calomarde : « L'Espagne, continuait-il, dans l'espoir de conserver la tranquillité de l'Europe, ne peut rester spectatrice de la lutte qui se prépare en Portugal pour détrôner le roi qu'elle a reconnu comme légitime, sachant que les représentans de la nation légalement assemblés l'ont déclaré roi, conformément aux anciennes lois fondamentales d'après lesquelles la succession dans la maison de Bragance a toujours été décidée; ils l'ont déclaré héritier légitime de la couronne vacante par le décès de Jean VI, attendu que la branche aînée de la famille a accepté un autre trône et établi volontairement sa résidence dans une contrée étrangère, si on peut appeler ainsi le Brésil après une séparation illégale d'avec la métropole et qui n'a d'autre sanction que celle qui résulte des systèmes révolutionnaires. En conséquence une notification a été envoyée par le

système en Portugal. Vu les traités existans, l'Espagne se croit obligée de repousser par la force toute tentative, quelle qu'elle soit, qui pourrait altérer sa tranquillité et compromettre sa situation. Dans ce but elle a établi à l'extrême frontière une armée d'observation qu'elle fera pénétrer en Portugal quand besoin sera et d'accord avec Sa Majesté Très Fidèle. Sa Majesté Catholique espère que ses manifestations franches et sincères suffiront pour convaincre les puissances de l'Europe de son désir ardent de maintenir la bonne harmonie qu'elle se flatte de pouvoir conserver long-temps. »

ministre des affaires étrangères à tous les cabinets pour les informer qu'une armée serait envoyée immédiatement aux frontières du Portugal afin d'agir conformément aux circonstances et aider le gouvernement de dom Miguel, en vertu d'un traité conclu avec Sa Majesté Très Fidèle et sans être influencé par aucune autre considération dans une affaire qui concernait leurs intérêts personnels; d'après les traités de 1814 et de 1815 personne, si ce n'est Sa Majesté Catholique, n'a le droit d'intervenir. D'ailleurs, du résultat de cette lutte dépendra la destinée future de l'Espagne, car les troubles d'un État si voisin pourraient mettre en danger la tranquillité de ce royaume([1]). »

L'Angleterre contestait ce principe d'intervention en prétendant que ce n'était pas une querelle de principes mais de succession et d'héritage, entre frères, nièce, oncle, à laquelle l'Espagne n'avait rien à voir; son intervention autoriserait donc celle d'autres puissances qui agiraient pour dom Pedro, et sur ce point lord Palmerston consulta la France pour savoir si l'on pouvait compter sur son concours. Le cabinet de Paris, sans s'expliquer catégoriquement, déclara : « qu'il avait à ménager l'Espagne, mais qu'il agirait de concert avec l'Angleterre au cas d'une médiation nécessaire. » Ce fut dans ce but d'une conciliation média-

([1]) On écrivait de Madrid, 5 mars 1832. « On envoie du côté du Portugal des régimens de la garde royale et des milices provinciales qui passent pour être les troupes les plus dévouées de l'armée. Sur la frontière du Portugal il y aura vingt-huit mille hommes, dix-huit mille dans la province de Guipuzcoa, dix-huit mille dans la Catalogne, et dix-huit mille à Burgos et Valladolid, comme corps de réserve qui se portera où les besoins et les circonstances l'appelleront. A Séville on doit réunir six mille hommes, et les forces navales doivent se concentrer devant le port de Cadix. »

trice et d'un système pondéré que M. Casimir Périer désigna M. de Rayneval pour l'ambassade d'Espagne. Nul ne connaissait mieux les traditions du droit public européen; la vieille diplomatie lui était familière; M. de Rayneval savait tous les ménagemens qu'on devait à l'Angleterre par suite de notre situation, et néanmoins il disait : « que cette puissance, nous la trouverions partout hostile, en face de nos intérêts. » S'il acceptait l'ambassade de Madrid c'était donc dans l'espoir de faire renaître l'ancienne théorie de Louis XIV et de Louis XV sur le pacte de famille. Si cette théorie était un moment suspendue par la crise de 1830, elle renaîtrait par la force des choses; toutes ces idées d'alliance de peuples constitutionnels étaient des niaiseries, bonnes pour les phrases de tribune et les articles de journaux; la grande politique de la France ne pouvait changer de nature (1).

Voyez que d'intérêts en lutte dans ce vaste conflit engagé depuis près de deux ans! Une ère de diplomatie nouvelle se levait pour le monde avec la question d'Orient qui allait remuer profondément tous les intérêts; était-il quelque chose de plus poétique que cette grande lutte religieuse et sociale aux limites du monde. Que de temps ne faudrait-il pas pour la résoudre? Les Turcs étaient depuis quatre siècles campés en Europe, et le partage de ces terres splendides occupées par les barbares serait si difficile à réaliser! Que de guerres sanglantes un tel débat allait soulever dans l'Asie, que d'intérêts en jeu? La Syrie, l'Égypte, Constantinople,

(1) C'est ainsi que M. de Rayneval me parla dans une longue conférence que j'eus avec lui à Madrid quelque temps avant sa mort; ce qui le blessait profondément, c'était de trouver partout l'Angleterre.

l'Asie-Mineure. Il y avait là le sujet d'une éblouissante épopée; l'Orient était le berceau religieux de toutes nos croyances, le lieu où s'étaient passés les grands mystères chrétiens; combien d'intérêts puissans allaient donc se rattacher à cette nouvelle ère de la diplomatie!

Sous l'ancienne monarchie, la France avait de grands élémens d'influence en Orient : puissance à-la-fois catholique et commerciale, elle soutenait ses comptoirs, ses consulats par les missions, et les missions catholiques par les consulats; la Restauration avait suivi cette diplomatie; chaque année des secours étaient accordés aux lazaristes; la France se déclarait la puissance protectrice des catholiques arméniens, des Cophtes, du Saint-Sépulcre, et c'était à l'aide de cette action toute religieuse, qu'elle grandissait sa puissance politique. Depuis 1830, une majorité philosophique et dédaigneuse avait secoué ces grandes traditions; les missionnaires, les prêtres, les religieux, le tombeau du Christ qui avait remué la génération des croisades, étaient abandonnés à la politique plus habile des autres cabinets; l'Autriche surtout se déclarait la protectrice des catholiques d'Orient.

CHAPITRE II.

L'HIVER DE 1831 A 1832. LE CHOLÉRA-MORBUS.

(NOVEMBRE 1831 A MAI 1832.)

L'esprit de Paris. — La banque. — Le commerce. — Permanence de l'émeute. — Joies et plaisirs. — Théâtres. — Les Italiens. — La nouvelle aristocratie. — L'Opéra. — *Robert-le-Diable*. — Les autres représentations scéniques. — Les soirées. — Les Tuileries. — Les ambassadeurs. — Réunions politiques. — Bals de l'Opéra. — Fêtes et joies du carnaval. — Les doctrines de la littérature. — Ivresse. — Dégoût de la vie. — Suicide des jeunes Escousse et Lebras. — Le saint-simonisme. — Les clubs. — Les complots. — Les tours Notre-Dame. — La rue des Prouvaires. — Émeutes en province. — Troubles de Grenoble. — Répression. — Le carême. — Absence de toute démonstration religieuse. — L'archevêque et les églises de Paris. — La mi-carême du 29 mars 1832. — Le choléra éclate. — Frayeur de la population. — Confusion des méthodes des médecins. — Système de chacun. — Mesures de l'autorité. — Émeute des chiffonniers. — Imprudence des proclamations. — Terreur et confusion dans Paris. — Les hôpitaux. — Les ambulances. — Soulèvement populaire. — Aspect de Paris le 10 avril.

Dans les vives complications des intérêts à l'extérieur il était curieux d'étudier l'esprit de Paris. Par un singulier privilége de légèreté et d'oubli, la grande cité ne s'émeut vivement qu'à la suite de violentes secousses qui atteignent son industrie et son commerce; tout le reste passe sans laisser d'empreinte profonde. Les questions de la paix et de la guerre

n'étaient envisagées qu'à ce point de vue; il y avait même au sein de la garde nationale deux intérêts en lutte ; l'amour-propre joint à cet esprit militaire qui domine même la société marchande, faisaient désirer la guerre; la bourgeoisie de Paris, comme au temps de la Ligue et de la Fronde, aimait à se déployer dans les revues, dans les parades avec cet entrain, cet orgueil d'uniforme déjà remarqué par le cardinal de Retz; au besoin elle aurait demandé la guerre pour satisfaire un juste sentiment national, une vanité de patriotisme. Mais en même temps sous l'habit du garde national se trouvaient le commerçant, l'industriel qui savaient que l'ordre et la paix étaient indispensables pour le développement de la richesse publique : au jour d'une guerre sérieuse Paris était ruiné. Il s'ensuivait donc une lutte perpétuelle entre les deux sentimens hostiles; et comme en définitive l'intérêt domine, on voulait la paix; car toutes ces incertitudes à l'extérieur avaient suspendu les transactions. Néanmoins depuis les événemens de février, comme il n'y avait pas eu de troubles publics considérables, les marchands vendaient avec plus de liberté, les boutiques se fermaient moins souvent devant les menaces de la révolte.

Ce qui manquait au commerce c'était un mouvement de capitaux large et facile : l'industriel a besoin de la banque; il faut qu'il trouve à escompter ses valeurs; et moins il y avait de numéraire en circulation, plus les négociations étaient difficiles; la Banque de France n'avait modifié aucun de ses statuts, sa rigueur demeurait la même : quelques escompteurs qui avaient voulu se montrer plus hasardeux

éprouvaient des pertes considérables qui faisaient encore plus resserrer l'argent; chaque jour le tribunal de commerce enregistrait huit à dix faillites (terme moyen); les grandes maisons de banque même étaient menacées; la guerre les aurait conduites à une ruine certaine : à chaque bourse on faisait courir des bruits sinistres. L'immense maison de MM. de Rothschild fut obligée de démentir qu'elle avait fait au trésor un emprunt sur rentes (1), ce qui aurait constaté un embarras considérable dans les capitaux de cette colossale fortune. S'il y avait eu guerre, si les nations s'étaient heurtées entre elles, ou bien si un parti avait triomphé, que serait devenu le crédit des maisons les plus solides en apparence ? Cette crainte avait rallié (2) la masse des banquiers (sauf la maison Laffitte alors en liquidation) à ce système de paix européenne, pensée dominante du roi et de son cabinet.

(1) Voici cette lettre de la maison Rothschild.

Paris, 2 février 1832.

« En parlant de la baisse que les fonds ont éprouvée à la bourse d'hier vous mentionnez, comme une des causes qui ont pu amener cette baisse, la nécessité où notre maison se serait trouvée de retirer du trésor des rentes qu'elle y aurait déposées, et de les remplacer par leur valeur en numéraire; nous ne pouvons laisser sans réponse une supposition qui permettrait de croire que le trésor nous a avancé de l'argent sur dépôt de rentes. Nous nous empressons donc de déclarer que jamais, sous aucune forme et sous aucun ministère, notre maison n'a été dans le cas d'emprunter au trésor directement ni indirectement. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici que, lorsque le trésor a eu des négociations urgentes à faire, il nous a toujours trouvés prêts à le seconder de tous nos moyens... »

« De Rothschild frères. »

(2) Les fonds publics varièrent durant les premiers mois de 1832 dans les taux suivans :

5 pour 0/0

Janvier. De 92 40 à 96 55.
Février De 96 30 à 97-85.
Mars. De 95 45 à 98 10.

3 pour 0/0.

Janvier. De 62-25 à 67-40.
Février. De 65-90 à 67 40.
Mars. De 67-03 à 70-25.

Il faut dire aussi que depuis quelque temps l'émeute avait pris elle-même un caractère plus doux, plus facile à réprimer : ce n'étaient plus ces grandes saturnales sur les places publiques, ces tentatives armées contre le gouvernement; elle ne se produisait plus que dans la réunion de quelques hommes sur un point ou sur un autre, rassemblés souvent on ne savait pourquoi. Les boutiques se fermaient un moment; quelques charges de cavalerie refoulaient le peuple et tout était terminé; on en était quitte pour la peur. L'autorité avait multiplié les sergens de ville, les agens de la police secrète, le nouveau corps de la garde municipale, et on était à l'abri du danger, au moins actuel, d'une grande commotion. Les partis attendaient et espéraient une circonstance, une occasion solennelle pour essayer une lutte nouvelle; ils conspiraient, mais n'agissaient point encore parce qu'il leur fallait une ardente idée à réaliser.

Pendant ce temps Paris reprenait ses joies, ses distractions, les plaisirs et les fêtes, ses grandes affaires; l'hiver venait de commencer, et avec les longues soirées étaient revenus, les théâtres, les bals de toute espèce; comme dans les grands jours de l'aristocratie les Italiens avaient la préférence. Il avait pris à tous une rage de bon ton; les représentans des grands noms de l'aristocratie avaient disparu des stalles brillantes des Italiens, de ces loges si luxueusement ornées, on voyait à la place une imitation complète de leurs mœurs et de leurs manières dans ces femmes de bourgeoisie si parfaites dans leur naturel, dans leur état (qui a aussi sa noblesse), mais qui ne peuvent s'élever à ce noble et haut parfum d'aristocra-

tie. Il y avait envahissement des Italiens par une classe qui allait y étaler un luxe chargé d'atours, des richesses sans élégance ; on s'y donnait les airs de dilettante dans la vogue du *Don Giovanni* de Mozart, de la *Gazza Ladra* de Rossini, avec l'éternelle *Prova d'un opera seria*, l'*Otello* l'admirable partition : c'était la belle époque de madame Malibran; toujours Lablache, puis madame Pasta, Rubini, tous ceux enfin qu'on avait applaudis et qu'on devait applaudir toujours, parce qu'il est convenu dans le monde qu'on doit, pour rendre un juste hommage aux grands talens s'épanouir au son de certaines notes répétées pendant vingt ans. Tous s'y ennuient, mais tous y vont parce qu'il est de l'élégance de s'y voir et d'y échanger un coup-d'œil à travers ses binocles.

Le véritable succès du temps fut l'opéra de *Robert-le-Diable*, belle partition sans doute, mais un peu trop chaudement prônée par la presse qui dans le style le plus emphatique ne tarissait pas d'éloges sur l'Académie royale de musique. M. Meyerbeer opérait une révolution instrumentale, et laissait loin Rossini pour le bruit et le tonnerre de l'accompagnement. Ce fut un événement, une rage que *Robert-le-Diable* et une fortune pour l'Opéra; le poème, la musique, les chœurs, les décorations, tout fut admiré dans les mille voix de la presse; à l'Opéra Nourrit, Levasseur, madame Damoreau, mademoiselle Dorus, grandes renommées d'alors. Hélas! que sont-elles devenues? comme le temps dévore! Le talent s'affaiblit, la mort vient et la décadence plus terrible que la mort. Désormais on ne parla plus que de *Robert*, que d'*Alice*, que de *Bertram*, que de ces airs devenus populaires *l'or est une chimère*, ou

jadis régnait en Normandie, répétés bientôt par tous les échos de la rue et des salons. Cependant le vieil Opéra-Comique mettait en scène la *Marquise de Brinvilliers* où l'on traînait dans la boue l'aristocratie et la royauté (¹); puis la *Thérésa* de M. Alexandre Dumas, drame plein de hardiesse et de talent, dont la tragique allure était singulièrement déplacée sur une pareille scène : l'adultère, la jalousie, l'inceste, toutes ces situations, heureusement hors nature, étaient applaudies avec enthousiasme. Ici, c'était *Mirabeau* tout entier avec sa vie déréglée, ses mauvaises passions, son génie déclamatoire, exerçant sur son temps une infernale puissance parce que son siècle était lui-même déclamateur et corrompu : le drame de Mirabeau c'était encore la séduction, l'adultère et la révolte.

Le Théâtre-Français offrait quelque chose de plus désordonné encore, une comédie intitulée la *Reine d'Espagne* où apparaissent pêle-mêle un roi impuissant, un confesseur, des courtisans, tout un drame sur cette question immorale : Le roi pourra-t-il ou ne pourra-t-il pas avoir un héritier ? Et cette question agitée pendant cinq actes sur la scène, sans pudeur,

(¹) Voici les titres des pièces représentées pour la première fois sur les principaux théâtres durant l'hiver de 1832.

Opéra. — Robert-le-Diable, le Philtre, les Pages du duc de Vendôme, la Sylphide.

Italiens. — Don Giovanni, Cenerentola, Tancredi, l'Italiana in Algieri, Anna Bolena, il Pirata, Commingio.

Français. — La Reine d'Espagne, Jacques-Clément, Pierre III, Law, le Prince et la Grisette, Louis XI.

Opéra-Comique. — La marquise de Brinvilliers, le Mannequin de Bergame, Thérésa, le Maître de Chapelle.

Odéon. — Charles VII, Mirabeau, l'Homme au masque de fer, Catherine II, Jeanne Vaubernier,

à mots à peine voilés. Pourquoi s'étonner ? Sur tous les théâtres on retrouve la même morale, les mêmes déclamations contre la chasteté et le mariage, les saintes lois religieuses et civiles.

Cependant le monde d'élite cherchait un centre de distractions plus élevé et des spectacles moins dangereux. Les soirées d'hiver avaient commencé avec la fin de l'année. La famille du roi, si modestement élégante dans ses mœurs domestiques, venait de donner l'impulsion ; depuis que le prince habitait les Tuileries ses réceptions avaient pris plus d'éclat. Les nécessités de la situation ne permettaient pas toujours de choisir les invités, et il se révélait dans ces réceptions du château des mélanges de tout rang et de toute condition (1) : c'était alors un singulier temps, une confusion bizarre ; un banquier, un industriel pouvaient choisir la compagnie qu'ils admettaient dans leurs salons, et en exclure qui bon leur semblait. Il n'en était pas ainsi du roi des Français aux Tuileries ; la chose du monde que les journaux admiraient d'abord c'est qu'on y recevait aussi bien les simples soldats que les gentilshommes ; certes ce n'était pas là le côté brillant de ces fêtes. Sans doute les

Victorine, une Révolution d'autrefois, Dick-Rajah.

Porte Saint-Martin. — L'Auberge des Adrets, Richard d'Arlington, Dix Ans de la vie d'une Femme.

(1) Paris, 12 janvier 1832.

« Le bal donné hier aux Tuileries par le roi a été fort brillant ; près de trois mille personnes y assistaient ; on y comptait environ huit cents femmes, et ce nombre eût été encore plus considérable, si toutes les présentations désirées avaient pu être faites ; mais le temps ayant manqué pour remplir cette formalité indispensable, les femmes de beaucoup de *citoyens* invités ont dû renoncer au plaisir qu'elles se promettaient d'aller à la cour. »

épaulettes de laine sont fort respectables, mais dans tous les rangs de la société il y a une hiérarchie sacrée. Là où il y a un roi il doit y avoir une cour; au point de vue de l'industrie, la richesse, l'opulence des costumes, des habits, la somptuosité des réceptions est un élément de prospérité et de circulation du numéraire. Aux réceptions du soir les Tuileries étaient inondées : voitures, fiacres et remises portaient toute espèce de monde, et la caricature put railler plus d'une fois les invités nécessaires de ces fêtes du palais. Au milieu de cette affluence il y avait toujours une partie distinguée dans ces salons; la monarchie ne s'était pas abdiquée; la France avait des savans l'orgueil de l'Europe, et la conversation si distinguée du prince répondait aux souvenirs, aux études et à l'esprit de tous. Quelques patriotes se faisaient honneur d'aller au château en habit noir et en souliers de ville, sans aucune distinction; le sans-gêne au milieu d'une famille qui se distinguait par ses manières et sa politesse exquises, n'était au fond qu'un grand orgueil On aurait dû comprendre que le roi, chef de l'État, n'était pas le simple préfet de la Seine, ou le vieux prévôt de Paris appelé à faire les honneurs de la ville aux états et métiers: Aussi outre les jours de réception générale il y en avait d'autres mieux choisis; c'était là qu'on accueillait les ambassadeurs au milieu d'une société d'élite distinguée par sa naissance, ses manières, ses grands et bons airs de noblesse. Cependant, il se trouvait des gens qui osaient blâmer le roi Louis-Philippe de paraître plus à l'aise avec ces hôtes de choix, véritable compagnie d'un prince de la maison de Bour-

bon, qu'avec tout cet autre monde des jours, que j'appellerai publics ([1]). Alors ce n'était plus un raout, une cohue, mais une causerie de bon ton ou d'affaires.

Cette même distinction se rencontrait dans les soirées d'ambassade, à un très haut point spécialement chez le comte Pozzo di Borgo, ou lord Grandville; à un moindre degré chez l'ambassadeur d'Autriche, et voici pourquoi. La comtesse Appony avec des goûts de littérature appelait auprès d'elle cette société de gens de lettres qui se dispense de la distinction de manières parce qu'elle s'attribue la dictature de l'esprit; de sorte qu'on peut dire de ces auteurs qu'il faut les lire et non les voir. C'était sur ce terrain d'ambassade que se rencontraient les gentilshommes royalistes et les nobles ralliés, souvent de la même famille, marchant sous une bannière opposée; là on se communiquait les nouvelles des Tuileries et d'Holyrood et l'on dansait sans distinction d'opinion ([2]). Quelquefois de jeunes et jolies personnes, bien élevées pourtant, légitimistes jusqu'au bout de leurs cheveux blonds, se permettaient des railleries déplacées sur les princes de la maison d'Orléans : on citait le refus de danser d'une demoiselle de haute compagnie invitée par le duc d'Orléans; ce qui faisait dire à un vieux grand seigneur rallié : « apparemment cette petite fille se croit mieux née qu'un Bourbon. »

([1]) On reprochait cet esprit de distinction à la couronne et pourtant il se trouvait peut-être à un plus haut degré dans M. de Lafayette, si aristocrate et si gentilhomme de manières.

([2]) On remarquera que toutes les grandes familles, les La Rochefoucauld, les Montmorency, les Choiseul, les Talleyrand, se divisaient en ralliés et en opposans, sans se brouiller pour cela.

Il y eut des mots, des explications quelquefois, et le duc d'Orléans se fâcha en véritable gentilhomme au sujet d'un propos qu'on prêtait au prince de L*** d'une grande lignée ([1]); il lui fit demander un rendez-vous d'honneur par un de ses aides-de-camp, comme l'aurait fait un Condé sous Louis XV; le propos fut démenti, et le duc d'Orléans s'en tira avec dignité comme il le devait à son nom et à sa naissance.

Ajoutez les réunions politiques chez les ministres à la suite de quelques dîners de cabinet, réunions fort courues par les membres de la Chambre, et pourtant détestables sous tous les rapports : mauvaise cuisine, mal servie, vins frelatés, pauvreté de manières, maîtresses de maisons pédantes et mal apprises, ennuis de discours, tels étaient les fameux dîners ministériels, dénoncés pourtant par certains poètes comme moyen de corruption. C'est qu'en général les députés de 1831 n'étaient pas difficiles à éblouir ; peu habitués au monde, ils savouraient toutes ces magnificences avec une joie indicible; on cherchait à les endoctriner, à les caser en grande fraction, car c'était l'époque des réunions particulières : ici dans les salles du restaurateur Lointier, là dans les salons de quelques ministériels importans où se groupait la majorité. Chez M. de Lafayette on trouvait réuni le club de toutes les na-

([1]) Voici comment les journaux rapportèrent ce fait : «... M. le duc d'Or...., fatigué de bruits que certaines feuilles se plaisaient à répandre sur une prétendue scène qui se serait passée au dernier bal de M. R..... et dans laquelle on attribuait à M. le prince de L... quelques expressions offensantes pour lui, aurait aujourd'hui demandé à ce prince une explication. Il en serait résulté de la part du prince de L... un désaveu complet de toutes les intentions offensantes qu'on lui avait faussement attribuées. »

tions ([1]); chez M. Laffitte, sous les lambris splendides d'un banquier vaniteux, on faisait de la politique plus modérée avec des insinuations, des demi-confidences, des souvenirs répétés sous toutes les formes, sans ménagement, pour rappeler les services rendus au prince qui pourtant avait largement aidé le banquier. Tel était le défaut de M. Laffitte, la personnalité la plus absorbée en elle-même et la plus exclusive dans ses prétentions ([2]).

On entrait ainsi dans les joies du carnaval, patrimoine du peuple, bruyantes cette année comme au jour néfaste du sac de l'archevèché de Paris : masques immondes dans les rues, joies avinées; il y eut des mascarades demi-politiques contre le gouvernement du roi et les ministres. Les blasés réveillèrent les bals de l'Opéra qu'on voulut remonter au niveau de la grande compagnie et aux souvenirs de l'ancien régime. Il y a deux périodes dans les révolutions : aux premiers jours tous jouent la démocratie; on fraternise, on s'égalise à qui mieux mieux; le second jour, les positions une fois faites, on prétend à l'aristocratie, aux distinctions; des valets de la veille veulent devenir des grands seigneurs; on tourne au sybarite, à l'éreinté, on veut des guirlandes et des amours à la Watteau partout, aux salons, aux boudoirs; on soupe tard, on fait de la régence, comme si ces manières

([1]) Il y avait ceci de loyal dans les réunions de M. de Lafayette, qu'on y parlait tout haut. Aussi chez lui la police pouvait tout savoir sans grand dérangement.

([2]) Ce fut a ce moment surtout que M. Laffitte commença son système d'opposition à la couronne; il le fit avec un peu trop d'aigreur, alors qu'il n'avait point encore remboursé les garanties que la liste civile avait données pour lui.

inimitables pouvaient revenir, comme si la voix, le geste l'esprit, la tenue pouvaient s'usurper avec les titres, et la fortune. Les parvenus voulant faire du genre Louis XV me rappellent cette multitude aux souliers ferrés qui envahit le dimanche les salons de Versailles, un paysan qui se mire et grimace dans les glaces des grandes galeries aux mille lustres. Ce carnaval eut donc ces orgies de nuit comme à Rome et Alexandrie au IVe siècle; on courut surtout aux bals de l'Opéra, cohue pêle-mêle qui cachait, sous des gants aux couleurs épurées, des mains rouges et calleuses, des doigts fatigués par le métier, durcis par l'aiguille ou le rabot; on voulait singer Marly et on eut la Râpée; au lieu des belles danses de cour on eut le rigodon des gardes françaises (¹).

Le sensualisme affecté vint surtout des gens de lettres, secte fière d'elle-même qui, sans avoir la grandeur et l'éclat des écrivains du XVIIIe siècle, prétendit rappeler leur domination. La presse avait vaincu dans les Journées de 1830 contre les ordonnances de Juillet : à elle le triomphe et par conséquent l'orgueil du succès. Si quelques écrivains avaient pris des positions actives ou éminentes dans le gouvernement, d'autres étaient restés en dehors, et déjà commençait cette inondation de romans, cette nouvelle plaie d'Égypte, vrai fléau de la société; on ne voyait plus de travaux sérieux; les mêmes noms se produisaient avec une certaine monotonie dans des œuvres que leurs auteurs croyaient capitales, et appelées à une durée éternelle; le genre Walter Scott fi-

(¹) Les bals masqués de l'Opéra furent annoncés par les journaux comme de grandes réunions de bon ton et de bon goût.

nissait avec la Restauration, celui de M. de Balzac commençait avec la Révolution de Juillet. En face de mœurs si nouvelles, M. de Balzac essayait un grand résumé, résultat d'un remarquable esprit d'observation : des milliers de romans dans tous les cabinets de lecture, comme sous le Directoire ([1]); quelques-uns sortant de la foule, *Indiana* par exemple, publié sous le pseudonyme de Georges Sand, triste abus d'un grand talent! oh! que de femmes furent entraînées à oublier les saintes lois du mariage à la lecture de ces pages déclamatoires! On se plut à déifier le principe du mal, à créer des autels aux êtres pervers et méchans ([2]), comme ces peuples barbares dont parle l'Écriture. En poésie, la seule œuvre capitale, ce furent *les Feuilles d'Automne* de M. Victor Hugo, harmonieuse vibration d'une harpe triste, monotone, revenant sans cesse aux mêmes formes et aux mêmes sons.

La philosophie et l'histoire prenaient une plus haute direction : des cours remarquables, professés par de jeunes hommes au collége de France, entraînaient la génération dans des voies nouvelles, bonnes ou mauvaises, mais brillantes. Ici M. Lerminier, esprit sérieux, comparait les législations ou traçait avec des préventions depuis heureusement modifiées, les portraits de M. Royer-Collard et de M. Guizot, comme penseurs et comme philosophes. M. Saint-Marc-Girardin péné-

([1]) En effet, sous le Directoire il fut publié un nombre aussi considérable de romans qu'à notre époque ; ils étaient censés traduits de l'anglais ; on avait Pigault-Lebrun, Ducray-Duminil, et d'autres renommées alors immenses dont on ne parle plus.

([2]) Ce type de l'être égoïste et pervers, au reste emprunté à Byron et un peu au Faust de l'école allemande, se retrouvait partout dans les romans et dans la poésie de la nouvelle école.

trait dans le droit féodal de l'Allemagne avant de commencer ses spirituelles leçons sur la littérature avec le goût admirateur de M. Andrieux sur la pureté de l'antique; tandis que le monotone M. Say traduisait des théories anglaises sur l'économie politique. Comme le temps était alors tout entier à la publicité, à ses vanités, à ses amours-propres, ces cours étaient reproduits dans les journaux à la destination des quatre coins du monde; l'Académie des sciences elle-même s'éparpillait en feuilletons: les théories, les applications scientifiques ne tenaient pas un plus grand espace que le théâtre et les romans; le besoin de faire parler de soi entraînait les savans les plus modestes comme les plus élevés. On publiait en feuilletons les cours de M. Cuvier; M. Biot descendait jusqu'aux flatteries des petits journaux; M. Sylvestre, M. D'Arcet avaient leur publicité de chaque huitaine : ai-je besoin de dire que M. Arago la provoquait, la sollicitait avec un grand et honorable amour de la science populaire, mais aussi avec un désir ardent, méridional d'occuper les mille voix de la renommée pour grandir sa position politique (1).

Au milieu de tous les recueils scientifiques, littéraires, la *Revue des Deux Mondes* s'ouvrait à une école pleine de jeunesse et d'avenir, aussi d'orgueil et de vanité. Son fondateur, homme d'instinct et de persévérance, avait deviné qu'avec deux conditions essentielles, l'esprit de coterie et la puissance d'unité, on pouvait aller fort loin dans la conquête

(1) Ce désir de popularité a fait souvent tomber M. Arago jusqu'à la science des devins et des faiseurs d'almanachs, et ceci a donné à douter (sans doute à tort) qu'il y eût une réalité absolue dans sa renommée scientifique.

d'une position, et à cet effet il avait groupé une réunion d'écrivains, tous distingués au reste, qui travaillaient au même but. Tels étaient M. Alfred de Vigny, esprit d'aristocratie que la restauration avait si noblement inspiré; M. Edgard Quinet, traducteur de l'école allemande, refaisant les idées, la poésie, l'idéologie des universités de Leipsick, de Berlin et de Halle; M. Sainte-Beuve, esprit à petites facettes, avec une façon, une prétention d'originalité qu'on peut comparer à une causerie des salons du Marais au XVII[e] siècle, janséniste dans son style, ses idées, sa façon de juger; M. Mérimée, spirituel conteur de petites histoires comme un improvisateur napolitain sur le sable de Portici; M. Michelet qui préludait par ses admirations enfantines sur Martin Luther et ses pastiches de mémoire aux doctrines de ses livres historiques. M. Alfred de Musset que ses amis devaient pendant vingt ans caresser toujours comme un enfant gâté de l'esprit et du génie; M Gustave Planche, le critique mécontent de tout, dédaigneux par orgueil littéraire, impuissant à produire, se plaçant comme le Jupiter des anciens dans un sanctuaire, la foudre en main pour anéantir avec de longues dictées, les talens et les succès qui blessaient la souveraineté maussade parmi quelques élus.

Cette pléiade de la *Revue des Deux-Mondes* avait pour but de s'entr'aider par une confraternité littéraire; on se disait entre soi les choses les plus aimables, on flattait considérablement la génération jeune, ardente, qui aspirait à la renommée au sortir du collége. Que d'enfans de génie brevetés d'immortalité, les uns pour la grandeur de la pensée,

les autres pour la beauté de la forme; à l'aide de l'esprit, d'un peu plus de pédantisme encore que d'esprit, on classait, on élevait de jeunes renommées! puis venaient les amères déceptions, les désespoirs; et ce fut comme un coup de foudre que la nouvelle lamentable du suicide de deux tout jeunes hommes, Victor Escousse et Auguste Lebras ([1]) qui avaient conçu une idée exagérée de leur propre valeur. Victor Escousse avait fait un drame excentrique, *Farruck-le-Maure* : on l'avait loué, caressé; l'ivresse avait pénétré dans ses veines, il se croyait appelé aux plus hautes destinées! Le malheureux s'était trompé ou pour mieux dire on l'avait trompé; il fit un autre drame, *Pierre III*, la chute fut complète, on ne l'épargna pas, la critique fut sanglante, et au bout de tout cela il y eut un double suicide, on trouva deux enfans enlacés l'un dans l'autre à côté d'un réchaud de charbon, et comme enseignement, une sorte de lettre testamentaire sur les déceptions et les amertumes de la vie : nul principe religieux, raillerie des croyances, doute même sur l'âme; le suicide eut

(1) Paris, 18 février 1832.

« Un double suicide a eu lieu la nuit dernière. M. Escousse, déjà connu dans la littérature par son drame de *Farruck-le-Maure*, s'est asphyxié avec M. Aug. Lebras, jeune homme à peine âgé de dix-sept ans ; M. Escousse lui-même n'avait pas vingt ans. Une vive amitié unissait ces deux jeunes gens, tous deux mélancoliques ; ils gémissaient souvent sur les misères de ce monde et parlaient de la nécessité de le quitter. On a trouvé sur une table, dans la chambre où gisaient embrasés les deux cadavres, la note suivante écrite de la main d'Escousse : « Je désire que les journaux qui annonceront ma mort ajoutent cette déclaration à leur article : Escousse s'est tué parce qu'il ne sentait pas sa place ici, parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant ou en arrière, parce que l'amour de la gloire ne dominait pas assez son âme, si âme il y a. — Je désire que l'épigraphe de mon livre soit :

Adieu trop inféconde terre,
Fléaux humains, soleil glacé,
Comme un fantôme solitaire,

lieu au sortir des coulisses à quelques pas d'une actrice. A seize ans Auguste Lebras avait épuisé la coupe des sensations : la vie n'était plus pour lui qu'un effet sans cause ; tandis qu'un autre suicide retentissait au sein de l'école saint-simonienne : un jeune et fervent adepte du père Enfantin allait parcourir la province pour chercher une femme « qui l'aimât assez d'amour pour mourir avec lui ; » il la trouva et leurs corps entrelacés furent découverts sous un bosquet de fleurs.

Toutes ces doctrines portaient donc leurs fruits. Si la loi ne pouvait poursuivre l'esprit et la tendance d'une littérature au désespoir, il n'en était pas ainsi du saint-simonisme qui présentait une société existante avec des sectaires, une organisation matérielle ; la justice pouvait intervenir en vertu de deux principes. Depuis la séparation et les schismes nés au milieu de cette secte nouvelle, le saint-simonisme était entré à la Bourse, il avait créé des actions, appelé des capitaux, surtout il avait fait des dettes dans ses réunions splendides de la rue Monsigny. Le procureur du roi trouvait dans cette nouvelle face du saint-simonisme un motif suffisant de poursuites en police correctionnelle, et en examinant ses doctrines, les trou-

Inaperçu, j'aurai passé
Adieu, palmes immortelles,
Vrai songe d'une âme de feu,
L'air manquait, j'ai fermé mes ailes,
Adieu.

Lettre du jeune Lebras.

« Mon bon père et ma bonne mère, je vous trace ces lignes sur le lit de la mort. Une maladie cruelle, causée par un grand travail a ruiné mes forces. Je vais mourir... de grâce pensez quelquefois à votre Auguste qui vous attend dans un monde meilleur. Oh ! si maintenant la santé m'était offerte, je la refuserais ; car je regarde la tombe comme un bien, l'existence m'est à charge... Je meurs, et pourtant ne me plaignez pas ; car mon sort doit exciter plus d'envie que de pitié... ceux-là seuls sont à plaindre qui se ruent dans la tombe du monde. Adieu... adieu... »

bles des ouvriers à Lyon avaient révélé la tendance perverse de ces enseignemens répandus parmi les classes travailleuses; quand on disait sans cesse que la propriété n'était pas un droit légitime, que le fonds social était mal réparti, n'était-ce pas indiquer que les classes ouvrières avaient d'autres destinées devant elles? Ces prédications remuaient les passions mauvaises, les ambitions des prolétaires : la famille, la propriété, tout était attaqué, et un gouvernement régulier ne pouvant permettre ces écarts d'enseignement et d'imagination, on prit donc une résolution contre les saint-simoniens. A ce moment la ruine était arrivée pour les enfans du père Enfantin [1]; *Le Globe* cessait de paraître, les fêtes, les bals avaient disparu; on vendait en masse les brochures [2] sur l'avenir de la femme et des classes industrielles; quelques fidèles continuaient l'enseignement, leur apostolat, avec une chaire, un temple, en présence d'une multitude avide de leurs paroles. Des femmes, des jeunes hommes se pressaient sur leurs pas, et si la multitude les raillait, ils avaient des affiliations secrètes dans les ateliers d'ouvriers. On trouvait le saint-simonisme chez

(1) Dans le dernier numéro du *Globe* (20 avril 1832), M. Enfantin fit insérer une allocution qui avait pour adresse AU MONDE ; elle commençait par ce protocole : MOI, PÈRE DE LA FAMILLE NOUVELLE. « *Dieu*, dit-il, *m'a donné mission d'appeler le prolétaire et la femme à une destinée nouvelle.* » Après avoir rappelé ses efforts pour réaliser *l'association universelle*, et y faire entrer *sainte la famille humaine* au moyen de ce qu'il appelle sa *charte d'avenir*; après avoir dit *je suis fort*, il ajoute : « *J'ai parlé, je veux agir. L'apostolat est fondé; je me retire avec quarante de mes fils dans le lieu même où s'est passée mon enfance, sur l'une des hauteurs qui dominent Paris* (Ménilmontant). *Vous avez ma parole, vous aurez bientôt mes actes ; mais je veux me reposer et me taire.* »

(2) Plus tard, les saint-simoniens firent insérer dans les jour-

les prolétaires; l'idée qu'il inspirait à travers ses ménagemens c'était l'insurrection morale des classes inférieures contre un état social si monstrueusement réparti.

L'organisation du saint-simonisme prenait une formule toute d'enseignement à l'époque de la grande retraite sous le père Enfantin; dix apôtres furent institués, c'était encore un plagiat chrétien (¹); un costume bizarre leur fut donné, moitié mondain, moitié monacal, et les apôtres durent se répandre partout. On s'explique difficilement comment des hommes d'intelligence et d'esprit pouvaient se jeter en de pareilles folies : « Sachez, disait M. Barrault, ce que c'est qu'un apôtre. L'apôtre fidèle à l'orbite souverain du MESSIE (le père Enfantin) reflète au loin la lumière de cet astre immense, agrandie de ses propres rayons, et lui-même il est centre; et comme le révélateur dont il est le satellite, il est un monde. Il touche d'une main aux grands de la terre, et de l'autre aux masses frémissantes; il est prince, il est peuple... Écoutez; il prophétise... Et voici que la poésie, mettant un rayon de miel sur ses lèvres, se balance sur des ailes brûlantes. Applaudissez maintenant : orateur, il émeut une assemblée. A lui le dé-

naux l'avis suivant : « Après avoir employé des sommes considérables pour propager notre foi, nous avons senti que l'instant était venu où nous devions vendre les livres que nous avons donnés jusqu'à ce jour avec profusion... » Ces publications saint-simoniennes de 1825 à 1832 formaient plus de soixante volumes ; le prix de la collection complète était de 284 francs.

(¹) Parmi les dix apôtres de la religion saint-simonienne on remarquait MM. Michel Chevalier, Charles Duveyrier, Emile Barrault et d'Eichtal. M. Olinde Rodrigues s'était déjà séparé de la communion du père suprême.

sert, il est moine! à lui le château, il est gentilhomme! à lui la cité, il est homme de fête, de plaisir et d'élégance! à lui le voyage, il est pélerin! à lui le danger, il est soldat! à lui le travail, il est prolétaire! Il aime ce MESSIE comme un *père*, il le vénère comme un *roi*, il le sert comme un *maître;* car il porte le Messie de Dieu et le roi des nations. Telle est la vérité. »

Ces paroles puériles et mystiques étaient la soi-disant définition de l'ordre et de l'institution saint-simonienne; quant à sa morale c'était toujours la promiscuité, la liberté de la femme, et l'apôtre, M. Michel Chevalier, s'était surtout chargé de cette partie de l'enseignement. Il reste signées de lui dans le *Globe* de longues diatribes contre le mariage (¹); plus tard, devant la Cour d'assises, il s'écria : « On dit que l'adultère et la prostitution sont des accidens; voyons : dans votre monde, il y a un langage intime et un langage officiel; ce qui s'appelle *adultère* en langage officiel, s'appelle *bonne fortune* en langage intime. Il est une science appelée la statistique qui enseigne que dans les villes comme Paris, sur cent femmes de dix-huit à trente ans, il y en a vingt-cinq qui vivent de prostitution; en sorte que sur cent femmes qui naissent, il y en a près de deux cinquièmes qui sont vouées à ce trafic honteux. »

(¹) On trouve dans le *Globe* de curieux articles de M. Michel Chevalier; deux surtout sous le titre : *de la Femme* (12 janvier 1832) et *Extrait d'un des enseignemens du père suprême Enfantin sur les relations de l'homme et de la femme* (19 février 1832) présentent les plus singulières idées; ils formèrent dans le procès des saint-simoniens la base du délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

On eût compris difficilement qu'un pouvoir eût souffert de tels outrages à la morale publique. Les poursuites avaient lieu moins au reste pour faire condamner les doctrines en elles-mêmes que parce qu'on avait la certitude que les enseignemens saint-simoniens se liaient aux clubs, à la partie prolétaire de la Révolution de Juillet, à une sorte d'égalité dans les partages selon les doctrines de Babœuf; seulement ceux-ci voulaient y arriver par des moyens pacifiques, tandis que les clubs partout organisés marchaient directement à leur œuvre. Il s'était fait à cette époque un rapprochement entre la mauvaise crête des partis; tout ce qui avait un dessein de renversement se tendait la main par un mouvement fort naturel et une sorte de mauvais instinct dont sont douées les opinions hostiles. Ainsi plus d'un républicain déçu se faisait carliste, il recevait de l'argent, des promesses; et les légitimistes, je parle de ceux d'une mauvaise trempe, entraient dans les clubs jacobins pour s'y fortifier dans de communes illusions. Certes, ce n'était pas ici la noble élite d'un parti, mais sa mauvaise queue; on ne pouvait accuser les opinions honorables des rêves et des complots de tous ces esprits déréglés.

La police alors était aux mains de M. Gisquet, spécialement désigné par M. Casimir Périer : tel était le faible du président du conseil de préférer à toute intelligence élevée des commis obéissans, et pourvu qu'on lui fût dévoué cela suffisait. Il n'y avait dans M. Gisquet (1) aucune condition d'un préfet de police : esprit fort, dominé par les petites affaires,

(1) Je crois que la publication des *Mémoires* de M. Gisquet n'a pas modifié les idées sur sa capacité comme préfet de police.

les commérages et des rapports puérils, il ne connaissait des partis que la fraction turbulente, étroite, sans s'élever jamais à la grandeur de leur histoire et de leurs traditions. La police du royaume était dans les mains de M. Foudras, chef de division à l'intérieur, tout entier préoccupé des souvenirs de l'administration dure, militaire, tracassière du général Savary. Il y avait en effet deux écoles dans la police de l'Empire; celle de Fouché, habile, préventive; celle de M. Réal et des aides-de-camp de Napoléon, dont le général Savary était un peu l'élève; et celle-là se révélait dans toutes les circonstances par des persécutions ignorantes, sans étudier jamais la société que par une face, celle des complots.

On vit alors éclore deux conspirations d'une nature assez curieuse et où se mêlaient un peu, je crois, les ardentes idées de partis et les provocations de quelques agens subalternes de la police. Un jour Paris (1) se réveille et apprend qu'une conjuration a été sur le point d'éclater : où en est le siége? est-ce sur la place publique, dans les rues, aux barricades, comme naguère? Point du tout; c'est dans les tours Notre-Dame que les con-

(1) Paris, 4 janvier 1832.

« On a trouvé dans les tours Notre-Dame le placard suivant destiné à être affiché partout.

Appel au peuple.

« Citoyens! pouvons-nous après avoir dans les immortelles Journées versé notre sang pour la liberté, voir les défenseurs de la patrie enfermés dans de profonds cachots avec les plus infâmes brigands, les belles promesses oubliées, nos droits méconnus, nos trésors dilapidés pour solder des traîtres et des bandes de mouchards; la Pologne périr sous le fer de la Russie; l'Italie livrée à ses bourreaux, la Belgique à l'Angleterre, nos frontières aux ennemis? Pouvons-nous souffrir plus long-temps un si vil gouvernement? Non. Tant que le sang coulera dans les veines d'un seul Français il ne se laissera jamais asservir sous la loi d'un lâche tyran qui ne rêve que guerre civile, trahison, désespoir,

jurés ont placé leur haut projet; c'est à côté du *Quasimodo* de M. Victor Hugo, qu'on trouvera le chef d'une émeute: on sonnera le tocsin? mais pour que la cloche d'insurrection produise un effet il faut un peuple derrière, une multitude armée, une organisation telle qu'on puisse engager une lutte avec le soldat; rien de tout cela n'existe; et néanmoins les conjurés ont résolu de sonner les cloches, vêpres ou complies, *Te Deum* ou tocsin. La police grossit et élève tous ces renseignemens à la hauteur d'un complot; on en parle à la Chambre, on veut en entretenir le public comme d'un danger; naturellement ces moyens échouent, et la conjuration des tours Notre-Dame est bientôt discréditée.

A quelque temps de là, dans la rue des Prouvaires, une autre conjuration se prépare sur des proportions plus vastes, mais où la parole entre plus que l'action; les agens de partis sont vantards, loquaces, parce qu'ils espèrent toujours la victoire; on a commandé un repas chez un restaurateur, la police l'a su et l'a laissé faire; il est résolu parmi les conjurés d'attaquer les Tuileries dont on s'est procuré les clefs; les rêves les plus excentriques passent à travers toutes ces têtes, on enlèvera le roi, sa famille; qui sait tout ce qui se dit et se fait dans l'ivresse d'un festin et dans l'ivresse plus grande des haines politiques! Sur le pont on a rencontré des patrouilles fausses, des groupes

misère, ruine du peuple et perte du pays... L'hiver approche, l'ouvrage diminue les ateliers et les boutiques ferment, le pain augmente; la faim, qui est le plus pressant besoin, se fait sentir; le sang a coulé! Nous serons indignes du nom de Français si nous ne crions d'une voix unanime: Aux armes! aux armes!... » Ceci ressemblait singulièrement à mille pièces des conspirations antérieures.

mmes qui n'ont point le mot d'ordre; la police résente rue des Prouvaires, elle veut forcer la ɜ, on fait résistance; des coups de pistolet sont ngés, un agent frappé à la poitrine tombe mort; rrête en masse, les prisons se remplissent de dés; partout on ne voit, on ne rêve que complots et ers. Ces faits sont rapportés et commentés par les ıaux, les uns les prennent en souriant, d'autres au ux; les ministres paraissent le front triste, on désʻe pour ainsi dire de la société (1). Dans ces sortes ıires il y a toujours un mélange de réalité et de po[ui ne permet pas de les juger bien nettement.
est qu'en effet il existait partout, à Paris comme la province, une effervescence chaque jour matée par des émeutes : à Toulouse, à Grenoble, à bourg des rixes violentes, non-seulement entre ›artis mais encore entre la force armée et les lations; on saisissait les allusions les moins dis, toutes les circonstances, tous les accidens pour fester des opinions hostiles au gouvernement, inistère de M. Périer surtout. Le pouvoir sortait ine de l'insurrection lyonnaise lorsqu'une dé-

Depuis long-temps le préfet ce était averti que les mals cherchaient l'occasion ɜr encore quelque trouble. ı à l'ordinaire on assignait ìxe l'exécution de leurs pro- ntôt sur un point, tantôt sur ʻe : c'était d'abord pour l'élu bal de M. le président du , ensuite pour celle du bal éra, puis enfin du bal des ɜs. L'autorité recueillait ivement ces avis et prenait les mesures de surveillance nécessaires Hier, 1er février, tout était tranquille lorsque fort avant dans la soirée, vers minuit, le préfet de police fut averti que des armes avaient été transportées dans une maison de la rue des Prouvaires; la maison et la rue furent cernées vers les deux heures. A deux heures et demie, le chef de la police municipale, revêtu de son écharpe et suivi de sergens de ville et de gardes municipaux, pé-

pêche télégraphique annonça une nouvelle émeute à Grenoble, aussi grave dans ses résultats qu'elle était puérile en son principe. C'était à la suite d'une mascarade de mardi gras : des jeunes hommes saisissant cette occasion de raillerie avaient copié dans leurs joyeuses cavalcades une caricature qui avait paru, spécialement contre M. Périer et son système d'ordre jugé comme une pensée de peur par un parti. Cette mascarade avait excité la risée et le peuple applaudit au déploiement de ces grotesques figures. Le préfet, M. Maurice Duval, fonctionnaire de l'école impériale, intelligence peu étendue, avec toute la rudesse des traditions de cette époque, avait voulu réprimer la mascarade et il en était résulté des rixes, un conflit entre le 35e de ligne et le peuple. Ce régiment n'était point aimé à Grenoble; formé, disait-on, des débris de l'ancienne garde royale, il détestait les patriotes et en était exécré; ce régiment n'avait aucun faible pour les émeutiers, tant il avait souvenir de Paris aux ardentes journées ([1]); il réprima donc la révolte avec énergie, et il y eut ceci de particulier

nétra dans cette maison; un coup de pistolet, tiré à bout portant, frappa un sergent de ville mortellement. La force armée entra aussitôt, et la plus grande partie des hommes qui se trouvaient réunis en armes dans ce lieu furent arrêtés après une résistance par suite de laquelle quelques-uns furent blessés. Ces arrestations et d'autres encore, le tout au nombre de deux cents se sont opérées de trois à quatre heures du matin... C'est encore là un des coups désespérés de quelques hommes appartenant à tous les partis et réunis entre eux par le sentiment de leur commune impuissance, pour tenter un effort dont le résultat définitif leur importe peu pourvu que son premier effet soit le désordre qu'ils espèrent. Mais ils ont vu encore cette fois qu'il n'y avait pour eux aucune chance de produire même des alarmes sérieuses. »

(*Moniteu*

([1]) « Une dépêche télégraphique

à Grenoble que la garde nationale et l'autorité municipale comme à Lyon se mirent du côté des perturbateurs : que faire encore? la lutte s'était si fortement engagée que le régiment avait été obligé de quitter Grenoble. M. Périer, enfant du Dauphiné, lié avec presque toute la ville de Grenoble, avait son berceau à Vizille, et peut-être se laissa-t-il entraîner par un de ces accès de colère qui ne calculaient rien; son cœur était ulcéré de se voir impopulaire là où naguère il dominait par le souvenir de son patriotisme. On se montra donc ferme pour la répression comme on l'avait été à Lyon; le maréchal Soult qui voulait donner confiance à la troupe et la seconder dans ses efforts exigea que le 35e rentrât dans Grenoble (1); c'eût été un mauvais exemple que de reculer devant la révolte; force devait rester à l'autorité malgré le peuple. Qu'importent les rixes particulières, les conflits et les luttes entre les populations et les soldats! La mission du pouvoir était de restaurer la discipline plusieurs fois méconnue, de donner confiance aux soldats, de constater qu'en aucun cas ils ne

du 14 mars, parvenue aujourd'hui de Lyon à M. le ministre de la guerre, faisait connaître que des désordres avaient eu lieu à Grenoble à l'occasion des mascarades. Les autorités avaient été méconnues un moment. La garde nationale ne s'était pas présentée en nombre. La troupe de ligne avait dû repousser par la force les attaques de quelques agitateurs dont trois ou quatre avaient été blessés par la baïonnette. »

(*Moniteur* du 16 mars 1832.)

(1) Le maréchal Soult s'était adressé au patriotisme de l'armée.

« L'ordre public a été troublé à Grenoble. Le 35e régiment de ligne chargé de le rétablir a parfaitement rempli son devoir. Sa conduite a été telle qu'on pouvait l'attendre du bon esprit et de l'excellente discipline qui distinguent tous les régimens de l'armée. Le roi a ordonné que des témoignages de sa satisfaction fussent adressés au 35e. Sa Majesté n'a point approuvé que ce régiment se fût

seraient abandonnés par la couronne. Le gouvernement voulait inspirer aux régimens la foi en eux-mêmes et dans le pouvoir. Le commandement du 35e fut donné au chef de bataillon de Rostolan, officier loyalement fidèle à Charles X, neveu du cardinal d'Isoard, d'une famille dévouée : celui-là ne laisserait point gronder l'émeute impunément.

Cette agitation à Paris et en province recevait alors un élément nouveau qui devait accroître le désordre des esprits : c'était l'arrivée par toutes les frontières des réfugiés étrangers. Sous prétexte qu'il fallait donner une hospitalité généreuse aux patriotes malheureux, défenseurs d'une même cause, on les accueillait partout avec des fêtes et des démonstrations turbulentes, des chants, des cris patriotiques. Quel que soit le respect que je porte au malheur, il y a dans toutes les émigrations une sombre turbulence qui nuit au pays dans lequel on cherche un refuge. Parmi tous ces Italiens, ces Espagnols qui recevaient abri dans les provinces méridionales, il y en avait de singulièrement brouillons, et si une auréole plus noble et plus brillante se voyait au front des Polonais, il n'en était pas moins vrai que leur présence, leurs malheurs,

retiré de Grenoble. Le lieutenant-général Delort, commandant supérieur de la 7e division militaire, a reçu l'ordre de le faire rentrer dans la ville avec les autres troupes qui y sont dirigées. Aucune sorte de transaction relative au 35e régiment n'avait été et n'avait pu être faite entre de prétendus députés de Grenoble et l'autorité supérieure militaire ; elle la désavoue formellement. Digne de la confiance du roi, l'armée a prouvé qu'elle ne cessera jamais de la mériter par sa discipline et son exactitude à remplir tous les devoirs qui lui sont imposés. Elle sera toujours prête à combattre les ennemis qui menaceraient l'indépendance de la patrie et les factieux qui tenteraient de renverser les lois ou de troubler la tranquillité publique. Soldats ! Depuis le jour où le drapeau na-

leurs discours étaient le sujet et l'occasion d'émeutes, de troubles, d'agitations et de tourmentes. On les accueillait par des banquets patriotiques, les libations étaient abondantes; au milieu des toasts on parlait d'une manière fort légère de ce même gouvernement qui les protégeait. Un vieux dicton mêlait le nom des Polonais aux grands banquets, aux larges libations dans les coupes antiques et la vaste amphore; de là ces agitations de rues, ces émeutes, ces désordres infinis. Le véritable roi des réfugiés était M. de Lafayette, il les gouvernait plus que le gouvernement ne l'osait lui-même, et il était rare à Paris que ces banquets ne fussent accompagnés de rixes sanglantes. Il y en eut une au *Rocher de Cancale* dont les conséquences furent fatales; dans un salon dînaient paisiblement des officiers de la ligne et de la garde municipale; dans un autre salon des réfugiés Polonais pleuraient à table la mort de la patrie. Le tumulte était grand et un digne officier supérieur de la garde municipale qui voulut mettre l'ordre fut frappé d'un coup de poignard [1]. Il fallait donc mettre un peu de force dans la législation relative à ces réfugiés; une loi donna au gouvernement régulier une dictature suffisante pour les

tional vous a été rendu, vous n'avez cessé de l'honorer par votre dévoûment, votre courage et votre discipline. Vous avez entouré le trône et les institutions de Juillet d'un rempart au pied duquel les partis sont venus expirer. Soldats! Le roi et la France vous remercient.

« Le ministre de la guerre,

« Duc de Dalmatie.

« A Paris, le 22 mars 1832. »

(1) Paris, le 3 février 1832.

« Ce soir plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient M. de Rumigny, aide-de-camp du roi, Gérard, aide-de-camp du duc d'Orléans, et M. Dulac, chef d'escadron de la garde municipale, étaient à dîner au *Rocher de Cancale;* des officiers polonais étaient réunis dans le même restaurant. Un rassemblement s'est formé vis-à-vis, rue Montorgueil, aux cris de

secourir, les diriger ou les châtier. Avec les secours habilement distribués on régularisa leur position; par la surveillance et le châtiment on empêcha leurs écarts. Dès-lors ils se partagèrent en trois classes : les hommes paisibles et honorables qui prirent des états, des professions; ceux qui se mirent au service d'une surveillance occulte de la France ou de l'étranger dont la correspondance secrète se révéla plusieurs fois; une troisième classe enfin qu'on fut obligé de réprimer. L'intérêt pour les réfugiés diminua sensiblement parce qu'on vit l'abus de l'hospitalité, et à peine une année s'était-elle écoulée que l'on put reproduire en caricature les types de ces réfugiés, vieux grognards, mendians de porte à porte, avec ces immenses moustaches, ces cils épais : le caractère français est de se venger ainsi, il confond souvent le bien, le mal, la misère honorable comme le malheur intrigant.

Au temps des fortes croyances, des mœurs nuancées, il y avait un passage de la joie à la pénitence, du carnaval au carême; on sortait des plaisirs et l'on se couvrait la tête de cendres. La génération présente avait gardé les fêtes, quelquefois amères; elle rejetait la contrition; les églises restaient vides, l'indifférence du gouvernement était passée aux masses, et l'on était heureux encore lorsque la populace ameutée ne venait pas briser les portes des églises et les autels. Le 15 février, jour des cendres, n'avait-il pas été

Vive la Liberté! vivent les Polonais! en chantant la *Marseillaise*. Ce rassemblement effrayait les habitans du quartier qui s'empressaient de fermer leurs boutiques. M. Dulac sortit seul, et se trouva en présence du groupe qu'il voulut engager à se disperser; mais il fut aussitôt assailli, frappé de coups de bouteille et même de coups de stylet. »

le lendemain de la saturnale avinée et sauvage contre Notre-Dame et Saint-Germain-l'Auxerrois. Depuis lors, ces vieilles préventions contre le clergé n'avaient pas cessé; l'archevêque de Paris avait à peine reparu dans son diocèse, et il ne savait où abriter sa tête. M. de Quélen errait de couvens en couvens; les pompes des églises étaient délaissées, nul témoignage de respect public pour les solennités religieuses; les fervens catholiques profondément affligés gardaient pieusement leur foi et, sous prétexte de la fidélité à l'ancienne dynastie, on les surveillait, souvent même on les persécutait d'une façon étroite et mesquine.

On touchait donc à la mi-carême de 1832; des bals brillans étaient annoncés partout dans les salons les plus fous, les plus gais : il y en avait à l'Opéra, dans tous les petits théâtres de Paris; folles filles, jeunes hommes aux intrigues d'amour, vieillards caducs qui cherchent encore des illusions, les salons et les rues de Paris dansaient pleins de sécurité et de joie, les halles se jetaient des lazzis, de grossières paroles, d'immondes propos, tandis qu'une musique étourdissante venait réveiller les sens. C'était la nuit du 29 au 30 mars, date funèbre, dont tous ont gardé la mémoire, lorsque le commissaire de police de la salle de l'Opéra vint jeter au milieu du bal une sinistre nouvelle : « Le choléra est à Paris (*), le chiffre des ma-

(*) La première publication officielle sur la présence du choléra à Paris fut faite en ces termes :

« Quelques accidens survenus dans les journées du 27 et 28 mars donnent lieu de penser que le choléra spasmodique s'est manifesté à Paris; des mesures ont été prises pour bien constater les faits, et ce n'est que lorsqu'on aura acquis la certitude que la maladie offre véritablement les caractères du

lades s'est déjà élevé aujourd'hui dans les hôpitaux à vingt-six. » On prêta peu d'attention à cette annonce fatale; les plaisirs bruyans de la nuit, la chaleur des émotions, l'enivrement des liqueurs fortes, tout cela atténua beaucoup la frayeur. Le matin tous les journaux annoncèrent la triste nouvelle avec quelques funèbres paroles.

Il y avait long-temps que cette terrible épidémie était attendue; depuis un an elle exerçait ses ravages en Europe, et on la voyait venir de loin, bondissant capricieusement de cité en cité. Quelquefois suivant une ligne droite; ici traversant des centaines de lieues; quelque vagabonde qu'elle fût, on en suivait ses progrès d'une régularité effrayante. Partie de l'Asie, son centre et son point originel, elle s'était étendue par les provinces russes, à Moscou, à Pétersbourg, à Varsovie, à Berlin, dans les petites villes comme dans les grandes cités. Aucune barrière ne pouvait lui être imposée, aucune précaution n'était sûre : y avait-il un cordon sanitaire? Elle le sautait comme une noire cavale dans la course des haies aux grands jeux de la mort : était-elle contagieuse? Nul ne pouvait le dire; venait-elle par l'air ou par le

choléra qu'on pourra notifier officiellement cette nouvelle. Au surplus, la maladie n'offre que peu de dangers lorsqu'elle est prise à temps. La propreté, un régime sain, l'abstinence des liqueurs fortes et de tous les excès sont considérés comme les meilleurs préservatifs. L'administration s'empresse de prendre toutes les précautions qui permettront de porter sans délai les secours nécessaires aux personnes qui seraient atteintes. Chaque jour le *Moniteur* contiendra un bulletin exact de l'état sanitaire de la capitale. »

Voici le premier bulletin officiel, publié le 29 mars à deux heures. « Depuis trois jours quarante personnes ont été atteintes du choléra, sur lesquelles quinze sont mortes. »

contact? C'était un terrible mystère. Les hommes de l'art qu'on avait envoyés pour étudier cette épidémie, étaient revenus plus ignorans sur les remèdes à lui opposer; on avait étudié ses causes, l'état spécial du malade et rien au-delà. Quant au mode de guérison, en Russie, en Allemagne, les docteurs les plus célèbres variaient d'une façon étrange : ici un tonique avait réussi, là des sueurs, des boissons chaudes ou froides, du punch ou de la glace. Au lieu d'agir on commençait déjà à discuter et l'on était réduit à tenter des essais. Chacun avait sa théorie, son système qu'il appliquait avec plus ou moins de certitude ou d'habileté : un seul fait invariablement constaté, c'était la terreur profonde, irrémédiable que partout cette contagion laissait après elle; quand elle éclatait au milieu d'une ville la panique se répandait aussitôt; on fuyait comme d'une cité prête à subir de grandes épreuves. Telle était la marche des esprits : d'abord l'incrédulité, puis l'accusation contre l'autorité d'un crime affreux, l'empoisonnement du peuple; l'effet rapide et foudroyant du choléra faisait douter que ce fût une maladie naturelle; ce visage bleu, ces yeux contractés, ces vomissemens, tout cela portait à dire que le poison entrait dans les entrailles et que lui seul amenait tant de morts rapides. Nul ne savait que souvent, même dans l'air, dans les fluides comme dans le système animal et végétal, il existe des principes délétères qui agissent sur l'homme d'une manière fatale et instantanée. Avec le choléra à Pétersbourg, à Moscou, en Egypte, il y avait eu des soulèvemens terribles, et les journaux avaient traité de barbares, de fanatiques les mêmes scènes qu'on allait voir

se renouveler dans la capitale du monde civilisé.

Le surlendemain de cette triste nuit du 29 mars une vive émotion était partout répandue dans Paris, la ville pourtant si oublieuse ; quelques-uns cependant grimaçant le rire, s'efforçaient de se nier à eux-mêmes l'existence du choléra; la maladie s'accrut avec une intensité si effroyable dans les journées suivantes que toute incrédulité dut cesser. Le premier jour ce fut dans la vieille cité aux rues étroites, tortueuses; le second jour tous les quartiers furent atteints, si bien que le 30 mars on comptait déjà près de 150 morts. Alors commencèrent les méfiances, les soupçons, chacun multiplia les moyens de précautions autour de soi, on ne sortait plus que parfumé de camphre, enveloppé de flanelles; et la peur, terrible messagère, grossissait le nombre des malades. On ne s'abordait plus qu'en se demandant le chiffre des morts; on pouvait remarquer dans l'atmosphère ce caractère sombre qui marque le passage d'une épidémie; il semblait que l'air était plus épais, qu'un vent fétide vous pénétrait par tous les pores; les diligences étaient encombrées de voyageurs, on fuyait à la campagne, on se dérobait à la sinistre contagion.

Depuis long-temps l'autorité s'attendait à la présence du fléau (¹) : chaque jour les médecins examinaient avec une scrupuleuse attention tous les phénomènes individuels, et cependant rien n'était prêt

(¹) La préfecture de police fit alors publier un avis aux habitans de Paris.

« L'autorité, dont le premier devoir est de veiller à la sûreté publique et de protéger la société contre les fléaux qui pourraient l'atteindre, a préparé depuis long-temps les moyens d'atténuer la maladie qui vient de se déclarer dans la capitale; dans cette vue, et indépendamment des mesures

dans un système de large prévoyance, même encore le 29 mars; il fallut donc sur-le-champ tout organiser, les bureaux, les ambulances, les services particuliers, les hôpitaux. Surtout on devait prendre les moyens d'empêcher la terreur de se propager parmi le peuple. On avait dit que la propreté était une des premières conditions de l'hygiène publique dans les pays exposés au choléra : la police fit donc faire des balayages extraordinaires dans tous les quartiers; elle essaya pour la première fois le système des tombereaux pour enlever les immondices à l'entreprise; cette mesure souleva une émeute, celle des chiffonniers qui formaient comme une race à part au milieu de Paris : misérable peuple vivant la nuit par un travail immonde, et contre lequel il fallut employer la force militaire. Là encore il y eut des blessés, des morts même. Enfin le salut de la ville dut passer avant tout, on prit des mesures pour arriver au but indispensable, sans ôter le pain à ces malheureux. Cette rumeur du faubourg Saint-Marceau ne fut que e prélude d'autres mouvemens bien plus graves, qui compromirent la vie de chaque citoyen de Paris (1).

On se rappelle que dans les grandes cités, à Pétersbourg, Moscou, Berlin, à Londres même, la présence du choléra avait donné lieu à des bruits popu-

de salubrité qu'elle a prises ou préparées, elle a fait rédiger par une commission, dans laquelle siégent des médecins expérimentés, une instruction populaire destinée à indiquer les précautions à prendre et le régime à suivre, et dans la crainte que malgré ses soins, cette instruction ne soit pas suffisamment répandue, elle croit devoir en faire connaître sur-le-champ les prescriptions principales.

« Le préfet de police, GISQUET. »

(1) La manie de M. Gisquet était toujours de mêler de la po-

laires d'empoisonnement; les médecins philosophes en France, les hauts politiques du libéralisme avaient déclamé contre cette barbarie des cités soumises au despotisme; eh bien! il se trouva qu'à Paris ces mêmes faits, ces accusations identiques se produisirent avec des conditions plus sauvages encore qui attestèrent tout ce qu'avaient d'arriéré, à côté même des excès de la licence, les mœurs de cette population. On fit courir le bruit que des misérables répandus dans Paris semaient de l'arsenic sur les viandes, dans l'eau des fontaines, chez les boulangers; et qu'à ces affreuses menées étaient dus les tristes empoisonnemens du peuple. Qui le croirait? ces bruits vulgaires ne furent pas jetés seulement aux masses par cette triste voix d'accusation et de commérage de carrefours, mais un magistrat, préfet de police, en fit l'objet d'une circulaire destinée aux commissaires d'arrondissement et à la publicité ([1]). Rien de comparable à cet acte imprudent dans les fastes administratifs d'aucune époque : un préfet qui vient dire publiquement que des êtres pervers veulent empoisonner le peuple; et à cette occasion tout un parti est accusé, dénoncé à ce

litique dans les choses de pure administration.

« Habitans de Paris! La tranquillité dont vous jouissiez depuis six mois est troublée en ce moment par une classe d'hommes que les ennemis de l'ordre sont parvenus à égarer. On a voulu persuader aux chiffonniers que l'enlèvement des immondices déposées sur la voie publique aurait lieu la nuit, et qu'ainsi ils ne pourraient plus exercer leur profession. Cependant rien n'est changé au service en ce qui peut toucher à leur industrie. Nous comptons sur vous pour appuyer les mesures de l'autorité contre les perturbateurs. »

([1]) Voici cette étrange circulaire du préfet de police aux commissaires de police.

Paris, le 2 avril 1832.

« L'apparition du choléra-morbus dans la capitale, source de

point de le faire livrer à la vindicte d'une populace exaspérée. La conséquence fatale d'une pareille imprudence ne se fit pa attendre : dès le soir même Paris se crut victime d'un système calculé d'empoisonnement, et alors commencèrent ces affreuses exécutions qui déshonorèrent la cité; nul ne fut plus en sûreté dans les rues; si vous arrêtiez un peu trop long-temps vos regards sur une boutique, s'il prenait à un de vos ennemis la fantaisie de vous dénoncer comme empoisonneur, vous étiez brisé, écharpé et jeté dans la rivière. Il y eut bien des victimes, qui ne purent échapper à la rage populaire malgré les efforts des agens de l'autorité qui à grand'peine et menacés eux-mêmes sauvèrent quelques malheureux. Cette population civilisée, qu'on avait présentée comme tant au-dessus de la populace de Saint-Pétersbourg et de Berlin, allait bien au-delà dans ses excès. « A six heures du soir, disent les journaux, deux hommes soupçonnés d'empoisonnement ont été arrêtés dans le quartier Saint-Antoine et amenés au poste de l'Hôtel de Ville. La foule demandait à grands cris qu'ils fussent remis entre ses mains, la garde nationale a résisté autant qu'elle a pu aux menaces et aux vio-

vives inquiétudes et d'une douleur réelle pour tous les bons citoyens, a fourni aux éternels ennemis de l'ordre une nouvelle occasion de répandre parmi la population d'infâmes calomnies contre le gouvernement. Ils ont osé dire que le choléra n'était autre que l'empoisonnement effectué, par les agens de l'autorité, pour diminuer la population et détourner l'attention générale des questions politiques. Je suis informé que pour accréditer ces atroces suppositions, des misérables ont conçu le projet de parcourir les cabarets et les étaux de boucherie avec des fioles et des paquets de poison, soit pour en jeter dans les fontaines ou les brocs et sur la viande, soit même simplement pour en faire le simulacre et se faire arrêter en flagrant délit par des complices qui, après les avoir signalés comme attachés à la police, favorisaient leur évasion, et

lences : malheureusement un des prisonniers lui a été arraché; il a été aussitôt assommé et jeté à l'eau. Deux hommes accusés d'avoir jeté du poison dans les brocs d'un marchand de vin ont été arrêtés sur la place de la Bastille; ils ont dû la vie aux soldats de la garde municipale, on voulait les accrocher à un réverbère. » Le préfet de police fut bien plus aveugle que les autorités russes ou prussiennes, car celles-ci n'auraient jamais supposé qu'un parti pût se faire empoisonneur par haine; c'est que M. Gisquet était un esprit prévenu, passionné, de l'école des emportemens et de la colère politique; ceux qui étaient ses ennemis il les poursuivait ardemment, de toute façon et par tous les points; il faut cependant être juste envers lui : il comprenait la nécessité de l'ordre, seulement il s'aveuglait sur les moyens et se trompait par excès de zèle (¹).

La bienfaisance des classes supérieures se manifesta généreuse par des dons incessans ; de ce danger commun était née une sorte de fraternité entre tous. Il se fit un retour aux idées chrétiennes; l'archevêque osa lancer un mandement en faveur de la prière; les sœurs de charité dans les hôpitaux montrèrent un zèle et une

mettaient ensuite tout en œuvre pour démontrer la réalité de l'odieuse accusation portée contre l'autorité. Il me suffira de vous signaler de pareils excès pour vous faire sentir la nécessité de redoubler de surveillance...

« Le préfet de police, GISQUET. »

(¹) « On annonce que sur le boulevard Saint-Denis deux hommes ont été arrêtés au moment où, selon ce qu'on a soupçonné, ils cherchaient à mettre du poison dans des tonneaux de porteurs d'eau. » (*Messager* du 3 avril.)

« On nous rapporte ce soir qu'un homme a été surpris à l'instant où il paraissait avoir jeté quelque chose dans un broc de vin chez un débitant de la rue du Ponceau... Livré à toute la fureur du peuple, il a été horriblement maltraité et transporté mourant au poste de la mairie. »

(Le *Temps* du 4 avril.)

abnégation au-dessus de tous éloges; les séminaristes s'organisèrent pour servir d'infirmiers. M. de Quélen offrit sa maison de campagne de Conflans pour habitation de convalescence, et tel était l'esprit prévenu du conseil municipal qu'il ne voulut pas laisser à l'archevêque la direction de l'hospice offert si généreusement. Ils ne savaient pas ces hommes, que saint Ambroise, saint Charles Borromée, de Belzunce, s'étaient jetés au travers d'affreuses épidémies pour en arrêter les progrès, et que devant les devoirs de la charité chrétienne s'effacent toutes les nuances d'opinion et de parti : qu'avait donc de si dangereux la direction d'un archevêque sur de pauvres malades? « Le conseil général du département, disait-on, a eu à se prononcer sur l'offre de M. l'archevêque de Paris qui a proposé sa maison de Conflans pour les cholériques convalescens. On a fait remarquer qu'il fallait redouter l'intervention soudaine de M. l'archevêque dans les actes de l'administration, parce que ce prélat dans son dernier mandement, loin d'attribuer le fléau du choléra à sa véritable cause, qui est toute physique et naturelle, a voulu le rattacher à la colère du ciel contre nos péchés de juillet. L'offre de M. l'archevêque de Paris a donc été repoussée à l'unanimité par le conseil général. » Ainsi était le temps, triste époque où l'intérêt

«C'est sur la foi d'alarmes vagues que des citoyens ont été insultés, frappés, meurtris, tués ou jetés à la rivière. Nous ne saurions trop répéter qu'il n'existe pas, après les plus actives recherches, un seul fait qui donne la moindre apparence de vérité aux bruits d'empoisonnement. Que l'on se rassure donc, et qu'on se mette en garde surtout contre ces mensonges qui produisent des résultats si funestes. Des ordres sont donnés pour atteindre les auteurs ou les provocateurs des crimes commis... »

(*Moniteur* du 5 avril.)

et l'aveuglement d'une opinion paralysaient et calomniaient les intentions les plus pures.

Au reste, on eut à compter dans ces tristes jours de beaux et nombreux dévoûmens; M. d'Argout se plaça dignement à la tête pour combattre l'épidémie; de jeunes hommes pleins de zèle, auditeurs au conseil d'État, furent chargés de l'organisation des secours, de la création des hôpitaux, et tout cela avec l'activité que demandait la fatale maladie. Des ambulances furent établies dans chaque arrondissement et pas un médecin ne manqua d'y faire le service à son tour. Il fallait voir Paris du 5 au 10 avril, nul ne peut le décrire, si ce n'est un témoin oculaire : on subissait un vent sec et froid, le soleil se montrait sans chaleur et sans vie (¹); une poussière blanchâtre était sou-

(¹) *Etat des décès cholériques à Paris depuis l'invasion du choléra, jusqu'au 14 avril.*

DÉCÈS.

DATES.	Décès à domicile déclarés dans les mairies.	Hôpitaux civils.	Hôpitaux militaires.	TOTAUX.
Fin de mars.	33	85	10	128
1er avril.	26	47	6	79
2	48	108	12	168
3	74	131	7	212
4	84	145	13	242
5	121	201	29	351
6	163	226	27	416
7	255	273	54	582
8	419	308	42	769
9	523	291	47	861
10	546	248	54	848
11	452	272	55	769
12	425	255	48	728
13	473	283	60	816
14	454	197	41	692
	4.086	3 070	5 5	7.661

levée par bouffées violentes sur les boulevards, les boutiques s'entr'ouvraient à peine; les endroits les plus populeux étaient déserts et l'on voyait quelques passans enveloppés de chauds vêtemens les traverser à la hâte; à chaque pas on rencontrait des convois funèbres sans pompe, par masses de dix à douze cercueils entassés dans des voitures de toute espèce; les théâtres jouaient encore mais ils étaient vides. A chaque moment on apprenait qu'un parent, qu'un ami tendrement affectionné n'était plus; une nuit avait suffi pour l'enlever à votre dévoûment. Le danger personnel comme dans toutes les crises effaçait un peu l'impression des douleurs d'autrui, on se faisait un égoïsme, une religion de soi-même, on se tâtait avant de sentir pour les autres; on fuyait le devoir et s'il y eut de nobles et charitables abnégations, il y eut aussi des actes de crainte et de peur indicible.

C'est que la maladie sévissait cruellement; toutes les méthodes étaient essayées sans résultat positif; il y avait certes à Paris des médecins d'une haute renommée; aujourd'hui encore, de leur propre aveu, ils déclarent qu'ils ne comprenaient rien au choléra ni au moyen de le guérir; la preuve en est dans les diverses méthodes de traitement qui furent adoptées. M. Magendie traitait avec le punch; M. Récamier avec la glace, M. Broussais par son inévitable moyen des sangsues; les uns faisaient grelotter dans un bain froid, les autres vous faisaient bouillir dans un bain chaud. Si nous ne sommes plus au temps de Molière où les railleries sur la faculté étaient admises comme de bon goût, on doit au moins avouer qu'on ne comprit rien aux moyens employés contre ce redoutable

ennemi : la médecine était aux abois. Les moyens préventifs décrits et conseillés par les journaux n'étaient qu'un système d'hygiène générale appliquable à toutes les situations de la vie : ne point faire d'excès, se tenir chaudement, ne point s'exposer à l'air trop vif; on trouvait cela dans tous les manuels de santé depuis Hippocrate.

Le 9 avril fut la journée des grandes sépultures; ce jour-là il mourut à Paris près de mille personnes, et si cette calamité s'était prolongée, les bras auraient manqué aux pompes du tombeau. Les plus calmes, les plus résignés s'effrayaient; la bourse elle-même malgré ses avides préoccupations ne voyait plus personne, l'agiotage était vaincu par le fléau. On ne lisait plus dans les journaux que les longues tables de mortalité. L'émigration avait enlevé à Paris l'élite de ses habitans; bien peu restèrent avec fermeté et courage. Les ministres furent obligés de sévir contre les fonctionnaires qui abandonnaient leur poste dans ce moment d'action; la Chambre des députés n'avait plus de majorité, plus de votes réfléchis; quand les dangers sont passés on fait la part de la critique, on démontre ce qui aurait été mieux; aux jours de péril on n'a pas tout sous la main, et c'est beaucoup que de se dévouer. Il faut donc rendre hommage aux hommes qui s'exposèrent à la mort pour sauver leurs semblables; l'administration fit beaucoup, elle dut tout improviser; de là naquit un peu de désordre, un peu de confusion, facilement excusable au milieu d'une aussi soudaine calamité. Tout le monde paya sa dette. On ne manqua pas de force individuelle, mais de puissance morale et religieuse; s'il y avait eu plus de foi, il n'y aurait pas eu tant de

terreur; on aurait pu relever le moral du peuple par des consolations; l'humanité sans Dieu fit tout ce qu'elle put, et sachons rendre justice et hommage à qui le mérite; au ministre vigilant, à l'autorité malgré ses fautes, à la charité générale, et à celle de ces nobles femmes qui allaient soigner les malades dans les hôpitaux u risque de tomber victimes elles-mêmes de la terrible contagion. Le choléra devint à la mémoire de tous la plus sinistre des époques; les tables de mortalité furent consultées avec terreur; la Révolution de Juillet eut sa peste noire comme le moyen âge.

CHAPITRE III.

TENTATIVES DU PARTI LÉGITIMISTE, LA DUCHESSE DE BERRI, LA VENDÉE.

(MARS A JUIN 1832.)

Madame la duchesse de Berri en Italie. — Charles X désire qu'elle se rende à Naples. — Madame s'établit à Lucques et à Massa. — Sa petite cour. — Sa correspondance. — Rapports sur la situation de la France. — Le midi. — Le centre. — La Vendée. — Les partis. — Caractère de Madame. — Ardeur pour les entreprises aventureuses. — Préparatifs. — Emprunt. — Armemens. — Le roi Louis-Philippe est prévenu — Son système. — Projet de débarquement à Marseille. — Situation des opinions dans le midi. — Préparatifs en Piémont. — Journée du 30 avril. — *Le Carlo-Alberto*. — Débarquement à Cari. — Voyage de Madame à travers la France. — Correspondance avec la Vendée. — Les légitimistes divisés. — Le parti militaire et le parti civil. — Y aura-t-il une prise d'armes? — Voyage de M. Berryer en Vendée. — Conférences avec la duchesse. — Caractère de la nouvelle Vendée. Prise d'armes partielle. — Mesures du gouvernement. — Le parti patriote pousse à la violence. — Luttes armées. — État de siége. — Rôle de la duchesse de Berri. — Sa retraite cachée. — Conséquences du mouvement légitimiste. — Justesse de vue de Charles X. — Correspondance et intervention de M. de Talleyrand.

Parmi les largesses qui avaient marqué l'esprit de charité dans le lugubre épisode du choléra à Paris, il en était une qui avait vivement préoccupé l'opinion publique; la duchesse de Berri avait envoyé 12,000 fr. à la grande cité, où naguère parée de fleurs, elle assistait aux théâtres, aux bals publics, et rassemblait

autour d'elle tous les hommages; M. de Châteaubriand avait été chargé d'offrir le denier de la veuve, comme il le disait dans sa lettre à M. de Bondy ([1]); fort embarrassé de sa réponse, le préfet après avoir consulté le ministre de l'intérieur, refusa le don, sous prétexte qu'il cachait le manifeste d'une opinion politique; était-ce à tort ou à bon droit? Il faut pour juger ce refus se reporter à une autre époque, toute de passion; sous le voile de la mort se montrait la robe d'or de la régente, et d'ailleurs M. de Montalivet était si étroitement prévenu contre la branche aînée des Bourbons qu'un tel refus trouvait motif dans son cœur. Alors M. de Châteaubriand adressa 1,000 francs à chacun des maires de Paris ([2]); un seul accepta; homme honorable, M. Crosnier ne crut pas que dans la pensée funèbre du choléra, il pût y avoir une idée politique : dix autres maires renvoyèrent l'argent; un seul ajouta une raillerie patriote à ce refus, demandant, le sourire aux lèvres, s'il pouvait appliquer à la veuve d'un combattant de juillet les 1,000 francs

(1) *Lettre de M. de Châteaubriand au préfet de la Seine du 14 avril 1832.*

« Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous envoyer de la part de S. A. R. Mme la duchesse de Berri la somme de 12,000 fr. pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion. Le secours n'est sans doute pas proportionné au besoin, mais c'est le denier de la veuve. Je suis, etc.

« CHATEAUBRIAND. »

Réponse de M. de Bondy (16 avril).

« Monsieur le vicomte, je regrette de ne pouvoir accepter au nom de la ville de Paris les 12,000 francs que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Dans l'origine des fonds que vous offrez on verrait, sous une bienfaisance apparente, une combinaison politique contre laquelle la population parisienne protesterait tout entière par son refus

« Le préfet de la Seine,
comte DE BONDY. »

(2) M. de Châteaubriand écrivit la lettre suivante au rédacteur du *Messager*.

offerts au nom de Madame. C'était, comme on le voit, d'un goût exquis, d'une convenance parfaite; tous ces refus donnèrent lieu à une admirable brochure de M. de Châteaubriand qui sut peindre, avec tout son génie, ce qu'il trouvait à-la-fois de faible, de niais et de cruel dans ce singulier refus. « Ce qu'a fait madame la duchesse de Berri, disait M. de Châteaubriand, est français ; ce que j'ai fait en son nom est français : tout au grand jour et la tête haute. Le nom de la veuve que des ennemis n'ont prononcé que pour l'honorer de leurs calomnies, éclate enfin publiquement d'une manière digne d'elle. La première fois que la mère du duc de Bordeaux fait entendre sa voix depuis qu'elle est bannie, ce n'est pas pour réclamer un trône, c'est pour offrir quelques secours à des infortunés... Heureux d'avoir été choisi par madame la duchesse de Berri pour répandre ses bienfaits, je suis de plus formellement autorisé par la princesse exilée à sympathiser en son nom avec toutes les infortunes de la France, comme à prendre part à tout ce qui peut contribuer à la prospérité, à la concorde, à la liberté

« Je viens de lire dans votre journal quelques réflexions au sujet d'une somme de 12,000 fr. envoyée à M. le préfet de la Seine au nom de madame la duchesse de Berri. C'est moi, monsieur, qui suis le coupable. Voici comment la chose s'est passée, et comment je compte agir : Le 14 de ce mois j'écrivis à M. le préfet de la Seine; M. le comte de Bondy ne se trouva point à l'Hôtel de Ville lorsque ma lettre et l'argent lui furent portés de ma part, M. le secrétaire-général qui ouvrit la lettre ne se crut pas autorisé à recevoir l'argent. trois jours se sont écoulés, M. le préfet de la Seine, accablé sans doute par ses nombreuses occupations ne m'a point fait l'honneur de me répondre. Craignant de l'importuner de nouveau, mais songeant que le fléau va vite, et obligé de remplir avec promptitude la touchante mission dont je suis chargé, je vais envoyer à chacun de MM. les maires de Paris 1,000 fr. J'ose espérer qu'ils ne

et à la gloire du royaume; je m'empresserai d'obéir à ce double mandat tant que je serai retenu dans ma patrie par les malheurs. Ainsi je serai, si l'on veut, l'ambassadeur de la vieille France auprès de la France nouvelle dont je parle la langue couramment, sans faux accent et sans grimaces. Mais qu'on se rassure, il n'y aura jamais rien d'occulte dans les missions d'honneur et de bienfaisance que je pourrais avoir reçues, et jamais je n'en accepterai d'autre. Je ne serai jamais pour personne ministre plénipotentiaire de nuit, chargé d'affaires accrédité auprès des ténèbres. Je n'entendrais rien aux dévoûmens secrets, je ne sais me rendre coupable de fidélité que par le flagrant délit... »

Cependant il ne fallait pas jeter toute la faute sur le pouvoir; sa situation n'était pas simple; on était informé à Paris que Madame, duchesse de Berri, âme ardente, généreuse, rêvait des projets de débarquement sur les côtes de ce pays de France qu'elle avait quitté, nouvelle Marie Stuart, avec tant de douleur. Dès qu'elle avait touché la terre d'Italie Madame avait

refuseront pas l'offrande de l'*étrangère*. N'a-t-on pas accepté l'aumône des ambassadeurs étrangers? A la vérité madame la duchesse de Berri est proscrite, mais ses bienfaits sont-ils compris dans l'acte de son bannissement? les traduira-t-on en cour d'assises pour être rentrés en France à la suite d'une calamité. Nos inimitiés et nos discordes ne devraient-elles pas s'éteindre dans ce sentiment de bienveillance mutuelle que produit un commun malheur! Quoi qu'il en soit, si la politique était parvenue au point de faiblesse de s'effrayer de la compatissance d'une femme, je prierais alors la religion de transmettre aux pauvres le legs de la petite-fille de saint Louis. Juges en dernier ressort des bonnes œuvres, les ministres de l'Évangile ne s'épouvantent point de la charité; ils ne connaissent que les bienfaits et laissent à Dieu le soin de prononcer entre les bienfaiteurs.

« CHATEAUBRIAND. »

respiré à l'aise pour accomplir ses desseins; la volonté du roi Charles X, plus calme, plus modéré à l'égard du nouveau gouvernement, avait été que la princesse se rendît auprès de sa famille à Naples, et j'ajouterai que le roi Louis-Philippe, loin d'y mettre personnellement obstacle, croyait que c'était le séjour le plus convenable pour une nièce qu'il savait noble, hardie, et que la reine Marie-Amélie aimait tendrement. C'est pour cela que le duc de Blacas précédait, accompagnait Madame, comme le dépositaire des volontés et des ordres de Charles X. Le gouvernement napolitain avait même consulté la cour de Paris pour savoir s'il ne voyait aucun inconvénient à ce qu'il reçût la duchesse de Berri; sur la réponse affirmative, la duchesse de Berri avait visité Naples, les lieux chéris de son enfance qu'elle avait quittés en 1816. A l'aspect de ces ravissantes contrées, de Pausilippe, de Sorrente, de Portici, de Torre del Greco, d'Ischia, elle avait repris sa gaîté, sa bonne humeur, sans pourtant abandonner aucun de ses desseins, parce que nulle mère ne portait à un plus haut degré d'exaltation l'amour de son fils bien-aimé.

La cour de Naples vivait en trop bonne harmonie avec la France pour souffrir les menées actives d'un parti qui visait au renversement de l'ordre établi; c'est pourquoi la duchesse de Berri s'y trouvait mal posée; elle sentait même qu'elle pouvait compromettre les rapports du jeune roi à peine sur le trône, avec la cour de Paris; c'est pour cela qu'elle abandonna Naples, pour abriter sa petite cour à Lucques, à Massa-Carrara (1), dans les Etats enfin de ce duc de Modène

(1) La duchesse de Berri descendit d'abord dans la petite auberge

qui avait montré sa répugnance irréfléchie pour la monarchie de juillet. Il y a un instinct dans les gens de parti qui les fait s'entendre et se presser la main spontanément. Là, Madame se trouvait à l'aise avec ses idées, ses projets ; son esprit aventureux se complaisait à cette espèce de campement au milieu des plus ardens de son parti : officiers de la garde royale, gardes du corps, gentilshommes dévoués, hommes de cœur et de résolution ; puis des jeunes femmes à têtes ardentes, à imagination vive, telles que l'Italie en sait produire. On vivait à l'hôtel, presque au bivouac d'une table d'hôte ; chaque soir c'étaient des toasts, des banquets où la destinée de la régente et de son noble fils était exaltée avec un enthousiasme chevaleresque ; comme dans toutes les émigrations, on y vivait de chimères. Il y avait là des têtes sérieuses ou ardentes, et toutes dévouées d'une manière absolue jusqu'à la mort. Le maréchal de Bourmont était le chef du parti militaire ([1]) ; M. de Saint-Priest, ancien ambassadeur en Espagne, duc d'Almazan, homme d'esprit, de tenue, gardait le portefeuille des affaires étrangères de la régente, et sa correspondance diplomatique était alors

de Massa, mais le duc de Modène insista avec tant de courtoisie pour que Madame consentît à habiter le palais qu'il possède dans cette ville, que Son Altesse Royale crut devoir obtempérer à cette pressante invitation... »

([1]) « La princesse désignait en riant, sous le nom de *la caserne*, l'auberge de la ville où elle était d'abord descendue. Là en effet se trouvaient des Vendéens, des officiers de cette belle et courageuse garde royale.. Quelques femmes, appartenant à l'opinion légitimiste et aux premières classes de la société, étaient venues former une petite cour à Madame ; elles étaient aussi établies, tant bien que mal, à l'auberge de Massa... Toute cette petite république royaliste dînait à la table d'hôte de l'auberge ou de l'hôtel, comme on voudra... »

curieuse , considérable, sinon avec les gouvernemens, au moins avec des princes, des hommes d'État, tout à côté ; puis le comte de Kergorlay , la loyauté personnifiée, têtu comme un Breton, représentant la noblesse provinciale ; avec beaucoup de gens d'honneur quelques intrigans, peut-être aussi quelques surveillans de police qui rendaient compte de tous les actes , de toutes les paroles de la petite cour de Lucques et de Massa-Carrara. L'opinion générale des fidèles était qu'il fallait en finir, car le moment était arrivé de tenter une grande entreprise.

Madame recevait des rapports de tous les points de la France avec une liberté que rien n'égale; comme toujours, au milieu du plus triste tableau on représentait le gouvernement menacé: « la crainte d'une guerre à l'extérieur suspendait toutes les affaires; l'intérieur était agitée par les émeutes et les complots ; les gens paisibles, sérieux, fatigués de tant de vicissitudes, n'attendaient qu'un prétexte pour se rallier à Henri V sous la régente; l'armée mécontente, en lutte avec les populations, voulait revenir sous le drapeau blanc ; à Paris les maréchaux, la Chambre des pairs, une loyale minorité des députés seconderaient le mouvement; la Vendée était prête à prendre sérieusement les armes : cette terre fidèle s'organiserait comme dans ses jours les plus ardens; à Lyon on avait les ouvriers révoltés, à Grenoble le mécontentement des esprits; à Marseille, à Strasbourg, à Nantes des émeutes ; puis il y avait le midi fidèle, ces contrées pleines de feu et qu'on avait blessées dans leur sentiment intime en détruisant les croix, en proscrivant la religion. Il fallait donc agir au plus vite : nul moment n'était

plus favorable pour la lutte; en présence d'une guerre étrangère le drapeau blanc serait un point conciliateur; on se jetterait entre la France et l'Europe; on ramènerait la paix, l'ordre, la liberté exilée. Il appartenait à Madame de restaurer l'ancienne monarchie [1]! »

Ces idées, ou pour mieux dire ces illusions, répondaient au caractère chevaleresque, aventureux de la duchesse de Berri: cette femme si frêle de corps, si chétive de taille, aux membres si délicats, ne possédait pas une âme vulgaire; sa parole était hautaine, ses grâces caressantes, et puis elle se donnait une mission élevée, elle voulait graver son nom indélébile dans l'histoire, se croyant appelée à restaurer le trône de son fils, et, comme régente lui apprendre à gouverner. Il en résultait pour elle une exaltation, une foi noble et sainte dans sa propre cause; elle savait l'inspirer à tous ceux qui l'entouraient de leur respect et de leur amour (nous n'avons plus trace de ces sentimens-là aujourd'hui); en vain on lui parlait des périls, elle avait en elle assez de courage pour les braver; sa tête brûlait dans le repos, son cœur battait avec violence; elle avait besoin de vivre au milieu

(1) Voici quelques fragmens d'un curieux rapport qui fut à cette époque adressé à madame la duchesse de Berri.

« L'ordre des choses existant, livré à de continuelles émeutes voit sans cesse la paix publique compromise par des troubles; il a perdu sa popularité sans acquérir de la force. La désaffection fait chaque jour de nouveaux progrès. La répression violente que le gouvernement a été contraint de mettre en usage pour résister à tant d'attaques n'a pu avoir lieu sans susciter bien des colères. En même temps, dans la généralité de la population, le désenchantement a succédé à l'enthousiasme. Toutes les utopies de l'opposition de quinze ans démenties par les faits; tant de promesses aboutissant à tant de mensonges, tant de sacrifices sans compensation ont produit dans les opinions, qui avaient d'abord accueilli avec faveur le

d'une atmosphère d'ardentes paroles, de purs dévoûmens; le rôle de Marie Stuart ne lui faisait point peur; elle en avait porté le lugubre costume dans un bal de cour quelque temps avant la ruine de sa fortune; elle envisageait cette destinée sans effroi; ce qui sortait de l'ordre vulgaire allait à son imagination, le repos seul la tuait : aussi avait-elle donné partout des ordres pour préparer ou seconder un mouvement décisif. Prodigue comme les Bourbons, comme eux faisant peu d'état des richesses, elle avait emprunté sur ses terres, mis en gage ses diamans pour se procurer des ressources. On avait jeté en circulation, même en France, des pièces de monnaie à l'effigie de Henri V, roi de France et de Navarre (ce qui avait blessé le roi Charles X). Les agens de la duchesse étaient partout, et dans sa petite cour elle était en correspondance avec les fidèles de la Vendée, du midi, prodiguant sa signature et ses lettres avec cette franchise de paroles et d'expressions qui caractérisait Henri IV; elle savait que chez les fidèles ces choses-là se gardent comme de précieuses reliques, à côté des images de saints aux grands foyers de la

nouveau régime, une sorte d'athéisme politique accompagnée d'une profonde indifférence. Au milieu de cette apathie générale, Madame ayant pour elle le chaleureux dévoûment des provinces méridionales et les sympathies belliqueuses de la Vendée, peut tout entreprendre et tout changer en France par un hardi coup de main. L'esprit de l'armée est incertain et chancelant. Un premier succès déterminerait des défections, et une fois qu'un régiment serait passé sous les drapeaux de Son Altesse Royale, tout serait dit. Sans doute les partisans de la prudence peuvent observer qu'il y a des périls à courir et des obstacles à vaincre. Mais on ne change point la fortune d'un État sans surmonter des obstacles et sans courir des périls. L'occasion est belle, il faut la saisir; la chance est bonne, il faut la jouer... D'ailleurs Son Altesse Royale doit considérer que

chaumière vendéenne, et aux archives de famille, dans l'antique manoir du gentilhomme de forte noblesse.

Vers la fin de l'hiver de 1831 tous les plans paraissaient arrêtés dans la petite cour de Massa-Carrara; M. de Blacas, placé auprès de la duchesse, était parti de l'Italie, chargé de lever à Holy-Rood les derniers obstacles à la validité de l'abdication du vieux roi et à la légitimité du titre de régente pour la duchesse de Berri. Marie-Caroline au reste prenait ce titre sans hésiter jusqu'à la majorité de son fils Henri V. Agissant en vertu de sa puissance de mère, entourée de son conseil, elle arrêtait un plan de contre-révolution identique à celui de l'empereur Napoléon débarquant de l'île d'Elbe. Il fallait une armée; et comme l'ancienne dynastie comptait beaucoup de partisans parmi les officiers et les soldats restés au service du nouveau gouvernement, la régente annonçait à tous que la troupe de ligne passerait sous son drapeau : elle en avait quelques assurances positives. Pour rallier la troupe, elle promettait une haute paie aux soldats et comptait le temps de service comme double : c'était l'objet d'un premier travail d'ordonnance. De plus la régente li-

plus elle laissera se prolonger la crise, plus la situation de la France deviendra mauvaise. Chaque année ajoute une nouvelle plaie à ses finances et aggrave sa situation politique en Europe. N'est-il pas à craindre que les puissances étrangères n'attendent pour l'accabler que le moment où, minée par ce mal intérieur qui la dévore, elle ne sera plus en état de se défendre. Ne serait-il pas plus national, plus digne de Marie-Caroline, de prévenir ce malheur en tranchant la question par un coup hardi, avant qu'épuisée de sacrifices et désorganisée par la prolongation d'une crise funeste, la France se trouvât dans un état de faiblesse et d'infériorité politique d'où elle serait longue à sortir? En un mot, ne valait-il pas mieux prévenir que d'avoir à réparer. »

cenciait toutes les nouvelles levées, les gardes nationales actives, de manière à se populariser dans les familles et à désorganiser les régimens. Enfin, à l'imitation de ce qu'avait fait Louis XVIII dans son séjour à Gand, la régente déclarant nulle la perception de l'impôt, déchargeait tous les citoyens de l'acquittement des contributions publiques. Il existe quelques-uns de ces curieux modèles d'ordonnance qui doivent rester comme documens secrets de la plus haute importance : « Henri, y est-il dit, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : Considérant qu'il importe de régulariser la perception des impôts en se conformant aux dispositions de notre ordonnance de ce jour ([1]), portant suppression et diminution de divers droits en ce qui touche plusieurs impôts directs; considérant qu'il y a impossibilité évidente de faire voter immédiatement dans les formes légales les impôts nécessaires pour pourvoir aux dépenses publiques; de l'avis de notre mère bien-aimée, nous avons ordonné et ordonnons

([1]) Il existe plusieurs autres de ces ordonnances destinées à un *Moniteur* qui devait être publié soit à Marseille, à Toulouse ou à Nantes. C'était le même ordre qu'on avait suivi à Gand.

Ordonnance portant licenciement de l'armée.

« Henri, etc. Considérant que l'effectif actuel de l'armée est hors de proportion avec les ressources de l'État, qu'il est onéreux pour les contribuables, et nullement rendu nécessaire par nos relations avec les puissances étrangères; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1. Les jeunes soldats des classes 1828, 1829 et 1830, sont autorisés à se retirer dans leurs foyers.

« Art. 2. Les fonctionnaires civils et militaires demeurent personnellement responsables des obstacles qu'ils apporteraient à l'exécution de la présente ordonnance.

« Pour le roi, MARIE-CAROLINE, régente de France. »

Ordonnance sur les vins et le sel.

« Henri, etc.: Considérant que depuis plusieurs années il s'est élevé des réclamations sur le mode des

ce qui suit : ART. 1er. Les contributions foncière, personnelle, mobilière, l'impôt des patentes et celui des portes et fenêtres pour l'année 1832, seront perçus sur les rôles établis pour l'exercice 1830, et conformément aux lois de France rendues en 1829; les contribuables, les percepteurs, les receveurs généraux et particuliers s'y conformeront. — 2. En ce qui touche les contributions indirectes, elles seront acquittées et perçues suivant le mode actuellement usité, sauf les exceptions comprises dans notre ordonnance de ce jour. — 3. Défense est faite aux contribuables, sous peine de payer deux fois, de verser à l'avenir leurs impôts dans les mains des receveurs ou agens du gouvernement usurpateur. Toute quittance donnée par anticipation par les agens de ce gouvernement est déclarée fausse et non avenue. — 4. Défense est également faite à tous percepteurs ou receveurs de deniers publics de faire aucune recette et aucun paiement, de faire sommation ou de décerner aucune contrainte au nom, pour le compte ou par les ordres

perceptions de l'impôt sur les vins et sur l'inégalité des charges qui en résulte pour les contribuables, voulant faire cesser ces entraves également nuisibles au commerce et à la consommation, prenant aussi en considération les plaintes non moins justes sur l'énormité des droits mis à l'extraction des sels, et voulant donner à cette branche d'industrie tous les développemens dont elle est susceptible en ouvrant de nouveaux débouchés à cette denrée, de l'avis de notre mère bien-aimée nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« ART. 1. Sont abolis, à compter de ce jour, les droits perçus à la circulation des vins et à la vente en détail (vulgairement connus sous le nom de droits-réunis).

« ART. 2. A compter du 1er janvier 1833, l'impôt existant à l'extraction des sels sera réduit à 10 fr. par quintal métrique.

« Pour le roi, la régente du royaume,

« MARIE-CAROLINE. »

Ordonnance concernant l'armée d'Afrique.

«Henri, etc.: Considérant que, par la conquête d'Alger, l'armée d'Afri-

du gouvernement usurpateur, sous peine d'être considérés comme concussionnaires. — 5. Il est défendu à compter de ce jour, à tous les receveurs, payeurs, percepteurs et autres détenteurs de deniers publics, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, de faire aucun envoi au gouvernement de l'usurpateur ou à ses agens, soit en espèces, soit en toute autre valeur, des fonds qu'ils ont dans leurs caisses, comme aussi d'acquitter les traites, mandats en rescriptions qui seraient tirés sur eux. — 6. Les préfets dans chaque chef-lieu de département, les sous-préfets dans le chef-lieu d'arrondissement, les maires dans les communes se transporteront au domicile des receveurs ou percepteurs de deniers publics, à quelque titre qu'ils en soient détenteurs; ils les requerront d'ouvrir leurs caisses; ils dresseront des bordereaux de l'argent ou autres valeurs qui s'y trouveront; ils arrêteront et parapheront leurs livres et leurs journaux de recette et de correspondance, et dresseront procès-verbal de toutes leurs opérations. *Vive le roi! vive Henri V!* Pour le roi, la régente du royaume, Marie-Caroline. » C'était par ces actes que

que a vengé le drapeau national et bien mérité du pays, et que les funestes événemens de 1830 l'ont empêchée de recevoir les justes récompenses que lui avait décernées notre auguste aïeul; de l'avis de notre mère bien-aimée, avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

« Art. 1. Sont accordés aux militaires de l'armée d'Afrique les grades et décorations qui avaient été régulièrement demandés pour eux par le maréchal commandant en chef, dans les mois de juin et de juillet 1830.

« Art. 2. Une gratification de trois mois de solde est accordée à tous les militaires de l'armée d'Afrique, conformément à la demande faite au mois de juillet par le maréchal, commandant en chef.

« Pour le roi :

« Signé Marie-Caroline, régente de France. »

la régente devait se faire précéder dans son expédition en France, ne doutant pas ainsi que le résultat ne répondît à son attente et que la France ne se précipitât au-devant d'elle.

Il fallait supposer bien peu d'intelligence et une police bien maladroite au nouveau gouvernement qui dirigeait la France pour croire qu'il ignorât les résolutions de la cour de Massa. L'indiscrétion volant à tire d'aile devait porter au loin les plans d'une entreprise où tout était discuté publiquement entre officiers dînant à table d'hôte ? Tout le corps diplomatique en Italie, les consuls, les agens étaient informés des intentions de la duchesse de Berri et l'ambassadeur à Rome même était au courant ; on savait beaucoup de choses également par la voie de Naples et de Vienne. La duchesse de Berri débarquerait, c'était certain : sur quel point de la côte? On l'ignorait encore; la jeune duchesse voulait avoir son golfe de Juan, sa marche victorieuse sur Paris; le jour et l'heure seraient fixés aux premiers feux du printemps, et l'ambassade de Turin, les consuls de Gênes et de Nice étaient bien informés de ce qui se préparait sur la Méditerranée. L'affrétement du paquebot à vapeur *le Carlo-Alberto* par M. de Saint-Priest le nombre des passagers qui allaient s'embarquer, rien n'était inconnu à Paris; la seule difficulté était de savoir ce qu'on ferait de la duchesse de Berri une fois débarquée, si elle tombait aux mains d'une force révolutionnaire, telle, par exemple, que la garde nationale. L'intention du roi Louis-Philippe, et sur ce point il semblait pressentir l'opinion personnelle du vieux roi Charles X, c'était d'empêcher à tout prix la duchesse de Berri de

débarquer en France; imprudente comme elle l'était, on savait qu'elle essaierait un coup de folie, et qu'une fois sur le rivage elle marcherait en avant sans détourner la tête. Or c'était l'exposer, non-seulement à la haine implacable du parti jacobin, à la poursuite des chambres ou des tribunaux, mais encore placer la royauté nouvelle dans une position délicate : le roi ne pouvait oublier qu'il avait reçu l'hospitalité de la famille qui régnait à Naples. Cette noble duchesse de Berri, princesse de Naples, nièce de Marie-Amélie, fallait-il la livrer aux haines des partis, aux hommes même plus éclairés, mais strictes observateurs de la légalité, tels que M. Dupin? Le prince avait plus de distinction, plus de sentimens élevés que les hommes de juillet; ses instructions précises furent donc : « que l'on eût à armer quelques navires à vapeur dans la Méditerranée pour surveiller les tentatives de la duchesse de Berri ; on devait courir sur tous les bâtimens suspects (porteraient-ils même une couleur étrangère), si l'on s'emparait de la duchesse, sur-le-champ il fallait la conduire en Corse pour y attendre les ordres du gouvernement, et ces ordres le prince les avait donnés lui-même : c'était de la reconduire dans sa famille, de réaliser ainsi le vœu de Charles X. » Le même motif qui avait poussé Louis-Philippe à sauver les ministres du vieux roi l'entraînait à plus forte raison à préserver sa nièce, d'un procès politique dont les partis désiraient s'emparer et sur lequel ils fondaient de grandes espérances. Les instructions royales étaient imposées en quelque sorte au conseil des ministres : « ne point laisser débarquer Madame, la reconduire au sein de sa famille. »

La situation des provinces méridionales ne pouvait laisser que de bien faibles chances à la princesse, fixant même son point de débarquement en Provence ou dans le Languedoc. La majorité des habitans depuis les Bouches-du-Rhône, le Var, jusqu'à Nîmes, Toulouse, Avignon, était, il est vrai, pour l'ancienne dynastie dont Madame était l'expression; la croix et les fleurs de lis se mêlaient dans la pensée comme sur les monumens publics. Son débarquement eût été salué par un grand nombre, et si les opinions avaient été libres, elles se seraient produites au grand jour par des acclamations et même par des actes. Mais précisément ce parti légitimiste du midi si fort par le nombre, si bruyant par la parole, n'avait pas le courage d'une manifestation armée [1]; le gouvernement lui avait opposé avec habileté les patriotes et les jacobins des clubs, ardens et braves dans le midi; la garde nationale de 1830, organisée d'après ces idées, comptait en majorité des officiers ou patriotes ou fort tièdes. La population carliste comprenait le bas peuple, le paysan sous l'influence immédiate des grandes notabilités commerciales ou de territoire [2]; celles-ci avaient des intérêts à ménager. Puis il dominait partout un besoin de tranquillité publique, de commerce, d'industrie et de repos qui

[1] Toute cette affaire fut conduite à Marseille avec beaucoup d'étourderie et même de mauvaise foi; il y eut des agens qui gardèrent les sommes que la duchesse de Berri leur avait envoyées; quelques-uns la trahissaient. Puis il y avait une incapacité profonde parmi les meneurs; on négligeait les amis les plus sûrs: ainsi rien ne fut dit de la conjuration à un de mes cousins, garde-du-corps, alors à Marseille et pourtant très dévoué à l'ancienne dynastie.

[2] Les paysans avaient formé ces compagnies franches qui, en 1815 dominèrent et effrayèrent un moment les populations.

entraînait même les carlistes d'opinion à craindre de se prononcer pour leur cause au prix de l'ordre public. Toutes ces raisons s'opposaient donc à une prise d'armes générale assez énergique pour entraîner la troupe de ligne dont la vue ferait peur au peuple insurgé. La duchesse de Berri n'avait pas compté tous ces obstacles dans ses calculs d'enthousiasme; elle se croyait encore en 1815 sans s'apercevoir que quinze années de paix avaient suffi pour changer les esprits et créer une nouvelle génération.

Alors ses agens parcouraient toute la rivière de Gênes (1), les banquiers lui livraient des sommes considérables; on savait à quel but elles étaient destinées. A Turin, la duchesse comptait beaucoup de partisans parmi la noblesse, et à leur tête le plus actif de tous, le marquis de Pallavicini, le confident du roi Charles-Albert, l'homme de ses affections, dont les imprudences compromirent un moment la cour de Turin. La duchesse n'avait pas encore quitté son palais de Massa que déjà M. de Saint-Priest arrivait à Livourne afin de préparer le succès de l'expédition : d'abord, on devait s'assurer un passage secret et sûr; il y avait pour le service entre Livourne et Gênes un navire à vapeur, *le Carlo-Alberto* (2), propriété parti-

(1) Le consul français à Gênes était alors M. Decazes, le neveu du grand-référendaire actuel; il fut en cette affaire toujours très bien informé.

(2) « A Livourne se trouve encore en italien l'acte authentique du nolissement du *Charles-Albert;* en voici la traduction :

« Livourne, 23 avril 1832.

« Par le présent écrit, le sieur J.-B. Serra, recommandataire, et Antoine de Ferrari subrécargue du paquebot à vapeur sarde *le Carlo-Alberto*, commandé par le capitaine Georges Zahra, donnent en nolissement à son excellence M. le duc d'Almazan, grand d'Espagne de première classe, le sus-

culière sous la direction d'un subrécargue, du nom de Ferrari; M. de Saint-Priest, sous le titre de duc d'Almazan, s'abouche avec le capitaine pour le nolissement de ce navire, et une charte-partie du 24 avril met à la disposition du duc d'Almazan *le Carlo-Alberto* pour un voyage à Barcelone et Gibraltar. On y stipule la nourriture du duc d'Almazan et de treize personnes de sa suite. Ces treize personnes, toutes sous des noms supposés, étaient MM. le comte de Kergorlay et son fils, Adolphe de Bourmont, de Sala, officiers de la garde royale, madame la duchesse de Berri, mademoiselle Lebeschu, son ancienne dame d'atour, le comte de Mesnard et d'autres passagers moins importans. Jusqu'ici les précautions étaient bien prises; le nom du duc d'Almazan était peu connu; il n'était pas extraordinaire qu'un grand d'Espagne nolisât un navire à vapeur pour lui et sa suite.

L'embarquement de Madame eut lieu à Reggio avec la plus grande gaîté et la plus vive espérance; la duchesse se livra aux flots d'une mer houleuse; ce fut le jeune et brave officier Adolphe de Sala qui la recueillit dans la chaloupe; tout se fit silencieusement à bord du navire et les matelots en furent à peine

dit paquebot pour un voyage à faire d'ici à Barcelone et Gibraltar. Le susdit duc d'Almazan déclare accepter le nolissement et s'oblige d'y répondre et de payer la somme de 1200 piastres fortes d'Espagne, plus les frais de port, de patente, combustibles et autres. La totalité de ce paquebot sera à l'entière disposition de M. le duc d'Almazan, sans que ledit capitaine puisse recevoir ni marchandises ni passagers. Le voyage devra commencer, le temps le permettant, au plus tard demain 24 du courant. Dans la somme ci-dessus indiquée de 1200 piastres fortes est comprise la nourriture de treize personnes de la suite de M. le duc d'Almazan.

« *Signé* : A. DE FERRARI, ZAHRA, duc DE D'ALMAZAN. »

informés. A un signal les roues se mirent en mouvement et *le Carlo-Alberto* cingla sur France. Le 27 avril il était devant Nice où il fit relâche sous prétexte d'embarquer du charbon. La duchesse y reçut les dernières informations de ses imprudens amis, et le 28 au soir, le cap dans la direction de Marseille, le navire à vapeur parut au phare de Planier, si favorable aux navigateurs. Là, d'après l'ordre du capitaine, deux fanaux furent hissés sur *le Carlo-Alberto:* c'était le signal convenu avec les partisans de Madame dans la Provence.

L'insurrection devait ainsi éclater, bruyante, tumultueuse, comme elle s'était faite en 1814 et en 1815 contre Bonaparte à Marseille; au milieu du désordre la duchesse de Berri se fût montrée comme régente de France. Mais les temps étaient bien changés, les intérêts n'étaient plus les mêmes; le peuple s'était dégoûté sous la Restauration du devoir de se montrer plus fidèle; la masse des patriotes s'étant accrue, la compression d'un mouvement carliste était donc facile; dans le haut commerce, trop d'intérêts étaient engagés avec l'ordre de choses nouveau pour que le dévoûment mît en jeu sa fortune. Tout était environné d'un certain mystère, les agens de la duchesse n'étaient ni habiles, ni populaires, ni importans, et très peu nombreux; quelque argent était répandu aux vieux quartiers de la cité, gardienne de la fidélité bourbonienne. Sur ce point l'insurrection fut essayée, et l'on s'y prit avec une gaucherie et une maladresse extrêmes. Le vieux Marseille est dominé par la Tourette, d'où l'on voit la mer se déployer au loin; de ce côté de la ville fortifié, près du point où Jules-César l'attaqua, où

les femmes Marseillaises la défendirent contre Charles-Quint ([1]), fut donné le rendez-vous de l'insurrection par deux motifs que voici : comme on y découvrait la mer à une grande distance, on pouvait distinguer à l'avance le navire de la duchesse de Berri; puis on était au sommet des vieux quartiers ardens pour les Bourbons. A l'extrémité de la Tourette s'élevait l'église du peuple et des marins, sous l'invocation de Saint-Laurent ([2]); puis un peu plus loin la Major, vieux temple de Diane, et ce fut entre ces deux églises que se rassembla la petite troupe des insurgés. En ce moment le tocsin se fit entendre aux tours Saint-Laurent, et un drapeau blanc flotta au sommet de l'église.

De ce point central deux colonnes se déployèrent, l'une se dirigeant vers les bureaux de la santé publique à l'extrémité du port, pour soulever le quartier Saint-Jean, ardent royaliste; sur cet édifice, le drapeau tricolore fut abattu et remplacé par un grand mouchoir blanc; l'autre colonne, traversant le quartier des halles, poussait devant elle la foule en criant: *Vive Henri V! vive la croix!* Enfin, une dernière masse de peuple, et celle-là dirigée par des officiers d'une certaine valeur, le colonel Lachaud, de la garde royale, le capitaine de Bermond et M. De Candolle, ancien consul à Nice([3]), se portait vers le poste du palais de

([1]) J'ai raconté ce glorieux souvenir de Marseille dans mon travail sur *François Ier et la renaissance.*

([2]) Le curé de Saint-Laurent était un homme du peuple très vénéré des marins; je crois qu'il se nommait l'abbé Carle.

([3]) Tous ces faits résultent de l'instruction pour le procès du *Carlo Alberto* qui eut lieu devant la cour d'assises de Montbrison, au mois de mars 1833.

justice; le plan était ici de fraterniser avec la troupe, et une fois la défection obtenue, la cause paraissait gagnée pour l'insurrection, et le triomphe du drapeau blanc assuré ([1]). Cette colonne, la principale, opéra son mouvement jusqu'à sa destination, où elle trouva la première résistance: on s'était fait, comme toujours, des illusions sur l'esprit du soldat; à travers tous les ébranlemens il y avait fidélité au drapeau. Quelle que soit l'opinion intime, quand on a au cœur la religion du serment, on le tient; le plus déplorable, le plus affreux exemple donné par l'armée, fut celui des Cent-Jours, époque de grande déloyauté militaire; et encore la défection dans cette crise ardente prenait son excuse dans la grandeur de l'homme qui disait aux soldats « venez à moi! » Aujourd'hui, quels étaient les chefs et les guides de ce peuple déguenillé? Qui, parmi les soldats, connaissait assez le colonel Lachaud (brave officier sans doute), pour trahir le drapeau? où était l'auréole de gloire qui brillait à son front? Je ne sais si des promesses

([1]) Le général Damrémont s'empressa d'adresser un rapport sur les événemens de Marseille au maréchal ministre de la guerre; en voici quelques extraits pleins de calme et de dignité.

« Monsieur le maréchal, depuis plusieurs jours la joie indiscrète du parti carliste aurait seule éveillé mon attention, si les rapports qui m'étaient adressés ne m'avaient point averti que nous touchions au dénoûment de toutes ces intrigues. Je connaissais la plupart de ses chefs à Marseille, leur influence et leurs moyens d'action. Je connaissais l'époque et la quotité des envois d'argent expédiés de Livourne, je savais que des émissaires parcouraient la côte, reconnaissaient les points propices à un débarquement, et travaillaient la population en y répandant les bruits, plus coupables encore qu'absurdes, d'intervention étrangère. Les réunions fréquentes du comité royaliste confirmaient tous ces indices d'une prochaine commotion, et les indiscrétions échappées au secret de ces conciliabules annon-

avaient été faites d'avance par la troupe, et des engagemens pris; on l'a dit, et je le crois avec peine, car les choses se passèrent comme tout esprit même le plus vulgaire aurait dû le prévoir; la troupe fit résistance, MM. de Lachaud, De Candolle, de Bermond, furent désarmés, arrêtés, et dès-lors l'insurrection ne put prendre le développement attendu parmi les ouvriers du port. Les plus zélés s'arrêtèrent, les incertains prirent parti pour le pouvoir qui triomphait : c'est dans l'ordre; la troupe de ligne se déploya en colonnes pressées; la garde nationale en majorité composée de jeunes hommes aux nouvelles idées, se joignait à la troupe de ligne, et le soir il n'était plus question de ce mouvement mal réfléchi qui n'avait tenu compte ni du temps ni de l'esprit de la société. Croire que la duchesse de Berri pouvait faire un second 20 mars, c'était une illusion, un rêve bien insensé!

Une fois la conspiration réprimée, les autorités montrèrent un zèle immense; les conjurés avaient compté sur le brave général Damrémont commandant la division militaire; il était royaliste, mais homme d'honneur avant d'être homme de parti, et il ne manqua à nul de ses devoirs; le préfet se nommait

çaient que deux personnes d'un rang élevé, la duchesse de Berri et M. de Bourmont, viendraient appuyer de leur présence les efforts des conspirateurs. Nous étions, M. le préfet des Bouches-du-Rhône et moi, prévenus de nous tenir sur nos gardes lorsque le 27 avril à neuf heures du soir, des rapports arrivés de trois points différens annoncèrent que le bruit courait de la prochaine apparition en vue de Marseille de la duchesse de Berri. On ajoutait que les carlistes avaient formé le projet de s'emparer, pendant la nuit qui allait suivre, des principales autorités du département. Le 13e de ligne reçut aussitôt l'ordre de se tenir prêt au premier signal, et le 1er escadron du 2e régiment de gendarmerie de seller les chevaux

M. Thomas, autrefois avocat à Marseille, timide révolutionnaire, ami de Manuel, jacobin rallié, tremblant d'abord devant une réaction royaliste, ensuite grossissant la voix quand tout danger fut passé. Les patriotes voulurent profiter de ce mouvement pour s'emparer de tous les pouvoirs; l'homme le plus important du parti de la Révolution fut alors le général Garavaque, commandant le département, esprit soldatesque et dur qui devint la tête des patriotes à Marseille.

La régente cependant était arrivée en vue du phare de Planier sur *le Carlo-Alberto;* la mer était agitée, le vent de nord-est soufflait avec violence comme il arrive si souvent lorsque, pressé entre les deux montagnes qui bordent le Rhône, il éclate en mistral dans le golfe. Déjà le navire avait quelque difficulté à se tenir sur ses ancres; du haut des mâts on avait Marseille en face; on pouvait apercevoir dans la ville une certaine agitation; à l'aide de sa longue vue, le capitaine avait reconnu le drapeau blanc sur le clocher de Saint-Laurent; deux heures après ce signe de révolte était remplacé par le drapeau tricolore, et la princesse dut comprendre que l'émeute était comprimée et l'ordre rétabli. Que faire dans cette circonstance! rester à bord du navire et se diriger sur Barcelonne, lieu de la destination supposée, c'était manquer à ses engagemens, laisser ses amis dans l'abandon, par

les postes furent doublés. Ces précautions prises, j'attendis. La ville était calme, les lieux publics déserts, mais une activité inquiète et impatiente s'agitait dans les maisons de la ville vieille qui avaient été désignées comme point de réunion. On attendait les hommes du port, ils ne vinrent pas. Cette défection dérangea tous les plans; enfin, le 30, à huit heures du matin, le parti carliste se mit en action, etc...

« Comte de DAMRÉMONT, lieutenant-général, commandant la 8e division militaire. »

une lâcheté indigne d'un noble cœur, en s'exposant d'ailleurs à la poursuite des navires de guerre que le gouvernement avait expédiés pour s'emparer du *Carlo-Alberto?* Mieux valait débarquer, n'importe où; la duchesse en donna l'ordre; sur quel point et comment accomplir cette résolution hardie? Le vent continuait à souffler avec une violence extrême, *la Carlo-Alberto* ne pouvait s'approcher du rivage sans inspirer des soupçons et se faire prendre : alors la duchesse de Berri, avec ce courage qui ne l'abandonnait jamais, déclara : « qu'elle allait s'embarquer dans la chaloupe, ou même dans une barque de pêcheur, pour voguer vers la côte, à Carry, port désigné et tout solitaire dans la grande rade de Marseille (¹). »

Quand on a passé l'anse couverte de vignes de Séon-Saint-André, on voit se déployer des collines boisées de pins qui s'étendent depuis le petit port de Megean jusqu'à l'étang de Berre (²), côte hérissée de rochers où paissent les chèvres et les troupeaux de la montagne; le grand vent de la mer secoue les pins odorans et les tamarins de la Pinède. Là peu de surveillance militaire, la contrebande s'y fait presque avec sécurité, toute la côte est dentelée de petites anses qui servent d'abri aux navires dans la tempête. Ce fut vers ce point que se dirigea la frêle barque de la duchesse de Berri, vigoureusement conduite par les pêcheurs hardis de la Méditerranée qui bravent la tempête. Madame, pleine de résignation et de courage, assise au fond de la bar-

(¹) Les pêcheurs gardent un profond souvenir du courage et de la force d'âme de madame la duchesse de Berri sur la mer la plus agitée.

(²) Ces bois appartiennent en partie à M. le duc de Caumont.

que, couverte de son plaid écossais, avait une si grande foi dans sa cause qu'elle bravait tous les périls sans plisser le front; elle souriait même à ces grandes secousses de la mer qui ballottaient la petite embarcation; en vain les vagues la repoussent du rivage, elle excite les rameurs à redoubler d'énergie, et causant en italien avec le patron elle lui dit : « qu'elle préfère cette mer à celle du golfe de Naples, et le mistral au siroco. » Gaie jusque dans le dernier moment, elle saute sur le rivage, comme si cette terre lui appartenait déjà.

La voilà donc au pied de la colline de Carry, au milieu d'un sombre bois de pins agités par le vent, sans direction et sans guide : où marcherait la fière princesse? vers Marseille, la cité émue? De ce côté s'était dirigé le vieux comte de Kergorlay : le noble Breton, déguisé en pêcheur, cachant sa tête chenue sous un caban de marin. Les nouvelles de Marseille n'étaient point favorables à l'insurrection royaliste; M. de Kergorlay était presque aussitôt arrêté sur le rivage, interrogé et reconnu (1). On conseilla dès-lors à Madame de se rembarquer pour regagner *le Carlo-Alberto* et faire côte vers l'Espagne; elle répondit avec ce ton impératif et déterminé qui lui était habituel : « J'y suis maintenant, j'y resterai (2); trop de gens se sont compromis pour moi, je ne veux pas les abandonner. » Puis, horriblement fatiguée, elle reposa quelques instans au pied

(1) M. de Kergorlay nia d'abord, puis il avoua tout-à-fait son identité; il fut conduit à Marseille.

(2) La fidélité obéissante et résignée du maréchal de Bourmont fut ici admirable : c'était de la froide et antique chevalerie.

d'un arbre avec cette résignation qui tenait de l'héroïsme [1]; le maréchal de Bourmont, debout près d'elle, la gardait comme une vigilante sentinelle pour la préserver de grands périls. Telle fut la première nuit sur le sol de la patrie. Dans l'histoire des royales infortunes il y avait tant d'exemples à suivre, tant de courages à imiter, Henriette d'Angleterre, Marie Stuart et la noble Marie-Antoinette!

Marseille, un moment ému, était rentré dans l'ordre, et une dépêche télégraphique du général Damrémont et du préfet, M. Thomas, avait annoncé tout-à-la-fois le soulèvement et la répression; c'était à-peu-près ce que le gouvernement avait prévu : un triomphe de l'opinion légitimiste était impossible dans l'état des esprits. Mais la pensée du prince, embrassant toute la question de dynastie et de l'Europe, ne se préoccupait sérieusement que de ce grand doute : avait-on saisi la duchesse de Berri? c'était son inquiétude, sa véritable idée absorbante. On doit remarquer qu'à cette première nouvelle de l'insurrection légitimiste les journaux patriotes avaient supposé le gouvernement d'accord avec l'aventureuse princesse : « Si la Chambre des pairs n'avait pas sanctionné la pénalité contre les Bourbons, disaient-ils, c'est qu'elle était la complice de la branche déchue; si le roi avait refusé toute réaction sanglante contre sa famille, c'est qu'il voulait favoriser lui-même une restauration avec la royauté de Henri V. » Ces propos étaient colportés partout, et ne laissaient pas une entière li-

(1) La duchesse de Berri disait toujours qu'elle avait fait le sacrifice de sa vie, et l'on trouva à bord du *Carlo-Alberto* son testament écrit de sa main, dans la prévoyance de sa mort.

berté au gouvernement politique. Toutefois Louis-Philippe, avec sa fermeté habituelle, ne se départit pas un seul instant de son système de modération. Comme rien n'annonçait que la duchesse eût débarqué, on la croyait encore sur *le Carlo-Alberto* : ordre fut donc renouvelé de poursuivre le navire, de le saisir, même sous pavillon sarde, sans tenir compte de la nationalité. *Le Carlo-Alberto* fut atteint et capturé par le bateau à vapeur *le Sphinx* (¹). Il ne restait à bord en ce moment que cinq passagers, parmi lesquels une femme qui disait se nommer Rosa Staglieno, veuve Ferrari. Comme on voyait alors dans toutes les femmes la duchesse de Berri, et que la captive était maigre, petite, blonde, les officiers du *Sphinx* jugèrent que c'était la princesse en personne, et les ordres ministériels furent immédiatement exécutés : *le Carlo-Alberto*, placé en rade de Toulon, fut remorqué par *le Sphinx* jusqu'à Ajaccio où de nouvelles instructions devaient être attendues.

Le roi en son conseil donna l'ordre exprès de reconduire la duchesse de Berri dans sa famille, sans procédure, sans procès, comme le désirait Charles X; service aussi considérable, aussi difficile que la tâche immense d'avoir sauvé la vie des ministres du vieux roi dans les journées de décembre, car le parti patriote avait soif de vengeance. Les autres captifs MM. de Saint-Priest, de Kergorlay fils, de Bourmont fils et de Sala seraient conduits prisonniers à Marseille, à bord du *Nageur*. Après bien des informations on s'aperçut

(¹) Ce fut le 3 mai que *le Sphinx* captura *le Carlo-Alberto* en rade de la Ciotat; et, jusqu'au 14 on crut que mademoiselle Lebeschu était la duchesse de Berri.

enfin que la prétendue duchesse de Berri n'était qu'une de ses dames d'atour, mademoiselle Mathilde Lebeschu ; et aussitôt alors *le Sphinx* la transporta captive à Marseille.

Ce fut une heureuse fortune pour la duchesse de Berri que cette conviction profonde où se trouva le gouvernement que la princesse demeurait captive en Corse sous la main des autorités ; autrement une surveillance plus attentive eût facilement deviné et suivi l'itinéraire de cette courageuse femme qui allait audacieusement traverser tout le territoire de la France. Si le midi n'avait point répondu à sa téméraire entreprise, il restait devant elle une terre sacrée, la Vendée (¹), et celle-ci la princesse la montrait du doigt comme le foyer d'un grand soulèvement : certes le trajet était long de la pointe de Carry aux bocages de la Vendée ou aux rochers de la Bretagne ; mais en jetant les yeux sur une carte elle pouvait facilement voir que les pays qu'elle avait à traverser étaient encore remplis d'une population fidèle à sa cause, et que les châteaux des gentilshommes lui seraient ouverts pour une noble hospitalité comme le furent ceux des cavaliers pour les Stuarts. Je ne sache rien au reste de plus poétique que le long itinéraire de la duchesse de Berri de Marseille en Vendée ; il y avait

(¹) Tous les chefs royalistes du midi et de l'ouest avaient reçu l'avis suivant :

« Je ferai savoir à Nantes, à Angers, à Rennes, à Lyon, que je suis en France ; préparez-vous pour faire prendre les armes aussitôt que vous aurez reçu cet avis, et comptez que vous le recevrez du 2 au 3 mai prochain. Si les courriers ne pouvaient passer, le bruit public vous instruirait de mon arrivée, et vous feriez prendre les armes sans retard.

« M. C. R. »

une sorte de fraternité historique avec les aventureuses courses de Charles-Édouard en Écosse : c'est une légende comme au vieux temps. La princesse devait traverser toute cette partie de la Provence qu'arrosent la Durance et le Rhône, par Château-Renard, Saint-Remy; de là s'élancer sur la route de Nîmes, Montpellier, Toulouse, prendre la Dordogne jusqu'à la Haute-Vienne, et une fois dans le fidèle Limousin on touchait le Poitou et la Vendée. Au foyer des royalistes, dans les longues soirées d'hiver, que d'aventures étranges furent racontées sur ce merveilleux pèlerinage accompli tête haute! Ici la duchesse de Berri, la mère de Henri V, était venue demander l'hospitalité à un chef patriote en se nommant : manière d'expliquer et de justifier la fusion du parti légitimiste et du parti républicain; quelquefois elle avait traversé en plein jour dans une calèche, avec un passeport supposé, les villes les plus populeuses; on l'avait vue dans un salon, le visage découvert à tous, presque reconnue, mais toujours inflexible dans sa volonté, se fiant à Dieu et à sa fortune; au reste au milieu de toutes les fatigues, toujours rieuse comme une enfant de Naples, couchant comme un lazzarone sur la pierre et donnant du courage à tous. C'est ainsi que Madame atteignit la Vendée, la terre sacrée pour elle et ses partisans ([1]). Si le gouvernement était préparé à cette entreprise aventureuse de la duchesse de Berri avec la volonté de la calmer et de la réprimer sans effusion de sang, les légitimistes étaient aussi attentifs et prévenus

([1]) La duchesse de Berri avait fait prévenir ses amis de sa présence en France :

« Que mes fidèles amis se rassurent, je suis en France, et bientôt dans la Vendée : c'est de là que

pour se tenir prêts à toutes chances; seulement il n'y avait pas unité dans le parti, et c'est ce qui jetait la confusion et le désordre dans la marche de cette opinion depuis juillet 1830. J'ai déjà parlé de l'opposition que le vieux roi Charles X faisait à tous les actes aventureux de Madame qui pouvaient compromettre l'avenir du jeune duc de Bordeaux. Dans ce but le vieux roi se réservait la garde de l'enfant.

En France, au sein même du parti qui agissait pour la régence, il y avait des morcellemens, des opinions hostiles les unes aux autres, et pour en prendre un exemple : nul n'était plus dévoué que MM. de Châteaubriand, Hyde de Neuville, Dreux-Brezé, Berryer, à la cause de Henri V, mais ils ne partageaient nullement les illusions de la fraction militaire audacieuse qui appelait à haute voix une prise d'armes : selon ce comité, toute levée de boucliers était imprudente, toute démonstration folle, parce que la Révolution de Juillet était trop rapprochée et les partis trop prévenus contre le gouvernement tombé, ses services, son histoire ([1]). Une tentative légitimiste dans ces circonstances ne ferait que donner plus de vigueur aux révolutionnaires, et comme toute déception affaiblit et tue, la cause de Henri V serait pour long-temps frappée

vous parviendront mes ordres définitifs. Vous les recevrez avant le 23 de ce mois. Préparez-vous donc; il n'y a eu qu'une erreur et méprise dans le midi. Je suis satisfaite de ses dispositions; il tiendra ses promesses. Mes fidèles provinces de l'ouest ne manquent jamais aux leurs. Dans peu, toute la France sera appelée à reprendre son ancienne dignité et son ancien bonheur.

« 15 mai 1832.

« M. C. R. »

([1]) Cette division dans le sein du parti royaliste se révélait même dans ses journaux ; *la Gazette de France* se prononça d'une manière absolue et avec le langage d'une

par une entreprise sans succès. La coterie militaire ne pensait pas ainsi : jeune, brave avec la foi dans ses forces, elle brûlait d'arborer le panache de la chevalerie. Vivant d'illusions parce qu'ils avaient du cœur, ces jeunes hommes espéraient un triomphe dans une lutte armée; les régimens saluant les anciens officiers viendraient se joindre à la cause légitimiste et la Vendée répondrait à leur appel.

Madame était entièrement sous l'empire de ces idées chevaleresques qui allaient mieux à sa tête ardente : pourquoi blâmer les sentimens généreux? Chaque fois donc que le parti politique lui avait fait dire qu'il fallait tout attendre du temps et des opinions, la princesse s'en était presque fâchée. L'épée, les périls de la guerre plaisaient à son caractère; à vrai dire, même le parti politique se faisait illusion, son erreur était de tendre la main aux opinions extrêmes et de croire qu'il pouvait gagner sa popularité par les écrits et la parole. N'était-il pas au reste naturel que M. de Châteaubriand eût plus de confiance dans sa plume que dans l'épée? une de ses brochures ne valait-elle pas une armée? M. de Châteaubriand rêvait une fusion de tous les partis, comme à l'entrée de Henri IV à Paris, où les ligueurs viendraient se prosterner aux pieds du jeune roi; il voyait déjà M. Armand Carrel, ceint d'une écharpe blanche, levant son épée pour proclamer le nouveau roi. Il était très naturel aussi que M. Berryer, si puissant par la parole, voulût essayer une combinaison parlementaire;

fermeté quelquefois insultante contre l'entreprise de la duchesse de Berri ; *la Quotidienne* se tut sur la présence de Madame dans la Vendée et se fit quelquefois belliqueuse ; *le Courrier de l'Europe*, organe du parti politique, se borna à donner des conseils.

pour le triomphe de sa cause il fallait l'éclat de la tribune et toute la puissance de son immense talent.

Qu'on se représente donc l'inquiétude du parti politique parmi les légitimistes lorsqu'il apprit l'entreprise de la duchesse de Berri : il ne fut point surpris du peu de succès qu'elle avait trouvé à Marseille, et cette inquiétude redoubla encore lorsqu'il sut d'une manière positive que la chevaleresque princesse n'était point captive aux mains du gouvernement; qu'enfin elle se trouvait dans la Vendée avec le dessein d'un appel aux armes. Que faire, que décider ? Car chacun savait le caractère altier, inébranlable de Madame. Sans doute la princesse ne serait pas personnellement exposée; en supposant même de mauvaises intentions au pouvoir, la politique du prince lui commandait de respecter la personne de sa nièce et de se montrer modéré ; ainsi nul danger personnel pour la duchesse de Berri, mais un péril réel pour les légitimistes, comme parti. C'était indéfiniment reculer le triomphe rationnel de leur cause, les placer en face de nouvelles animosités, renouveler des scènes de désordre, et tout cela sans chances de succès. La Vendée elle-même était loin d'être préparée à une prise d'armes; des siècles semblaient s'être écoulés depuis 1794 sur cette terre autrefois brûlante. Au simple point de vue stratégique, la Vendée avait changé d'intérêts et de force ; les villes patriotes étaient armées, les acquéreurs de biens nationaux, comme les orangistes en Irlande, possesseurs de terres, avaient seuls le pouvoir en mains. Sans doute la majorité conservait les vieilles traditions des ancêtres, la fidélité à la religion et aux blanches couleurs de la monarchie; mais

ce n'était ni avec le même nombre, ni avec le même zèle; les vieux chefs ne voulaient plus prendre les armes dans la conviction qu'il ne restait aucune chance; le paysan breton et vendéen qui calcule parfaitement savait qu'il n'y avait pas de succès possible dans la guerre qu'on voulait engager, parce que le pays tout entier n'en voulait pas. Il n'y aurait donc plus que quelques échauffourées, des rébellions partielles, des prises d'armes soutenues avec courage, mais facilement étouffées par les fortes masses de troupes dont le gouvernement pouvait disposer, par la garde nationale et les acquéreurs des biens nationaux réunis en fédération; le soulèvement de la Vendée ne pouvait avoir de gravité qu'au cas d'une guerre européenne.

Un curieux rapport envoyé au gouvernement sur la Vendée pouvait donner l'idée de la situation : « Quatre puissantes maisons se partagent la haute influence dans le pays vendéen. Elles touchent, y disait-on, l'une à l'autre et possèdent à elles seules environ trente lieues de terrain; ce sont : dans l'arrondissement de Beaupréau, madame de Vezins belle-sœur de M. de Bourmont, et M. de Colbert-Maulevrier descendant du ministre de Louis XIV; dans le département de la Vendée MM. de La Rochejacquelein et de Lusignan. Chacune de ces familles possède une immense fortune territoriale; madame de Vezins a auprès de son château une forêt de sept lieues de longueur qu'il serait impossible, même à une armée, de fouiller dans toute son étendue. M. de Colbert-Maulevrier a fait construire au milieu de ses propriétés un château d'une magnificence vraiment royale. Stofflet, un des chefs vendéens les plus renommés, était garde-chasse

de cette maison ; la piété légitimiste de M. de Colbert lui a élevé un mausolée dans le vestibule de son château. M. de La Rochejacquelein ([1]) marche aujourd'hui de pair avec ses voisins par l'illustration des grandes guerres. Enfin M. de Lusignan, héritier direct des rois de Jérusalem, réunit à lui seul une fortune égale à celle des trois autres ; c'est un des seigneurs de la vieille roche plus royaliste que tous les rois du monde, vieux châtelain du XIIIe siècle, aimant mieux faire acte de suzeraineté dans ses terres que de figurer à la cour, et qui écrirait volontiers sur la porte de son castel, comme un des Rohan : *Roi ne peut, prince ne veut, Rohan je suis.* Je n'ai pas besoin de vous dire que tous les personnages dont je vous parle sont aujourd'hui à la tête de l'insurrection vendéenne : les beaux châteaux de madame de Vezins et de M. de Maulévrier servent de caserne aux soldats de la ligne Autour de ces hauts seigneurs se groupe toute la gentilhommerie du pays, riche et courageuse; les nobles n'ont ici jamais cessé d'habiter la campagne, aimés de leurs vassaux pour lesquels ils sont pleins de ménagemens. Le paysan est heureux, le prix des terres a augmenté, jamais celui des fermages, des métairies ; entre le noble et le paysan vendéen il y a une sorte

([1]) « Vendéens ! toujours braves et toujours fidèles, vous entendez ma voix... Voici l'heure de courir aux armes, souvenez-vous de vos pères...Souvenez-vous de mes frères ! Nous avons leur courage à imiter et leur sang à venger. Comme eux nous combattrons pour la religion et le roi légitime et, avec l'aide de Dieu, le triomphe est à nous. Vendéens ! mes amis ! mes enfans ! mes braves soldats, accourez tous... Suivez-moi, aux armes ! Gloire à Dieu ! Vive Henri V !

« Le commandant du 2e corps (armée royale de l'ouest),

« *Signé :* Comte de LA ROCHEJACQUELEIN, lieutenant-général.

d'égalité, de fraternité; le maître ouvre sa cave, son infirmerie, souvent même sa caisse pour le paysan, il s'assied à sa table dans la métairie. Il n'en est pas ainsi vis-à-vis du bourgeois, du citadin de la ville; pour ceux-là les gentilshommes gardent toute leur hauteur, pour eux un bourgeois est bien moins qu'un paysan. Après les gentilshommes, le clergé est tout-puissant dans la Vendée; peu de vieux prêtres restent encore; les jeunes, ardens et instruits suivent la direction de M. Soyer, évêque de Luçon, un des hommes taillés au modèle de l'abbé Bernier, le pacificateur de la Vendée. Le prêtre est toujours l'idole du paysan, son conseil; d'un mot il calme ou soulève les âmes; le pays n'a pas cessé d'être riche, les métayers font des bénéfices énormes sur les propriétaires; comme la principale industrie est d'élever des bestiaux, les marchés de Paris sont nécessaires à la Vendée. C'est pour cela que la prise d'armes ne sera pas générale; rien de comparable à la probité du paysan vendéen, à ces mœurs pures et patriarcales; tous fraternisent comme des parens; l'industrie des toiles étant presque anéantie à Chollet, les ouvriers peuvent être facilement soulevés et former une partie des bandes de la Vendée. Au reste, ajoutait le curieux document, pacifiez la campagne, dispersez les officiers et la Vendée sera tranquille; les haines ne seront point éteintes, mais les intérêts peu à peu les effaceront. »

Néanmoins, dès que Madame eut atteint la Vendée, elle fit savoir à-la-fois sa présence aux chefs vendéens et au comité royaliste de Paris; tous inquiets, gardèrent un profond silence. Le maréchal de Bourmont, désigné comme commandant suprême

de l'insurrection, attendait à Nantes les ordres de la régente, et c'est auprès de lui que les représentations durent être faites pour empêcher une faute. Il résulta de toutes les informations du comité un mémoire qui fut adressé secrètement à la duchesse de Berri; autre document qui indique la véritable situation des choses et la tendance timide de la fraction rationnelle du parti royaliste. « Les différens ordres qui ont été transmis au nom de Madame dans les départemens de l'ouest, disait ce mémoire, prouvent que Son Altesse Royale a reçu, des émissaires qui ont été envoyés par elle, les rapports les plus faux sur la véritable situation de ces départemens, et qu'ils ont dit à Madame absolument le contraire de ce qu'ils étaient chargés de lui dire. Il faut donc que quelqu'un, sur la franchise de qui l'on puisse compter, veuille bien se charger de porter à Madame la note suivante qui contient l'exacte vérité sur la situation de l'ouest. L'armement est loin d'être ce qu'il faudrait qu'il fût pour soutenir avantageusement la guerre: la poudre manque encore bien plus que les fusils; depuis la Révolution de 1830 on ne s'en est procuré dans nos départemens qu'avec la plus grande peine, et livre à livre. Les patrouilles et les visites domiciliaires ont nécessité de grandes précautions.., il faut le dire franchement parce que c'est la vérité et qu'il faut que Madame et son conseil le sachent, dans la plupart des divisions il ne reste pas de quoi soutenir la guerre pendant quinze jours... Tous les chefs connaissent cette position, les propriétaires fidèles et dévoués la connaissent aussi, et chacun sait que dans cet état nous ne pouvons agir avec quelque

espoir de succès qu'appuyés par les armées européennes. Que Madame ne se laisse donc pas éblouir par ces paroles, flatteuses sans doute, mais dépourvues de possibilité, qu'on ne cesse de répéter: « Tout pour la France! » Si elle s'en rapporte à ces donneurs de conseils et qu'elle nous fasse prendre les armes, un mois après il n'y aura plus de Vendée, la dernière ressource de la monarchie sera anéantie, tous les chefs seront pris ou morts, et le pays entièrement dévasté. Cinquante mille hommes, ne manquant ni d'armes ni de munitions, sont trop contre des hommes dépourvus presque de tout... Nous supplions Madame de prendre ces observations en considération, et la prions de ne pas s'en rapporter à des gens qui lui ont raconté de nos contrées tout le contraire de ce que nous les avions chargés de lui dire... Une prise d'armes, opérée par nous sans le concours des étrangers et dans la position où nous sommes, ne sera, comme nous l'avons déjà dit, que l'entière destruction du parti royaliste. Qu'on y pense donc bien: la position des départemens de l'ouest est grande et belle parce qu'on les craint; ils tiennent en échec cinquante mille hommes de troupes de ligne. Si Madame leur ordonne de prendre les armes ils obéiront, et ce mouvement ne servira qu'à faire connaître leur peu de ressources... Tout nous porte donc à penser qu'il faut, pour réussir, patience et prudence, et surtout ne pas nous compromettre de plus en plus par des ordres mal donnés qu'il faut rétracter ensuite, et qui, nous ayant déjà été envoyés plusieurs fois, ont occasionné toutes les persécutions auxquelles nous sommes exposés, et ont plus que toute autre chose, contribué

aux pertes de munitions que nous avons éprouvées ([1]). » Ce n'étaient donc plus ces fiers Vendéens mourant pour leur cause sans réfléchir; ils discutaient et raisonnaient la résistance. De ce mémoire devait résulter pour tous la conviction qu'il serait imprudent de commencer la guerre civile avec de pareils élémens et des forces si peu en proportion avec celles dont le gouvernement nouveau pouvait disposer. Le comité royaliste de Paris, plein de prudence, ajouta d'autres considérations à celles que les timides de la Vendée avaient exposées dans ce mémoire; et afin de convaincre tout-à-fait la princesse, il désigna le plus éloquent des orateurs du parti, l'homme dont la parole était si persuasive, pour se rendre auprès d'elle dans la Vendée même, et lui exposer les dangers de la situation. M. Berryer, sous prétexte d'aller défendre un chef vendéen à Nantes ([2]), partit de Paris avec les instructions du comité. Dans les jours d'intimi-

([1]) A ces observations Madame répondit : « Si j'ai donné l'ordre de prendre les armes le 24 de ce mois, c'est d'après des notions positives du midi et de plusieurs points de la France. Je regarderais ma cause comme à jamais perdue si j'étais obligée de fuir ce pays, et j'y suis naturellement amenée. Si une prise d'armes n'avait lieu immédiatement, je n'aurais donc d'autres ressources que d'aller gémir loin de la France pour avoir trop compté sur les promesses de ceux en faveur lesquels j'ai tout bravé pour remplir les miennes. L'ordre envoyé dans toute la France de prendre les armes le 24 de ce mois demeure donc exécutoire pour tout l'ouest. Il me reste maintenant à appeler votre attention sur l'armée, c'est elle qui assurera nos succès. C'est donc un devoir que d'employer vis-à-vis d'elle tous les moyens de suggestions possibles. Vous aurez donc soin de répandre deux jours à l'avance mes proclamations et mes ordonnances, vous ne vous porterez à des voies de fait contre elle, qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation. Telles sont mes volontés positives.

« Vendée, 18 mai 1832.

« MARIE-CAROLINE, régente de France. »

([2]) Paris, 21 mai 1832. —«M. Ber-

té il faut entendre M. Berryer raconter avec l'éloquence du cœur cette excursion à travers les chaumières, les marais, les métairies de la Vendée : le silence partout, le mutisme des paysans qui guidaient ses pas, cette surveillance exercée spontanément, ces cris, ces signaux empruntés aux jours néfastes de la guerre civile. C'est ainsi que M. Berryer parvint jusqu'à la cabane dans laquelle s'abritait la duchesse de Berri, la fille de Naples et de France, au blason mélangé de Bourbon et de Sicile, et alors couverte de bure, sous des haillons, dans un mauvais lit. Marie-Caroline attendait M. Berryer : ce fut pendant une nuit tout entière que la question de la Vendée fut discutée avec un charme irrésistible. Qu'on se représente cette femme héroïque, dans sa pensée régente du royaume, mère d'un jeune roi, défendant ce sceptre et cette couronne qu'elle croyait encore appartenir à sa famille, et M. Berryer, l'homme politique que vous savez, avec son éloquence douce, suave, forte, triste à-la-fois, discutant pas à pas, mot à mot, toutes les sublimes raisons de la duchesse de Berri. Un moment il crut l'avoir convaincue, puis entraîné par elle il fut à son tour subjugué; et quoique Madame, se rendant aux raisons de M. Berryer, parût décidée à ne point suivre son entreprise, celui-ci vit bien que l'héroïsme dominerait bientôt; qu'il y avait dans cette âme trop de chevalerie pour ne pas préférer le danger au milieu des Vendéens, au stérile positif d'une vie matérielle sur la terre de l'étranger. Madame ferait la guerre à la tête de ses amis, nul ne pourrait l'empêcher (1).

ryer est parti pour la Bretagne où il va plaider devant la cour d'assises de Vannes, pour un chef de bande. »

(1) Madame la duchesse de Berri s'adressait alors aux Vendéens :

Le gouvernement était enfin informé de la vérité sur la prétendue capture de la duchesse de Berri à bord du *Carlo-Alberto;* l'identité de mademoiselle Lebeschu, la soi-disant Rose Ferrari, avait été constatée. Toutefois le doute avait duré assez de temps pour que Madame pût atteindre sans péril la terre fidèle; les dépêches qui arrivaient du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne, du Maine et de la Vendée, annonçaient à Paris qu'un mouvement extraordinaire se manifestait parmi les chefs et les paysans, tous semblaient attendre ou un événement ou un personnage. Jusque-là les réfractaires seuls faisaient la guerre, aujourd'hui on savait que les chefs influens se remuaient : d'où ce bruit venait-il? Bientôt il n'y eut plus de doute que la duchesse de Berri ne fût arrivée au centre de l'insurrection pour en donner le signal. En envisageant la question d'un peu haut le gouvernement ne pouvait craindre la Vendée ; la paix européenne étant assurée, on viendrait facilement à bout de cette révolte. Le seul embarras était de savoir ce qu'on ferait de la duchesse de Berri nécessairement prise et désarmée? C'était une véritable difficulté pour le gouvernement

Proclamation de madame la régente de France.

« Vendéens, Bretons, vous tous habitans des fidèles provinces de l'ouest, ayant paru dans le midi, je n'ai pas craint de traverser la France, au milieu des dangers, pour accomplir une promesse sacrée, celle de venir parmi mes braves amis, pour partager leurs périls et leurs travanx. Je suis enfin parmi ce peuple de héros : ouvrez à la fortune de la France ; je me place à votre tête, sûre de vaincre avec de pareils hommes. Henri V vous appelle; sa mère, régente de France, se voue à votre bonheur. Un jour Henri V sera votre frère d'armes, si l'ennemi menaçait nos fidèles pays. Répétons notre ancien et notre nouveau cri : Vive le roi! Vive Henri V!

« MARIE-CAROLINE,

« Régente de France. »

Imprimerie royale de Henri V.

du roi, car le parti patriote demandait déjà des exécutions sanglantes, des lois d'exception, et il aurait vu peut-être avec plaisir une jeune princesse de Bourbon monter sur l'échafaud, en vertu de la proposition de M. de Briqueville. C'était pour s'éviter un si grand embarras que le gouvernement avait insisté pour qu'on s'emparât de la duchesse de Berri encore en mer et qu'on la transférât au sein de sa famille. Cet ordre n'ayant pu être exécuté, il fallait maintenant prendre un parti, et le roi Louis-Philippe était tellement convaincu de l'importance de cette négociation qu'il envoya en Vendée un de ses aides-de-camp, M. de Rumigny, homme d'esprit et de tenue, avec la mission, je crois, de se mettre en rapport avec les chefs de l'insurrection pour offrir à la duchesse de Berri des passeports et les moyens sûrs de s'évader.

Telle n'était point la ferme volonté de Madame, qui semblait puiser dans sa position une nouvelle énergie, malgré les remontrances de M. Berryer, au mépris des réclamations des chefs vendéens exprimées par le maréchal de Bourmont, la princesse déclara hautement qu'elle ne sortirait de France que régente ou morte, résolution sublime mais trop hardie pour la faiblesse de la civilisation présente. On voit dans une correspondance secrète la réponse à cette proposition qu'on peut trouver généreuse : « Madame ne sera ni régente ni mise à mort, elle sera condamnée et graciée; cela lui convient-il? » Telle était en effet la tendance des esprits et la mansuétude dédaigneuse des pouvoirs. Néanmoins la fière princesse ordonna la prise d'armes en toute la Vendée; des lettres impérieuses et résolues furent expédiées aux chefs les plus dévoués,

tels que MM. de Coislin, de Civrac, Cathelineau, Charette, de Laubepin, de La Rochejacquelein : ils prirent les armes avec honneur; d'autres refusèrent en s'excusant sur l'impossibilité d'un succès. De là résulta une désorganisation complète dans toutes les opérations des Vendéens; il y eut des bandes, il n'y eut pas un corps d'armée, il se fit des traits d'héroïsme comme aux grands jours; des châteaux furent énergiquement défendus, il y eut des incendies et des meurtres, mais il n'y eut pas une guerre de la Vendée dans les grandes proportions des temps passés. Les corps les plus considérables ne dépassèrent pas cinq cents hommes, réfractaires, paysans, gardes royaux, sous de braves et dignes officiers qui offraient leur bras et mouraient avec dévoûment. Ce fut comme les dernières guerres d'Écosse au temps de Rob-Roi; les vastes proportions du drame avaient disparu. Le caractère saillant de cette insurrection fut surtout l'animosité vive, profonde qui se manifesta entre les acquéreurs des biens d'émigrés, volontaires, patriotes, et les Vendéens soldats de Henri V et de la Régente. Il s'écrivit à cette époque dans les journaux de la Bretagne des choses froidement cruelles; à l'aide du mot *chouan*, ils excitaient des haines, provoquaient les exécutions sanglantes; les gardes nationales mobiles pénétraient dans les châteaux, fouillaient, arrêtaient les gentilshommes comme au temps de la vieille Jacquerie. Les soldats réguliers n'avaient pas ces vengeances implacables, ces colères qui se manifestaient parmi ces populations des villes, comme chez les Orangistes d'Irlande. Cette dernière guerre de la Vendée ne jette qu'un sombre éclat, comme un incendie sur un ciel noir.

Les intérêts et les idées avaient changé, il ne restait plus que les haines et c'est ce que la duchesse de Berri n'avait pas compris (¹).

La noble princesse donnait alors toutes les marques de la fermeté; aux jours difficiles, vêtue d'une robe de pauvre paysanne vendéenne, elle couchait sur la dure dans une métairie, gardée, protégée par des fidélités à l'épreuve. Cette vie errante, faut-il le dire, plaisait mieux à la régente que l'exil loin de la patrie, que la froide indifférence de l'étranger ou bien la tiédeur des politiques : un paysan vendéen lui baisant les mains un genou en terre, lui donnait plus de joie, une plus noble opinion de l'espèce humaine que les froides politesses des cours; elle marchait avec de gros sabots comme une paysanne bretonne, et cela lui faisait du bien. Pourquoi cette joie, dira-t-on, dans ces terribles coups de la fortune? C'est que pour certaines âmes les positions franches et dessinées valent mieux que les incertitudes et le repos. En Angleterre, en Italie même, la duchesse de Berri s'ennuyait, les jours monotones passaient devant elle sans laisser plus de traces en son cœur que les flots sur le rivage de la mer : en Vendée, bivouaquant aux étoiles sous le feuillage d'un grand châtaigner, elle se croyait encore régente de France; elle était la vraie

(¹) Le ministre de l'intérieur, adressa le 1er juin, une circulaire aux préfets des départemens de l'ouest; c'était une instruction détaillée sur la conduite qu'ils avaient à tenir et les mesures qu'ils devaient prendre pour étouffer l'insurrection vendéenne. Ce fut par une seconde circulaire du 2 juin que M. de Montalivet informa les préfets de la présence de la duchesse de Berri dans l'ouest; ils devaient donc redoubler de surveillance pour arriver à son arrestation.

reine pour ceux qui l'entouraient et tout cœur haut placé doit comprendre les joies d'une telle exaltation.

A Paris le mouvement vendéen avait causé dans tous les rangs une vive colère; le parti patriote demandait des exécutions et des exemples pour comprimer la guerre civile; et comme il arrive toujours, les ardens faisaient un chef d'accusation contre le pouvoir de ses complaisances envers les carlistes: or, l'on était carliste dès qu'on voulait préserver la société de l'anarchie : « les places étaient dans leurs mains, disaient les journaux, il fallait destituer, frapper les partisans publics et secrets de l'ancienne dynastie; la Chambre des pairs était vendue aux légitimistes ([1]), la magistrature en comptait un grand nombre, il fallait sévir d'une façon implacable, suspendre l'empire des lois. » La première demande de l'état de siége, comme moyen de gouvernement, vint des patriotes vendéens; ces grands admirateurs de la constitution en demandaient dès-lors la suspension. Dans les grandes luttes de parti il ne s'agit pas de la liberté, mais du triomphe d'une opinion sur l'autre : pour juger les Vendéens ce n'était pas assez des commissions militaires et de leurs décisions exécutées dans les 24 heures. En vain le gouvernement aurait-il voulu rester dans la légalité, il ne le pouvait pas. M. de Montalivet fit donc un rapport au roi pour demander l'état de siége appliqué à quelques-uns des départemens de la Vendée, mesure extrême qui expliquait et justifiait les ordonnances de M. de Polignac. Ce précédent fut accepté par la Révolution parce qu'il s'appliquait à ses ennemis, et le pouvoir dut

([1]) Comparez les journaux : le *Courrier Français*, le *Constitutionnel* et le *Temps* qui tous demandent l'état de siége.

profiter de ces dispositions pour s'affermir. Les cinq départemens de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée ([1]) et du Morbihan furent coupés, cernés par cinquante mille hommes, sans compter encore la garde nationale mobile, troupe indisciplinée. Jamais désordre pareil ; on arrêtait les gentilshommes, on fouillait leurs châteaux, on pillait, on brûlait au nom de la patrie, sans respecter le sentiment d'honneur, la vieille loyauté même envers une cause perdue !

On viendrait à bout de cette insurrection avec de telles forces : qui pouvait en douter ? Aussi le gouvernement en était moins préoccupé que de la présence de la duchesse de Berri et des moyens de la soustraire aux réactions des patriotes, à son propre parti, et j'ai presque dit à son propre caractère si aventureux, si exalté. Des lettres de M. de Talleyrand, parvenues à Paris, et la plupart écrites d'après quelques ouvertures des vieux amis de Charles X, rappelaient « que le roi vénérable et proscrit s'était toujours opposé à la prise d'armes de la duchesse de Berri ; il mettait même beaucoup de prix à la pacification de la Vendée, afin que la princesse fût renvoyée saine et sauve auprès de sa famille. M. de Talleyrand ajoutait qu'une conduite si digne, si généreuse donnerait une

([1]) Dans son rapport au roi, M. de Montalivet disait : « Quatre départemens forment l'enceinte dans laquelle la duchesse de Berri paraît avoir cherché un asile depuis son arrivée en Vendée. C'est là qu'il faut l'enfermer et la saisir ; l'activité des recherches nécessaires, la vigueur des mesures à prendre, exigent donc, comme un moyen essentiellement temporaire, mais comme le seul efficace dans le but proposé, la mise en état de siége de ces quatre départemens. »

En conséquence, par une or-

de force morale au gouvernement français, aussi idérable peut-être que sa clémence dans le proles ministres de Charles X; qu'en un mot une modération serait très appréciée. » A ces ouver-, il fut répondu « que M. de Rumigny avait préıent cette mission de prévenir les excès contre ıme, mais le gouvernement ne restait pas abso-nt maître de résoudre la question; en temps de il fallait faire la part des colères, des réactions; inıesse d'ailleurs, si glorieusement fière de sa re volonté, consentirait-elle à quitter la Vendée éclat, et alors un ministère, quel qu'il fût, pourl méconnaître la loi à ce point de renvoyer la esse de Berri captive, sans procès, sans prendre curité à son égard. » Tous ces points étaient en d'une grande difficulté; il fallait tenir compte majorité d'une Chambre passionnée, de cet es-ètroit et prévenu qui accusait incessamment le oir de trahir la révolution.

lépendamment de ces considérations générales it des incidens particuliers qui venaient comer la question, même au point de vue diploma-: ainsi par exemple, s'il était constant que la esse n'avait reçu ni secours ni appui ostensible Europe, il y avait eu des complicités incontesta-

ıce royale du 3 juin 1832, partemens de Maine-et- de la Vendée, de la Loire-ure et des Deux-Sèvres, déclarés en état de siége. ninistre de la guerre envoya n des instructions aux lieu--généraux, commandant les divisions de l'ouest, sur la mise en état de siége. Aussitôt la duchesse de Berri arrêtée, on devait la conduire dans le château fort de Nantes, quel que soit le lieu où l'arrestation aurait été faite. Tel était l'ordre précis du gouvernement.

bles; je ne parle pas seulement du duc de Modène qui avait abrité le complot à Massa-Carrara, mais l'affaire s'était tramée en Italie, presque dans le Piémont; le *Carlo-Alberto* était un navire sarde : comment se faisait-il qu'il eût servi à l'expédition de la duchesse de Berri? D'abord la cour de Turin avait nié toute adhésion au complot en protestant même contre l'insulte faite à son pavillon par la saisie du *Carlo-Alberto* : n'était-ce pas un étrange oubli du droit des gens que la saisie d'un navire étranger en pleine paix? Bientôt l'affaire se calma; on eut des lettres fort compromettantes du marquis de Pallavicini, le serviteur aimé du roi de Sardaigne : elles constataient, sinon la complicité, au moins la tolérance bien excusable du roi lui-même, trop noble, trop chevalier pour ne pas tendre la main à une princesse malheureuse qui l'avait accueilli si gracieusement aux jours de sa splendeur. M. de Barante eut ordre de demander non-seulement des explications à la cour de Turin, mais encore une satisfaction immédiate. Le marquis Fabio Pallavicini ([1]) dut être sacrifié aux plaintes de la France; le gouvernement sarde dut l'exiler de Turin, lui enlever tout pouvoir et toute faveur, excepté la

([1]) Extrait d'une lettre saisie à bord du *Carlo-Alberto*, datée du 2 mai et adressée à M. le marquis Fabio Pallavicini, chambellan de Sa Majesté à Turin.

« ...Une grande entreprise a été commencée, nous ne savons quelle issue elle pourra avoir. Le courage et le dévoûment pourront peut-être beaucoup; peut-être succomberont-ils. Il est cependant un devoir que nous nous empressons de remplir. Si des ruines nous attendent, nous ne voulons pas que les débris frappent d'autres que nous!.... Madame et six personnes de sa suite ont été débarquées à bord d'un pêcheur le 29 au matin à trois heures, en pleine mer, et je t'écris ce peu de mot, le 2 mai à la mer, au moment aussi de prendre une détermination finale... »

A. S.

vive et noble amitié du prince; et cela fut fait comme la cour des Tuileries l'avait exigé.

La France reprenait ainsi une importance souveraine en Italie : à Naples elle restait presque maîtresse de la situation, à Rome elle regagnait l'affection du Saint-Siége par le rappel du capitaine de vaisseau Gallois, du colonel Combes et les limites posées à l'occupation d'Ancône. Quant à l'affaire de la Vendée elle-même, elle se concentra bientôt dans quelques cantons, les seuls qui subirent l'état de siége. La duchesse de Berri, avec un admirable courage, se résigna désormais à une vie presque d'aventures, du château à la chaumière, de la métairie à la cité : il y avait de l'idéal, du poétique en tout cela; mais pour notre froide société les fidélités du Vendéen étaient d'une autre époque, et la guerre civile avait désormais perdu son caractère menaçant.

CHAPITRE IV.

LA FIN DE LA SESSION. MORT DE M. CASIMIR PÉRIER. LE COMPTE RENDU.

(MARS A JUIN 1832.)

Les derniers travaux de la Chambre. — Lois politiques. — Les fonds secrets. — Répression des réfugiés étrangers. — Le Panthéon. — Lois de finances. — Budget. — Déficit Kessner. — Projet d'une double session. — Terreur de la Chambre en présence du choléra. — Les députés ne sont plus en nombre. — Premiers symptômes de la maladie de M. Casimir Périer. — Provisoire ministériel. — Régularisation. — La présidence du roi. — Maladie de M. d'Argout. — M. de Montalivet à l'intérieur. — M. Girod (de l'Ain) à l'instruction publique. — Actes et esprit de ce remaniement. — Situation du cabinet. — Mort de M. Casimir Périer. — Funérailles. — Mort de M. de Martignac et de M. Cuvier. — Clôture de la session. — Attitude de l'opposition. — Ce qu'elle veut faire. — Assemblée pour une protestation. — Quelle en sera la forme. — — Les trois partis. — Républicains de principes. — Républicains d'espérance.—Monarchiques républicains. — Ce dernier parti domine. — Rédaction du compte rendu. — M. de Cormenin. — M. Odilon-Barrot. — Situation respective du ministère et de l'opposition.

Il s'était produit un fait important et honorable tout à-la-fois pour la politique de M. Périer et pour l'esprit de la nation; c'est que la Chambre des députés qui naguère était arrivée avec des opinions incertaines ou prévenues à ce point de n'assurer au système ministériel qu'une seule voix, s'était successivement assouplie sous la force du gouvernement, c'est-à-dire sous l'esprit de paix et d'ordre hiérarchique.

Les derniers votes de la Chambre ne ressemblaient pas à ses opinions premières; une majorité s'était formée, avec des préjugés sans doute, des vues étroites, des études fausses, mais décidée à prêter force et appui au gouvernement dans les périls de la société. On pouvait dire que cette majorité, M. Casimir Périer l'avait faite, même par cette brusquerie despotique, cette ténacité de moyens qu'il savait déployer à la tribune; presque toujours les assemblées veulent être menées, il leur faut un despote moral ou intellectuel; un homme qui les secoue vivement, les conduit presque toujours en souverain; trop les ménager, c'est se donner un maître capricieux, fantasque, à mille têtes, qui vous raille et vous brise. Cette attitude nouvelle et assouplie de la majorité avait permis à M. Casimir Périer les exigences les plus hardies, les actes les plus osés, et ce fut évidemment un essai d'omnipotence que de venir demander à la majorité parcimonieuse une nouvelle quotité de fonds secrets de deux millions pour les nécessités de la police ([1]). En présentant ce projet à la Chambre M. Périer répéta à l'oreille de tous sa formule ordinaire : « donnez-moi de confiance ces moyens de gouvernement, ou je me retire. » Ce fut une discussion longue, pénible, dans laquelle tout le système fut encore discuté, où chacun dit ses griefs avec amer-

([1]) M. Périer disait à la Chambre :

« Les partis ont paru retirer de leur défaite et de leur impuissance cette dernière exaltation qui précède un découragement total. De là des efforts désordonnés dont l'autorité ne s'effraie pas, et qui n'ont servi qu'à faire éclater sa force et celle de nos institutions; mais de là aussi la nécessité de maintenir jusqu'au bout une active surveillance. C'est pour y pourvoir que nous réclamons les moyens nécessaires. » Le président du conseil présentait encore deux autres projets de loi relatifs aux étrangers réfugiés; le premier accor-

tume; il est vrai qu'on était déjà bien loin de l'esprit du gouvernement de Juillet; ce système vigoureux que les hommes d'Etat considéraient comme le plus heureux résultat des efforts de M. Périer, était regardé par les hommes de parti comme une politique désastreuse, comme la profanation d'une révolution glorieuse.

Un autre projet plus grave, plus significatif que celui-ci, mettait un immense pouvoir dans les mains du gouvernement par rapport aux réfugiés étrangers. Qu'on s'imagine au moment où la faveur la plus grande entourait les révoltés de tous les pays, où les Polonais entraient par bandes, fêtés, couronnés par les populations; qu'on s'imagine un projet de loi qui permettait au gouvernement d'indiquer les lieux de résidence pour chaque réfugié, sans la liberté de demeurer dans telle ville plutôt que dans telle autre, absolument comme lorsqu'il s'agit d'hommes suspects. Au point de vue gouvernemental rien de plus légitime qu'une telle précaution; les réfugiés ne se montraient souvent que pour le désordre; tous accouraient à Paris saluer la dictature de M. de Lafayette; le plus grand nombre était brave, intrépide, ardent aux émeutes; quoi de plus simple qu'un gouvernement menacé prît des précautions d'ordre et de régularité à l'égard de la grande émigration des turbulens de l'Europe. Ce fut M. Barthe encore qui vint comme garde des sceaux proposer cette mesure indispensable (¹). Il exposa les né-

dait un crédit de 500,000 francs comme supplément au budget de 1831 pour secours aux réfugiés; le second ouvrait un crédit de 2 millions comme supplément à la somme de 600,000 francs portée au budget de 1832 pour le même objet (séance du 27 mars). Le nombre des étrangers réfugiés en France s'élevait alors à plus de 4,400.

(¹) M. Barthe apporta ce projet

cessités du pouvoir: secours aux étrangers paisibles, mais répression de tous les fauteurs de désordre; on était au plus fort du choléra, le 9 avril; la Chambre était préoccupée, abattue au milieu des funérailles: deux grandes voix d'opposition seules se firent entendre : celles de M. de Lafayette et du général Lamarque. Le suzerain des réfugiés, le héros des deux mondes vint défendre la sainte alliance des peuples. « Il a été de tout temps reconnu, disait le vieux gentilhomme, que la grande famille européenne était divisée en diverses sections plus ou moins bien constituées, et dont la nationalité reposait sur certains droits auxquels les étrangers n'étaient pas admis. Ces distinctions dans les temps de barbarie ont été envenimées par des antipathies jalouses et des préjugés absurdes que les chefs des peuples ont beaucoup trop prolongés, parce qu'il s'y trouvait une garantie pour le despotisme de l'aristocratie et pour leurs projets ambitieux. Mais à mesure que la civilisation s'est étendue, ces préjugés se sont dissipés, et nous touchons à l'époque où les peuples finiront par com-

de loi à la Chambre des députés, le 29 mars. « La générosité française, dit-il, offrira toujours un asile aux réfugiés politiques, et nous devons déclarer hautement que jamais nous ne permettrons leur extradition; mais si la France leur distribue les secours dont ils ont besoin, il est des devoirs qu'un pays, qu'un gouvernement se doit à lui-même dans l'intérêt de la tranquillité. Toujours les étrangers ont été soumis à une législation spéciale; sous le Directoire exécutif, ils étaient sous la surveillance de la haute police; nous avons dû vous soumettre en conséquence, le projet de loi suivant ; « Art. 1er. Le gouvernement est autorisé à réunir dans une ou plusieurs villes qu'il désignera les étrangers réfugiés qui résident en France;—2. Le gouvernement peut les astreindre à se rendre dans celles de ces villes qui leur sera indiquée. Il peut leur enjoindre de sortir du royaume s'ils ne se rendent pas à cette destination, ou s'il juge leur présence susceptible de troubler l'ordre et la tranquillité publique. »

prendre que le bien qui arrive à l'un d'entre eux est un bien pour tous, et qu'une conquête de la liberté réagit nécessairement sur toutes les autres nations... Il existe certains droits naturels inhérens à toute société, dont non-seulement une nation, mais toutes les nations réunies ne pourraient sans injustice priver un individu. Il est des droits dont nul ne peut être privé, et qui ne sont pas soumis à la condition de nationalité. Certainement vous penserez comme moi que la liberté de conscience, que la manifestation de ses sentimens, les garanties judiciaires, le droit d'aller et de venir, sont au nombre de ces droits, et que par conséquent on ne doit pas en priver les étrangers [1] ».

A cette grande théorie de la fraternité européenne, tradition de la Constituante et d'Anacharsis Clootz, le général Lamarque vint ajouter quelques phrases retentissantes : « Remarquez, ô mes collègues, que ce n'est pas aux étrangers en général que s'adresse le projet de loi, mais aux étrangers réfugiés. Un Kalmouk, un Baskir pourra venir se promener avec sa lance teinte du sang polonais jusque sous les murs de la capitale, et les débris de l'héroïque armée polonaise subiront un second exil, et les membres de cette diète, qui ont étonné le monde par leur courage civil et leur dévoûment, seront abandonnés au caprice

[1] M. Guizot répondait : « Ces étrangers qui arrivent chez vous ne sont pas tous, permettez-moi de le dire, des amis parfaitement sages, parfaitement désintéressés de la liberté; il peut exister, il existe parmi eux des hommes qui peuvent devenir chez nous une cause de troubles, et qui ont besoin d'être surveillés. Nous ne voulons pas de propagande au dehors et contre nos voisins, mais nous ne voulons pas non plus qu'on en fasse chez nous et contre nous... »

(Séance du 9 avril.)

du pouvoir, et mis en quelque sorte en surveillance. S'il y a une vérité historique démontrée, c'est que la Pologne s'est soulevée pour ne pas marcher contre nous; c'est que sans ses héroïques efforts, le canon tonnerait depuis long-temps sur nos frontières; qu'elle n'a offert sa poitrine à la lance du Tartare que pour nous défendre, et que les retranchemens de Praga et de Varsovie n'étaient qu'une barricade de Juillet. Ils sont nos compatriotes ces braves Polonais que, depuis des siècles, on a nommés les Français du Nord. Traitons-les donc comme des frères, et qu'ils trouvent chez nous une seconde patrie. Messieurs, long-temps proscrit, je ne voterai jamais des mesures exceptionnelles contre des proscrits. Et vous, mes collègues, songez aux sympathies qui animent la nation tout entière et ne vous exposez pas à entendre dire sur votre passage : « Après avoir laissé périr la Pologne, ils persécutent les Polonais (1) ! »

Ces paroles qui maintenant n'ont plus un sens bien précis, une application immédiate, produisaient alors un effet immense. Qu'on se rappelle l'enthousiasme inspiré par les Polonais, les banquets qui leur étaient offerts dans toutes les cités à leur passage; eh bien! presque le même jour, à la même heure, le gouvernement venait dire à la tribune : « Ces Polonais, ces Italiens, ces Espagnols sont moralement mes prisonniers; je puis leur désigner un lieu de résidence comme à des malfaiteurs. » C'est que le gouvernement était informé que dans la plupart des émeutes, les réfugiés jouaient

(1) Cette loi sur les étrangers réfugiés fut discutée et votée dans une seule séance (9 avril); sur deux cent soixante-cinq votans, cent soixante-six se prononcèrent pour et quatre-vingt-dix-neuf contre.

le principal rôle; partout ils apparaissaient pour seconder les mécontens, et si un coup de main était tenté quelque part contre le pouvoir, on avait la certitude de les trouver mêlés à l'insurrection.

Comme pour consoler de ces sacrifices les opinions ardentes, le gouvernement laissait à loisir et en toute liberté la commission du Panthéon et de la colonne mémorative de la place de la Bastille s'extasier sur les grands hommes et les grandes idées de la Révolution française. Il fut débité, dans tous ces débats sur le Panthéon, des choses profondément ridicules. Une nation spirituelle, désabusée, incrédule comme la nôtre, allait mettre au Panthéon ses divinités politiques et littéraires : les uns y voulaient Benjamin Constant et Manuel, hélas! que tous avaient connu fort mortels; les autres Charlemagne, Henri IV, Napoléon, M. de Malesherbes et le sensible Bernardin de Saint-Pierre! Rousseau, Voltaire y étaient déjà, et pour eux c'était chose jugée. Quelques-uns proposaient que le vote d'immortalité résultât d'une seule délibération de la Chambre (1), les autres que ce vote fût répété pendant trois sessions : quelle serait la durée de l'information pour voter un grand homme? Ces philosophes de la Chambre, si fiers de leur grandeur, ne voyaient pas

(1) M. Salverte ajoutait sérieusement. « On a dit que c'était à l'histoire à consacrer le Panthéon. Sans doute l'histoire atteste les grands services, mais elle atteste aussi l'ingratitude des gouvernemens et des peuples et la flétrit. Il importe à une nation généreuse de se soustraire à ce reproche. De graves objections ont été opposées au projet que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. On a dit que les conceptions de ce genre étaient toujours ridicules dans l'exécution... Oui Messieurs, les grandes choses, les grandes conceptions sont ridicules ou sublimes suivant le caractère, suivant les sentimens des juges. Là où régnera l'égoïsme, le goût des jouissances matérielles, où tout est

à l'érection d'un tel monument. Cette place a vu deux fois le triomphe de la liberté, et l'inscription qui réunira sur le monument 1789 et 1830 rappellera deux époques également glorieuses. »

Ces phrases étaient débitées sérieusement par un esprit de distinction, mais tout empreint de son temps; aujourd'hui c'était la colonne mémorative, le lendemain des paroles enthousiastes pour les gardes françaises et les vieux vainqueurs de la Bastille. Toutes ces délibérations étaient provoquées ou soutenues par M. de Lafayette, en vertu de ses principes et de ses souvenirs; un gouvernement régulier aurait dû rejeter loin de sa législation tous ces hommages à l'insurrection populaire; et alors même qu'il aurait été le dernier terme, le produit d'un mouvement semblable, il devait éloigner autant que possible, comme l'avait fait Napoléon, ces souvenirs de désordre et de manquement si grave à la discipline. Les gardes françaises avaient donné l'exemple d'une insubordination sous les armes; comment conserver une armée fidèle, dévouée, lorsqu'on récompensait deux catégories de héros, ceux qui tiraient sur la troupe, et le soldat qui passait au peuple ([1]). Cependant toutes ces choses étaient discutées par la Chambre au milieu des éclats d'enthousiasme, d'applaudissemens réitérés; on voulait reconquérir par la parole la popularité perdue, et le ministère lui-même s'associait à ce désordre d'idées pour excuser ses fortes mesures d'ordre matériel.

([1]) L'esprit, souvent si faux de M. de Montalivet, l'entraînait à des enthousiasmes de commande, et le ministre qui se posait comme l'homme de répression et d'ordre n'attendit même pas le vote des Chambres pour allouer des pensions aux gardes françaises et aux vainqueurs de la Bastille, ce qui allait très bien avec la répression des émeutes.

A cette fin de session, les lois les plus capitales portaient sur les finances; la régularité s'y établissait lentement; il y avait un peu d'augmentation dans les revenus publics; les impôts rentraient avec cette obéissance inhérente aux populations depuis l'Empire, et que la Restauration avait rendue plus douce. Le budget des recettes, considérablement agrandi, balançait les voies et moyens [1], et déjà la pratique des affaires démontrait aux plus prévenus combien l'opposition avait été injuste à l'égard du dernier gouvernement sur la question de finances; à travers les sueurs et les peines de toute espèce, les commissaires avaient accompli un système d'économie à peine remarqué; on avait travaillé cinq mois sur le budget sans trouver le moyen d'en diminuer, je ne dis pas le tiers, comme le répétaient les membres de l'opposition en 1828, mais pas la centième partie. « Votre commission, disait M. Humann, avait une tâche difficile à remplir. On accuse les impôts d'être la source de tous les maux; notre attention a dû se porter avec force sur tous les moyens d'alléger les charges des contribuables; mais après un examen religieux, il nous est resté la convic-

(1) *Budget de* 1831. (*Partie des dépenses.*)

Liste civile.	18,000,000 fr.
Justice.	19.531.280
Affaires étrangères.	8,610,000
Guerre.	373,123,000
Marine.	71,186.700
Département de l'intérieur.	8,750,000
Commerce, travaux publics.	118,410,000
Instruction publique.	2,637,000
Cultes non catholiques.	815,000
Culte catholique.	34,127,700
Ministère des finances.	23,211,050
Chambre des pairs.	700,000
Chambre des députés.	560,000
Dotations diverses.	6,211,945 fr.
Frais de régie.	120,846.555
Allocations supplémentaires.	83.599,025
Total.	892,317,254 fr.
Dette publique.	340,000,000
	1,232.317,254

Quelques réductions, toutes de circonstance, furent faites au budget de 1832, et entre autres 6 millions sur la liste civile. Le total de cet exercice ne dépassa pas 1100 millions.

tion que les besoins du trésor ne nous permettraient pas de toucher aux impôts sans provoquer une crise sociale. » Avec les voies et moyens ordinaires, on était obligé d'agrandir le système de recettes par une autorisation d'émettre les bons royaux jusqu'à concurrence de 250 millions. Ainsi l'augmentation d'impôts, l'emprunt régulier de 180 millions ne suffisaient point encore, et le chiffre des obligations du trésor hypothéquées sur les bois de l'Etat, s'élevait au-delà même de l'émission qu'avait commandée en 1823 la campagne d'Espagne si largement coûteuse.

Ce fut dans l'un de ces examens de budgets que pour la première fois se révéla le déficit du caissier M. Kessner ([1]). Il était singulier de voir qu'avec tous les éloges qu'on donnait à l'ordre et à la régularité de notre système financier un caissier eût pu soustraire librement à son profit la somme véritablement exorbitante de 5,000,000, et tout cela sur des certificats de rente, pour des jeux de bourse, avec les différences que chaque agent de change pouvait révéler. Ce déficit, qui avait commencé il y avait un an et demi, sous M. Laffitte continuait sous le baron Louis sans que personne conçût le moindre soupçon. Ce ne fut que par hasard ou, pour mieux dire, par l'examen attentif d'un maître des comptes que l'éveil fut donné. L'alarme devint grande; la considération financière du baron Louis reçut une vive atteinte : ce fut l'occasion d'un grand débat devant la Chambre et l'ori-

([1]) La séance du 30 janvier fut tout employée en débats sur le déficit Kessner, et le lendemain une commission d'enquête fut nommée pour rechercher la cause du déficit.

au 13, tous les votes se donnaient sans discussion; on n'examinait pas les projets, mais le chiffre des mortalités : sur l'heure on votait. La peur de la mort avait une action très salutaire en matière de gouvernement : que n'aurait-on pas fait sanctionner ([1])? Il y eut même une terreur peu honorable pour le courage civique de la Chambre : un tiers des députés s'étaient absentés sans congé; les uns étaient réellement malades, les autres disaient l'être. Le 13 avril il n'y eut que trente-cinq députés présens, et jusqu'au 21 les séances furent suspendues ([2]). Quand on les reprit, le premier besoin de tous ce fut de clore la session : il n'y avait plus d'autre préoccupation politique; le ministère aurait demandé qu'on suspendît la Charte que la majorité l'aurait consenti. Tout cela fut sans courage, sans dignité, à la différence de la Chambre des pairs qui resta présente et en nombre : elle comptait alors tant d'illustrations! et il y a cette garantie sociale dans les noms éclatans, que ceux qui les portent ont le sentiment de leur responsabilité his-

([1]) Dès le 3 avril la séance fut levée parce que les députés n'étaient plus en nombre. On discutait alors le budget du ministère des finances, et les votes furent donnés par deux cents à deux cent vingt membres. Le 13 avril, à l'ouverture de la séance, vingt-cinq membres étaient présens; la Chambre n'étant pas encore en nombre à cinq heures se sépara sans avoir pu délibérer; le lendemain il en fut de même. On eut alors recours à une convocation par lettres adressées aux domiciles des députés. Néanmoins cette mesure n'eut aucun résultat, et la Chambre ne se réunit plus que le 21 avril pour entendre la lecture de l'ordonnance de clôture de la session, apportée par M. Barthe.

([2]) Cependant la Chambre vota au pas de course le projet de loi qui autorisait le gouvernement à suspendre les élections des conseils municipaux, pendant un an; il fut adopté à la majorité de deux cent quatorze voix contre cinquante-huit (séance du 8 avril).

torique. Quand le budget fut porté à la Chambre des pairs, le duc de Choiseul demanda qu'on ne considérât l'examen de la Chambre des députés que comme un provisoire, un cas d'urgence (1), et qu'on attendît à la prochaine session pour valider ce qui avait été fait si incomplétement. Cette opinion qui contenait un blâme ne fut point écoutée, et le vote fut accepté comme définitif.

A travers toutes ces agitations fébriles de la société se répandit la nouvelle d'un grave événement, la maladie de M. Périer: l'atteinte était violente, et dès le début il y eut danger de mort. Cette vie active et dévorante, cette surexcitation continuelle jointe aux influences de l'atmosphère cholérique avaient usé M. Périer; depuis long-temps souffrant, il portait sa main à son côté, sur le foie ou sur les régions abdominales : une teinte jaunâtre répandue sur tous ses traits annonçait une sérieuse maladie d'entrailles, mêlée à une atteinte bilieuse qui le menaçait depuis dix ans (2). A tout cela était venu se mêler l'épidémie régnante, et, ce qui était plus fort encore, un travail excessif, une tension d'esprit continue, la tribune qui use et tue. Dans les derniers temps de sa vie l'irritation de M. Périer en était venue à des excès :

(1) Chambre des pairs, séance du 18 avril.

(2) La première nouvelle de la maladie de M. Périer fut ainsi annoncée dans les journaux :

Paris, 6 *avril*.— « M. le président du conseil est indisposé, il n'a pas pu recevoir ce matin une députation du commerce. Cette indisposition n'est pas sérieuse. » Le lendemain, le *Moniteur* publia le bulletin suivant : « M. le président du conseil, souffrant depuis quelques jours, a été saisi hier matin par une indisposition qui s'annonçait avec une certaine gravité, mais les secours qu'il a reçus ont promptement dissipé les symptômes qui semblaient annon-

il se levait de son fauteuil avec frénésie, frappait de sa main sur les tables; et les partis qui n'épargnent rien, ni les vies de dévoûment, ni les victimes du zèle pour le bien public, rapportaient qu'autour de lui le président du conseil se livrait à des actes de violence qu'un laquais même n'aurait point soufferts. La maladie devint si grave que le docteur Broussais qui suivant son système le traitait par des saignées répétées et des sangsues par milliers, déclara que tout travail lui devenait impossible et qu'il ne pourrait le reprendre de long-temps. Or M. Périer c'était le cabinet tout entier, la tête et le bras: une fois éloigné des affaires, que restait-il de son système, de sa personnalité? Il y avait dans M. Périer deux positions ministérielles, la présidence du conseil, puis le ministère de l'intérieur, c'est-à-dire la direction et l'action. Pour la direction, nul ne voulait la lui enlever, au moins nominalement, car il avait rendu trop de services pour cela, et toute espérance de sauver sa vie n'était pas entièrement perdue. Quant à l'action, on ne pouvait espérer même dans un lointain avenir qu'il en redevînt capable: il fallait donc songer à son remplacement comme ministre de l'intérieur. Pourquoi la présidence d'ailleurs ne serait-elle pas purement nominale? pourquoi ne

cer la déclaration d'une maladie sérieuse, et ce matin son état était considéré comme ne devant inspirer aucune inquiétude. »

Chaque jour on donnait à la Bourse un bulletin de l'état de la santé de M. Périer; celui du 11 avril était très rassurant « M. le président du conseil a bien supporté ce matin un commencement d'alimentation. Des ménagemens seront nécessaires pendant ces premiers jours, mais la guérison paraît assurée. » Une chose fort curieuse et fort honorable à-la-fois pour M. Casimir Périer, c'est que les fonds publics montèrent sur cette simple nouvelle que le président du conseil avait mangé une côtelette.

pas revenir à la juste pensée de faire présider le conseil par le roi, en corrigeant ainsi une des mauvaises faiblesses de M. Périer qui jamais n'y avait consenti? Le prince dirigerait donc le cabinet, avec des ministres responsables, sous le nom de M. Périer : on y gagnerait beaucoup de tempérance, de réflexion, d'habileté, et un tel changement produirait un bon effet sur l'Europe, que M. Casimir Périer avait plus d'une fois blessée. Toutefois cette mesure devait trouver une vive opposition dans la fraction de la Chambre si jalouse gardienne des principes représentatifs; la majorité soutenait cette maxime impossible, « que le roi règne et ne gouverne pas, » ce qui fait de la couronne une superfétation : qu'est-ce qu'un règne sans gouvernement ?

Quant au ministère de l'intérieur, M. Périer désigna lui-même M. de Montalivet dont l'esprit correspondait au sien par les petits côtés, c'est-à-dire fermeté sans étendue, dévoûment à l'ordre materiel sans élévation dans les sphères supérieures et morales du pouvoir; il faut dire que dans les derniers temps M. Périer était franchement revenu de ses préventions premières à l'égard du prince éminent dont il s'était tant défié; il l'écoutait mieux, le consultait et recevait même quelquefois sa direction; le choix de M. de Montalivet devait être sous ce rapport fort agréable au prince. N'ayant pas des opinions très arrêtées, le jeune ministre écouterait, suivrait les conseils d'une direction supérieure, expérimentée et paternelle; le plus beau côté de M. de Montalivet c'est qu'il était orgueilleux d'obéir à une impulsion qu'il reconnaissait éminente avec toute l'Europe!

Le ministère de l'intérieur devenait d'autant plus important qu'alors M. d'Argout avait été atteint du choléra avec une violence et une rapidité qui dès les premiers jours jetèrent une vive inquiétude autour de lui ; tout travail devint impossible. Dans son cabinet le ministre fut saisi tout-à-coup des symptômes morbifiques ; on le crut frappé de la foudre : l'agonie fut à son chevet (1). Ainsi le ministère composait presque un hôpital : M. de Rigny malade, la santé de M. Sébastiani fort altérée, M. d'Argout à deux pas de la mort, enfin M. Périer tantôt abattu, puis dans une situation exaltée, et présentant le phénomène d'une belle et forte intelligence réduite presqu'à la folie par des excès de tout genre, la colère et l'abattement. Il n'y avait plus ni Chambre, ni président du conseil, ni ministère. Par suite de ce remaniement il restait un département vide, celui de l'instruction publique, et il fut offert à M. Guizot par le roi qui désira le consulter sur la situation des affaires. M. Guizot, lui-même déjà malade, avait trop l'instinct de la position pour ne pas sentir que le temps n'était pas venu : entrer dans ce ministère, c'était

(1) *Paris*, 18 *avril*.— « M. le comte d'Argout a éprouvé hier des atteintes assez fortes de choléra-morbus, et n'ayant pas voulu discontinuer ses travaux dans la journée du 17, a passé une nuit fort agitée et dans une grande oppression ; mais une forte saignée faite à huit heures du matin a rétabli parfaitement la respiration, lui a procuré une abondante sueur et un sommeil très tranquille. Aujourd'hui à six heures du soir, le mieux se soutient. M. le ministre de la marine est aussi retenu par une indisposition qui paraît être la cholérine. »

Paris, *le* 20 *avril*. — « D'après le vœu exprimé par M. le président du conseil et par M. le ministre du commerce et des travaux publics, le roi a autorisé M. le garde-des-sceaux à signer pour M. le ministre de l'intérieur, et M. le ministre de l'instruction publique et des cultes à signer pour le ministre du commerce, jusqu'à l'entier rétablissement de ces deux ministres. »

(*Moniteur*.)

s'associer à un cadavre; pour organiser quelque chose de grand et de complet, il fallait un concours de plus de volontés; jusque-là on ne ferait que s'user en pure perte, on devait donc, en attendant, vivre de provisoire au jour le jour jusqu'à la session. N'était-ce pas en effet un provisoire que le choix de M. Girod (de l'Ain) pour un département où il fallait une si grande spécialité (1)? En résultat que pouvait être ce cabinet intérimaire? Un président du conseil alors si bas qu'on était forcé de le mettre aux mains de M. Esquirol, médecin spécial pour les maladies mentales; M. de Montalivet, élève de l'école impériale, frappant dur et fort mais souvent à faux et un peu à l'étourdie; M. d'Argout, M. Sébastiani, M. de Rigny, malades. De ce ministère il ne restait plus que le maréchal Soult, comme force et puissance d'organisation, et c'était autour de lui nécessairement que devait se grouper un cabinet nouveau, homogène et complet, lorsque la destinée de M. Casimir Périer serait entièrement finie. La mort pour lui arrivait à grands pas.

On avait espéré d'abord une guérison; l'abstinence de tout travail, la diète, le repos, avaient rendu un peu de calme à cet esprit surexcité, mais le malade restait d'une faiblesse extrême; M. Broussais le saignait

(1) *Ordonnances du 27 avril 1832.*

« Le comte de Montalivet, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, en remplacement de M. Casimir Périer qui reste président du conseil des ministres.

« M. Barthe, garde-des-sceaux, est chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique et des cultes. »

Ordonnance du 30 avril.

« M. Girod (de l'Ain), président de la Chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes, en remplacement de M. le comte de Montalivet. »

à tout moment et M. Esquirol, oui il faut le dire avec douleur en adorant la volonté de Dieu qui abîme nos intelligences, M. Esquirol lui faisait subir le traitement des aliénés. Entouré de soins, d'attention et d'une grande sollicitude publique (la cour, le corps diplomatique, la bourse, tous allaient s'inscrire chez M. Périer); il expira enfin dans les accès les plus violens. On raconta les derniers traits de cette vie si fatalement tranchée : c'était la lutte de la mort avec l'énergie d'une organisation puissante; on put dire que le gouvernement de la Révolution avait tué M. Périer; il avait brisé non-seulement sa force intellectuelle, mais sa prodigieuse force corporelle. Tout était chez lui passion, l'amitié comme les répugnances; ce qui était honnête lui plaisait d'instinct; homme régulier, il ne pouvait souffrir le désordre, il avait horreur de l'émeute; son système fut plus répressif qu'intelligent; avec un esprit prodigieux il était dénué d'idées et d'études surtout; jamais il ne souffrit la contradiction, il recevait brusquement comme un homme peu appris; avec l'instinct du bien il poussait toutes choses à l'extrême, de manière à faire quelquefois triompher le mal. La presse, si injuste, était pour lui une douleur, il soupirait après cette popularité qu'il avait perdue; son système n'était que l'expression de la pensée de Juillet; il s'était donné la mission de refréner la société révolutionnaire, de la ramener à l'ordre par la force. M. Périer fut l'homme d'une circonstance exceptionnelle dans l'histoire des États, et une nécessité providentielle pour le pouvoir qui aurait péri aux mains de M. Laffitte. Son grand mérite fut d'avoir ramené une hiérarchie par de bons ou de mauvais moyens,

qu'importe, pourvu que le résultat fût obtenu; les fautes vinrent de son caractère, il soulevait des difficultés à plaisir, comme s'il voulait constater que le gouvernement était assez fort pour vaincre les obstacles. A la tribune il allait droit à son but et malmenait la majorité qui le secondait de ses votes; dans les derniers temps il n'y paraissait que pour exposer la situation, demander des votes de confiance ou éclater de colère contre les orateurs de l'opposition. Ce caractère pouvait convenir un moment; par la force des choses il serait tombé plus tard: le temps était fini pour M. Périer; et son cabinet aurait difficilement soutenu une nouvelle session.

Que de lamentables trépas à côté des funérailles de M. Périer; quelques jours avant lui mourait M. de Martignac (1), le ministre tempéré, l'homme à concessions et à ménagemens; l'esprit honnête, poli, qui avait beaucoup concédé à la génération pour sauver une vieille couronne, tandis que M. Périer refrénait cette même génération pour défendre la société menacée; caractères si divers, situations si différentes! En 1828 on demandait la liberté; en 1832 le pouvoir. Puis au même temps M. Cuvier cessait de vivre, une paralysie le saisissait aux organes essentiels de la respiration et il pouvait se voir mourir; M. Cuvier

(1) M. de Martignac mourut le 3 avril 1832, âgé de 56 ans; M. de Salvandy prononça un discours sur sa tombe.

Le baron Cuvier termina sa vie le 13 mai 1832, dans sa 63e année.

M. Casimir Périer expira le 16 mai; ses funérailles furent célébrées le 19 avec une pompe extraordinaire. Un magnifique mausolée lui a été élevé au milieu du cimetière de l'Est, au moyen d'une souscription publique, sur un terrain offert par la ville de Paris.

réunissait en lui le savant, le professeur, l'homme de politique et d'administration, et c'est pour tous ces mérites que le dernier gouvernement l'avait élevé si haut. Tandis que M. de Martignac et M. Périer s'étaient jetés dans l'action vive, ardente de la politique, M. Cuvier s'en éloignait pour la science et ces renommées si différentes retentiront égales dans l'histoire. Telle est pourtant la noble destinée du génie, qu'on parlera de M. Cuvier peut-être, après que les noms de Martignac et de Périer seront tombés dans l'oubli; ce privilége d'outre-tombe est acheté par tant d'angoisses, de vicissitudes et de douleurs intimes! Paris à ce temps ressemblait à une grande nécropole. Des funérailles partout, la mort au galop comme dans les ballades allemandes; des cercueils amoncelés, à chaque rue des chars funèbres roulant sur le pavé; à chaque porte d'église, sur les marches, des cercueils qui attendaient leur tour; aux cimetières, de longues files de corbillards pour assister à la représentation des fantômes, comme aux théâtres ces longues queues qui attendent la représentation d'un drame.

On discuta long-temps quel serait le cérémonial adopté pour les funérailles de M. Casimir Périer (un ministre mort en fonctions : ce n'était pas seulement une affaire de forme, un code d'étiquette qu'on voulait appliquer dans une solennelle circonstance; le parti du pouvoir aspirait à une démonstration. Il désirait conduire à la suite de ce char funèbre toutes les tribus du monde ministériel en pleurs, comme Israël après la mort de Machabée. On voulait par des funérailles publiques symboliser en M. Périer l'ordre

rétabli, la restauration de la force dans le gouvernement. Des masses immenses de troupes, les corps politiques solennellement réunis, les cérémonies religieuses les plus pompeuses à la Madeleine, puis toutes les administrations en deuil autour de ce char funèbre; la douleur était générale. Sur cette tombe à peine fermée, chacun voulut porter son jugement avec le caractère inhérent à sa position. M. Bérenger éleva la voix comme organe de la Chambre, exposant une théorie moitié d'ordre et de révolution; M. Bignon, le vieil homme du côté gauche, parla plus de l'ancienne opposition de M. Périer sous la Restauration que de ses qualités gouvernementales; M. Dupin exposa sa théorie mixte de tiers parti, et ne vit dans M. Périer que le réprimeur d'émeutes (1). M. de Choiseul salua un noble caractère, tandis que M. Royer-Collard seul développa tout un système politique. « Comment, disait-il, M. Périer s'est-il élevé tout d'un coup au premier rang des hommes d'État? A-t-il gagné des batailles, ou bien a-t-il lentement illustré sa vie par d'importans travaux? Non; mais il avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités

(1) M. Dupin se résumait ainsi : « La France perd en ce jour un de ses meilleurs citoyens, un des plus anciens et des plus constans défenseurs de ses libertés, l'homme de notre époque le plus remarquable par la fermeté de son caractère et l'énergie de ses opinions. Il voulait le bien public avec cette chaleur de sentiment qui l'inspire, et cette intrépidité qui assure le succès des grandes résolutions...»

M. Bérenger ajoutait : « ...La tombe s'ouvre aujourd'hui pour recevoir les restes de l'un de ces hommes au caractère fort, à l'âme énergique et à la puissance de volonté duquel les destinées politiques du pays semblaient devoir être pour longtemps attachées. La Chambre des députés vient s'associer à de si légitimes regrets, car elle s'approprie la gloire de l'illustre orateur qui, pendant une opposition de

et la moins contestée, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner. La Providence l'avait marqué de ce double signe; par là il lui fut donné de prévaloir entre les hommes de son temps, quand son heure serait venue. Il ne fallait pas moins que les circonstances extraordinaires où nous vivons pour révéler à la France, à l'Europe, à la postérité, cette haute vocation de M. Périer; jusqu'à ces derniers temps nous l'ignorions, il l'ignorait lui-même. L'orateur de la liberté constitutionnelle devenu homme d'État et chef du cabinet dans une révolution qu'il n'avait point appelée, il l'a souvent dit et je l'en honore, sa probité généreuse et la justesse de son esprit lui font aussitôt comprendre que si l'ordre est la dette de tout gouvernement, c'est surtout la dette d'un gouvernement nouveau pour qui l'ordre est la garantie la plus efficace de la sûreté au-dehors comme de son affermissement audedans. L'ordre est donc la pensée de M. Périer; la paix en sera le prix, il se dévoue à cette grande pensée. Je dis qu'il se dévoue : là est l'héroïsme. A tout

quinze années, a rendu tant de services à la cause de la liberté… Il fallait un dévoûment sans bornes au roi et à la Révolution de Juillet pour le déterminer à accepter une tâche à laquelle tant de responsabilité allait être attachée. C'était déjà la preuve d'un grand caractère, d'une âme fortement trempée que de consentir à se charger de diriger cette Révolution dans les voies qu'elle s'était elle-même tracées… Son système fut donc, comme celui de la Chambre, la paix avec la dignité de la France au-dehors, la liberté, l'ordre, la prospérité au-dedans…»

Voici les paroles retentissantes de M. Bignon : « …Moins heureux que toi, Foy, Manuel et les autres membres de notre vieille opposition, que la mort envieuse arrêta les premiers dans leur noble carrière, n'ont point assisté au triomphe définitif de la liberté constitutionnelle sur la contre-

risque il veut sauver l'ordre, sans considérer s'il se perd lui-même, sans trop compter sur le succès, sans détourner son regard vers la gloire qui devait être sa récompense. Dans cette noble carrière, soutenu par les vœux, par la confiance, par les acclamations presque unanimes de son pays, il a combattu jusqu'au dernier jour avec une intrépidité qui ne s'est jamais démentie; quand ses forces ont été vaincues son âme ne l'a point été. La gloire de M. Périer est pure et inattaquable. Sortie comme un météore de ces jours nébuleux où il semble qu'autour de nous tout s'obscurcisse et s'affaisse, elle sera durable, car elle n'est point l'œuvre artificielle et passagère d'un parti qu'il ait servi; il n'a servi que la cause de la justice, de la civilisation, de la vraie liberté dans le monde entier. Il a succombé trop tôt: que les bons citoyens, que les amis de l'humanité qu'il avait ralliés achèvent son ouvrage. Élevons sur sa tombe le drapeau de l'ordre, ce sera le plus digne hommage que nous puissions rendre à sa mémoire. »

C'était le système de M. Casimir Périer vu d'un point très élevé, mais flatteur; un homme public sur la scène politique, mort avec le pouvoir en mains, devait s'attendre à ces jugemens d'opinions extrêmes

révolution vaincue dans ses coups d'État et dans sa révolte contre la souveraineté nationale. Plus heureux sous un seul rapport, ils n'ont pas eu le chagrin de voir se désunir, après la victoire, des hommes qu'un même esprit avait si long-temps animés. Ces dissentimens, Périer, t'auront été bien pénibles... Elles auront un terme sans doute, ces dissidences fatales qui mettent aux prises des hommes estimables...; mais Périer, puisque tu nous es ravi avant ce désirable rapprochement, reçois du moins en nous quittant les adieux de ceux qui, dans cette dernière époque de ta vie, se sont à regret trouvés séparés de toi... Adieu, Périer, adieu !...

pour le blâme comme pour l'éloge, qui brillent un moment et que la postérité oublie, atténue ou rectifie, parce qu'en elle seule est la justice. La mort de M. Casimir Périer était depuis trop long-temps prévue pour qu'elle produisît un irréparable vide dans la destinée du gouvernement; peut-être même sa vie politique était-elle à bout de compte, et son existence prolongée d'homme d'Etat eût été plus nuisible qu'utile à la marche des affaires; chacun de nous, fait son temps, plus ou moins long mais toujours limité. Désormais pour remplacer M. Périer il y eut, sous de flexibles instrumens, cette prévoyance personnelle, cette haute habileté de la couronne que le président du conseil avait trop méconnues: or les circonstances étaient telles alors que la couronne pouvait seule les comprendre et les résoudre. Ainsi, dans l'affaire de la Vendée, il fut heureux qu'elle pût rester maîtresse de diriger le mouvement de répression dans un sens modéré; et en ce qui touche la politique extérieure, les affaires d'Italie, de Pologne, de Belgique marchèrent désormais vers une solution positive. Le prince put suivre les inspirations d'une politique plus rationnelle et plus sage; on n'eut plus à craindre ces boutades de popularité qui gâtaient souvent les inspirations de M. Périer. La politique revint dans les proportions réfléchies d'un gouvernement habile et sans passions.

Le côté gauche avait compris la portée de la situation nouvelle. Depuis long-temps le parti de la Révotion de Juillet voulait marcher vers la résistance en formulant son système : quand le pouvoir gouvernemental lui était échappé, il avait eu recours à la Chambre,

quand la majorité de la Chambre s'était affranchie des opinions de la gauche, celle-ci en avait appelé aux élections, et des élections à une Chambre nouvelle. Maintenant à travers les épisodes d'une session aussi longue et en même temps aussi indifférente, à laquelle le choléra avait mis fin, le parti de la Révolution de Juillet avait vu avec une douleur amère, une majorité imposante se grouper autour de M. Casimir Périer. Les opinions récemment victorieuses pardonnent rarement ces sortes de désappointement; ce pouvoir qu'elles avaient naguère en mains elles se le voyaient arracher; elles s'en plaignaient, c'était leur droit. C'est ainsi qu'en 1816, après l'ordonnance du 5 septembre, les royalistes ne pardonnèrent pas à M. Decazes de marcher en dehors de leurs convictions; eux aussi étaient victorieux et implacables; ils voulaient le triomphe absolu de leur principe et accusaient le ministère de trahison: changez les noms et vous verrez M. de Villèle dans M. Laffitte, M. Castel-Bajac dans M. Odilon-Barrot, M. Cornet d'Incourt dans M. de Cormenin, M. de La Bourdonnaye dans M. Garnier-Pagès ([1]).

Dans ce désappointement d'un triomphe qui lui échappe, rien de plus légitime à un parti que de récriminer: les hommes de la Révolution de Juillet en étaient là sous le ministère de M. Casimir Périer; toutes les doctrines sacrées de 1830, la religion du parti révolutionnaire, étaient oubliées ou proscrites : la souveraineté du peuple, la propagande à l'extérieur, un trône entouré d'institutions républicaines. A plusieurs reprises

([1]) Il ne sera pas sans utilité de comparer la présente histoire avec mon travail sur la *Restauration.*

déjà ce parti avait essayé d'éclater; toutes les circonstances de protestation, il les avait saisies avec cette impatience de montrer sa propre force qui caractérise un profond dépit. Quand M. Périer avait hasardé une promotion de pairs avant même le vote de la loi sur la pairie, la gauche avait crié au coup d'Etat, et le parti de la Révolution s'était réuni dans les bureaux pour protester. Ensuite était venu ce tonnerre de mille voix contre l'expression de *sujet* employé à la tribune avec assez d'étourderie par M. de Montalivet : ici encore, nouvelle protestation; dans les bureaux, acte adressé aux organes de la presse, afin que la France tout entière pût juger. Quand une opinion en est venue à ces actes extra-parlementaires, c'est qu'elle aperçoit que la majorité n'est plus possible pour elle, et qu'il lui faut recourir à des moyens plus violens. Tel était le sentiment unanime du parti de la Révolution de 1830 après la session finie; il était mécontent, il l'avait dit de toute façon à la tribune, et cela pourtant ne paraissait plus lui suffire; pour lui ce n'était plus assez, il appelait donc une manifestation quelconque, et alors s'élevèrent plusieurs questions sur l'esprit et la forme de l'acte qui serait arrêté.

On se rappelle que la gauche dans la Chambre n'avait ni la même nuance ni la même direction; alors il existait un véritable parti républicain, ostensiblement lié à la démocratie et en voulant le triomphe : ce parti était loin d'être nombreux dans la Chambre [1]; en aucun cas il ne pouvait espérer la

[1] On ne comptait pas plus de dix républicains d'action dans la Chambre des députés. Les républicains de théorie étaient nombreux.

majorité; il avait peur même d'effrayer le pays : s'il avait suivi son instinct il se serait nettement prononcé peut-être pour l'insurrection; mais où étaient ses forces réelles, surtout dans la Chambre et le corps électoral? Ainsi MM. Voyer d'Argenson, Garnier-Pagès, Laboissière et Cabet étaient liés aux sociétés secrètes pour le renversement; il y avait ensuite un parti républicain que j'appellerai des *en-cas* et des *espérances*, représenté par M. de Lafayette qui avait toujours un pied dans la monarchie, un pied dans la république : c'était de sa part une grande concession que d'avoir adopté un prince pour le jeter sur un trône avec des institutions démocratiques; aussi se plaisait-il à dire que c'était un essai, une épreuve, et qu'on était toujours à temps de revenir au gouvernement modèle des États-Unis, le vieux rêve de son imagination et de ses souvenirs de jeunesse; puis un troisième parti, dans lequel on peut ranger MM. Laffitte et Odilon-Barrot, acceptait avec moins de restrictions mentales le gouvernement monarchique comme le seul en rapport avec notre faiblesse; mais ils le faisaient reposer sur des impossibilités tellement multipliées, sur des contradictions tellement évidentes qu'il n'y avait pas avec eux de système de gouvernement possible.

C'était donc entre ces trois nuances d'opinion dans la gauche que devait se balancer l'acte formulé par l'opposition vis-à-vis du pouvoir et de la Chambre. Certes il y avait eu grand penchant à en laisser la rédaction à la partie spirituelle, tranchante du parti, à M. de Cormenin, l'admirable faiseur de pamphlets, à M. de Lafayette lui-même, le plus poli, le plus gen-

tilhomme des tribuns : l'un et l'autre s'en seraient tirés en bon style; mais une difficulté était unanimement reconnue. Pour que cet acte eût une portée, une force parlementaire, une puissance dans le pays, il fallait obtenir l'adhésion du plus grand nombre possible de membres dans la Chambre; et pour cela il ne fallait pas que les termes en pussent effrayer les timides, les incertains. Dans ce but, quelle forme adopterait-on? trois modes se présentaient naturellement : la protestation, l'adresse ou un compte rendu. La protestation était un acte tout-à-fait hostile, la première pierre jetée pour une guerre ouverte et offensive au pouvoir : c'est en vertu de ce principe qu'avait agi la Chambre des représentans en 1815; et pour ne pas remonter aussi loin, les députés, réunis tumultueusement après les ordonnances du 25 juillet, avaient formulé une protestation. Or il était impossible, sans tomber dans le ridicule, de comparer ce qui s'était passé dans la session dernière aux ordonnances de M. de Polignac : la gauche l'aurait-elle osé qu'on ne l'aurait pas cru. L'idée d'une protestation fut donc abandonnée sans peine (1).

La seconde formule c'était une adresse : une adresse devait être faite au pays ou au roi; au pays, quoi de plus vague? au nom de qui parlait-on? qui donnait le droit de s'adresser à la France? n'était-ce pas une seconde forme de protestation avec ce titre : *aux Français* (2), une manière de grouper autour de soi les

(1) Une commission pour examiner toutes ces questions avait été formée chez M. Laffitte; elle se composait de MM. de Lafayette, Laffitte, Odilon-Barrot, Mauguin, Charles Comte et de Cormenin.

(2) Une adresse à la nation fut

opinions mécontentes? Une adresse au roi? alors c'était un acte régulier, permis; mais une majorité parlementaire seule pouvait la formuler : une minorité qui vote une adresse peut être éconduite par la seule application des principes réguliers de gouvernement. Le prince lui aurait répondu : « Il y a eu une adresse régulière de la Chambre; faites-vous majorité et je vous écouterai, mais alors seulement. » En Angleterre, les *humbles adresses* n'ont aucune importance politique : c'est la prière des sujets au roi.

Restait donc la dernière formule, celle d'un compte rendu aux électeurs : libre à tout député qui veut s'adresser à ses électeurs de leur expliquer ses principes et le mobile de sa conduite en raison du mandat qu'il en a reçu. M. de Lafayette aux dernières élections s'était adressé à ses chers commettans pour développer son système politique : d'autres députés pouvaient l'imiter. S'il n'y avait là rien que de très légal, il n'y avait aussi rien de neuf; le parti de Juillet obligé de descendre jusqu'à un compte rendu, c'était une décadence bien profonde, bien rapide! il y a plus que cela au point de vue parlementaire, c'était une faute; un parti qui attaque ne doit pas avoir de programme, il doit réserver la formule de ses principes pour le temps où il sera pouvoir; un programme devient toujours un point saisissable qu'on peut atteindre et censurer; le gouvernement prend avec liberté dans ce cas une position agressive à l'égard de l'opposition; il peut comparer avec sa pensée et ses actes le système de ses adversaires.

rejetée parce que les circonstances ne paraissaient point encore assez graves, et on s'arrêta définitivement au compte rendu.

Les passions de partis étaient trop vives pour raisonner, et l'on s'arrêta à la formule d'un compte rendu aux électeurs. Une première rédaction en fut faite par M. de Cormenin [1] : elle était saillante, incisive, avec cet esprit de pamphlet qu'il maniait si habilement. Comme il arrive toujours, les timides voulurent l'atténuer, et ce travail de modification fut confié à M. Odilon-Barrot [2] : chacun ôta une phrase, un mot trop expressif, afin de ne point blesser les électeurs ou de ne pas trop se compromettre avec l'avenir. De là sortit une sorte de déclamation vague avec la prétention néanmoins d'être significative et de s'adresser à la France : « Les députés soussignés, présens à Paris, convaincus des périls d'un système qui éloigne de plus en plus le gouvernement de la révolution qui l'a créé, regardent, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettans de leurs principes et de leurs votes. S'il n'a pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il est du moins en leur pouvoir de signaler le danger [3]. »

Le début de cet acte extra-parlementaire était grave,

[1] La rédaction première de M. de Cormenin fut remplacée par celle de M. Odilon-Barrot, et tout le compte rendu fut revisé par M. Mauguin et M. de Cormenin.

[2] M. Odilon-Barrot avait fait observer « que la perspective d'une république effrayait les esprits, et que si la profession de foi contenait la moindre manifestation, même indirecte et par forme d'arrière-pensée, en faveur de la république, on se priverait d'un grand nombre d'adhésions. »

[3] On remarquera que le mot *monarchie* n'est pas une seule fois prononcé dans ce compte-rendu : c'est ce qui faisait dire au *National* qu'on n'avait fait qu'une mention polie de la royauté.

modeste et cherchait à rappeler la protestation des députés de 1830; le gouvernement avait, selon eux, déplorablement marché; ce n'était pas un acte hostile contre lui qu'ils formulaient, mais des conseils, des avis. Ce danger dont parlaient les députés, n'avaient-ils pas eu occasion de le signaler, la tribune ne leur était-elle pas ouverte à chaque moment? Dans une longue session ils avaient traité de tout; de la politique intérieure comme des affaires extérieures; pourquoi dès-lors faisaient-ils un compte rendu pour répéter ce qu'ils avaient dit à la tribune? « Notre Révolution de 1830, continuaient-ils, a été diversement appréciée. Les uns n'y ont vu qu'un incident, qu'une modification de la Restauration, et ils en ont conclu que les hommes et les principes de la Restauration devaient être les principes et les hommes du gouvernement nouveau. L'influence de cette opinion s'est retrouvée dans toutes les phases de la longue et stérile session qui vient de s'accomplir. On l'a reconnu dans les débats sur la liste civile, sur l'hérédité de la pairie, sur l'organisation de l'armée; elle a présidé à la discussion du budget; elle dirige l'administration de l'empire et règle son attitude vis-à-vis de l'étranger. Les autres, et les soussignés sont de ce nombre, ont salué dans la Révolution de Juillet, la consécration définitive des principes et des droits proclamés par la grande Révolution de 1789. Ces principes et ces droits, telle est la base large et puissante sur laquelle ils auraient voulu asseoir le trône. Leurs discours et leurs votes ont été constamment la conséquence de cette pensée. » Cette justification s'adressait aux électeurs. C'était dire en d'autres termes ce que M. Guizot

avait signalé vingt fois à la tribune, la différence des deux écoles : l'une qui voulait ramener la Révolution de Juillet aux proportions rationnelles et gouvernementales en face du pays et de l'Europe, l'autre qui voulait la pousser à toutes limites et n'en faire qu'un développement de 1789. Détaillant ainsi une partie de ses griefs, le parti de Juillet s'exprimait en ces termes : « Lors de la discussion sur la liste civile nous avons cru que la royauté nouvelle avait d'autres conditions de force et d'existence que le luxe et la corruption des vieilles monarchies ([1]); que, forte de son origine populaire et de l'assentiment de la raison publique, elle n'avait besoin ni de frapper les imaginations par son opulence ni d'acheter des dévoûmens. Dans la même discussion, et sur l'insistance du ministère à rétablir dans notre langage et dans notre droit politique l'expression féodale de *sujet*, nous avons dû protester. Les débats sur la constitution de la pairie ont été un vaste champ où les partisans des doctrines du régime déchu ont fait connaître à-la-fois leurs désirs et leurs regrets. A les entendre rien de plus sacré que les priviléges préexistans à la Révolution, et suivant eux point d'État, point de société possible hors de l'hérédité de la pairie : c'était une pensée de la Restauration. Quant à nous, fidèles au principe d'égalité et de souveraineté nationale, nous avons fait prévaloir le vœu de la France et l'hérédité a été abolie. Nous voulions plus ; nous demandions que le pouvoir législatif, même dans l'autre Cham-

([1]) C'était l'accusation qui avait le plus vivement affligé le prince, et il en parla à M. Odilon-Barrot dans sa conversation avec les députés aux Tuileries dans les journées de juin.

bre, dérivât d'une délégation du souverain, c'est-à-dire de la nation. Nous ne voulions pas que certains pairs pussent se dire plus légitimes que le roi. Il nous paraissait que la Révolution devait élire ses législateurs, comme elle aurait dû instituer ses juges. La majorité en a jugé autrement; le temps et l'expérience prononceront entre elle et nous. »

Il ne suffisait donc pas d'avoir aboli l'hérédité de la pairie, fait désormais accompli; le parti de Juillet voulait encore qu'elle fût élective comme en Belgique, et faisait un crime au gouvernement de ne l'avoir point désiré; la loi votée lui paraissait insuffisante. Tout cela, je le répète, avait été dit à la tribune, qu'était-il nécessaire de le rappeler dans un compte rendu? On formulait également une nouvelle attaque contre le luxe de la cour et la richesse de la liste civile; puis dans un but facile à pénétrer on flattait le soldat: « L'armée a été l'objet de notre plus vive sollicitude : réparer pour le passé les injustices de la Restauration, la rendre pour l'avenir redoutable aux ennemis de la France sans que la liberté intérieure en puisse être menacée; assurer l'avancement, non à la faveur mais aux services; répandre l'instruction dans les régimens; enfin améliorer sous tous les rapports la condition du soldat, tel était notre but. La proposition de reconnaître les grades et les décorations des Cent-Jours satisfaisait au premier de ces vœux, et elle avait été adoptée par les deux Chambres. Il appartenait à une mesure législative de consacrer une réparation qui n'était pas individuelle mais collective; sans donner ni refuser la sanction royale, le gouvernement a substitué une ordonnance à une mesure législative, mépri-

sant ainsi l'initiative des Chambres, violant les règles de compétence constitutionnelle et même les formes matérielles établies pour le refus de sanction : nous avons dû protester. Deux systèmes étaient présentés pour l'organisation de l'armée : l'un qui demandait une puissante réserve composée de la garde nationale mobile et des soldats libérés du service aurait permis de diminuer la force et les dépenses de l'armée permanente; l'autre, au contraire, laissait la garde nationale mobile sans organisation, il exigeait inutilement la présence sous le drapeau d'un plus grand nombre de soldats. Le premier système, plus économique, plus favorable à la fusion de la garde nationale et de l'armée, était le nôtre. Le second a obtenu la majorité. »

Ce paragraphe d'une rédaction habile s'adressait aux passions et aux intérêts du soldat; quoique vaguement exprimé, il sanctionnait la reconnaissance des grades et des décorations décernés pendant les Cent-Jours, ce qui avait été refusé. La garde nationale, selon le parti de Juillet, devait être mobile, le système des réserves préféré; la gauche protestait hautement sur tous ces points contre l'opinion de la majorité. Puis venaient les éternelles réclamations d'économie et de soulagement pour le peuple; la majorité conservatrice était dénoncée comme la continuatrice de la Restauration; l'opposition appelait comme toujours une administration plus économique, moins nombreuse, un mode de recouvrement moins tracassier; c'est en vain qu'on espérait la convaincre d'aimer le désordre. « Autant et plus que nos adversaires nous voulions, nous demandions la répression de toutes les atteintes à l'ordre public. Convaincus que la sécurité est le premier

besoin d'un peuple dont l'existence est dans le travail, nous pensions qu'un gouvernement populaire aurait eu plus de force pour prévenir les troubles et plus de modération pour les réprimer. Le gouvernement qui s'est proclamé si fort n'a réussi par ses violences, selon son propre aveu, qu'à organiser la résistance sur tous les points du territoire, et à jeter dans les populations les plus dévouées des fermens d'irritation et de désordre. »

C'était dire en d'autres termes : donnez-nous le pouvoir, nous vous garantissons l'ordre. Mais quelle garantie offrait-on? M. Laffitte, M. Dupont de l'Eure ne l'avaient-ils pas eu, le pouvoir, et M. Odilon-Barrot n'était-il pas resté préfet de la Seine? alors qu'était devenu l'ordre? Après cela, venait toujours dans ce compte rendu le corollaire indispensable, les déclamations contre les fonctionnaires publics de la Restauration maintenus au pouvoir et dont la gauche voulait les places : « le gouvernement refusait sa confiance à ceux qui avaient contribué à le fonder. » Entourant la proposition Bricqueville de ses suffrages, ce parti de Juillet accusait le gouvernement de l'avoir repoussée, et pourquoi cela? C'est que, selon les auteurs du compte rendu, il possédait déjà le secret de l'expédition de la duchesse de Berri. Les hommes timides devaient donc douter d'un gouvernement qui paraissait peu sûr de lui-même. Le parti de Juillet avait tout demandé, et plus spécialement les améliorations positives, un système municipal et de décentralisation, une organisation des départemens; les ministres avaient tout repoussé.

Ce n'était pas tout encore! Comment avait-on conduit les relations à l'extérieur? Le champ était

vaste ici pour les frondeurs, parce que le vague, l'incertain se mêlent incessamment aux griefs d'une opposition politique sur les relations extérieures. « C'est la rougeur sur le front, disaient les mêmes députés, que nous avons plusieurs fois, dans le cours de la session, entendu les agens du gouvernement parler de la crainte de déplaire aux cabinets étrangers ; nous croyions que la France était à jamais affranchie de cette humiliante influence ; nous ne désavouons pas nos vives sympathies pour le bonheur et la liberté des autres peuples, mais nous n'avons jamais eu la prétention de les soumettre à nos institutions; après le renversement d'une dynastie imposée par la sainte-alliance, le gouvernement devait surveiller avec inquiétude les mouvemens des monarques étrangers, il ne devait pas leur permettre surtout d'étendre et d'augmenter leur puissance. Il l'avait reconnu lui-même quand il avait annoncé à la France l'intention de secourir l'Italie contre l'Autriche, et de protéger contre la Russie la nationalité polonaise. Et cependant malgré ses promesses formelles, malgré les intérêts anciens et nouveaux de la France, il a abandonné l'Italie à la domination de l'Autriche et il a laissé périr la Pologne, cette Pologne que nous pouvions secourir, quoi qu'on en ait dit à la tribune, et que notre devoir était de sauver. »

Rien de neuf ni de saillant en toutes ces doléances qui semblaient une répétition de ce que le général Lamarque, M. Mauguin avaient dit vingt fois à la tribune ([1]), et comme le parti du mouvement craignait

([1]) M. Barrot, devenu homme politique, avoua enfin que le compte rendu était une faute; voici comment il s'exprimait dans

d'exposer une opinion de guerre tout en se montrant si belliqueux, il protestait du sens pacifique de son système. Naguère en glorifiant l'immense émeute de Juillet, il venait de dire: « Nous seuls nous pouvons empêcher l'émeute. » Maintenant, il ajoutait en menaçant tout le monde: « Nous seuls nous protégerons la paix: « que l'on ne croie pas en effet, ajoutait-il, qu'un langage mesuré et ferme eût amené la guerre: nous croyons au contraire que c'était le seul et le plus sûr moyen de conserver la paix. En résumé, la paix avec l'indépendance et la dignité de la France; l'ordre par la liberté, une fidélité inaltérable à la pensée de la Révolution de Juillet, pensée de nationalité, de justice, d'ordre, de gloire et de modération, de liberté et de civilisation générale; pensée glorieuse et pure que nous aimons à reproduire, que tous nos votes ont fidèlement exprimés, que nos cœurs n'ont jamais trahie: telle a été et telle sera toujours notre religion politique. »

A tout ce programme admirable, si riche de belles promesses, il ne manquait que deux conditions: la précision et la vérité. Que de beaux et de grands mots: modération, liberté, pensée glorieuse et pure! comment un parti qui possédait tout cela n'avait-il

une lettre: «Tout acte d'opposition légale et raisonnable aura le sort du compte rendu; il sera attaqué par les partisans du pouvoir qu'il blesse en révélant leurs fautes, et par les fauteurs de troubles qu'il déconcerte en montrant aux citoyens la voie paisible des réparations. Le compte rendu était cependant une faute de tactique, car il divisait la Chambre en deux fractions; il élevait entre des hommes que de légères nuances séparaient, une barrière d'amour-propre, il immobilisait sur leurs bancs les signataires et les non-signataires, et en faisait deux camps séparés; c'était assurer au ministère une phalange indestructible. Mais qu'on se reporte aux

pas la majorité? comment n'était-il pas le gouvernement dans un pays comme la France? Puis commençaient de vigoureuses attaques contre le système entier de M. Périer et du principe conservateur : « Que les hommes du 13 mars nous disent si une seule de leurs promesses a été tenue? Ils devaient réunir autour du trône toutes les opinions, et ils ont jeté des divisions funestes parmi des hommes généreux que rapprochaient l'amour de la liberté et le sentiment du danger de la patrie. Ils devaient affermir la Révolution, et ils ont brisé ses appuis naturels, par la dissolution des gardes nationales des villes les plus belliqueuses et les plus dévouées. Ils devaient favoriser la liberté de la presse qui sauva la France, et ils l'ont traquée avec leurs réquisitoires, ruinée avec les impôts, corrompue avec leurs amortissemens, accablée avec les amendes. Ils savaient que l'immense majorité de la nation et de la Chambre des députés voulait abolir l'hérédité de la pairie, et ils ont traité de *visionnaire* et de *folle* la volonté nationale et parlementaire. Ils avaient déclaré qu'ils feraient régner l'ordre légal, et il n'est pas une loi dont ils n'aient perverti ou faussé l'application ; qu'ils s'appuieraient sur les Chambres, et ils ont étouffé leur initiative ; qu'ils acquitteraient

circonstances dans lesquelles ce drapeau de ralliement a été élevé : le débarquement de la duchesse de Berri à l'intérieur; l'avénement de Wellington à l'extérieur, nous menaçaient d'une guerre intestine et étrangère ; on voulait rallier tous les patriotes autour des principes et des sentimens qui avaient présidé à notre Révolution. En présentant à la monarchie constitutionnelle ses moyens et les conditions de paix, l'opposition a certes pu faillir comme tactique parlementaire, mais elle est irréprochable quant aux intérêts du pays et de la liberté. Dieu veuille que nos adversaires politiques n'aient pas un jour à regretter eux-mêmes ce drapeau qu'ils foulent aux pieds. »

par l'hospitalité la dette de la France envers les patriotes réfugiés de la Pologne, de l'Italie, de l'Espagne, et ils ont flétri cette hospitalité par les conditions honteuses qu'ils y ont attachées. Ils nous garantissaient la sécurité intérieure, et sans cesse elle a été troublée par des émeutes, par des conflits violens entre les peuples et l'autorité, par les agressions de plus en plus audacieuses des partisans du gouvernement déchu. Ils nous annonçaient un désarmement général, et ils nous ont si bien enlacés dans un dédale inextricable d'intrigues diplomatiques, qu'il leur est impossible à eux-mêmes d'assigner un terme à cet état d'anxiété qui n'est ni la paix ni la guerre, et qui tue notre commerce et notre industrie. Enfin, dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laissa-t-il la France après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissans dans l'ouest et le midi ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux au pouvoir? Attendra-t-il pour se prononcer que nos départemens soient en face de l'ennemi, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à-la-fois et ses enfans et ses trésors. Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction; que ce système se prolonge, et la Révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis. La Restauration et la Révolution sont en présence : la vieille lutte que nous avions crue terminée recommence. Que le gouvernement choisisse; la position équivoque qu'il a

prise n'est pas tenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution qui s'irrite et se défie. »

Cette longue énumération des fautes, j'ai presque dit des trahisons de M. Casimir Périer, aurait pu servir de préambule à un acte d'accusation devant la Chambre. Il y avait peu de différence entre la forme de M. Barrot accusant M. Périer, et la forme de M. Salverte résumant l'acte d'accusation contre M. de Polignac; tant il est vrai que tous les temps se ressemblent. Le compte rendu fut signé d'abord par les députés les plus ardens, les plus avancés dans les principes de Juillet; successivement, par la force des choses et comme programme de parti il devait recevoir l'adhésion de tous ceux qui se séparaient du système ministériel [1]. Au point de vue de la légalité absolue, les députés qui avaient adhéré à cet acte étaient dans leur droit, ils croyaient mauvaise la marche du gouvernement, et ils le disaient à leurs commettans, quoi de plus simple et de plus légitime? Mais quand un parti fait une pareille déclaration, la première condition c'est qu'elle soit assez habilement conçue pour ne pas le compromettre dans le présent et dans l'avenir; c'était ici que les auteurs du compte rendu avaient

[1] Le compte rendu était daté du 28 mai 1832. Voici les noms des quarante-et-un députés qui l'avaient signé : MM. Allier, Audry de Puyraveau, Arago, Bacot, Bavoux, Bernard (du Var), Blaque-Belair, marquis de Bryas, Ch. Comte, Cabet, de Corcelles, Cordier, de Cormenin, comte Duchaffault, Duris-Dufresne, Galabert, Garnier-Pagès, Gauthier de Rumilly, de Girardin, de Gouve de Nuncques, d'Hérambault, Jollivet, Laboissière, général Lafayette, Georges Lafayette, Jacques Laffitte, général Laffitte, général Lamarque, Larabit, Lenouvel, Marchal, Mauguin, marquis de Mornay, Nicod, Odilon-Barrot, Portalis, Pourrat, Taillandier, Tar-

mal combiné leur opposition. Quel parti voulaient-ils contenter par ce manifeste? Les républicains! Mais le compte rendu faisait adhésion à la royauté de Louis-Philippe, ils déclaraient même que c'était dans l'intérêt du trône qu'ils formulaient leurs plaintes, simple acte d'opposition constitutionnelle dans les limites de la Charte. Aussi le compte-rendu fut-il attaqué par les francs républicains, qui virent que là n'était pas leur avenir.

Cet acte s'adressait-il aux partis légitimiste et bonapartiste! Mais ces deux opinions, comme les républicains, devaient également le repousser, puisqu'il prenait pour base la dynastie actuelle que ni l'un ni l'autre n'admettaient. Voulaient-ils s'adresser aux électeurs? Mais alors mieux eût valu que cette pensée fût exprimée par chacun dans un manifeste spécial, car elle aurait été plus nette, plus individuelle, plus sincère, moins atténuée par de mutuelles concessions. Enfin les signataires insultaient la Chambre, la session, et murmurant contre tous ils ne pouvaient trouver l'appui de personne. Ce compte rendu fut donc une faute d'autant plus grave qu'à la mort de M. Périer, la question ministérielle devenait encore une fois vivace, active, et que le parti du mouvement avait des chances pour pénétrer au sein du pouvoir. Dans une telle

dieu, général Thiars, de Tracy. D'autres députés alors absens donnèrent aussi leur adhésion à cet acte : MM. E. Salverte, Bernard (de Rennes), maréchal Clausel, général Subervic, Las Cases père, Roussilhe, Baudet-Dulary, Cabanon, Tribert, Dupont (de l'Eure), Bioche, Legendre, Laurence, Boyer de Peyreleau, Havin, de Briqueville, Genot, Charpentier, Joly, Junion, général Demarçay, Chaigneau, Clerc-Lasalle, Bérard, Nicolas Kœchlin, Blondeau, de Royer, Baillot, Perrin, etc. Plus de cent vingt députés adoptèrent le compte rendu.

position, à la veille peut-être d'un changement, un programme était inutile parce qu'il était trop saillant, trop séparé du système suivi pour que la couronne jamais voulût en faire l'essai ; on s'éloignait trop d'elle et de ses idées; on l'accusait trop ouvertement, avec trop d'amertume et d'injustice; cet acte hostile mettait le pouvoir en dehors des idées de 1830, il le forçait à chercher des appuis autre part. Comme la réalisation du compte rendu était impossible, il fallait de deux choses l'une, ou que ceux qui le signaient renonçassent indéfiniment à toute participation aux affaires jusqu'à ce qu'il se fît une autre révolution ; ou bien que les signataires devenus hommes politiques dans la suite des temps, consentissent à renoncer un jour aux principes du compte rendu. Là étaient donc la faute et le danger de ce programme. Que voulaient-ils donc ceux qui avaient adhéré à cette œuvre violente? Je pense que le but n'était pas déterminé, qu'ils avaient suivi une impulsion d'amour-propre blessé et de colère discoureuse, un vain désir de résumer leurs doctrines, de manière à en faire un catéchisme politique dans les élections prochaines. Le besoin de la phrase fait commettre bien des fautes.

Les signataires du compte rendu ne virent pas que par cela seul ils jetaient définitivement le pouvoir dans les mains de leurs adversaires, et qu'en opposant un système aussi tranché ils forçaient le tiers-parti et M. Dupin à tendre la main au gouvernement. Le ministère intérimaire qui succédait à M. Périer étant sans couleur tranchée, demeurait isolé au milieu de tous : il pouvait se tourner vers la gauche modérée de M. Laffitte, ou vers l'opposition conservatrice de MM. de

Broglie et Guizot : depuis le compte rendu l'option ne devait plus être douteuse. La couronne, qui voulait la paix et l'ordre, devait voir avec effroi le programme de l'opinion de Juillet : le compte rendu compromettait tout, et à mesure qu'un député le signait, par cela seul il se rendait impossible en même temps qu'il facilitait le chemin des affaires aux véritables conservateurs. Ce manifeste d'opinion grandit pourtant le tiers-parti à ce point de le faire dominateur et redoutable. Entre l'opinion absolue du principe conservateur et le compte rendu de la gauche il se fit un milieu qui, secourable au pouvoir d'abord, devait devenir un grand embarras dans l'avenir. Effectivement on se défiait de la gauche, attendu que ses principes de bouleversement étaient clairs, précis, hostiles; il n'en était point ainsi du tiers-parti qui, bienveillant dans ses paroles, devenait par sa tiédeur et ses hésitations un obstacle fort gênant toutes les fois que le pouvoir aurait à prendre quelque mesure importante et forte.

Tel était néanmoins l'engouement singulier de cette époque que le compte rendu fut prôné dans toutes les feuilles politiques comme un chef-d'œuvre de rédaction et d'habileté : on avait entendu vingt fois ces mêmes principes, ces mêmes idées à la tribune, sans s'y arrêter; néanmoins on saluait le compte rendu comme un acte de courage et de fermeté. M. Laffitte avait exercé une grande action sur tout ce mouvement extra-parlementaire; ses salons avaient servi pour cette réunion qui rappelait sans doute aux adhérens les souvenirs des trois jours : n'était-ce pas chez lui que s'étaient réunis les députés qui avaient protesté contre

les ordonnances de Charles X? Sans qu'il y eût une absolue similitude, on pouvait faire des rapprochemens, des comparaisons. Cet hôtel de M. Laffitte devint désormais le rendez-vous des mécontens : la propagande avait pour siége le salon de M. de Lafayette, le *compte rendu* l'hôtel de M. Laffitte, et la reconnaissance qui l'en dota s'expliquait sans peine.

Au reste les premiers actes du ministère intérimaire qui succéda au cabinet de M. Périer n'eurent pas une grande portée. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, annonça son avénement par une circulaire, sorte d'approbation explicite et complète du système du 13 mars, la personnification de M. Périer (¹). Les populations, fatalement absorbées par l'action désastreuse du choléra, prêtaient peu d'intérêt à la politique, et la mort venait en aide au gouvernement. Toute la force administrative de M. de Montalivet fut alors dirigée contre le parti légitimiste avec ce mauvais vouloir qu'il tenait de fausses études. Le débarquement de la duchesse de Berri avait donné une attitude, une hardiesse nouvelle aux plus ardens, aux plus dévoués des légitimistes : M. de Montalivet ne les aimait pas; les destitutions furent multipliées depuis le haut jusqu'au bas de l'échelle : les patriotes demandaient ces premières garanties, et M. de Montalivet les leur donna avec plus de facilité que M. Périer. Le ministère de l'intérieur fut alors pour le jeune ministre une tâche

(¹) Voici quelques passages de cette circulaire : « ..... C'est toujours le ministère du 13 mars qui s'adresse à vous. Nous resterons fidèles aux principes qui ont dirigé l'action du gouvernement depuis plus d'une année, et au système consacré par le vote des Chambres. Les vrais principes du gouvernement représentatif ne nous permettaient pas de déserter ce système, sans une sorte d'in-

fort laborieuse, d'autant plus que, par la maladie de M. d'Argout, toutes les attributions du département du commerce allaient aboutir à l'intérieur. Le maréchal Soult, regardé comme l'homme nécessaire par toutes les combinaisons qui l'appelaient à la présidence du conseil, considérait la situation du cabinet intérimaire comme un provisoire. La gauche, qui avait un moment compté sur lui, perdait ses illusions, et depuis sa conduite si franche, si monarchique pendant les troubles de Lyon il avait cessé d'être une espérance pour les ardens de Juillet. L'aspect désordonné des partis dans la société avait vivement affecté le maréchal Soult, esprit si juste et si ferme. Les conservateurs l'entouraient comme leur espérance, parce qu'ils voyaient dans sa fermeté quelque chose de plus sérieux, de plus réellement calme et fort que le système colère et passionné de M. Périer (1). Par suite de ces grandes et rapides vacances de portefeuilles M. Barthe avait porté un moment tout le poids de la présidence intérimaire, puis des départemens de l'intérieur et de l'instruction publique : ainsi devenu l'homme important du cabinet il y apportait un grand zèle avec une abnégation franche de ses antécédens : c'était lui qui avait soutenu avec une certaine fermeté de principe la loi de police sur les étrangers. Nul ne s'était plus complétement amendé de son passé par le maniement des

gratitude ou de manque de foi envers les pouvoirs constitutionnels qui nous en ont confié l'exécution, et auxquels nous aurons à en rendre compte. Référez-vous donc entièrement, monsieur le préfet, aux circulaires qui vous ont été successivement adressées depuis le 13 mars 1831... »

(1) Le parti sérieux et doctrinaire admettait sans difficulté déjà la présidence du maréchal Soult.

affaires, et il le disait avec franchise. De tous les avocats de Juillet c'était celui qui s'était le mieux converti à la politique sérieuse.

La position de ce cabinet provisoire était d'autant plus difficile qu'il allait tout seul sans l'appui des pouvoirs, en vertu d'une sorte de providence. La Chambre des députés sous l'empreinte d'une extrême faiblesse, s'était dispersée aux glas du choléra, et par conséquent il n'y avait plus de majorité prête à soutenir le cabinet: les journaux l'attaquaient avec une indicible violence; comme la presse n'avait point encore usé son crédit, les plus injustes articles produisaient une sensation vive et funeste. Rien ne pouvait demeurer caché avec cette publicité, et à peine M. Périer avait-il cessé de présider ce conseil, qu'elle dénonça la présidence suprême du prince (si admirable d'expérience et d'habileté), comme une chose contraire à la loi constitutionnelle et fatale à la politique du pays. Alors recommencèrent les attaques contre la couronne mise elle-même en cause; comme elle n'était point protégée par des lois conservatrices, par un jury régulier, elle se trouva exposée à tous les coups. A peine prenait-on quelque ménagement dans l'expression amère des plaintes de parti; on recommença les calomnies, les pamphlets clandestins, l'histoire du passé, les menaces pour l'avenir. De telles attaques avaient leur but de déconsidération; il se préparait au sein des factions un coup de violence et de désespoir, l'aveu en suait de toutes parts. La meilleure police des partis est celle qui se révèle par la presse, elle a ses indications, sa franchise, ses naïvetés. La presse républicaine voulait prouver deux choses : l'inutilité d'un roi pour le

ernement du pays, et les bienfaits de la démocratie. prédications elle les jetait au peuple avec ardeur, évérance, parce qu'un mouvement se préparait ux et imminent. Qu'on remarque bien que les ions de Juillet se réveillaient tout entières; la on avait été déclamatoire, on avait pleuré la Po- e, dénoncé les trahisons du gouvernement sur lie; le compte rendu venait de formuler une ter- accusation contre le système en entier, que res- il encore? Un mouvement armé de la démocratie; effet il se préparait terrible!

CHAPITRE V.

ÉTAT DE GUERRE ENTRE LE POUVOIR ET LES PARTIS. INSURRECTION DES 5 ET 6 JUIN.

(DU 1er AU 7 JUIN 1832.)

Situation sociale. — Organisation du parti démocratique. — Nécessité pour lui d'un coup de main. — Doctrine de renversement. — Impunité par le jury. — Ses forces. — Les prolétaires. — Sociétés secrètes. — Les écoles. — Le parti veut faire son dénombrement. — Mort du général Lamarque. — But d'une démonstration. — Préparatifs du convoi. — Ordre et marche. — Première station, boulevard Montmartre. — Deuxième, porte Saint-Martin. — Troisième à la Bastille. — Discours et premiers tumultes. — M. de Lafayette. — Sa position. — Premier choc. — Barricades. — La nuit du 5 au 6 juin — Réunion chez M. Laffitte. — Mouvement militaire. — Gardes nationales. — Attaque des barricades. — Courage héroïque des insurgés. — Le cloître Saint-Méry. — Le roi dans la journée du 6 juin. — Parti de la réaction. — Visite des députés aux Tuileries. — Conversation. — État de guerre. — Irritation de la bourgeoisie.

La période qui s'écoule depuis le milieu du mois de mai jusqu'à la fin de juin 1832 doit être considérée et définie comme un état violent de guerre entre le pouvoir et les partis ; ne cherchez donc plus d'idées régulières, de principes fixes et positifs en vertu de la constitution; chacun est sorti de sa sphère habituelle, de ses droits, de ses devoirs; on lutte ouvertement, le front haut, et en définitive il n'y a plus que des vainqueurs et des vaincus. Chaque parti

ıd les armes; le pouvoir ne fait pas des lois mais prime par la force. De là résulte que, pour juger : époque, il faut se placer en dehors des principes :ls et des conditions habituelles de la vie politique, il voir les nécessités d'un temps exceptionnel; chacun ête chaude, le bras prêt à frapper, nul n'a plus la raile ce qu'il fait, et la force devient la loi suprême. y avait long-temps que cet état de crise se prépa- le pouvoir et les opinions ennemies, le cœur gros trages, ne demandaient qu'une occasion d'en r aux mains : le parti démocratique surtout avait d'injures à venger (1)! L'histoire sérieuse qui se e en dehors des préjugés de son temps doit re- ıaître qu'au fond de l'âme si fière de ce parti dé- ratique devaient exister des dépits violens, résultats ruelles déceptions : lui seul avait fait la Révolu- de Juillet, lui seul avait combattu dans la rue, brisé ›uronne de Charles X ; trois jours tout puissant, ›rieux, maintenant il était en dehors des affai- chacun le refoulait, le repoussait. Il n'avait ni ıonneurs ni les profits de la victoire, et cette ıtion lui était insupportable; tôt ou tard il lui

ı. Armand Carrel attaquait mesure tout le système du ›rnement; c'était un esprit ›nte polémique, mais au de- ınt fort limité : voici ce qu'il ıit en beau style de colère con- système répressif :
'est peu que la vie d'un hom- ıé furtivement au coin de la ıns le désordre d'une émeute; :'est beaucoup que la vie d'un ıe d'honneur qui serait mas- chez lui par les sbires de M. Périer, en résistant au nom de la loi; son sang crierait vengeance. Que le ministère ose risquer cet enjeu, et peut-être il ne gagnera pas la partie. Le mandat de dépôt, sous le prétexte de flagrant délit, ne peut être décerné légalement contre les écrivains de la presse périodique, et tout écrivain pénétré de la dignité de citoyen opposera la loi à l'illégalité, et la force à la force. C'est un devoir : advienne que pourra. »

fallait une vengeance, un retour de fortune, un appel à la force, un coup de main; qu'on l'appelât parti anarchique, turbulent, cela ne lui enlevait ni ce qu'il appelait ses droits ni le sentiment de ses forces; il voulait les employer au triomphe de sa cause, rien de plus simple, rien qui s'explique plus naturellement. On devait s'attendre à une journée de lutte mortelle et décisive.

Ceux qui étudiaient attentivement l'esprit des partis devaient voir par la lecture suivie des journaux que l'opinion démocratique préparait un mouvement sérieux; elle ne cachait ni ses doctrines ni ses desseins. Dans sa vive haine contre le pouvoir établi, elle le poursuivait de ses sarcasmes, de ses injures, de ses menaces, et comme il existait un déplorable système d'impunité pour la presse, comme la loi était mauvaise et le jury plus mauvais encore que la loi, il en résultait des acquittemens successifs qui encourageaient les ennemis de tout pouvoir. Le parti démocratique redoublait donc d'efforts et, comme à la veille d'une bataille, il faisait le dénombrement de ses forces qui étaient considérables et des moyens d'action (1), que les Journées de Juillet avaient laissés si puissans entre ses mains. Ces moyens les voici : le parti dé-

(1) C'étaient incessamment des résistances, des protestations et des appels au peuple; voici ce qui était écrit et publié.

« Les citoyens membres de la société des *Amis du peuple*, arrivés au lieu de leurs séances, ont trouvé leur salle fermée et les scellés apposés sur les portes; forts de leurs droits, ils protestent contre cet acte de violence, entaché d'ailleurs d'une illégalité flagrante: car si le pouvoir a entendu agir en vertu de l'art. 291, il a lui-même violé ce qu'il appelle la légalité. Il s'est placé hors des conditions de cet article même en sévissant contre une société qui ne s'est jamais réunie à jour fixe et périodique. Ils déclarent en outre que pour eux l'art. 291 n'existe pas et que l'autorité n'a pas le droit de l'appli-

mocratique avait d'abord à sa disposition les prolétaires de toutes les classes, les ouvriers sans travail en grande majorité, les décorés de Juillet qui avaient pris part aux barricades, tous associés aux sociétés secrètes fractionnées en mille sections sous des titres divers : c'était un vaste réseau. Puis les écoles qui, en ce temps, avaient presque pris rang comme pouvoir dans l'État, non-seulement les élèves en droit et en médecine groupés avec ardeur autour des idées de révolte, mais encore les élèves de l'École Polytechnique qu'on avait préconisés outre mesure depuis deux années : était-ce leur faute si on avait perdu ces jeunes gens par d'absurdes flagorneries? Cette école d'origine moitié conventionnelle, moitié impériale, fière, orgueilleuse de la renommée qu'on lui avait faite, devenait un véritable empêchement pour l'autorité qui n'osait se hasarder à y réprimer le désordre. Enfin l'école vétérinaire d'Alfort elle-même, entretenue par le gouvernement, était affiliée aux sociétés démocratiques. Ce temps était si singulier qu'on pouvait compter toute cette imberbe jeunesse comme élément de force; les bancs avaient délibéré; ils avaient commencé par chasser leurs professeurs, maintenant ils voulaient chasser le gou-

quer, que les *Amis du peuple* en tenant leur première séance publique en juillet sous la mitraille, ont conquis à tous les citoyens le droit de s'associer et de se réunir pour la défense des intérêts du pays, et qu'ainsi fermer le lieu de leurs séances, et apporter obstacle à leurs réunions, est un attentat contre la souveraineté du peuple, attentat dont ils rendent l'autorité responsable, décidés à faire valoir leurs réserves en temps et lieu. Délibéré par la société des *Amis du peuple* dans un autre lieu que celui de ses séances ordinaires.

« Paris, le 16 février 1832.

« RASPAIL, président; FÉLIX AVRIL, secrétaire, TRÉLAT, AUG. BLANQUI, etc. »

vernement avec le même laisser-aller et la même impertinence. Telle était la société qu'avait enfantée le désordre de Juillet. Le parti démocratique ne cherchait donc qu'une circonstance pour témoigner de sa puissance en paradant avec ses légions d'affiliés, de prolétaires, comme pour donner la contrepartie de la récente démonstration du parti ministériel aux funérailles de M. Casimir Périer. Là s'étaient dénombrées les forces du pouvoir ; celles de l'opposition voulaient avoir également leur journée.

L'occasion s'en présenta bientôt : le général Lamarque, atteint du choléra, après une longue lutte contre la maladie, s'était affaissé dans la mort. C'était moins une grande renommée militaire, qu'une célébrité de tribune, et ses discours retentissans avaient plus d'une fois réveillé les sympathies pour les idées généreuses dans l'Europe fatalement agitée. Au reste le général Lamarque, estimé de tous les partis, était un homme d'honneur et de liberté politique, il pouvait avoir quelques ridicules d'éloquence, des vanités excessives de popularité, mais il avait du cœur, de la probité et du talent. Certes on lui devait de grandes et splendides funérailles, le gouvernement devait sans hésitation s'associer à cette pompe : les partis allèrent plus loin, et dans ce convoi de la mort ils virent l'occasion d'étaler le nombre et la puissance des enfans de la démocratie armée. Non pas cependant qu'on doive croire que tous vinrent autour du cercueil du général Lamarque avec les mêmes desseins de renversement; l'opposition n'avait pas de communes pensées; ceux-ci venaient pour faire honneur à une éclatante renommée, ceux-là pour témoigner d'une commu-

nauté de sentimens, et une masse considérable pour agir. En toute hypothèse l'émeute assistait à ce convoi ardente, prête à éclater; il ne fallait qu'une étincelle pour que l'explosion eût lieu au milieu de cette foule émue. Le général Lamarque avait rendu le dernier soupir le 1er juin à onze heures et un quart du matin (1), entouré de ses amis, et cette mort fit une vive impression dans le public; les funérailles furent fixées au lundi 4, parce que tous, pouvoirs et partis, voulaient se donner le temps d'agir; le général demeurait rue Saint-Honoré, près de la Madeleine, dans ce vaste quartier de Paris aux larges voies. Par son testament il avait demandé à être transporté dans le département des Landes pour recevoir la sépulture des morts au milieu de sa famille. Selon ce vœu sacré de la tombe, le corps devait être porté à la barrière Fontainebleau, et de là prendre la route du midi. L'ordre d'un tel convoi était donc facile: les boulevards, les quais, les vastes avenues jusqu'à la barrière; et puis là des chevaux noirs à tous crins et la poste pour le trépassé.

Ce n'était pas ainsi que les partis l'entendaient : soit hasard des circonstances, soit par intention réfléchie, le même jour une lutte s'était engagée entre la société des *Amis du peuple* et la police; celle-ci avait mis les scellés sur les registres et papiers de la société (2);

(1) Le général Lamarque était âgé de soixante ans.

(2) Paris, 2 juin.

« L'autorité étant avertie qu'une réunion de la société des *Amis du peuple* devait avoir lieu dans la soirée du 1er juin, rue Saint-André-des-Arcs, des ordres furent donnés dans l'intérêt de la tranquillité publique. Les scellés furent apposés à six heures sur la porte du local où la séance devait se tenir et un gardien fut établi. Les membres convoqués s'étant présentés à l'heure fixée, brisèrent les scellés et enfoncèrent la porte de la salle où ils prirent séance.

sans respect pour l'autorité, les scellés avaient été brisés par de jeunes et ardens républicains; une rixe s'en était suivie, le sang avait coulé. Deux jours avant le *National* et la *Tribune*, saisis dans leurs bureaux pour un article insultant envers le jeune duc d'Orléans, s'étaient vengés en redoublant leurs attaques contre la monarchie nouvelle; le compte rendu d'ailleurs, signé par beaucoup de députés, était pour l'opposition un programme tout trouvé, et la foule qui se pressait autour du cercueil du général Lamarque personnifiait cet acte extra-parlementaire.

Pour ces solennelles funérailles tout fut d'avance arrêté, détaillé par un programme; on avait le pressentiment d'une lutte : le convoi qui devait avoir lieu le 4 juin, remis au 5, allait réunir toutes les forces, toutes les nuances du parti démocratique et de l'opposition parlementaire, deux opinions qu'il ne fallait pas confondre. Comme honneur rendu au digne général les quatre cordons du drap de mort devaient être tenus à savoir : 1° par le maréchal Clausel, et derrière lui le général Pelet (c'était l'armée);

Un commissaire de police se transporta sur les lieux avec ses agens pour constater cette violation. Ce fonctionnaire s'étant introduit dans la salle interpella un membre de la société sur ce fait grave, et obtint pour réponse que tous les membres de la société acceptaient la solidarité du bris des scellés, que tous étaient coupables. Une discussion assez vive s'étant ensuite élevée, on passa bientôt des injures aux voies de fait envers les agens de l'autorité. Un des assistans se précipita sur l'épée d'un sergent de ville et l'avait déjà tirée du fourreau, lorsque celui-ci, ayant saisi la lame, la retint assez fortement pour que, dans la lutte qui s'établit, elle se brisât entre ses mains. La pointe lui servit à se défendre contre son agresseur qui reçut alors une blessure au visage. D'autres luttes avaient lieu au même instant dans la salle, et l'on avait frappé le commissaire de police revêtu de ses insignes. »

(*Moniteur*.)

2° par M. de Lafayette qui se faisait suivre avec affectation par un simple décoré de Juillet (c'était la Révolution); 3° par M. Laffitte que devait accompagner, au nom de la presse et du journalisme, M. Chatelain, si probe, si honorable écrivain; 4° par M. Mauguin, ayant à son côté un élève de l'École polytechnique (c'était la souveraineté des écoliers). Tout cela était choisi avec habileté pour produire un certain effet dramatique [1], car les funérailles impressionnent vivement les populations. Derrière le char mortuaire, les membres des deux Chambres, les gardes nationaux et les militaires en uniforme, l'artillerie citoyenne, comme on le disait alors, les étrangers réfugiés avec des bannières aux couleurs de leurs insurrections nationales, les députations des écoles. La foule devait être si grande qu'on avait nommé cinquante commissaires pour maintenir l'ordre dans la confusion qu'on craignait ; tous devaient porter au bras un crêpe avec des nœuds tricolores, présider à la formation des groupes. Il était donc évident qu'on voulait donner à cette triste solennité de la mort un caractère immense de popularité, et, au besoin, d'une démonstration armée.

A son tour le gouvernement, sans compromettre sa responsabilité politique, voulait atténuer autant que possible l'hostilité de cette démonstration : il n'aurait pu s'y opposer légalement; les troupes consignées

[1] Les journaux de l'opposition, fort modérés au reste, écrivaient le 4 juin : « Nous espérons que l'on remarquera demain l'absence de toute surveillance. C'est au recueillement des citoyens à faire la police du cortége. Le peuple a respecté le deuil officiel de M. Périer, que le pouvoir respecte le deuil populaire du général Lamarque. A chaque opinion la liberté de ses regrets. »

dans les casernes avaient l'arme au pied, la cavalerie n'attendait que le boute-selle pour monter à cheval; la garde municipale avait ses cartouches prêtes, des piquets de la garde nationale se groupaient devant les mairies, puis des nuées de sergens de villes, d'agens de police par bandes parcouraient les boulevards; le bas peuple les suivait avec des yeux inquiets et menaçans. L'ordre du gouvernement était de laisser toute liberté au convoi, tant qu'il resterait dans les conditions d'une cérémonie funèbre et de faire exécuter le programme dans ses limites acceptées à l'avance; la cérémonie devait finir au pont d'Austerlitz où les discours et les oraisons funèbres d'usage seraient prononcés : là une voiture de poste enleverait le corps pour le transporter immédiatement aux Pyrénées; le cortége devait ensuite se dissiper devant les nombreuses patrouilles envoyées sur les lieux.

Le soleil du 5 juin se leva brumeux, et son éclat fut entremêlé d'ondées du printemps; dès le matin un concours immense se réunissait sur les boulevards près de la Madeleine; les membres des deux Chambres, les officiers supérieurs amis du général, se groupaient autour de la maison mortuaire; dans la rue Royale, des bataillons de gardes nationaux s'étendaient jusqu'à la place Louis XV; les légions de la banlieue se massaient aux Champs-Élysées. Vis-à-vis la Madeleine on voyait le singulier spectacle des réfugiés étrangers, Italiens, Espagnols au teint basané, Polonais, Allemands à la chevelure blonde, tous sous des bannières aux couleurs de leur insurrection, menace pour l'Europe; à leur côté les décorés de Juillet, fiers et mornes à-la-fois, presque tous ouvriers en veste et en large

pantalon; on avait placé les artilleurs dont on se défiait sur le quai de la Terrasse du bord de l'eau près des Tuileries. Sur tous les points un certain ordre matériel, mais confusion de paroles, de menaces; une haine hautement exprimée contre le système et le ministère qui se manifestait par des gestes animés : çà et là des cris d'enthousiasme ou de sédition; tous attendaient avec impatience que le convoi se mît en marche. Ils trépignaient sur la terre trempée par la pluie.

A neuf heures le corps du général Lamarque fut déposé dans une chapelle ardente, au vestibule de son hôtel : mille flambeaux, se réflétant sur la grande croix blanche, donnaient une teinte sombre et fantastique; les insignes militaires et les décorations reposaient sur le catafalque: les plus impies, les plus athées, vinrent jeter de l'eau bénite sur ce cercueil; la foule se pressait, et dans cette foule, des jeunes gens avec des cordes se disposant à traîner le char funéraire ([1]). Il n'y a rien de plus servile que les partis pour ce qu'ils aiment; ceux qui s'indignaient d'être sujets d'un roi s'attachaient une corde au milieu du corps, comme des serfs, pour traîner les dépouilles

([1]) « Autour de la maison mortuaire s'étaient réunis un grand nombre de jeunes gens munis de cordages pour traîner le char funèbre. La place de la Madeleine, la rue Saint-Honoré, la rue Royale et la place de la Révolution étaient, dès dix heures, couvertes de citoyens de toutes les classes se disposant à suivre le convoi dans l'ordre arrêté. Au moment où le char funèbre est arrivé devant la porte du général les chevaux ont été dételés et renvoyés. Des jeunes gens de toutes les classes ont transporté le corps sur le corbillard, d'autres s'y sont attelés, et le cortége s'est mis en marche dans l'ordre suivant : Un bataillon du 1er régiment de ligne, armes baissées, tambours et musique en tête ; une colonne profonde d'ouvriers marchant en rangs ; de nombreux pelotons des six premières légions de la garde nationale, armés seulement du sabre ; des lignes nom-

mortelles d'un de leurs tribuns. Ainsi le cortége suivit les boulevards, pêle-mêle, troupes de ligne, ouvriers, gardes nationaux, invalides; le char funèbre tout couvert de couronnes d'immortelles et de drapeaux tricolores, traîné par les jeunes hommes, roulait lentement; puis venaient toutes ces bandes d'étrangers insurgés, les affiliés des sociétés secrètes avec des drapeaux aussi à mille couleurs; les élèves des écoles, la société des *Amis du peuple*, enfin des corps d'ouvriers avec des bannières et des insignes; depuis les imprimeurs jusqu'aux teinturiers, chacun avait la sienne; nouvelles processions, contradiction bizarre chez ces hommes qui ne permettaient pas de déployer les bannières des confréries religieuses.

On marchait ainsi en désordre, et déjà le programme tracé n'était plus suivi; au lieu d'aller silencieusement par le long des boulevards, deux parties du cortége s'en étaient détachées pour prendre la rue de la Paix avec des cris confus : « il faut faire le tour de la colonne. » Aussitôt le corbillard se met en mouvement vers la place Vendôme; les drapeaux s'inclinent devant le monument, les troupes de

breuses mêlées de citoyens, d'invalides, de gardes nationaux, au nombre de sept ou huit mille ; le char funèbre, traîné au moyen de longues cordes auxquelles étaient attachés au moins trois cents jeunes hommes de toutes conditions. Le char était pavoisé de drapeaux tricolores et couvert de couronnes d'immortelles ; une foule immense autour du corbillard faisait entendre les cris de *Vive la liberté !* Derrière le char, le fils du général, deux membres de la Chambre des députés, commissaires du deuil, plusieurs invalides portant les insignes du défunt ; le général Lafayette donnant le bras au maréchal Clauzel, une nombreuse députation de la Chambre des députés et beaucoup d'officiers de tout rang et de toute arme. Un bataillon d'infanterie de ligne fourni par les 25e et 38e régimens. Venaient ensuite les réfugiés de toutes les nations, précédés de leurs

ligne portent les armes, des cris enthousiastes se font entendre : *vive la liberté! vive l'Empereur!* et même *vive le général Lamarque!* de manière à faire tressaillir le mort dans sa tombe, comme au bruit de la trompette du jugement dernier. Après cette démonstration le cortége vint reprendre sa marche le long des boulevards ; sans encombre on marcha jusqu'à la rue Richelieu; ici le pêle-mêle devint plus grand, les ouvriers, les élèves des écoles, les décorés de Juillet, jetèrent quelques cris encore timides de *vive la République!* et aux premières tentatives de répression ces jeunes hommes brisèrent les chaises des boulevards pour s'en faire des armes et ils commençaient ainsi à menacer les sergens de ville.

Cependant tout se calma dans la foule émue; après un intervalle d'hésitation, nouvelle marche, mais plus menaçante : la police et le parti démocratique semblaient retenir difficilement leur haine mutuelle; comme aux approches de l'orage l'atmosphère était plus chaude, on étouffait. Parmi les drapeaux des décorés de juillet se déployait un étendard de couleur rouge, rouge comme du sang ; c'était moins le symbole des martyrs populaires, comme aux temps premiers du christia-

drapeaux, et mêlés à un grand nombre de gardes nationaux. Une longue colonne de pelotons de la garde nationale des six dernières légions et de la banlieue ; l'artillerie de la garde nationale en très grand nombre, précédée d'un drapeau rouge garni de crêpes; un peloton très peu nombreux de la garde nationale à cheval ; la société de l'*Union de Juillet* avec sa bannière garnie de crêpes et couronnée d'immortelles ; les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie, du commerce, d'Alfort, chacune avec un drapeau portant les mots : *Au général Lamarque*, l'École de... La société des *Amis du peuple* avec son drapeau. Des corporations d'ouvriers précédés de bannières ; celle des imprimeurs typographes portait ces mots : «*Les imprimeurs au général Lamarque, défenseur de la liberté de la presse.* » Des voitures de deuil fermaient le cortége. »

nisme, qu'un signe de ralliement pour le parti démocratique extrême ; aussi ils l'élevaient assez haut pour que tous pussent le saluer. A la porte Saint-Denis, sur l'ordre des commissaires, un sergent de ville s'approcha de celui qui portait ce drapeau étrange et l'invita à se retirer. Alors de toutes parts des cris : *à bas le sergent de ville!* Celui-ci, vieux soldat, tira son épée; à cette épée on en opposa une autre, celle d'un officier d'invalides. Premier croisement de fer; plusieurs sergens de ville accoururent, en trop petit nombre pour apaiser le désordre; la garde nationale qui entourait les décorés de Juillet les désarma aussitôt, et on les conduisit captifs au poste du Château-d'Eau.

Déjà tout prenait ainsi un aspect de combat; ce n'était plus un simple cortége de mort, mais le commencement d'un conflit et d'une émeute; l'autorité était méconnue, désarmée. A ce premier désordre vient s'en joindre un nouveau : au coin de la rue du Temple, près du Château-d'Eau, on voit accourir en masse plus de cent cinquante jeunes gens à l'uniforme de l'Ecole Polytechnique; les uns sans chapeau, les autres en demi-costume, tous avec l'épée au côté, à l'œil ardent, au visage enflammé : que s'était-il donc passé dans l'enceinte de l'Ecole ? que venaient-ils faire sous leur uniforme, aimé du peuple, chanté par les poètes? Ces jeunes hommes consignés avaient méconnu les ordres de leur commandant, et ils avaient brisé les portes de l'Ecole, pour accourir se joindre au convoi du général Lamarque; était-ce seulement dans le dessein de lui faire honneur, de déposer une couronne d'immortelles sur sa tombe? Il faut se rappeler ce qu'était à ce temps un élève de l'Ecole Po-

lytechnique: quel orgueil à force de louanges outrées on avait inspiré à ces jeunes hommes qui se croyaient placés au-dessus du pouvoir même; connus et aimés des ouvriers, ils allaient donner un nouvel aspect à la sédition; vainqueurs en juillet 1830, ils pouvaient l'être encore en juin 1832. De toutes parts, on cria donc *vive la liberté! vivent les élèves de l'Ecole Polytechnique!* comme on l'avait fait durant les barricades de Juillet, ou bien lorsqu'ils conduisaient la populace à Rambouillet.

Le cortége marchait depuis plus de trois heures à travers ces incidens et ces épisodes désordonnés; au boulevard Bourdon la foule fut si compacte, si pressée qu'on ne pouvait plus avancer, c'étaient mille cris confus autour du cercueil pour exalter la Révolution, la République ou M. de Lafayette! que de passions agitées autour de la mort? Le convoi arrivé au pont d'Austerlitz devait s'arrêter; là le cercueil placé sur une grande estrade recevrait les adieux funèbres avant de prendre la route du grand sépulcre aux Pyrénées. Avec peine le corps fut enlevé; on se pressait pour entendre les discours ardens et déclamatoires en l'honneur du général Lamarque, prononcés, ici par le maréchal Clausel, là par M. Mauguin; car tous voulaient parler et parmi eux les généraux Uminski et Saldanha pour les réfugiés étrangers. Qu'on se représente cette exaltation populaire; quel échange de phrases retentissantes, d'idées exaltées d'espérance et de crainte. « Lamarque, disait le général Uminski, digne représentant du peuple, tu as été le nôtre, tu as été celui de l'humanité entière. Tous les peuples qui aiment la liberté verseront des larmes sur ta tombe. En élevant ta noble voix pour la Pologne tu servais la cause commune de tou-

tes les nations, aussi bien que celle de la France, tu servais la cause de la liberté, celle des intérêts les plus chers à l'homme; tu la défendais contre l'ennemi commun de l'humanité, contre cette sainte-alliance qui naquit sur la tombe de la Pologne, et qui ne cessera de menacer les libertés du monde tant que le crime qui l'a cimentée et qui la maintient ne sera pas effacé par la renaissance de son infortunée victime... Tu as mérité, tu as acquis la reconnaissance du peuple polonais. Honneur à toi, Lamarque (¹)! »

De toutes parts des propositions étaient échangées. Les ardens disaient: « voici le moment de se déclarer, proclamons la République; sur ces dépouilles glorieuses elle sera saluée, s'il faut un président il n'est pas loin d'ici. » Tout cela fut dit autour de M. de Lafayette qui pâle, effrayé, dans un désordre extrême, demanda tout aussitôt sa voiture. Comme elle ne venait point, le vieux gentilhomme monta en toute hâte dans un fiacre avec son fils pour échapper à d'étranges ovations. Les chevaux du fiacre furent dételés, on le traîna au milieu des acclamations, *Vive Lafayette!*

(¹) Voici les paroles prononcées par le maréchal Clausel :

« Avant de nous séparer pour jamais de la dépouille mortelle de Lamarque, permettez-nous de déposer au nom de l'armée un dernier hommage sur son cercueil... Je dois le dire, c'est peut-être moins pour honorer un passé qui est tout honneur que pour déplorer un douloureux avenir que j'ai voulu prononcer ce peu de mots. En effet, laborieux ouvrier de la liberté, Lamarque nous manquera quand l'œuvre encore imparfaite a besoin de toutes mains, et dans son prodigieux travail, Lamarque, tombé seul, nous manque, comme si plusieurs hommes étaient morts... Lorsque après Manuel, Foy, Benjamin Constant, Lamarque s'en va, c'est nous aussi qu'il faut plaindre, c'est pour la patrie qu'il faut pleurer! Adieu, Lamarque, adieu au nom des soldats de tous grades, je m'incline devant ton cercueil!... »

Vive la République! Et lui tout tremblant, effrayé, cherchait en vain à ramener les esprits. M. de Lafayette était toujours l'homme de la veille ou du lendemain; jamais celui du jour; il avait peur du peuple : or les uns lui offraient des couronnes d'immortelles, les autres promenaient sur sa tête le drapeau et le bonnet rouges : devait-il accepter cet engagement avec les idées de 1792? Quelques versions disent qu'à l'oreille on lui fit certaines propositions de gouvernement et de République; toujours indécis, M. de Lafayette ne se prononça pas, et le fiacre s'éloignait à peine que déjà l'on entendit les chevaux des dragons et des carabiniers, ces géans de l'armée ; trois escadrons s'avançaient en effet au grand trot; de loin on voyait briller les lattes et les cuirasses reluisantes. La foule était si compacte qu'ils ne purent manœuvrer pour exécuter une charge; ils avaient affaire d'ailleurs à des hommes jeunes et résolus qui ne désiraient qu'une occasion pour un engagement sérieux avec la troupe. A l'aspect des cuirassiers, mille nouveaux cris se firent entendre : *aux barricades, aux barricades! Vive la République!* Ici des drapeaux agités, là les mêmes clameurs qu'en juillet 1830. « La troupe nous assassine, il faut se défendre (1). »

(1) La conduite du général Lafayette dans cette circonstance fut très incertaine et, de l'aveu de ses amis, il lui fut proposé d'aller établir le siége de son gouvernement à l'Hôtel de Ville. Il s'engagea une polémique entre M. Madier-Montjau et M. de Lafayette sur cette assertion : « des personnes recommandables assurent qu'un drapeau rouge, surmonté d'un bonnet, vous a été présenté par le peuple, avec prière d'y déposer une couronne d'immortelles, et que vous avez cru devoir accéder à cette demande. » Ceci donna lieu à la réponse suivante du général Lafayette.

« A ceux qui ont prétendu être

Il y eut quelque chose d'électrique dans ce mouvement, le feu était à toutes les têtes, le parti démocratique était prêt, en un clin-d'œil il se trouva armé; bien ou mal qu'importe, la courage remplace tout : la multitude est si intrépide quand elle prend une suprême résolution! La garde nationale compte dans ses rangs des partisans de la République, et les prolétaires ont des armes cachées au fond des ateliers, comme le Vendéen sous la terre des forêts. La résistance du peuple fut si compacte, si pressée que la cavalerie, obligée de revenir sur elle-même, opéra une prompte et difficile retraite. C'eût été une faute stratégique d'ailleurs dans l'opinion du maréchal, que d'engager partiellement les troupes contre l'insurrection. Il fallait prendre un parti, étouffer cette révolte sous de grandes masses, comme à Lyon, en finir une fois pour toutes avec la démocratie armée : point d'engagemens partiels, mais une attaque vigoureuse et complète. Ordre fut donné à tous les petits postes de se reployer sur le centre.

Les insurgés, tous levés comme un seul homme, furent maîtres bientôt des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau; leurs masses purent même se déployer aux rues étroites de la Cité, depuis celle des Arcis

assurés de ce fait, voire certaines gens qui ont déclaré l'avoir vu, je me sens fort à l'aise pour répéter ce que mes amis ont déjà dit en face à quelques-uns d'entre eux, c'est-à-dire que leur assertion est à-la-fois une sottise et un mensonge. Si j'ai toujours été opposé, avec quelque dévoûment et quelque éclat, aux criminelles violences dont, en 1792 et 1793 ce bonnet rouge devint en France le sanglant symbole, je n'ai pas fléchi davantage devant les usurpations contre-révolutionnaires qui ont tour-à-tour retardé la libération de 89. Cette persévérance des cinquante-six années de ma carrière publique est elle-même, une protestation contre le système plus récent qui, à propos d'une émeute réprimée par des forces cinquante fois plus nombreuses, vient, après coup invo-

jusqu'aux boulevards, dans la rue Montmartre jusqu'au passage du Saumon. Jamais peut-être l'instinct militaire des masses ne s'était mieux révélé; les troupes n'avaient fait encore aucun mouvement; groupées sur le boulevard et sur les quais jusqu'à la place Louis XV et les Champs-Elysées, elles attendaient l'ordre d'attaquer. Le rappel fut battu partout, la garde nationale se joignit à la troupe de ligne avec unanimité; l'arme au pied, tous attendaient les ordres avec un courage et un zèle dignes d'éloges; le péril était grand. Ceux qui auraient parcouru Paris le soir du 5 juin, à dix heures, auraient pu croire au triomphe de l'insurrection dans un tiers de la cité au moins : des troupes au bivouac, mais massées dans les endroits spacieux et à l'abri, plus de réverbères dans les rues, les sociétés secrètes convoquées et en armes, les prolétaires maîtres d'une poudrière et d'un magasin d'armes; puis un grand silence au bivouac comme la veille d'une bataille décisive.

Soit prescience d'un mouvement d'insurrection inévitable, soit désir de délibérer sur les affaires graves, le roi était arrivé de Saint-Cloud, sa résidence, le 5 juin à midi. A cette heure déjà la démonstration produite par le convoi du général Lamarque avait fait naître une vive inquiétude, et le conseil s'était déclaré en permanence. Tous les ministres étaient présens, disposés à prendre les mesures nécessaires

quer les illégalités et les immoralités de tant de régimes précédens, pour avancer son œuvre de démolition des principes et des engagemens de notre Révolution de Juillet 1830; elle n'en finira pas moins, malgré nos mécomptes, par accomplir les destinées et les vœux de toute ma vie.

« Lagrange, 13 juin 1832.

« LAFAYETTE. »

dans ces circonstances difficiles. A trois heures on apprit les premiers cris séditieux poussés sur les boulevards, près de la Bastille, et le commencement de la lutte. Les rapports de la police disaient que les républicains cherchaient un engagement sérieux; et comme le maréchal Soult ne voulait pas une victoire douteuse, ordre fut donné à toutes les troupes dans le rayon de quinze lieues de se mettre en marche des extrémités vers le centre, afin d'être réunies à Paris dans la journée du 6 juin, cavalerie, infanterie, artillerie. Cet ordre pouvait mettre sous la main du gouvernement cinquante mille hommes de bonnes troupes, sans compter les gardes nationales de Paris et de la banlieue, également convoquées. C'était le même système que le maréchal avait suivi à l'égard des ouvriers de Lyon : la sédition avait été étouffée sous les immenses masses de troupes; et c'est en vérité le meilleur moyen, parce qu'il y a moins de sang répandu.

Il faut dire que l'aspect sous lequel se présentait la question sociale, et surtout la pensée qu'on voulait lui donner, devait grandir la force morale du gouvernement. Ce n'était pas une simple difficulté de système politique, mais le pillage des propriétés : les récits qui se répandaient dans la bourgeoisie sur les premières démonstrations des républicains avaient donné la mesure de ce que les prolétaires pouvaient oser : ils faisaient peur. Le premier symbole élevé dans ces funérailles du général Lamarque, c'étaient le drapeau et le bonnet rouges : on en appelait aux souvenirs les plus lamentables de la Révolution française, non plus ceux de 1789, l'époque parleuse et enthou-

siaste du drapeau tricolore, chère à la bourgeoisie, en rapport avec ses goûts; mais on entrait en plein 93, cette époque de funèbre mémoire, qui avait substitué l'énergie de la Convention à la mollesse de la Constituante. Ces bruits répandus, exagérés peut-être à dessein, devaient donner à la bourgeoisie un violent sentiment de colère contre ces hommes d'opinions extrêmes qui ne pouvaient laisser ni le commerce paisible ni la propriété en repos; dès-lors le gouvernement fut entouré d'une force morale plus considérable. Le ministère put beaucoup oser, parce qu'il avait pour lui l'opinion colère, impatiente de la garde nationale qui ne voulait plus faire aucun quartier à des opinions si turbulentes. Il n'y a rien de plus implacable que les classes moyennes quand elles sont irritées; elles pardonnent moins que les troupes régulières ce qui trouble leur repos : on en eut un nouvel exemple. Le soir, sur les boulevards, quelques-uns de ces prolétaires, pris les armes à la main sur la Porte-Saint-Denis, furent fusillés impitoyablement sur le boulevard. Ce fait fut rapporté sans réflexions, sans regrets, comme une chose toute simple (1).

A neuf heures du soir, tandis que les événemens étaient encore incertains et que la victoire n'avait pas prononcé (je dois ici la vérité), une réunion de députés fut mystérieusement convoquée chez M. Laffitte (2); quelle que pût être la nuance de leurs opinions ils n'é-

(1) « Quatre individus, qui s'étaient postés sur la plate-forme de la Porte-Saint-Martin, ont été saisis par la garde nationale et fusillés sur le boulevard » (Récit des événemens des 5 et 6 juin).

(2) Voici dans quels termes vagues tout cela fut rapporté :

« Un député influent appuya vivement une démarche auprès du

taient pas nombreux; mais dans quel dessein cette réunion? On se rappelle qu'après les ordonnances de juillet, chez M. Laffitte s'étaient assemblés les députés opposans à M. de Polignac : là on avait dirigé l'esprit et la marche de la résistance; pour quelques-uns n'y avait-il pas identité de situation depuis le compte rendu? De tous côtés à ce moment, chez M. Laffitte, arrivaient des députations démocratiques, toujours comme en 1830, annonçant presque la victoire de l'émeute. A ce sujet il y eut des paroles fort exaltées; il n'est pas douteux même qu'il en fut prononcé quelques-unes de fort imprudentes et de coupables : le mot *déchéance* circula parmi les étrangers qui s'étaient immiscés dans la réunion des députés. C'était identiquement la même chose que dans les glorieuses journées ; et pour comble de similitude on annonça presque aussitôt l'arrivée de M. de Lafayette qui venait s'aboucher avec ses chers collègues et causer sur la situation. Tout le monde savait la valeur capitale qu'avaient dans la bouche de M. de Lafayette les mots *causer sur la situation*. Pour lui cela voulait dire : prévoir et tâter toutes les éventualités, faire

roi. « Je sais que nous n'avons ni mandat pour cette démarche, ni résultat à en espérer, mais nous devons la faire dans l'intérêt des doctrines que nous représentons. Trois partis nous sont offerts : ou rester neutres, ou nous mettre à la tête des insurgés, ou nous rallier franchement au gouvernement. Le premier parti, je ne crains pas de le dire, serait d'un lâche; le second est contraire à nos devoirs et je dirai à mes sentimens ; quant au troisième, je sais qu'on peut nous accuser de nous rattacher au gouvernement quand la victoire penche en sa faveur. Mais ne pouvons-nous donc nous porter secours au monarque mal conseillé ou menacé, tout en protestant contre le fatal système qui amène ces déplorables conflits? » Sur vingt-sept députés qui se trouvaient à cette réunion, dix-sept furent d'avis d'une démarche auprès du roi, et dix la jugèrent inutile et sans but.

table rase, et examiner si le cas échéant, il n'y avait pas quelque combinaison meilleure que ce qui existait ; M. de Lafayette, sans aucun engagement pris d'avance et jetant toujours sur jeu le principe de la souveraineté populaire, pouvait tout mettre en question ; les gouvernemens n'étaient pour lui que des formes, des moyens transitoires, sans préférence de l'une sur l'autre. On causa donc sur la situation, c'est-à-dire sur toutes les éventualités, changement de ministère, retour vers la pensée de Juillet, etc. Je ne crois pas que la déchéance fut sérieusement discutée; les membres présens à cette conférence devaient connaître assez la situation des esprits pour savoir qu'une telle résolution n'aurait pas de chance de succès, et que dès-lors il ne fallait pas s'y engager. On parla une fois encore d'une adresse, d'une démonstration politique, d'une députation même envoyée auprès du roi : or, M. de Lafayette, qui s'avançait singulièrement par les idées, reculait sans cesse devant les actions et les démarches : on lui proposa d'aller auprès du roi pour lui exposer les griefs de l'opposition ; il s'excusa sur toutes choses, ne voulant s'associer ni à une protestation ni à une démarche, répétant sans cesse avec son impertinence de gentilhomme « qu'il connaissait l'auguste personnage auprès duquel on voulait l'envoyer ; que ses efforts seraient inutiles ; que celui-ci avait un système fixe dont il ne se départirait jamais, et qu'il fallait renoncer à toute remontrance : n'avait-il pas vingt fois essayé de l'éclairer ? vains efforts devant une volonté immuable ! » Cette première réunion se sépara vers le milieu de la nuit. Dans le vrai, à cette heure comme tout était incertain, la victoire

pour les insurgés aussi bien que le succès pour le pouvoir, M. de Lafayette voulait ne prendre d'engagement avec personne, attendre les événemens, et se poser selon que l'avenir pourrait se dessiner. Jusque-là on allait aux informations, et tout révélait une lutte immense pour le lendemain. Le petit comité demi-conspirateur se donna rendez-vous pour dix heures : c'était prendre le temps assez long pour la réflexion et la décision.

Alors le conseil des ministres était informé de la gravité de l'émeute sur tous les points de Paris, et les conseillers de la couronne résolurent de pousser vigoureusement la répression ; on n'était plus dans la légalité absolue, la démocratie avait levé l'étendard de la révolte, il fallait donc marcher droit à elle sans tenir compte de la Charte ; et ce fut peut-être la situation la plus bizarre deux ans après les ordonnances de Juillet. Dès le matin du 6, plusieurs questions furent posées en conseil devant le roi, entre autres celle de l'état de siége pour Paris. Cette mesure extrême était prévue par le texte même de la loi, puisque la révolte armée menaçait la cité tout entière. Qui pourrait d'ailleurs s'y opposer ? L'état de siége avait été récemment demandé par le parti patriote contre les Vendéens ; il ne pouvait y avoir deux droits politiques, l'un pour les révoltés de la Vendée, l'autre pour ceux de Paris. Cependant rien ne fut résolu immédiatement ; le roi opposé à l'état de siége fit observer « qu'il fallait attendre, voir la tournure que prendraient les événemens ; employer la répression armée d'abord, puis on verrait ce qu'il faudrait faire de la victoire au moment décisif. » Cette opinion fut partagée par la majorité

du conseil : avant de marcher droit à la rigueur, il fallait se réserver la conduite des événemens et ne pas en livrer la solution au hasard ([1]).

Comme on avait appris tout ce qui s'était passé chez M. Laffitte et ce qu'on y avait discuté, il fut un moment question de l'arrêter ainsi que M. de Lafayette, résolution grave, hardie, une façon de coup d'État ; et l'opinion de quelques-uns des ministres fut que la lutte étant franchement engagée on n'avait plus de ménagement à garder envers des conspirateurs. Le général Sébastiani et le maréchal Soult s'opposèrent à cette mesure d'arrestation qui n'aurait aucun but, puisqu'il n'y avait rien eu de décidé réellement chez M. Laffitte; il fallait surtout enlever la question par la victoire. Le roi fut tout-à-fait de cet avis; il aurait cautionné M. Laffitte qu'il savait lui être personnellement dévoué; quant à M. de Lafayette le prince connaissait son caractère de vieillard un peu écervelé mais incapable de prendre une mesure violente, trop en haine d'ailleurs, par son passé, au parti jacobin pour croire qu'on pen-

([1]) M. de Bondy publiait la proclamation suivante vingt fois répétée depuis cinquante ans :

« Habitans de Paris ! vous avez frémi dans le cours de cette journée des attentats dont les factions ont affligé quelques coins de cette capitale, sous prétexte de rendre hommage à la mémoire d'un brave dont la famille et les amis s'indignaient comme vous de ces sacriléges excès. Le gouvernement du roi, créé par le vœu national, vous annonce aujourd'hui qu'il saura remplir la mission que la France lui a confiée. Rassurez-vous, il est fort de votre confiance, il la justifiera !

« Des hommes désespérés des échecs éprouvés dans le midi, dans l'ouest, par les ennemis éternels de nos libertés, des hommes qui se sont vantés d'appeler l'anarchie au secours de la contre-révolution, ont tendu la main aux ennemis de la monarchie constitutionnelle. Le carlisme et la république se sont levés à-la-fois aujourd'hui contre le trône de Juillet, l'un espérant se servir de l'autre pour préparer son triomphe. Habitans de Paris ! vous vous souvenez de

serait jamais à lui donner la direction d'un mouvement. Les mandats d'arrêt durent s'appliquer seulement à MM. Garnier-Pagès, Cabet, Laboissière, chefs du parti conspirateur et trop peu importans pour que cette mesure fît grand bruit: ceux-ci étaient plus obscurs et plus immédiatement liés au parti agissant. Enfin trois ordonnances délibérées en conseil portaient, l'une, le licenciement des quelques débris de l'artillerie de la garde nationale dont, par tolérance, on avait permis le rétablissement; les deux autres, la dissolution des Écoles Polytechnique et d'Alfort ([1]); mesure sévère, mais justifiée par la conduite des élèves qui s'étaient affranchis de toute obéissance et de toute hiérarchie en brisant les portes de leurs salles d'études, et en se joignant à l'émeute; on se réservait de procéder plus tard à une nouvelle organisation. Comme on craignait aussi que des proclamations ne fussent jetées parmi les ouvriers, dès la nuit, la police fit briser les presses du journal la *Tribune*, et dans la nécessité de donner à cette rigueur un caractère d'impartialité, la même mesure fut prise

l'essai de république qui a décimé vos familles : la république est restée la terreur des bons, parce qu'elle fut le règne des méchans. Vous savez aussi ce que la contre-révolution vous préparait : ces deux fléaux se sont unis aujourd'hui contre vous...»

(1) *Ordonnances du roi du 6 juin 1832.*

« Louis-Philippe, etc. D'après le compte qui nous a été rendu des graves désordres auxquels un grand nombre d'élèves de l'École Polytechnique s'est livré : 1° En forçant la consigne de l'École pour aller se joindre aux séditieux et en prenant part aux actes de rébellion dont les fauteurs de l'anarchie se sont rendus coupables; 2° En revenant à deux reprises chercher à séduire les élèves qui sont demeurés fidèles à leur devoir, et ayant manifesté l'intention de leur enlever les armes de l'école que ces derniers élèves ont constamment défendues avec honneur. Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de la guerre, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1. Les élèves de l'École

contre les presses de la *Quotidienne;* elles furent détruites et le domicile du journal envahi : on en était ainsi arrivé tout juste aux ordonnances de M. de Polignac, avec cette seule différence que la bourgeoisie soutenait cette fois le coup d'État, et usait d'un article 14 qui n'existait plus dans la Charte ; tandis qu'en juillet 1830 cette même bourgeoisie luttait ouvertement contre la Restauration qui invoquait cet article alors existant. Ce rapprochement devait prouver deux choses : 1° que les constitutions politiques, origine de maints embarras dans les temps calmes ne servent à rien dans les crises, chacun se donnant le droit de les mettre de côté; 2° que les mêmes mesures sont légitimes ou illégitimes à raison de l'état des esprits, et que ce qui fait une révolution la veille consolide le pouvoir le lendemain.

Un ordre plus capital émana du conseil des ministres ; le maréchal Soult déclara que comme à Lyon il allait prendre la direction du mouvement armé contre les rebelles et se mettre à la tête des troupes pour une sérieuse journée, puisque la république présentait la bataille il fallait l'accepter. D'après l'ordre du maréchal toutes les barricades devaient être simultanément enlevées, ou pour mieux dire écrasées sous la

Polytechnique sont licenciés, et rentreront immédiatement dans leurs familles. — Art. 2. L'École Polytechnique sera immédiatement réorganisée. — Art. 3. Les élèves de l'École Polytechnique qui, demeurés fidèles à leur devoir ont défendu avec honneur les armes de l'école, feront partie de l'école réorganisée dont ils composeront le noyau.»

« Louis-Philippe, etc. — Art. 1. Le corps d'artillerie de la garde nationale de Paris est dissous. — Article. 2. Il sera procédé ultérieurement à la réorganisation de ce corps. »

« Louis-Philippe, etc. — Article 1. L'école royale vétérinaire d'Alfort est licenciée. — Article 2. Notre ministre du commerce et des travaux publics nous en proposera la réorganisation s'il y a lieu. »

masse des forces. Comme la bourgeoisie était très animée contre l'émeute, on appellerait sous les armes toute la garde nationale, dont les compagnies seraient intercalées parmi la ligne; on masserait des bataillons de cette garde, le feu serait simultané; comme dans une bataille régulière les lieutenans-généraux seraient placés sous le commandement du maréchal; trois divisions d'infanterie, deux divisions de grosse cavalerie, l'artillerie de Vincennes et de l'Ecole militaire devaient seconder les colonnes d'attaque. Par le déploiement de telles forces on espérait que les républicains comme les ouvriers de Lyon se rendraient à discrétion sans oser une résistance inutile.

On se trompait; les progrès de la rébellion étaient graves, et le matin à l'aurore du 6 juin Paris présentait un aspect sinistre et curieux à-la-fois ([1]). Les insurgés étaient maîtres sur tous les points; dans toutes les petites rues on trouvait des bandes armées qui attaquaient vivement les postes isolés et portaient le dés-

([1]) Voici dans quels termes le ministère fit connaître aux préfets par le télégraphe, les troubles de Paris :

Paris, le 6 juin 1832 à 7 h. 1/2 du matin.

« Les factions carliste et républicaine réunies ont essayé une insurrection à Paris, à l'occasion des funérailles du général Lamarque. L'enthousiasme des gardes nationales de Paris et de la banlieue et des troupes de ligne est à son comble, le roi est venu se placer au milieu d'elles. La révolte est réprimée partout. Le gouvernement sévira ici comme ailleurs, contre les perturbateurs du repos public. Tenez-vous sur vos gardes et réprimez vigoureusement toute tentative criminelle.

Paris, le 6 juin 1832, à midi.

« L'ordre règne dans tout Paris. Les factions unies ont été terrassées. Le gouvernement prend des mesures décisives contre les fauteurs et les auteurs de l'insurrection. La garde nationale de Paris et de la banlieue et les troupes de ligne ont fait admirablement leur devoir. Prenez toutes les précautions nécessaires pour comprimer, dans votre département, toute tentative qui serait faite. Le gouvernement a les yeux sur vous. »

ordre dans leurs rangs ; des barricades se dressaient jusqu'au Palais-Royal. Parmi ces jeunes hommes des sociétés secrètes respiraient une ardeur, une intrépidité, un héroïsme auxquels l'histoire doit un juste hommage : c'étaient les dignes fils des énergiques jacobins. A 6 heures le roi déjà debout descendit dans la cour des Tuileries; le dessein du prince était de noblement s'associer au danger en visitant lui-même les postes de la ville. La nuit la garde nationale de la banlieue, sur-le-champ convoquée, était arrivée à Paris par masses compactes, bien armée, pleine d'un enthousiasme indompté, quelque chose de vigoureux aussi, mais en même temps d'implacable et d'étranger aux douces mœurs de la civilisation. A mesure que ces bataillons arrivaient, le roi les passait en revue avec une fermeté remarquable leur adressant à chacun quelques paroles encourageantes : l'opinion générale parmi ces bataillons agrestes était que Paris était livré à une bande d'égorgeurs et de pillards. Ils marchaient donc avec un grand enthousiasme presque tous sous de vieux officiers, lorsque le maréchal disposant de toutes ses forces ordonna l'attaque des barricades ([1]).

Il était dix heures, le soleil éclatant, les troupes

([1]) «.... Le 6 juin, dès quatre heures du matin, le rappel a été battu dans tous les quartiers ; les gardes nationaux se sont présentés en assez grand nombre. Toutes les légions ont été conduites dans la cour des Tuileries. A sept heures, Sa Majesté les a passées en revue. Le roi a été parfaitement accueilli. Les cris de *Vive le roi !* mêlés de ceux *à bas les carlistes ! à bas les républicains !* n'ont pas cessé de retentir pendant que Sa Majesté parcourait le front des lignes, encourageant par des paroles bienveillantes les officiers et les gardes nationaux. Des cartouches ont été distribuées à la garde nationale. Les gardes nationales de la banlieue étaient venues se réunir à la garde nationale parisienne» (Récit des événemens des 5 et 6 juin.)

échelonnées sur le boulevard depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la Bastille offraient près de trente mille hommes. Sur les quais, une masse non moins formidable s'accumulait de manière à étreindre, à étouffer la révolte entre deux bras de fer. Devant des forces si imposantes les républicains avaient opéré un mouvement de concentration, défendant les barricades les unes après les autres, ici une rue, là un passage, avec la mâle intrépidité des vieux Jacobins. Ainsi refoulé de rue en rue, soutenant leur retraite par un feu bien nourri, réduits à un petit nombre, ils se concentrèrent dans un seul point : la rue des Arcis, le cloître Saint-Merry, la rue de la Verrerie; et plus ce point était resserré, plus la défense devenait terrible. Comment attaquer dans une position, qui était pour ainsi dire une forteresse, des hommes décidés à se faire martyrs de leur opinion? A midi, ce mouvement de concentration était entièrement opéré; l'église, le cloître Saint-Merry étaient au pouvoir des insurgés : ils s'y barricadaient, s'y fortifiaient avec un rare courage; on aurait dit qu'au milieu du Paris du XVIIIe siècle, dans la cité, il se dressait une citadelle ennemie : nouvelle bastille que défendaient aujourd'hui ceux qui s'appelaient les amis, les soldats du peuple et de la liberté.

Lorsqu'on veut se faire une juste idée du combat qui se prépare, il faut se porter sur son théâtre même, au centre des vieux quartiers de Paris qui gardent encore les noms des Xe et XIe siècles; là se trouve l'église Saint-Merry (abréviation populaire de Médard, le saint paroissial de la cité); l'église a de fortes murailles, et derrière se trouvaient autrefois les débris d'un

cloître aujourd'hui en ruines; par tous les côtés de petites rues aux noms bizarres de *Brise-Miche, Taille-Pain, Pierre-au-Lard*, souvenirs des professions concentrées autrefois dans ces quartiers populeux. Ici s'étaient fortifiés les soldats de l'insurrection. En dehors du cloître Saint-Merry il n'y avait plus que des groupes de républicains çà et là dispersés; se battant avec un merveilleux courage, tantôt derrière une maison, tantôt à l'abri d'une barricade, toujours alertes devant le feu. A midi les points de communication depuis les Tuileries jusqu'à la Bastille avaient vu disparaître leurs barricades; les troupes, libres de les parcourir en tous sens, n'eurent plus à repousser que des attaques partielles. Avec ce succès incontesté il y eut néanmoins de grandes terreurs; tout-à-coup sur un point, sur un autre, vingt ou trente hommes déterminés apparaissaient, faisant un feu de désespoir, s'embusquant derrière chaque borne, derrière chaque porte. La garde bourgeoise mêlée à la troupe de ligne tint bon partout, et n'oublia pas que, gardienne de la liberté elle l'était aussi de l'ordre public.

Au milieu du feu, les barricades encore debout, le roi Louis-Philippe résolut de parcourir Paris, entouré de ses enfans, pour encourager la ligne et la garde nationale de ses paroles et de son exemple ([1]). Accom-

([1]) Paris, 6 juin.— « A midi, le roi est monté à cheval, Sa Majesté accompagnée de M. le duc de Nemours, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce, du maréchal Gérard, de tous les aides-de-camp et officiers d'ordonnance, et de plusieurs pelotons de carabiniers, de dragons et de gardes nationaux à cheval, a parcouru la rue de la Paix, la place Vendôme et les boulevards. Les cris de *Vive le roi* ont retenti partout sur le passage de Sa Majesté. »

pagné d'un nombreux état-major, le front haut et calme, avec cet impassible et courageux sang-froid qui ne trahissait aucune émotion, le prince visita tous les postes des boulevards et des quais, disant quelques mots à chacun, avec cet esprit naturel du gentilhomme et du Bourbon. Le roi sentait bien que dans une si grave circonstance il devait sans retard ni prétexte payer de sa personne; lorsque la bourgeoisie entière s'exposait à la mort pour défendre son gouvernement, c'était pour lui un devoir de se mettre à sa tête. Cette revue dura plus de deux heures, au milieu des vives acclamations; Louis-Philippe rentrait à peine aux Tuileries, lorsqu'un aide-de-camp lui annonça que MM. Laffitte, Arago et Odilon-Barrot demandaient l'honneur de l'entretenir. Le roi était alors dans les petits appartemens de sa sœur, madame Adélaïde, le conseil de fermeté dans les jours de péril, et il répondit aussitôt qu'il était prêt à recevoir ces messieurs.

Que s'était-il donc passé dans la réunion chez M. Laffitte qui pût déterminer cette démarche de quelques députés de l'opposition extrême, signataires du compte rendu ? Que venaient-ils faire au château et quelle était leur mission dans une semblable crise? C'était encore une similitude avec les événemens de Juillet 1830 que cette visite aux Tuileries de MM. Arago et Laffitte : n'étaient-ils pas venus auprès du maréchal Marmont, il y avait deux années à peine? Accouraient-ils pour se placer comme la première fois entre le pouvoir et la rébellion? Voici les faits: j'ai dit que le 5 juin au soir un petit groupe de députés s'était réuni chez M. Laffite; en se séparant ils avaient promis de

se retrouver le lendemain à dix heures, afin d'aviser dans la crise. Le soir tout était douteux; le lendemain les choses n'étaient plus dans le même état que la veille; les mouvemens vigoureux du maréchal Soult faisaient pressentir que l'insurrection serait comprimée. On ne pouvait donc plus discuter les *en-cas* perfides de M. de Lafayette, supposer les éventualités de M. Laffitte; la victoire resterait incontestablement au roi; dès-lors une députation ne pouvait avoir d'autre objet que d'arrêter les excès du triomphe et de tâcher surtout que la crise actuelle profitât en quelque façon aux opinions du compte rendu. C'était mal choisir son temps. Les pouvoirs victorieux tirent le meilleur parti possible de leurs succès, c'est leur droit; et d'ailleurs quel était le dessein de l'opposition de gauche? Pouvait-on la croire bien franche, après qu'elle avait, par ses manifestations, excité au plus haut point les haines, les oppositions au gouvernement. Que venaient faire ces députés aux Tuileries? c'était au moins une fausse démarche; et il faut rendre cette justice à M. de Lafayette, qu'il avait eu le bon instinct de décliner toute espèce de solidarité : « cette tentative sera inutile, avait-il répété; je connais le prince, et une résolution chez lui est immuable; le système, qu'il a adopté, il ne s'en départira pas. » Cependant MM. Laffitte, Odilon-Barrot et Arago accouraient aux Tuileries pour solliciter une audience solennelle (¹).

Dès que le roi sut l'arrivée des députés, avec sa politesse habituelle il les accueillit. Les députés ne

(¹) M. de Lafayette n'avait paru qu'un moment à cette séance du matin chez M. Laffitte; il craignait une résolution.

purent s'empêcher de remarquer la sérénité calme de sa physionomie et son peu d'émotion; il les pria de s'asseoir de la voix et du geste, et lui-même prit place dans son fauteuil, devant cette petite table, la même qu'avait Louis XVIII. Alors M. Odilon-Barrot, avec sa parole élégante mais prolixe dans ses développemens, s'exprima en ces termes : « Notre démarche auprès de Votre Majesté, nous le savons, sera calomniée ; mais, forts de nos intentions, et assurés que vous nous rendrez justice, nous venons vous entretenir des déplorables événemens qui ensanglantent la capitale. Notre démarche est entièrement ignorée du public. Ainsi ce ne sont ni des conditions, ni des remontrances que nous vous apportons ; nous venons seulement déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Dans cette route, sire, permettez-nous de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter quand on y est entré. Vous allez triompher au nom des lois, et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français [1]. »

C'était se poser sur un terrain de requête et de prière; la veille aurait-on tenu le même langage, n'aurait-il pas eu quelque chose de plus fier et de plus impératif? Le roi interrompit M. Barrot : « A qui la faute de tous ces désordres? qui doit répondre de ce sang? Quel-

[1] Il faut rendre cette justice à M. Odilon-Barrot qu'il était alors fort opposé à toute espèce de changement; il voulait des choses impossibles, mais non pas un bouleversement radical, et en ce point, il se séparait déjà de M. de Lafayette.



ques misérables ont profité des obsèques du général Lamarque pour attaquer à force ouverte mon gouvernement, pour fusiller la garde nationale et la troupe de ligne! Mon devoir n'était-il pas tracé? je ne sais, au surplus, quels renseignemens vous avez pu recueillir. Quant à moi, je crois que la résistance va cesser : le canon que vous entendez est celui qu'on a fait avancer pour forcer, sans perdre trop de monde, le cloître Saint-Merry dans lequel les factieux se sont renfermés. » M. Barrot, visiblement ému de ce bruit du canon qui faisait vibrer les vitres du château, répéta à-peu-près les mêmes doléances : « La victoire sera complète, je n'en doute pas, sire, mais il faudra de la clémence; il ne faut pas s'enivrer du triomphe, il ne manquera pas de gens qui pousseront Votre Majesté à des mesures de violence, ce qui ne pourrait que conduire à une catastrophe inévitable (1). » Et le roi répondit encore : « Je ne devine pas ce qui peut vous faire supposer qu'on me conseillera des mesures violentes. Durant la promenade que je viens de faire dans Paris j'ai souvent entendu crier : *Sire, une prompte justice* (2)! En rentrant j'ai informé M. Barthe de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours. Cela suffit, je crois; la justice aura donc son cours régulier sans violences d'aucune espèce (3). » Alors se firent entendre quelques aigres paroles de M. Laffitte plus visiblement affecté que ses

(1) C'était un peu la manière de Mirabeau dans ses adresses; la forme respectueuse, mais le ton impératif.

(2) Ceci était exact; la garde nationale avait été fortement exaspérée.

(3) L'état de siége ne fut arrêté

collègues. « Il ne suffit pas de punir, sire, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la marche des affaires, voilà toutes les causes du désordre ([1]). »

M. Laffitte entrait ici dans les griefs de l'opposition suivant le système du compte rendu; mais il y entrait d'une manière vague, sans rien préciser, ce qui fit répondre au roi avec une parole un peu brusque et irritée : « Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Je sais bien que la presse travaille chaque jour à *me démolir*, mais c'est à l'aide du mensonge. Y a-t-il jamais eu, je vous le demande, une personne contre laquelle on ait vomi plus de calomnies? » Et ici le roi avait raison; le dernier des Français était garanti dans sa vie privée, dans son honneur, le prince seul pouvait être attaqué, flétri avec impunité. Sans s'arrêter ni répondre à ces paroles amères et graves, M. Arago dit que désormais ce ne serait pas contre le roi qu'on jetterait ces calomnies, mais contre l'opposition, et à ce sujet il fit une profession de foi désintéressée que personne ne lui demandait, surtout dans sa position si splendide de traitemens, de popularité, de renommée : « Je déclare

que le lendemain, bien que l'ordonnance porte la même date que celles qui licencient les écoles et l'artillerie de la garde nationale.

([1]) L'attitude de M. Laffitte en présence du roi était toujours un peu embarrassée, parce qu'il savait bien ce qu'il lui devait. Il s'en vengeait ensuite dans les *a parte*. L'engouement de sa personnalité ne lui laissait pas la parole convenable.

qu'il ne sera au pouvoir de Votre Majesté ni demain, ni dans un an, ni jamais, de rien faire pour moi; que jamais, et je donne à ce mot le sens le plus étendu, je n'accepterai aucun des emplois grands ou petits dont le gouvernement dispose; qu'aussitôt que l'état du pays me permettra de quitter, sans déshonneur, les fonctions législatives auxquelles la confiance de mes concitoyens m'a appelé, je me livrerai sans partage aux travaux scientifiques que j'eusse dû peut-être ne pas abandonner, et dans lesquels je n'ai rien à attendre que de mes propres efforts (¹). »

Pourquoi ces protestations? Pour dire que l'on s'adressait au monarque sans arrière-pensée d'ambition, par un simple désir de bien public. Le roi fort expérimenté souriait en écoutant tous ces grands désintéressés, ces martyrs, dont l'histoire était écrite au budget. Cette déclaration faite, M. Arago se prit à exprimer les griefs que l'opposition avait répétés vingt fois dans les journaux, à la tribune, partout : « les libertés publiques menacées, aucune franchise dans le gouvernement constitutionnel; il était indispensable que le roi imprimât à son gouvernement une marche différente; le prince était sans popularité. » A ce mot le roi interrompit vivement M. Arago : « Vous venez de dire, monsieur, que ma popularité a été ébranlée. Il y a là quelque chose de vrai; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre, c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuelle-

(¹) Il y avait ceci de particulier dans la position de M. Arago, qu'en parlant toujours hautement de sa passion pour les sciences, il se mêlait incessamment à la politique; je crois que ses goûts avoués étaient dominés par ceux qu'il affectait de répudier.

ment l'objet; c'est la conséquence des manœuvres haineuses, soit des républicains, soit des carlistes, et par lesquelles ils veulent me briser. Quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, si peu ou si mal défendu, j'en ai pris mon parti. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les carlistes ? Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constans les ancêtres de ceux qui aujourd'hui sont les meneurs du parti carliste... On a beaucoup parlé d'un programme de l'Hôtel de Ville : c'est un infâme mensonge, j'en appelle sur ce point à M. Laffitte. ».

Le prince voulait avoir le cœur net sur ce grand mot que M. de Lafayette jetait dans toutes les discussions. M. Laffitte, qui aurait pu s'exprimer d'une manière précise, garda un silence prudent sur une interpellation si directe pourtant ([1]); il savait que le roi disait vrai, mais il ne voulait pas se compromettre avec les amis qui invoquaient incessamment le programme de l'Hôtel de Ville; le prince continua : « Il est faux que j'aie fait aucune promesse. Aussi c'est avec indignation que j'ai vu aujourd'hui, dans un discours prononcé aux funérailles du général Lamarque par une personne que je ne connais pas, qu'on y a parlé d'engagemens solennellement acceptés, lâchement oubliés depuis. La Révolution de 1830 s'est faite aux cris de *Vive la Charte!* C'est la Charte que le peuple demandait; c'est la Charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit je

([1]) Il y a une chose curieuse pour ce programme de l'Hôtel de Ville, c'est que plusieurs fois le prince interpela, soit M. de Lafayette, soit M. Laffitte, et que tous répondirent d'une manière équivoque.

n'avais donc rien à promettre, et en fait je n'ai rien promis. Dès mon arrivée au trône j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me paraît bonne encore aujourd'hui. Prouvez-moi que je me trompe et je changerai, jusque-là je dois persister : je suis un homme de conscience et de conviction. »

M. Arago crut nécessaire de développer et de préciser les plaintes de l'opposition : « Le carlisme qui levait la tête, les haines politiques portées à un haut degré de violence, la position qui depuis un an avait empiré, enfin tout ce qui avait, disait-il, diminué l'affection qu'on portait au roi : — Vous vous trompez monsieur, reprit le prince en l'interrompant encore, je viens de traverser tout Paris ; vous ne sauriez vous figurer comment j'y ai été reçu. Jamais je n'avais entendu des cris plus unanimes et plus vifs de *vive le Roi!* Jamais la garde nationale ne me parut plus dévouée. » L'enthousiasme avait été grand, unanime en effet, et l'opposition choisissait mal sa journée pour faire entendre des doléances alors que toute la population avait entouré le monarque. M. Arago continua : « Je ne suis point surpris que des cris nombreux de *vive le roi!* soient sortis des rangs de la garde nationale ; ces cris, s'il m'est permis de les traduire, exprimaient la ferme volonté de conserver votre dynastie sur le trône. Mais on se tromperait, je crois, si l'on voulait y voir une approbation implicite du système du 13 mars. » Ici nouvelle explication du roi, très nette sur sa politique : « J'ai remarqué, messieurs, dit Sa Majesté, que vous appelez tous mon système de gouvernement, le système du 13 mars. Cette dénomination, je dois vous en avertir, est tout-à-fait impropre. Le système que nous suivons

aujourd'hui est celui que j'adoptai, après de sérieuses réflexions, en montant sur le trône; c'est aussi de point en point celui qui dirigeait l'administration dont M. Laffitte était le président. »

M. Laffitte devait encore une explication, et cette fois, interpelé directement par le roi, il la donna, mais en termes peu précis, et en recourant à de vagues généralités. « Ce ne serait ici ni le lieu ni le moment d'expliquer, dit-il, comment il est arrivé que diverses mesures de ces deux ministères si dissemblables ont eu, contre ma volonté, plus de ressemblance que je ne l'eusse désiré. — Ces vues, je le répète, reprit le roi, étaient absolument identiques, vous le savez, monsieur Laffitte; j'ai lu au reste votre compte rendu, et je n'y ai rien trouvé de neuf, de précis, de véritablement accusateur. — Mais le licenciement de la garde nationale, répliqua M. Arago, par exemple celle de Perpignan? — C'est bien peu de chose. — Et les troubles de Grenoble? — Ils ont été les manœuvres d'un parti. — Et les ménagemens envers les carlistes qui occupent aujourd'hui toutes les places, reprit M. Barrot, et le refus de sanction à la proposition Bricqueville? — Eh bien! dit le roi, je conviens que j'avais une vive répugnance à signer un acte de confiscation de 600,000 francs de rentes appartenant à une famille proscrite. Il est de l'honneur de la France que cette famille n'en soit pas à recevoir l'aumône de l'étranger. Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berri, qui est la nièce de la reine, soit arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénoûment sanglant. Je me

suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles I[er] eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône. Jacques ne fut que banni, et sa race fut éteinte sur le continent. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de vouloir donner des gages sanglans à la Révolution : je n'entends pas l'imiter. »

Aussitôt M. Arago se jeta dans le vague de la politique étrangère : « Si l'on eût parlé pour l'Italie avec le même courage que pour la Belgique, jamais les Autrichiens ne seraient entrés dans les Légations, et c'est une triste condition que de l'avoir souffert. — Vous parlez de nos menaces envers la Belgique, dit le roi, en souriant, mais ces menaces ne pouvaient avoir grand effet, car savez-vous combien nous avions de troupes alors? Nous avions soixante-dix-huit mille hommes en comptant l'armée d'Alger ; soixante-dix-huit mille, pas davantage (¹), et vous vouliez faire la guerre avec cela. — Sire, quelle a été la conduite de M. de Saint-Aulaire, et ses faiblesses envers le Pape? » Le roi dut prendre la peine de réfuter successivement toutes ces objections d'hommes spirituels sans doute, mais profondément incapables d'affaires ; puis, se grandissant à toute la hauteur de sa mission, le prince parla de lui-même, de ses soucis, de ses efforts pour le triomphe des doctrines libérales, il se déclara favorable à la liberté de la presse. « Je sais tous les inconvéniens qui en résultent ; je sais que l'indulgence du jury fait quelquefois beaucoup de mal, mais il n'y a pas de remède

(¹) C'était ici toute la vérité : les généraux d'expérience savaient bien que l'on ne pouvait faire la guerre, dans les premiers six mois de la révolution et que les forces n'étaient que sur le papier.

possible ; aussi me suis-je constamment opposé aux mesures d'exception que Périer me proposait souvent, quand il était dans ces accès de colère qui nous ont nui plus d'une fois ([1]). »

La conversation était déjà fort longue, et M. Barrot fit observer que ce serait abuser peut-être des momens du roi que de rester plus long-temps. « Il est de mon devoir d'écouter tout le monde, et vous, messieurs, plus que d'autres ; n'ai-je pas donné audience à M. Mauguin et à M. Cabet ? » M. Odilon-Barrot fit justement observer que les opinions du roi et celles de l'opposition étant si différentes, la conversation ne pouvait plus avoir d'objet. « Vous vous trompez, monsieur, dit le prince ; la difficulté de notre position tient à ce qu'on ne me rend pas assez justice, à ce que la malveillance cherche à me renverser : je la vois surgir de toutes parts. Si j'assiste au conseil des ministres, l'État est perdu au dire de tous les journalistes ; dès ce moment il n'y a plus de gouvernement constitutionnel ; et cependant dans ce conseil dont on veut me tenir éloigné, ce n'est certainement pas par mon influence qu'on prendra des déterminations illibérales. Ce matin, par exemple, il y avait des avis pour la mise en état de siége, et je m'y suis formellement opposé. Les lois suffisent, je ne veux régner que par les lois. » Puis continuant : « A propos, je disais tout-à-l'heure que je n'avais rien trouvé dans votre compte rendu : je me trompais ; je me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus achar-

([1]) Tel était le jugement que portait le prince sur M. Casimir Périer : il le considérait comme un homme d'honneur, de probité, nécessaire pour la répression, mais d'un esprit têtu et violent.

nés, que vous m'accusez aussi d'être insatiable de richesses. » — M. *Barrot* et M. *Arago* ensemble : « Sire, cela ne se trouve point dans le compte rendu, nous en sommes certains. » — M. *Laffitte :* « Messieurs, n'insistez pas, cela s'y trouve. » — Le *Roi :* « Vous voyez que M. Laffitte s'en souvient. Vous m'accusez de vouloir entasser richesses sur richesses. » Et M. Arago répondit : « Nous avons seulement dit que les ministres avaient demandé pour Votre Majesté une liste civile trop forte. Telle a été notre intention. »

Les députés se levèrent simultanément, et M. Odilon-Barrot dit : « Vous voyez devant vous, sire, trois hommes qui ne sont inspirés que par l'attachement qu'ils portent à la France et à Votre Majesté. M. Arago est un homme de science; il avait trouvé le bonheur et la gloire dans l'étude, et il maudit aujourd'hui la politique qui l'empêche de se livrer à ses occupations favorites; M. Laffitte a assez goûté du pouvoir pour en être complétement désenchanté; et quant à moi, sire, je suis prêt à signer de mon sang ma renonciation absolue à toute place quelconque, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon cabinet et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur. » Le roi, avec un sourire plein de bienveillance, lui dit : « Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez (1), » parole habile, destinée à réveiller dans un député d'op-

(1) Ici le roi prévoyait avec sagacité l'avenir, sachant bien que M. Odilon-Barrot se modifierait nécessairement par l'expérience; il le devinait désireux d'un portefeuille, avec toutes les conditions et les talens pour cette haute position. Le prince ne prenait son abdication politique que pour ce qu'elle valait. L'avenir a prouvé que M. Barrot se placerait sur un meilleur terrain.

position l'espérance d'un ministère dans l'avenir. Puis se résumant, le roi dit : « Enfin, messieurs, que me proposez-vous ? » Et M. Odilon-Barrot prit encore la parole : « Une proclamation dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événemens de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la Révolution de Juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet. — Un roi constitutionnel, répondit le prince, ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune. Je ne puis faire connaître personnellement mes sentimens que quand je voyage, et vous aurez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter. »

Ici M. Laffitte d'une voix très pénétrée, avec le caractère théâtral qu'il savait donner certaines fois à ses paroles, s'écria : « Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la Révolution de Juillet : les uns n'y ont vu que la Charte de 1814 un peu améliorée, et un simple changement de personnes ; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. Depuis long-temps la presse a protesté contre le système du 13 mars ; elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque, cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde

nationale; et si, le lendemain, quinze ou vingt mille hommes de ces soldats-citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée. On a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de Juillet (1). »

Pendant que ces paroles étaient dites, le canon continuait à faire vibrer les glaces des Tuileries et le drame de l'émeute touchait à sa fin; il se passait une des scènes militaires les plus formidables des temps modernes, dans la petite enceinte du cloître Saint-Méry. A midi, refoulés sur tous les points, les insurgés avaient placé le siége de la résistance dans les quelques rues qui entourent le cloître et l'église. Tout compté, ces jeunes hommes si braves n'étaient pas au-delà de huit cents, entourés, cernés, pressés par des masses qui s'élevaient à vingt mille hommes, troupes de ligne, gardes nationales de Paris et de la banlieue. L'exaltation des opinions donne apparemment un courage surnaturel, l'idée de martyre est noble et grande, et je n'aime pas qu'on insulte ceux qui se font tuer pour leur drapeau quel qu'il soit; je ne sais pas, je ne veux pas savoir quelle était la valeur morale et sociale de ces hommes, je dis qu'au point de vue du courage et du dévoûment ce furent des héros. En vain, on leur avait fait dire de se rendre, ils refusèrent avec une bravoure digne d'une meilleure cause. Ce fut alors que

(1) M. Laffitte était très disposé à toutes ces allégations vagues qui le dispensaient d'explications plus précises; il était peut-être de mauvais goût à lui ministre que le 13 mars avait renversé, de venir déclamer contre ce système. Il eût été mieux d'enlever légalement la majorité à ses adversaires.

le maréchal ordonna l'attaque vigoureuse par des colonnes d'infanterie; une vive fusillade partie des quais protégea la marche de la troupe de ligne et de la garde nationale qui s'avancèrent intrépidement jusqu'au pied de la première barricade. Cette colonne reçue à bout portant par un feu bien nourri, s'arrêta d'abord, laissant le pavé jonché de morts; puis il se mit un grand désordre dans les rangs, et la colonne recula ([1]). Une nouvelle attaque d'infanterie de ligne eut presque le même résultat, seulement les insurgés se replièrent sur le point central de leur défense. Attaqués, pressés de toutes parts, ils demandèrent un moment à parlementer, à capituler; le maréchal, avec son sang-froid des batailles, tira sa montre, donna dix minutes pour une soumission absolue et à discrétion. Les dix minutes écoulées nouvelle fusillade, feux croisés sur tous les points; l'église et le cloître Saint-Méry étaient devenus comme la Saragosse de la cause républicaine ([2]); il ne fut plus question de se rendre; l'exaltation était arrivée pour tous aux dernières limites; enfin le maréchal ordonna de faire avancer le canon pour fra-

([1]) « A une heure la troupe de ligne a exécuté un feu de file des quais sur la rue des Arcis, et s'est portée au pas de charge, la baïonnette croisée, sur la principale barricade de cette rue. Reçue par une décharge presque à bout portant, elle a été forcée de se replier... De profondes colonnes ont été dirigées pour attaquer le cloître et l'église Saint-Méry. Trois bataillons de la garde nationale de la banlieue se sont avancés d'abord, et repoussés, se sont retirés en désordre. Un bataillon de la ligne a été également fort maltraité dans une seconde attaque.» (Récit des événemens des 5 et 6 juin)

([2]) « A deux heures et demie une batterie d'artillerie a été amenée et a pris position : la canonnade a commencé. Les canons étaient pointés sur la principale porte de l'église Saint-Méry, sur les retranchemens du cloître et

er les retranchemens jusque dans les portes de l'é- s'il le fallait. Le canon tonna dans Paris; les ets brisèrent les portes du sanctuaire et bientôt ce un horrible massacre; aucune grâce ne fut de part et d'autre. Je détourne les yeux de ce fa- pectacle, la guerre civile est affreuse! Des cada- amoncelés, des ruisseaux de sang, des gardes naux et des soldats de la ligne couchés sur le ; la victoire resta complète, mais elle fut lamen- ; si elle sema des haines et des irritations profon- elle donna un plein et juste triomphe à l'ordre ic dont le pays était avide; elle délivra le gouver- ent et la France d'ennemis implacables.

ı prise du cloître et de l'église Saint-Méry finit ›urnée; tout ce quartier avait subi un véri- siége; sauf quelques coups de feu çà et là échan- Paris le soir fut tranquille, quelques boutiques se rirent, mais il demeura au fond des âmes le senti- t d'une réaction profonde; elle avait sa vérité et ıstice, cette colère des paisibles habitans. Depuis long-temps la population de Paris souffrait de ces tions et de ces tourmentes publiques : commerce,

ux maisons de la rue Saint- ı, desquelles partait un feu rier. La canonnade sur les chemens du cloître a été .ée avec vigueur. Le maré- ninistre de la guerre, venu ; lieux, a ordonné lui-même rincipales dispositions de attaque. Les républicains, une résistance qu'on pourrait r héroïque, si tant de cou- t de jeunesse n'étaient sacri- une cause déplorable, ont demandé à capituler. Il leur a été répondu qu'il fallait qu'ils se ren- dissent à discrétion. Dix minutes leur ont été accordées pour se résoudre à ce parti. Les dix mi- nutes se sont écoulées sans ré- ponse, et la canonnade a été reprise : bientôt de larges brèches ont été faites aux retranchemens et la porte de l'église a éclaté sous les coups redoublés de l'artillerie. Les républicains se défendaient encore; des pelotons d'infanterie

industrie, tout était menacé incessamment par une poignée d'hommes, agitateurs persévérans que rien n'avait pu calmer. Il fallait à tout le monde une journée, rien ne put l'empêcher; le soir du 6 juin la garde nationale qui comptait ses morts et ses blessés était plus exaspérée que le pouvoir lui-même; la banlieue faisait entendre des cris d'une expression étrange et sinistre. Cette situation des esprits demande un examen particulier, car elle pourra expliquer les vigoureuses mesures du gouvernement.

de ligne et de garde nationale de Paris et de la banlieue ont été conduits à l'attaque par des officiers supérieurs. A cinq heures, la position, qu'une valeur extraordinaire avait rendue formidable, a été emportée...» (Récit des événemens des 5 et 6 juin).

CHAPITRE VI.

LE GOUVERNEMENT APRÈS L'INSURRECTION DES 5 ET 6 JUIN. PRÉPARATIFS DU MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE.

(DU 7 JUIN AU 12 OCTOBRE 1832.)

Irritation de l'opinion publique. — La garde nationale. — Les pertes éprouvées. — Esprit du ministère. — Détermination de M. de Montalivet. — Les deux écoles de gouvernement. — L'état de siége. — Mesures de M. Gisquet. Arrestations par masses. — Confusion avec la Vendée. — Arrestation de MM. de Châteaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville et Berryer. — État de Paris. — Esprit des conseils de guerre. — Anachronisme. — Nécessité de fortifier le ministère. — Voyage de M. de Talleyrand à Paris. — Conférences. — Fausse importance de M. Dupin. — Ses démarches aux Tuileries. — Le duc d'Orléans en voyage. — Rupture de toute négociation. — Mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi des Belges. — Fêtes et pompes de Compiègne. — Procès des saint-simoniens. — Arrêt de la Cour de cassation contre l'état de siége. — Reprise des négociations pour un cabinet. — Les élémens d'un nouveau ministère. — Mouvemens et intrigues. — Les écoles politiques en présence. — Présidence du conseil du maréchal Soult. — Organisation du ministère du 11 octobre. — Conditions et programme.

Le caractère dominant des réactions politiques, c'est de se faire sentir plus vivement parmi les opinions ardentes qu'au sein du pouvoir même. En général les gouvernemens, livrés à leurs propres impressions, sont calmes; comme ils touchent de près les hommes et les affaires il est rare qu'ils n'aient pas en eux-mêmes un principe de modération. Il n'en est pas ainsi des

partis, ils ont des instincts, des souvenirs et des vengeances, et telle est alors la position des gouvernemens qu'ils sont presque toujours obligés de résister aux entraînemens des fougueux et des irrités. C'est ainsi, par exemple, que le parti royaliste vainqueur en 1815 imposait despotiquement ses lois aux vaincus; il voulait des réactions, des pénalités, des conseils de guerre, des lois d'exception, des cours prévôtales; et ce fut une des grandes difficultés des ministères Richelieu et Decazes que d'opposer une digue à ce débordement d'une opinion victorieuse; souvent encore furent-ils obligés de céder devant les votes, ou pour mieux dire devant les injonctions des royalistes en majorité (1).

Telle était l'opinion de la bourgeoisie de Paris après les fatales journées des 5 et 6 juin; la garde nationale avait éprouvé dans ses rangs des pertes considérables (2), cruellement senties et amèrement pleurées. D'honnêtes citoyens, des gens considérables avaient perdu la vie dans cette lutte acharnée avec les républicains et les anarchistes, et le glas des funérailles retentissait douloureusement. Depuis longtemps la bourgeoisie avait des vengeances à exercer ou une justice à obtenir; elle éprouvait une lassitude de toutes ces secousses, de tous ces embarras du commerce à la suite des émeutes. Pour la garde nationale, profondément irritée, le premier besoin était d'en finir avec les factions; elle croyait avec raison qu'il était l'heure de mettre un terme à cette anarchie dé-

(1) Voyez mon *Histoire de la Restauration*.

(2) Voici quel fut l'état des pertes de la force armée durant les journées des 5 et 6 juin.

Troupes de ligne. —	53 morts,	240 blessés.
Garde municip. —	20	52
Garde nationale. —	18	104

vorante; et puisqu'il y avait eu bataille et victoire il fallait en profiter. De là ces cris que le roi avait entendus tout le long de la revue du 6 juin ; des légions entières faisaient entendre le vœu unanime sur la nécessité d'une répression, j'ai presque dit d'une vengeance contre les agitateurs. Le prince avait été très frappé de ce sentiment général de la population de Paris, mais avec une sagacité extrême, il avait senti qu'il ne fallait pas aller trop avant dans ces idées du peuple dont plus tard il se repent lui-même, et j'ai rappelé les paroles du roi contre l'état de siége dans la conversation qu'il avait eue avec les députés le jour même de cette revue.

Cette conviction modérée n'était point dans le cœur irrité de la majorité des ministres, et spécialement de M. de Montalivet qui, par sa position élevée dans la garde nationale, et surtout par ses souvenirs impérialistes, s'était fait des idées répressives d'une nature plus ardente, plus dure que réfléchie et politique (1). Il y avait cette différence entre l'école intelligente et modérée de la Restauration, et l'école brute et matérielle de la Révolution et de l'Empire, que la première allait à la répression plutôt par les idées que par les actes. Elle

(1) C'est dans la légion de cavalerie surtout où les dévoûmens étaient si prononcés, que se faisaient entendre les clameurs pour la répression. M. de Montalivet caressait à cette époque toute la population, et voici la lettre qu'il adressait aux maires (7 juin 1832).

« Monsieur le maire, le courage et le dévoûment de la garde nationale de Paris dans les journées des 5 et 6 juin appellent la juste reconnaissance du gouvernement et du pays. Je suis heureux de vous faire parvenir directement l'expression de la haute satisfaction du roi. Permettez-moi d'y joindre, comme ministre et comme citoyen, celle des sentimens particuliers que m'inspire la belle conduite de cette

ne disait pas au peuple « vous êtes souverain, » pour se donner le droit de le mitrailler à plaisir ensuite s'il prenait ces paroles au sérieux; elle lui disait nettement: « vous devez obéir parce que le droit et la tradition le veulent; » elle faisait des lois en conséquence; tandis que les écoles impérialiste et révolutionnaire, après avoir en principe affranchi les masses de l'obéissance absolue au gouvernement, cherchaient à ressaisir le pouvoir par la force, et la domination par la puissance des armes. Il résultait de là une grande différence de manière de voir entre M. Guizot, par exemple, et M. de Montalivet : M. Guizot réprimait les mauvaises idées; M. de Montalivet les mauvais hommes. Je dis ceci pour expliquer bien des événemens de l'histoire contemporaine; M. de Montalivet s'était donc entièrement dévoué au système matériellement répressif, et il ne trouvait pas extraordinaire les exigences et les volontés de la garde nationale, appelant en aide tous les moyens pour le refrènement des passions agitatrices.

La mise en état de siége fut donc une de ses idées les plus caressées; le roi la repoussait avec son sens habituel, il ne la croyait pas nécessaire, surtout après la victoire obtenue : est-ce que les conseils de guerre étaient en harmonie avec l'esprit du temps, lorsqu'on appliquerait leurs sentences à des journalistes, à des artistes, à de pauvres ouvriers entraînés, égarés par les doctrines que l'école révolutionnaire avait

milice généreuse, et je dois ajouter aussi le zèle de presque tous les magistrats municipaux de la capitale...

« Le pair de France, ministre de l'intérieur,

« MONTALIVET. »

semées partout? L'état de siége était une idée du Directoire, de l'Empire; elle n'était pas repoussée par le parti patriote qui l'avait lui-même demandée pour la Vendée. Le rapport au roi, signé par M. de Montalivet(1), n'était qu'une traduction de tout ce qui se disait dans la partie active, ardente de la garde nationale; on voyait qu'il était dicté dans ce moment d'effervescence répressive : « Le gouvernement, disait M. de Montalivet, serait coupable de ne pas déployer tous les moyens qui lui appartiennent pour protéger efficacement les propriétés et l'industrie des généreux citoyens qui viennent rivaliser avec les plus braves soldats de zèle et d'intrépidité, et en même temps, leurs familles, leurs personnes lâchement assassinées du haut des fenêtres de la ville dont la prospérité est leur ouvrage. Ce n'est pas assez que la force matérielle ait anéanti aujourd'hui sur tous les points la révolte en armes, il faut qu'une force morale toute puissante frappe d'interdit l'esprit de sédition, en pénétrant par des recherches rapides, par une action vive, au fond des complots que les factions coalisées ont ourdis. »

(1) *Ordonnance du roi.*

« Louis-Philippe, etc. Considérant que des attroupemens séditieux se sont montrés en armes dans la capitale et que leur présence a été signalée par des attentats contre les propriétés publiques et privées, et par des assassinats contre les gardes nationaux, la troupe de ligne, la garde municipale et les agens de l'autorité publique; qu'il importe de protéger par des mesures promptes et énergiques la sûreté publique contre le retour de semblables attentats; sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: La ville de Paris est mise en état de siége; néanmoins il n'est rien dérogé aux dispositions relatives au commandement et au service de la garde nationale.

« Au palais des Tuileries, le 6 juin 1832.

« Louis-Philippe. »

A la suite de l'état de siége,

Pour s'expliquer ces dernières expressions du rapport de M. de Montalivet, il est bon d'indiquer la tendance que le ministre voulait donner aux complots et à l'insurrection qu'il venait de réprimer; si l'on avait accusé le seul parti patriote, il n'y aurait pas eu de popularité pour le pouvoir : n'étaient-ce pas les patriotes qui avaient fait la Révolution de Juillet? Le Directoire avait adopté cette méthode; jamais il n'avait comprimé un mouvement anarchiste sans parler aussitôt du royalisme qui levait sa tête hideuse. Quand il frappait la conspiration Babœuf il dénonçait également un complot de chouans; cette vieille méthode était un peu le propre de l'école impériale; et à ce point de vue d'une répression colère, irréfléchie, M. de Montalivet était secondé par l'esprit et les tendances de M. Gisquet, préfet de police, fonctionnaire dont je n'accuse pas les bonnes intentions, mais le moins intelligent, le plus tracassier, et le plus incapable de comprendre les grandes choses de gouvernement et même l'histoire sérieuse des

le maréchal ministre de la guerre adressa l'instruction suivante au général commandant Paris.

Paris, le 7 juin 1832.

« Général, par la déclaration d'état de siége, l'autorité militaire est de droit investie des attributions qui, dans l'état ordinaire, appartiennent aux autorités civiles, tant administratives que judiciaires Toutefois, l'intention du gouvernement du roi est que, dans cette circonstance, l'action de la justice militaire s'applique seulement aux cas spéciaux ayant rapport à l'insurrection, au soulèvement, à l'embauchage, à la séduction des troupes, aux provocations à la révolte, et autres circonstances constituant la complicité, et enfin aux faits tendant à troubler l'État par la guerre civile, l'illégal emploi de la force armée, la dévastation et le pillage publics. Quant à la presse, les provocations à la révolte faites par cette voie, et les attentats à l'ordre public, sont des crimes justiciables des conseils de guerre...

« Les autorités administratives et judiciaires demeureront investies de leurs attributions pour les

is. Il n'avait trouvé d'autre moyen que de faire ter tous les suspects en masse et sur la cla- r publique; de l'aveu même des journaux du gou- ement, il y avait plus de dix-huit cents personnes ives à Paris, à-peu-près le tiers du nombre que comptait dans les prisons après les lois funèbres 794. Sur un simple bulletin de police M. Gis- faisait opérer les arrestations avec une insouciance paraît fort étrange à une époque libérale, protectri- aturelle de la liberté individuelle; Louis XIV dans son règne n'avait pas autant délivré de lettres de ets. Ainsi, état de siége, arrestations par masses, dats d'amener contre quelques députés, bris des ses, tout ce qu'on avait reproché à M. de Polignac le procès des ministres; et si à ce moment érenger avait relu son acte d'accusation à la Cour airs, il aurait pu sourire des immenses griefs qu'il formulés avec tant de peine contre les conseillers harles X, et qui pouvaient si bien s'appliquer à le Montalivet. Tant il est vrai qu'il y a peu de té dans cet enthousiasme pour les formes repré- atives, et pour les garanties libérales de l'é-

rdinaires, c'est-à-dire pour e qui ne sera ni crime ni dé- litique, rien n'étant changé, ste, en ce qui concerne l'ad- tration et la police de la ville ris, ni dans les attributions I. les préfets. Le roi en se iant avec regret à la néces- interrompre dans la ville de le cours de la justice ordi- a voulu du moins restrein- s formes exceptionnelles aux e rébellion qui les ont ren- dues indispensables, et ne modifier l'action de l'autorité qu'en ce qui concerne les mesures qui peuvent assurer la tranquillité de la capi- tale, conservant avec soin à tous les citoyens étrangers à ce crime les garanties de la loi commune...

« Vous sentirez qu'il importe de donner à ces opérations la plus grande activité, afin que la tran- quillité soit promptement affermie dans la ville de Paris; que désor- mais elle ne puisse être troublée

cole de 1789: inutiles dans les temps calmes et pour les honnêtes gens, elles sont, dans les temps d'orage brisées au besoin par les gouvernemens comme des liens impuissans ou importuns.

A tous ces actes M. Gisquet en ajouta un dernier qui souleva les esprits; en vertu des vieux arrêts du conseil arrachés à la poussière des temps, il ordonna que tout médecin, tout chirurgien qui avait soigné un blessé en fît la déclaration à la préfecture de police (1). Ces vieux arrêts alors exhumés n'avaient rien de politique à leur origine; ils avaient pour objet de donner plus de renseignemens sur les crimes et d'éclairer la justice; par un déplorable excès de zèle M. Gisquet les appliqua à la situation, afin qu'aucun des hommes qui avaient pris part à l'insurrection des journées de juin ne pût échapper à la vigilance de la police. On étala à ce sujet un grand luxe de surveillance; les hôpitaux reçurent des espèces de garnisons pour garder les blessés, comme si ces malheureux allaient échapper tout mutilés à la rigueur des lois; excès de rigueur au moins inutile et qui ne pouvait qu'aigrir les esprits. Puis un pêle-mêle de mandats d'amener,

par les entreprises insensées de rebelles, et que le régime exceptionnel dont ces entreprises ont nécessité l'établissement puisse n'avoir qu'une durée très limitée...

« Le ministre secrétaire d'État de la guerre, maréchal duc de DALMATIE. »

(1) *Ordonnance du préfet de police du 9 juin* 1832.

« Art. 1. Tous les médecins, chirurgiens, officiers de santé et pharmaciens de Paris et ceux des communes rurales du département de la Seine, qui auront administré des secours à des blessés depuis le 4 de ce mois exclusivement, seront tenus d'en faire dans les vingt-quatre heures la déclaration aux commissaires de police de Paris, et aux maires extra-muros. » (Édit de décembre 1666 et ordonnance de police du 4 novembre 1788.)

d'actes arbitraires contre tout ce qui avait un nom dans les partis hostiles; et ceci prépara des résistances faciles, populaires. Des journalistes protestèrent contre l'état de siége, comme aux Journées de Juillet; ils se trompaient de dates; les députés se dérobèrent aux mandats d'amener; il y eut des articles de M. Carrel, même de M. Coste du *Temps* rappelant toutes les analogies de ces mesures avec les ordonnances de M. de Polignac; comme si les époques d'anarchie et de luttes pouvaient offrir une autre identité que celle du renversement de toutes les règles!

J'ai dit que le gouvernement avait cherché à imprimer le double caractère carliste et jacobin à l'insurrection de Paris, résultat, disait-on, d'un concert entre les deux partis hostiles à la monarchie de Juillet. Ce fut pour expliquer et révéler cette tendance que des arrestations plus niaises encore qu'arbitraires furent ordonnées par la police; MM. de Châteaubriand, Fitz-James, Hyde de Neuville, Berryer (caractères qui brillaient autant par l'éclat de leur loyauté que par celui de leur talent) furent simultanément arrêtés sous le prétexte d'un grand complot carliste, sans doute pour justifier les mandats d'amener lancés contre MM. Laboissière, Cabet et Garnier-Pagès. Quand un pouvoir a le sentiment moral de lui-même, il y a des choses qu'il ne fait pas; certains grands noms, il les respecte alors même qu'ils seraient compromis; arrêter M. de Châteaubriand, mais c'était une impiété! le faire toucher du bout du doigt de la police, c'était quelque chose d'ignoble, et de plus imprudent encore, et une telle mesure ne devait pas être prise à la légère. Si M. de Fitz-James portait ses irritations à la tribune, il ne laissait

au moins à personne le droit de suspecter la franchise de son caractère; et M. Hyde de Neuville(¹) si probe, si libéral de principes, qui osait, qui pouvait l'accuser? Il fut même un moment résolu d'arrêter le vieux maréchal Victor, l'honneur de l'armée, soldat né du peuple, et qu'un gouvernement né du peuple devait respecter avant tout. Les motifs de ces mesures insensées furent puisés dans la révélation d'un fait que le gouvernement savait bien, c'est que toutes ces nobles existences s'étaient vouées à la restauration de M. le duc de Bordeaux. M. de Châteaubriand l'écrivait depuis deux ans; M. Hyde de Neuville avait donné sa démission par ce motif, et M. de Fitz-James l'avait dit vingt fois à la tribune; tous faisaient partie d'un comité destiné à conseiller madame la duchesse de Berri, et le comité avait écrit à Madame : « votre présence en Vendée est une faute : point de guerre civile, point de guerre étrangère. » Quel motif y avait-il donc d'ordonner ces arrestations? M. de Montalivet n'avait pas l'instinct de toutes ces convenances; comme on frappait fort les agens républicains, il ne fallait pas, selon lui, déployer une moindre rigueur contre le parti légitimiste; cela justifiait tout.

M. de Châteaubriand se vengea de sa captivité par une grande dignité de paroles, par un sentiment si noble de

(¹) M. Hyde de Neuville remit la note suivante au juge d'instruction.

« Mes principes sont connus, je ne les cache pas, je suis de ceux qui ne déshonorent pas leur vie, et qui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune restent fidèles à leurs convictions... Je proteste donc contre mon arrestation, et refuse de répondre à toutes les questions qui pourraient m'être adressées. Je répondrai quand il y aura légalité. Les hommes nobles et généreux de toutes les opinions sauront apprécier mon silence; j'ai été, je suis, je serai toujours bon Français. Je n'ai rien à craindre d'une mesure que je puis regarder comme odieuse et ridicule, le pays qui m'estime en sera

lui-même que ses plus grands ennemis furent pénétrés d'admiration pour ce beau caractère; il railla le pouvoir avec goût; l'esprit de bonne compagnie ne l'abandonna pas un seul moment, en remerciant même M. le préfet de police de ses égards (et M. Gisquet en mit beaucoup). Dans une lettre fort spirituelle à son vieil ami M. Bertin, rédacteur du journal des *Débats*, il explique les motifs du silence qu'il gardait même vis-à-vis de la justice; s'il refusait de répondre, c'est qu'il ne reconnaissait pas le gouvernement. Le journal des *Débats*, qui ne manque jamais à ses amis, s'était fortement élevé contre l'arrestation de M. de Châteaubriand et cette généreuse démarche, le captif l'avait reconnue: « J'attendais là, mon cher Bertin, votre vieille amitié, disait-il; elle s'est trouvée à point nommé à l'heure de l'infortune. Les compagnons d'exil et de prison sont comme les camarades de collége, à jamais liés par le souvenir des joies et des leçons communes. Je voudrais bien vous voir et vous aller remercier. Je voudrais bien aussi aller remercier tous les journaux qui m'ont témoigné tant d'intérêt et se sont souvenus du défenseur de la liberté de la presse; mais vous savez que je suis captif; captivité d'ailleurs adoucie par la politesse de mes hôtes; je ne saurais trop me louer de la bienveil-

bientôt convaincu, et il me saura quelque gré, peut-être, de n'avoir pas courbé le front devant l'arbitraire. « HYDE DE NEUVILLE. »

Le duc de Fitz-James publia, de concert avec un avocat distingué, M. Hennequin, une longue protestation dont voici la dernière phrase:

«... Fort de sa conscience, et cependant placé sous un mandat d'arrêt dans un temps où la force est soumise à des lois d'exception que le droit politique réprouve, le soussigné considère comme un devoir de protester contre tout acte du pouvoir qui aurait pour objet de l'appeler comme accusé, ou même comme témoin, devant un tribunal incompétent, comme aussi de le placer sous

lance et des attentions de M. le préfet de police et de sa famille, et j'aime à leur en exprimer ici toute ma reconnaissance. On m'a mis en m'arrêtant, dans une de ces positions fâcheuses à laquelle on aurait peut-être dû penser. J'ai refusé tout serment à l'ordre politique actuel; j'ai envoyé ma démission de ministre d'Etat et renoncé à ma pension de pair; je ne puis donc être un traître ni un ingrat envers le gouvernement de Louis-Philippe. Veut-on me prendre pour un ennemi? Mais alors je suis un ennemi loyal et désarmé, un vaincu qui supporte la nécessité d'un fait sans demander grâce. Maintenant on m'appréhende au corps et l'on m'interroge sur un prétendu crime ou délit politique dont je me serais rendu coupable; mais si je ne reconnais pas l'ordre politique établi, comment veut-on que je reconnaisse la compétence, en matière politique, d'un tribunal émané de cet ordre politique? Ne serait-ce pas une grossière contradiction? Si je nie le principe, comment admettrai-je la conséquence? Mieux aurait valu tout bonnement prêter mon serment à la Chambre des pairs. Il n'y a point de ma part mépris de la justice, j'honore les juges et je respecte les tribunaux; il y a seulement chez moi persuasion d'une vérité et d'un devoir dont je ne puis m'écarter. Vous voyez que je n'argumente pas de l'illégalité de l'état de siége, illégalité flagrante : je remonte plus haut. L'état de siége est un très petit accident à la suite de la grande illégalité première,

l'influence d'une législation rétroactive. Fait à la Conciergerie, le 13 juin 1832.

« Duc DE FITZ-JAMES, HENNEQUIN, avocat. »

MM. de Châteaubriand, Fitz-James et Hyde de Neuville furent mis en liberté le 1er juillet, par suite d'une ordonnance de non-lieu émanée de la chambre du conseil.

et cet accident est une conséquence forcée de cette grande illégalité. J'ai fondé mon refus de serment sur deux raisons : 1° la monarchie actuelle ne tire pas, selon moi, son droit par succession de l'ancienne monarchie; 2° la monarchie actuelle ne tire pas, selon moi, son droit de la souveraineté populaire, puisqu'un congrès national n'a pas été assemblé pour décider de la forme du gouvernement. Que j'aie tort ou raison, que ces théories puissent être plus ou moins hasardeuses et combattues, ce n'est pas là la question. J'ai une conviction, je la garde et j'y ferai tous les sacrifices, y compris celui de ma vie... Quand on me traînerait de tribunal en tribunal d'exception pendant vingt ans de suite, on ne me ferait pas dire que je m'appelle François-Auguste de Châteaubriand. Si l'on me transportait à Nantes pour me confronter (c'est l'expression) avec M. Berryer, je dirais dans l'intérêt d'un tiers tout ce que je sais de lui, et il sortirait blanc comme neige de ma déclaration. Quant à ma personne, je la livrerais sans parler et l'on pourrait joindre, si l'on voulait, un dernier silence à mon silence... Mon gîte est prêt. La petite ville qui m'a vu naître a bien voulu me faire l'honneur de se charger d'élever d'avance à ses frais ma tombe dans un îlot que j'ai désigné, voilà le secret de ma *correspondance mystérieuse* avec les *chouans* de la Bretagne. N'est-ce pas une abominable conspiration? » Ici, M. de Châteaubriand se trompait; car par cela seul qu'on est sujet et habitant d'un pays, la loi est sacrée pour tous et à tous les degrés de l'échelle sociale. La faute était dans ce gouvernement de M. de Montalivet qui avait assez mal compris son épo-

que pour croire que des violences contraires aux mœurs de son temps pouvaient s'oser en France.

Depuis l'ordonnance sur l'état de siége, des conseils de guerre organisés selon les lois révolutionnaires du Directoire et de l'Empire, s'étaient établis en permanence, avec beaucoup de répugnance de la part des officiers, il faut le dire à leur honneur; ils ne comprenaient pas le but de leur mission. Qu'on se représente en effet des soldats obligés de juger des artistes, des gens du peuple, des journalistes, et de leur appliquer les lois militaires; et ceci non pas à deux ou trois individus, mais à des masses d'hommes; les dossiers étaient si volumineux que, par dérogation, il fallut adjoindre des membres du parquet aux capitaines rapporteurs chargés de l'instruction. Cette juridiction des conseils devait être d'autant plus étendue que la cour royale en séance solennelle [1] venait de se déclarer incompétente pour tous les délits politiques (ses pouvoirs étant suspendus), et que dès-lors tout se rattachait à la juridiction des conseils de guerre. Que faire? disait-on à cela. Voulait-on laisser la garantie absolue du jury aux accusés, pour les voir acquittés avec impunité comme cela s'était fait jusqu'ici? Certes non, l'institution du jury était un legs des idées anglaises de 1789, et les lois salutaires de septembre n'étaient pas encore

[1] La cour royale avait déclaré qu'elle ne pouvait connaître d'aucune procédure depuis l'état de siége.

« La cour, etc. Considérant que par ordonnance en date d'hier 6, la ville de Paris a été mise en état de siége : qu'aux termes de l'art. 101 du décret du 24 décembre 1811, rendu en exécution des lois du 8 juillet 1791 et 10 fructidor an v, l'effet de la mise en état de siége est de faire passer au commandant militaire l'autorité dont

venues suppléer à l'insuffisance du jury qui par un sentiment d'indépendance irréfléchie, sacrifiait le pouvoir à la popularité; la magistrature seule avec les vieilles traditions parlementaires ne valait-elle pas mieux que le jury, et la responsabilité morale du juge n'était-elle pas une garantie à-la-fois pour la sécurité des accusés et la conservation de l'état social ? Pour éviter le jury, on passa donc aux conseils de guerre, et je le répète ces conseils, étonnés eux-mêmes de leur propre juridiction, y apportaient un esprit de loyauté, de modération qui faisait contraste avec la mission de violence qu'on voulait leur donner.

Deux conseils de guerre permanens furent organisés dans la 1re division militaire, d'après les ordres du ministre de la guerre; ils avaient à juger dix-huit cents prisonniers, indépendamment de trois journaux, la *Quotidienne,* l'*Écho de l'Europe* et la *Tribune.* Ils avaient été obligés d'organiser un parquet plus considérable que celui de la cour royale, avec des substituts pris parmi les magistrats; plusieurs rapporteurs, gens de bon sens qui ne comprenaient pas bien la portée de leur mission, ne désiraient qu'un prétexte pour se déclarer incompétens : faire juger des journaux par des conseils de guerre, cela paraissait si étrange! mieux valait les proscrire par un acte de police gouvernementale, comme au 18 fructidor.

les magistrats étaient revêtus pour le maintien de l'ordre et de la police; considérant que les faits qui ont motivé la mise en état de siége de la ville de Paris doivent être soumis à cette règle, quoique ces faits soient antérieurs à la mise en état de siége; déclare qu'il n'y a lieu d'évoquer.

« Fait et prononcé en assemblée générale des chambres de la cour, à huis-clos, le jeudi 7 juin 1832.»

Cependant les conseils de guerre se réunirent (1), et la première affaire à juger, par une singulière fatalité, ce fut celle de Pepin, capitaine de la garde nationale (le complice ensuite de l'abominable attentat de Fieschi). L'accusé mit une grande hypocrisie dans ses réponses : il déclara se nommer Théodore-Florentin Pepin, épicier en gros, commandant une compagnie de la huitième légion, rue du Faubourg-Saint-Antoine : « Vous êtes accusé, lui dit le président, d'avoir, dans la matinée du 6 juin, tiré sur la garde nationale et la troupe de ligne? — Je jure devant Dieu, je jure sur l'honneur de mon pays, sur la tête de ma femme et de mes enfans, enfin sur tout ce que j'ai de plus cher au monde, que je n'ai pas tiré sur mes compatriotes, sur mes frères. — Comment avez-vous été arrêté? — La porte de ma maison fut enfoncée; j'étais dans mon magasin, on se précipita sur moi, on me renversa, on me traîna à terre, et je reçus plusieurs coups de baïonnette; on allait m'achever, un sous-lieutenant du 16e de ligne, je ne l'oublierai jamais, me sauva la vie et me remit entre les mains d'un vieux grenadier. — N'avez-vous pas barricadé votre maison? — Oui, monsieur le président, dans la crainte du pillage. Notre quartier, depuis le 5 au soir, a été totalement abandonné par l'autorité et se trouva entièrement au pouvoir des factieux. Ils occupaient tous les postes et avaient élevé un grand nombre de barricades. Mes portes fermaient très mal, et je me précautionnai contre une irruption que tout me faisait craindre. J'en avais fait de même

(1) Les conseils de guerre tinrent cette première audience le 16 juin, ils restèrent en permanence jusqu'à l'arrêt de la Cour de cassation.

aux Journées de Juillet. » Il y avait loin de ces réponses aux violences tribunitiennes. Pepin, défendu par M[e] Marie, fut déclaré non coupable à la majorité de six voix contre une, et la sentence fut lue dans la cour du conseil de guerre à l'accusé qui se trouvait entre deux pelotons d'infanterie portant les armes, et en présence de M. le rapporteur. L'accusé fit entendre un cri de *vive le roi!* et se tournant vers M. le rapporteur lui dit : « Monsieur, vous n'avez fait que me rendre justice. » Tels sont les termes dans lesquels sont rapportés les débats de ce premier conseil et les journaux applaudirent à l'acquittement de Pepin.

La seconde accusation fut portée contre un boulanger de la rue Montmartre, dénoncé pour avoir tiré sur la troupe; il fut encore acquitté à l'unanimité; et les rigueurs des jugemens militaires étaient si peu dans les mœurs qu'il y eut une joie véritable pour ces acquittemens. Toutefois, à ce même conseil de guerre, un jeune homme, Auguste Geoffroy, artiste peintre, comparut aussi, accusé d'avoir porté le drapeau rouge, avec ces mots écrits : *Liberté ou la mort!* La sentence fut terrible, car Geoffroy fut condamné à la peine capitale (1) par la majorité. C'était un démocrate plein d'ardeur, d'enthousiasme et

(1) *Deuxième conseil de guerre.* — Audience du 18 juin.— « Le conseil se retire pour délibérer. Au bout d'une demi-heure il reprend séance, hors la présence de l'accusé, et déclare, à la majorité de six voix contre une, l'accusé non coupable sur le chef du port du drapeau rouge, et coupable sur les deux autres chefs; en conséquence, par application des articles 87, 89 et 91 du Code pénal, et de l'article 18 de la loi de germinal an VII, l'accusé est condamné à la peine de mort et aux frais de la procédure. Un quart d'heure après la levée de l'audience le sieur Geoffroy est amené au pied de l'escalier au milieu de la garde; le greffier lui donne en présence

de courage; il écouta sa sentence avec calme et dignité. Il se fit dans la salle un morne silence, sorte de protestation contre une peine aussi sanglante. Le lendemain autre arrêt qui condamne à quinze ans de travaux forcés un ouvrier coupable d'avoir fait feu sur la troupe. D'autres jugemens du conseil de guerre prononcèrent la peine de dix et quinze ans de fers contre de jeunes hommes ardens et braves. Enfin une nouvelle sentence de mort fut rendue dans toute sa solennité contre un ancien soldat, accusé d'avoir fait le coup de feu dans les journées des 5 et 6 juin (²).

De ces procès il résultait parmi les masses deux impressions qu'il était impossible de méconnaître; ces sentences de mort n'étaient pas en harmonie avec le temps, avec l'esprit et la moralité de la société; il y avait moins de deux ans que tous les hommes actuellement au pouvoir avaient dit au peuple: « Tu es souverain; l'insurrection est le plus saint des devoirs. » La plupart des accusés portaient des médailles commémoratives, ou des décorations qui rappelaient la prise de la Bastille et Juillet 1830; et cette fois, pour avoir pris au sérieux ces idées que le pouvoir consacrait, on les punissait de mort. Les distinctions subtiles que l'on faisait entre les temps, les circonstances

du rapporteur lecture de son arrêt. Le condamné écoute cette lecture avec beaucoup de sang-froid, et annonce l'intention de se pourvoir en révision. »

(²) *Deuxième conseil de guerre.* — Audience du 21 juin. — « Au bout d'un quart d'heure de délibération, le conseil déclare à l'unanimité Colombat coupable sur tous les chefs, sauf celui d'avoir volontairement et sciemment donné un lieu de retraite à des bandes armées. A la majorité de cinq voix contre deux, il décide qu'il n'y a point dans la cause de circonstances atténuantes. Colombat est condamné à la peine de mort. »

les droits et les devoirs ne pouvaient être comprises par le peuple, par les basses classes. Au demeurant il y avait eu bataille, des vainqueurs et des vaincus; c'étaient des prisonniers plutôt que des coupables; on ne pouvait aller au-delà des rigueurs de la prison : tout pouvoir a le droit de se garantir contre ses ennemis, celui de les tuer, jamais. D'ailleurs plus de dix-huit cents personnes étaient alors détenues; à moins de faire des tueries en masse, des jugemens en bloc, selon les traditions révolutionnaires, il se passerait plus de deux années en procédures, en décisions, et l'état de siége devrait se prolonger pendant tout ce temps: était-ce donc là une marche droite et sensée pour le gouvernement? Le ministère dut bientôt s'apercevoir de la faute qu'il avait commise; il put juger combien l'opinion du roi était rationnelle lorsqu'il avait préféré à ces juridictions exceptionnelles de grandes assises, ou même le jugement de la Cour des pairs.

Ce ministère qui procédait au reste par voie de réaction violente sous l'impulsion de M. de Montalivet et des colères de la classe moyenne [1], avait-il en lui-même une force suffisante pour développer les conditions de cette dictature? Loin de posséder cette force

[1] L'esprit de M. de Montalivet se révèle surtout par la dépêche télégraphique qu'il adressa aux préfets des départemens à la suite de l'état de siége.

Paris, le 7 juin 1832 à 1 h. après-midi.

« Tout est rentré dans l'ordre à Paris, le gouvernement ayant jugé nécessaire de mettre en état de siége la capitale pour obtenir une répression plus forte et plus complète des attentats de ces deux jours. Cette mesure qui était réclamée par tous les bons citoyens, sera absolument temporaire, les autorités doivent en user avec autant de sagesse que de fermeté. Éclairez et rassurez vos administrés, et démentez les faux bruits que la malveillance doit répandre.»

d'unité, la mort de M. Périer l'avait complétement disloqué; M. Périer était lui seul un système ; à lui seul il était une puissance, sans lui il n'y avait plus d'administration, plus de cabinet; c'étaient les membres épars d'un pouvoir en décadence. Il y avait sans doute des hommes considérables dans le conseil, le maréchal Soult, M. d'Argout, l'amiral de Rigny, mais il n'y avait plus de ministère : quels liens possibles de cohésion pouvait-il exister entre des esprits dont les uns étaient violens (¹), les autres modérés, avec quelques capacités spéciales qui n'étaient pas à leur place? En supposant même l'action et l'influence de ces capacités, tous ces élémens ne constituaient pas un ministère dans le sens du mot, mais des ministres individuels, et quelle influence parlementaire auraient-ils sur la Chambre qu'on devait nécessairement convoquer dans la crise actuelle? Depuis la mort de M. Périer ce cabinet n'était et ne pouvait être qu'un provisoire. Jamais il n'oserait se présenter devant une Chambre, où la majorité lui serait refusée : il fallait une réorganisation gouvernementale.

Dans cette anxiété générale, les lettres de M. de Talleyrand annoncèrent qu'il viendrait bientôt faire un voyage à Paris. L'homme d'Etat et de diplomatie donnait des raisons de santé; il souffrait depuis longtemps d'un catarrhe, et l'air de la patrie lui ferait du bien. C'était là une raison; il en existait d'autres qui se rattachaient au mouvement politique. La

(¹) Cette tendance de réaction gagna même M. de Bondy, esprit pourtant si modéré. On lisait dans les journaux : « une lettre du préfet de la Seine aux administrateurs des hôpitaux prescrit de transporter dans des salles spéciales tous les blessés qui ne sont pas militaires;

conférence de Londres avait presque achevé son ouvrage avec plus ou moins de succès (1); l'application des derniers articles seule appelait une négociation anglo-française tout-à-fait secondaire, et pour cela M. de Talleyrand laissait M. Durand de Mareuil à Londres (2). Ensuite, la mort de M. Casimir Périer, les terribles secousses des 5 et 6 juin avaient paru à M. de Talleyrand le commencement d'une ère, j'ai presque dit d'une épreuve nouvelle pour le gouvernement; et il était aise d'assister à cette origine d'une politique qu'il voulait rendre tempérante aussi bien que forte. On fit courir le bruit que M. de Talleyrand venait à Paris pour se placer ostensiblement à la tête du ministère, rien n'était plus faux; il avait trop d'orgueil pour cela, trop de mépris pour ce système de Chambres (3), de discussions, de bascule discoureuse où les affaires réelles ne pouvaient s'accomplir; s'il aimait à organiser un ministère, à conduire un gouvernement par la pensée de loin ou de haut, il connaissait trop à fond toutes les misères du système représentatif pour bien se garder de se compromettre dans des combinaisons de majorité et de minorité. Jamais il ne fut question pour lui de la présidence ostensible du conseil; en 1814 il en avait fait l'épreuve; il avait vu quelle place tenaient dans ce système l'ex-

un piquet de soldats sera placé à la porte, afin que nul ne parvienne à s'évader.»

(1) Le prince de Talleyrand partit de Londres le 20 juin.

(2) M. Durand de Mareuil était un des agens diplomatiques dans lequel M. de Talleyrand avait le plus de confiance.

(3) M. de Talleyrand avait paru une seule fois à la Chambre des députés, en 1814, pour présenter le budget. Voyez mon travail sur *la Restauration*.

périence et la valeur des hommes; seulement, je le répète, il conseillait la modération, la tempérance, la nécessité de composer un cabinet parmi les talens conservateurs qui pouvaient contenir la majorité. Un mélange de toutes les nuances d'ordre dans la Chambre paraissait à M. de Talleyrand la meilleure combinaison sous la présidence du maréchal Soult, dont on pouvait avoir besoin, non point pour la guerre (M. de Talleyrand ne la voulait pas), mais pour imprimer à l'Europe cette opinion que, si on la faisait, elle serait sérieuse sous la main d'un capitaine qui aimait les batailles rangées comme à Austerlitz, et non point les émotions de partis et la propagande à la façon de M. de Lafayette.

Ajoutez à ces considérations politiques un but secret au voyage de M. de Talleyrand, c'est-à-dire une négociation intime au sujet de la duchesse de Berri. M. de Talleyrand qui n'avait pas cessé un moment ses rapports indirects avec la branche aînée des Bourbons ([1]), pour laquelle il était plein de respect traditionnel, apportait quelques paroles de Charles X (il les avait recueillies de source certaine), au sujet de la duchesse de Berri; jamais le vieux roi n'avait été favorable au voyage de la Vendée, qu'il considérait comme une démarche fatale à sa cause. Il priait donc que si l'infortune faisait tomber l'imprudente, mais héroïque princesse, dans les mains du gouvernement de France, on la renvoyât à sa famille, non point à Holy-Rood où elle serait un embarras, mais à Naples.

([1]) M. de Talleyrand avait surtout un grand respect pour madame la Dauphine, il avouait qu'il éprouvait auprès d'elle un sentiment religieux indéfinissable. C'était la fille de Louis XVI.

Le vieux monarque craignait l'esprit de réaction si on livrait la noble prisonnière au jugement d'un jury ou d'un corps politique.

Auprès de Louis-Philippe, une telle ouverture devait trouver toute faveur; elle ne faisait que fortifier une résolution dès long-temps arrêtée en sa volonté, celle de faciliter tous les moyens de fuite à la malheureuse princesse : serait-il toujours maître des événemens? Déjà tout le parti de la gauche l'accusait de favoriser les carlistes, de n'avoir des lois d'exception que contre les patriotes (tandis que pourtant l'état de siége était dans la Vendée); il fallait user de quelques ménagemens envers les irritations des partis avec lesquels il fallait bien compter. M. de Talleyrand insista pour qu'il ne fût fait aucun procès[1] à la duchesse de Berri; elle était Bourbon par son sang comme par ses alliances. Ce point convenu, M. de Talleyrand voulut prendre sa part des négociations essayées pour arriver à un cabinet définitif, car celui qui existait menaçait ruine par tous les points. Il ne pouvait en aucun cas se présenter devant la Chambre des députés. L'homme politique que l'on plaçait alors à la tête de toutes les combinaisons, qui le croirait? c'était M. Dupin, oui M. Dupin; et certes personne n'était moins propre à la direction des affaires d'État et à la présidence effective d'un conseil. Avec un incontestable esprit et une grande érudition d'avocat il était décousu, exigeant, impatient, brusque, passant instantanément de l'énergie à la faiblesse; il y avait chez

[1] L'idée de ne point faire de procès à madame la duchesse de Berri était arrêtée dans l'esprit du roi depuis l'origine des troubles de la Vendée; nul ne l'en aurait fait changer.

lui quelque chose de plus fantasque que le caprice, car le caprice on peut le satisfaire, et jamais il n'était possible de satisfaire M. Dupin, se couchant avec une idée, se réveillant le lendemain avec une autre, esprit sautillant, sans tenue et sans dignité politique.

Comme position parlementaire M. Dupin en avait une assez singulière depuis la mort de M. Périer; il était incontestablement l'homme de l'ordre légal, mais avec une telle élasticité qu'il ne détestait pas l'état de siége. M. Dupin avait plutôt des inimitiés, des préventions que des principes; aujourd'hui il voulait une chose, demain une autre; et cependant les opinions en étaient venues à ce point d'aberration qu'on songeait à élever au-dessus de la brillante illustration militaire du maréchal Soult, M. Dupin, l'avocat de talent sans doute, mais qu'aucun service rendu à la patrie n'appelait à un tel honneur (1). La vanité du jurisconsulte en était flattée, c'était le *cedant arma togæ* dans toute sa force; et son orgueil sur ce point était tellement irritable que M. Dupin s'emportait avec un laisser-aller de mauvaises manières sur toutes les objections amicales et intimes qu'on lui faisait dans un sanctuaire sacré pour tous; il fut rapporté qu'en présence du prince le plus poli de l'Europe, gentilhomme par toutes les formes, M. Dupin se conduisit avec si

(1) *Paris, 25 juin.* — « Ce soir on donne la combinaison suivante comme définitivement arrêtée. M. Dupin aîné, garde-des-sceaux, président du conseil, M. Barthe, ministre de l'instruction publique, M. Thiers, ministre du commerce et des travaux publics; M. d'Argout, ministre des finances; M. Girod (de l'Ain), président du conseil d'État sans portefeuille. MM. Soult, de Rigny, de Montalivet et Sébastiani conserveraient leurs portefeuilles. Il paraît que toutes les instances faites à M. de Talleyrand pour le décider à se charger de la présidence du conseil ont été en pure perte. »

peu de tenue en politique qu'il alla jusqu'à mériter ces mots significatifs : « Je ne souffrirai pas qu'on m'insulte chez moi. » Et ces brusqueries de M. Dupin (tel était le temps) étaient louées comme des actes d'indépendance et de fierté parlementaires. Plus il se permettrait ces sortes d'excentricités, plus on le croyait capable de diriger les affaires du pays. Auprès des patriotes ce qui faisait la fortune de M. Dupin, c'était précisément cette éducation brusque, fantasque, ces grossièretés politiques qui auraient été insupportables même dans un caractère ferme, résolu, toujours semblable à lui-même, et ne reculant jamais après s'être avancé. La combinaison de M. Dupin fut donc délaissée, reprise, puis définitivement abandonnée.

Tandis que le roi avait ainsi à lutter contre tant de difficultés nouvelles, l'héritier présomptif du trône, le duc d'Orléans, arrivait d'une assez longue tournée entreprise dans un but politique. Depuis la fin de mai [1] le jeune duc voyageait dans le midi de la France, voici dans quel dessein : quand le télégraphe eut annoncé à Paris l'entreprise téméraire du *Carlo-Alberto*, le ministère jugea indispensable qu'un prince de la famille royale visitât les provinces les plus fortement agitées par l'esprit légitimiste, et le duc d'Orléans qui venait de jouer un rôle actif dans la répression de la grande émeute de Lyon, prit la route du Rhône. C'était un excellent jeune homme, aux manières douces, convenables, d'une éducation soignée, néanmoins avec

[1] M. le duc d'Orléans partit de Paris le 25 mai pour se rendre directement à Lyon et de là dans tout le midi ; il visita Avignon, Marseille, Toulon, Beaucaire, Nîmes, Montpellier, Perpignan. Le 30 juin, le prince était de retour à Paris.

des vues fort incomplètes en matière de gouvernement, et surtout un désir de popularité dont le roi n'avait pu absolument le garantir; jeune homme, il aimait les choses, les traditions libérales, peut-être avec excès. Le pays qu'il allait parcourir se divisait en deux grandes opinions; les légitimistes et les républicains ardens comme le soleil du midi; le milieu entre ces deux partis était presque imperceptible; il fallait se prononcer pour l'une ou l'autre de ces nuances, et la position, j'ai presque dit le goût personnel, entraîna le duc d'Orléans à choisir les patriotes qui triomphaient alors dans le midi avec leurs principes excessifs, exaltés, les arbres de la liberté, la *Marseillaise* et la *Parisienne*.

Le duc d'Orléans dut subir alors toute espèce de harangues plaintives ou menaçantes; comme il n'avait pas l'autorité de la parole du roi il fut obligé d'écouter tout avec une patience, une résignation exemplaires. On lui parla des promesses de Juillet, des programmes de l'Hôtel de Ville, et surtout de l'invasion du carlisme dans les affaires publiques (1). «... Des dangers menacent la patrie, lui disait un maire du département de Vaucluse, vous venez les conjurer. Les ennemis de la Révolution de Juillet s'agitent audacieusement, et ne dissimulent plus ni leurs projets ni leurs espérances. La foi politique du peuple est ébranlée. Une indifférence désespérante a succédé à l'enthou-

(1) On ne peut dire tout ce que le duc d'Orléans eut à souffrir du libéralisme et de la haute politique des conseils municipaux. « Nous devons la vérité aux princes, disait celui de Draguignan, et vous êtes digne de l'entendre : nous vous dirons donc, avec toute l'effusion de nos cœurs, qu'il n'est pas un seul homme fidèle à la Révolution de Juillet, un seul ami de la liberté qui ne repousse de toutes ses forces ce funeste système sous lequel nous vivons, et dont le bonheur de la France, si cher au cœur de votre

siasme, à l'enchantement, aux élans patriotiques qui exaltèrent si puissamment les cœurs lorsque la victoire populaire des barricades remit aux mains du duc d'Orléans et du général Lafayette le drapeau de la gloire et de la liberté. Le carlisme s'appuie au-dedans sur une déplorable incurie et sur le concours des agens légitimistes qui exploitent encore plusieurs branches de l'administration. Prince, l'éclat du soleil de Juillet a pâli!... le mal est immense; Votre Altesse peut y apporter de prompts et énergiques remèdes... »

Le prince répondit presque toujours par des éloges et des approbations; il savait que les légitimistes ne voudraient pas l'accueillir : où trouver dès-lors une force, un appui, si ce n'était parmi les patriotes qui imposaient leurs conditions et faisaient la loi? C'est par cette étrange position, par ce dépit même qu'on peut expliquer les étranges paroles de Son Altesse Royale donnant un étendard à l'artillerie de la garde nationale de Marseille : « Le 30 avril vous avez abattu et foulé aux pieds le drapeau de l'ignominie (le drapeau blanc); voici le drapeau de l'honneur; je suis venu à Marseille pour faire un pacte avec les patriotes. Je serais heureux de verser la dernière goutte de mon sang pour la liberté. » Ce n'était pas à un prince issu du sang de Henri IV qu'il convenait de pro-

auguste père, exige le changement. » Le prince répondit : « Que simple citoyen il n'avait pas plus le droit de recevoir les observations qui lui étaient adressées sur la marche du gouvernement que le conseil municipal n'avait le droit de les lui présenter.»

Dans une adresse des citoyens d'Aix au duc d'Orléans, on lisait les phrases suivantes : « Deux ans d'un malheureux système ont détruit toutes nos illusions, les patriotes incarcérés, les carlistes recherchés, caressés, peuplant nos administrations; enfin la conduite

noncer de telles paroles sur l'étendard de Louis XIV, de Turenne, de Condé. Il était bien jeune alors; depuis, l'expérience le fit plus calme et corrigea les fausses tendances de son esprit. M. le duc d'Orléans revint un peu affecté de ce voyage, et comme il avait un caractère faible, impressionnable, il se laissa aller à plus d'un engagement, à plus d'une promesse envers les patriotes qui auraient compromis la politique habile du roi son père. Heureusement avec les formes de la monarchie, les paroles du prince royal comme celles du Dauphin n'avaient aucune importance; elles n'étaient qu'un élément de popularité, et comme l'a dit Bossuet, entre le monarque et l'héritier présomptif il y avait toute l'épaisseur d'un royaume. A l'éloge de Son Altesse Royale il faut dire qu'elle revenait facilement aux impressions justes et calmes que les hommes graves autour de lui s'efforçaient de lui donner; plus d'une fois M. le chancelier Pasquier ([1]), M. Molé, M. de Broglie, se rendirent auprès du jeune prince après quelques sorties un peu imprudentes, et le ramenèrent aux opinions rationnelles d'ordre et de gouvernement.

En même temps que le duc d'Orléans rentrait aux Tuileries, une jeune et tendre sœur allait former le premier lien de la famille régnante. L'organisation du

des autorités locales, tout a porté ses fruits, et nos amis divisés, nos ennemis réunis, en sont le plus funeste. Les patriotes de la ville d'Aix soutiennent depuis long-temps une lutte inégale par l'abandon des autorités qui cherchent des appuis chez nos plus mortels ennemis...»

([1]) M. le chancelier Pasquier m'a dit un trait qui témoigne combien M. le duc d'Orléans revenait avec facilité aux choses droites et expérimentées. Le jeune prince avait pris feu pour la révision du procès du maréchal Ney, et le chancelier n'eut besoin que de quelques paroles graves et sensées pour lui faire sentir qu'il avait eu tort de se prononcer ainsi publiquement à la Chambre des pairs.

royaume de Belgique avait placé la couronne sur la tête du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Le principe de cette combinaison était anglais, et pour symboliser mieux encore l'alliance des trois couronnes, belge, britannique et française, le mariage du prince Léopold avec une noble fille de la maison d'Orléans fut une condition essentielle de la nouvelle royauté. On jeta les yeux sur la princesse Louise, si parfaite de manières, pieuse comme sa mère, catholique de croyance comme la population belge (1). C'était déjà beaucoup que la Belgique eût accepté un prince protestant après avoir secoué le joug de la Hollande calviniste; par la force des choses et les tendances religieuses, la princesse Louise, reine des Belges, prendrait un grand ascendant sur les populations des deux Flandres et du Brabant; elle serait la véritable souveraine dans les vieilles églises d'Anvers et de Sainte-Gudule de Bruxelles. On avait demandé à Rome la dispense nécessaire pour un mariage mixte; elle fut accordée à M. de Saint-Aulaire avec une bienveillance qui ne se ressentait d'aucun souvenir du passé, sous la condition essentielle que les enfans seraient élevés dans la religion catholique; et cette condition, toujours imposée, était indispensable même au point de vue politique, car les Belges étaient fervens catholiques. et ce n'était que par suite des circonstances tout exceptionnelles qu'un prince protestant allait les gouverner.

Ce mariage fut célébré à Compiègne avec les pompes de la monarchie. C'était depuis les événemens de Juillet la première fête de cour où l'on voulut admettre

(1) Louise-Marie-Thérèse d'Orléans était née à Palerme le 3 avril 1812. Son mariage avec le roi Léopold s'accomplit le 9 août 1832.

quelques distinctions d'aristocratie et de blason. Le roi mettait une grande importance à ce que tout s'y passât noblement, parce que les questions d'alliance et d'honneur de famille avaient toujours été la haute préoccupation de la maison d'Orléans. Nul n'était plus soigneux de tout ce qui touchait même de loin à la dignité de sa race; le roi était fier de sa maison; et qui pouvait lui en faire un reproche, entouré comme il l'était par de glorieux aïeux? C'est à ce point de vue de la grandeur souveraine de la maison de Bourbon qu'on ne s'explique pas le refus du duc de Mortemart, désigné comme témoin pour le mariage de la princesse. Le duc de Mortemart avait trop accepté du nouveau système pour se racheter aux yeux des légitimistes par un tel refus ([1]). Je crois qu'en ce monde un premier acte de faiblesse enfante toutes les fautes d'une vie politique. Le duc de Mortemart sentait au fond de l'âme qu'il n'avait pas fait tout ce qu'un descendant de sa race devait à Charles X; il manquait maintenant à ce qu'un pair du royaume devait à la famille régnante qui lui faisait l'honneur de le prendre pour témoin. De grandes réjouissances eurent lieu à Compiègne, et là on vit briller cette politesse de manières qui distinguait les princes d'antique race.

([1]) La lettre du duc de Mortemart adressée à la *Gazette* était inexplicable; elle manquait même de cette tenue diplomatique que le noble gentilhomme aurait dû garder à l'égard d'un prince de la maison de Bourbon.

Neauphle, 8 août.

« C'est par erreur que vous me désignez comme un des témoins du mariage de S. A. R. la princesse Louise. Retiré à la campagne, et tout entier depuis longtemps à mes travaux champêtres, je ne demande à Dieu et aux hommes d'autre faveur que celle de ne pas être obligé de les quitter pour la défense de l'Etat.

« Le duc DE MORTEMART. »

M. Dupin, qui s'était un peu exilé dans les questions ministérielles, fut appelé à la rédaction du contrat de mariage, comme à tous les actes de la famille royale; il y apporta un zèle, un dévoûment honorables; toutes les fois qu'il s'agissait de ses fonctions d'avocat, de jurisconsulte, M. Dupin était parfait. Il n'en était pas toujours ainsi dans les questions délicates de politique et de magistrature. A quelque temps antérieur il s'était agi pour lui d'un impérieux devoir comme procureur général à la Cour de cassation; j'ai dit combien avaient été mal accueillies les décisions des conseils de guerre, surtout celles qui prononçaient la peine capitale. Les colères du peuple dans une ville comme Paris ne durent pas long-temps; si la bourgeoisie, le lendemain qu'elle eut compté ses morts, manifesta un esprit de réaction et de vengeance, quelques jours après elle n'y pensait plus. Ces terreurs, ces arrestations, ces détentions en pleine paix, ces conseils de guerre en permanence au milieu de Paris lorsqu'il n'y avait plus de combat et que tout était tranquille, toutes ces circonstances excitaient un sentiment moitié railleur, moitié indigné, contre des formes qui n'étaient plus en harmonie avec l'état des esprits ([1]). La presse d'ailleurs qui exerçait toujours une grande puissance sur l'opinion publique avait

([1]) MM. Garnier-Pagès, Cabet et Laboissière protestèrent contre le mandat d'arrêt porté contre eux et déclarèrent qu'ils devaient se soustraire à toutes recherches. Leurs amis à la Chambre firent alors la déclaration suivante :

« Les députés soussignés, déclarent que si, dans leur opinion, un député doit plus que tout autre citoyen donner l'exemple de son obéissance aux lois et de la déférence aux mandats de la justice régulière et légale, plus aussi que tout autre citoyen, un député doit refuser à toute juridiction excep-

été presque unanime contre l'état de siége ; il y avait eu des protestations, des actes de courage, et dans la vérité l'état de siége s'était démonétisé, perdu dans l'opinion. Ce fut dans ces circonstances si favorables, qu'en vertu des principes, l'artiste Geoffroy, condamné à la peine de mort, se pourvut en cassation : c'était un jeune homme intéressant ; la question que soulevait son pourvoi était considérable, et presque tout le barreau de Paris, par esprit de justice ou par rôle d'opposition, s'était prononcé contre l'état de siége. Des consultations régulières et longuement motivées avaient déclaré l'illégalité de la mesure ; des journalistes, des députés protestaient et refusaient de répondre devant la juridiction exceptionnelle ; ces circonstances devaient donner à ce pourvoi une importance décisive.

Dans les affaires capitales, devant la Cour de cassation, le procureur général portait habituellement la parole, ainsi que l'avaient toujours fait M. Merlin, M. Mourre, et chacun savait que par goût, par position, M. Dupin aimait les solennités du ministère public où sa science pouvait briller d'un éclat puissant. Dans des affaires bien moins importantes M. Dupin avait soutenu l'accusation en personne, comme il venait de le faire tout récemment dans un procès contre un

tionnelle, créée contrairement aux lois et constitutions du pays, la sanction résultant d'une comparution volontaire devant cette juridiction. Ils acceptent avec confiance les déclarations de leurs collègues, qu'ils sont prêts à comparaître devant la juridiction ordinaire, et approuvent le refus qu'ils font de se livrer aux conseils de guerre, dont la compétence et la légalité sont justement contestées par eux.

« Paris, 15 juin 1832.

« *Signé :* Laffitte, Marchal, Girardin, Odilon-Barrot, A. Comte, Arago, Desaix, général Subervic, maréchal Clauzel, général Lafayette, Georges Lafayette, Tardieu, de Bryas.

juge de première instance, M. Fouquet ([1]), qui avait adhéré aux doctrines de la *Gazette de France*. Dans ce procès de Geoffroy, c'était le cas ou jamais de faire entendre son opinion personnelle. Quoi! le zélé défenseur du gouvernement constitutionnel, l'homme de la légalité, ne devait-il pas saisir avec avidité une occasion de se prononcer sur la question suivante : « faut-il préférer la législation des conseils de guerre à celle du jury dans les questions criminelles? » Quelle belle circonstancepour prendre un parti favorable aux principes deconstitutionnalitési chersà M. Dupin. Il fallait ou se faire nettement l'homme du pouvoir ou celui de la constitution; il y avait là un rôle, M. Dupin s'en abstint absolument; il refusa de porter la parole, et il s'y prit de manière à nepas même désigner M. Nicod, avocat général opposé à l'état de siége.

M. Voysin de Gartempe conclut à la confirmation du jugement et par conséquent à la légalité des conseils de guerre; nouvelle faiblesse politique dans la vie de M. Dupin! jamais il ne savait prendre une position nette, il échappait aux couleurs tranchées par des nuances; il n'avait ni la hardiesse de l'opposition ni celle du pouvoir : marcher droit à la répression, c'était un rôle, défendre la légalité, c'en était un aussi,

([1]) M. Fouquet disait dans cette lettre datée du 24 avril et insérée dans la *Gazette* : « La France ne sera heureuse qu'en revenant aux principes dont elle s'est si malheureusement éloignée. La solution de notre situation n'est pas dans la Charte de 1830, elle est dans les Cahiers de 1788. Un retour vers le passé a suffi pour effacer nos maux. En 1814 le rappel de nos anciens rois nous a sauvés. Ce qui arriva alors ne peut-il arriver encore? » La cour d'assises de la Seine jugea que cette publication ne constituait pas un délit, mais la Cour de cassation, par un arrêt du 30 mai 1832 censura M. Fouquet avec réprimande.

et M. Odilon-Barrot s'en acquitta avec son talent habituel. Embarras au-dedans du pouvoir comme au-dehors, M. Dupin avait tout à-la-fois une indépendance malencontreuse, une obéissance inquiète, et il y eut cela de plus remarquable dans l'arrêt solennel de la Cour de cassation qu'il fut rendu sans son assentiment (1), et dans le sens le plus absolu contre la légalité des conseils de guerre : « Attendu que ni la Charte, y était-il dit, ni aucune loi postérieure ne se sont occupées des lois et décrets qui régissent l'état de siége; que ces lois et décrets doivent donc être exécutés dans toutes les dispositions qui ne sont pas contraires au texte de la Charte, vu l'article 77 de la loi du 27 ventôse an VIII, ainsi conçu : « Il n'y a point d'ouverture à cassation, ni contre les jugemens en dernier ressort des juges-de-paix, si ce n'est pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, ni contre les jugemens des tribunaux militaires de terre et de mer, si ce n'est pareillement pour cause d'incompétence ou d'excès de pouvoir, proposé par un citoyen non militaire, ni assimilé aux militaires par les lois à raison de ses fonctions. » Vu l'article 1er de la loi du 22 messidor an IV, qui porte : « Nul délit n'est militaire s'il n'a pas été commis par un individu qui fait partie de

(1) *Cour de cassation. — Chambre criminelle. — Audience du 29 juin.*

« Composition de la cour : Président, M. de Bastard d'Estang; juges, MM. Ollivier, Brière, Dupaty, Meyronnet de Saint-Marc, Rives, Avoyne de Chantereyne, Chilhaud de la Rigaudie, Gilbert de Voisins, rapporteur, Choppin d'Arnouville, Rocher, Isambert, M. Voysin de Gartempe occupe le fauteuil du ministère public. Me Odilon-Barrot, avocat du sieur Geoffroy fait un long plaidoyer qu'il termine en ces termes : « La cour, par l'arrêt que nous sollicitons rendra un service et le plus grand de tous, elle ramènera le gouvernement à la loi, elle fera échouer, par une résistance patriotique et généreuse,

l'armée. Tout autre individu ne peut jamais être traduit comme prévenu devant les juges délégués par les lois militaires. » Vu les articles 53, 54 et 56 de la Charte, portant : « Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels, il ne pourra en conséquence être créé de commissions ni de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être. » Vu l'article 69 qui étend les attributions du jury aux délits de la presse et aux délits politiques, et la loi du 8 octobre 1830 qui, par suite, a défini les délits politiques. Vu enfin l'article 103 du décret du 24 décembre 1811, ainsi conçu : « Pour tous les délits dont le gouverneur n'a pas jugé à propos de laisser la connaissance aux tribunaux ordinaires, les fonctions d'officier de police judiciaire sont remplies par un prévôt militaire, choisi, autant que possible parmi les officiers de gendarmerie, et les tribunaux ordinaires sont remplacés par les tribunaux militaires. » Attendu que cette disposition est inconciliable avec le texte comme avec l'esprit des articles précités de la Charte; que les conseils de guerre ne sont des tribunaux ordinaires que pour les jugemens des crimes et délits commis par les militaires ou par les individus qui leur sont assimilés par la loi; qu'ils deviennent des tribunaux extraordinaires lorsqu'ils étendent leur

toute atteinte à la constitution du pays. Mais si c'est là un service rendu à tout gouvernement, à plus forte raison doit-il être rendu à un gouvernement né d'un combat livré pour la défense de la loi? Ne faudrait-il donc récompenser la population parisienne de son courage qu'en la plaçant sous le coup de la juridiction militaire? Vous dites qu'il n'y a de menacés et d'atteints que les séditieux et les rebelles; mais ont-ils un signe particulier qui les fasse sûrement reconnaître? Ne voyez-vous pas que toute la population est atteinte par cela même que tout entière elle est menacée.»

compétence sur des crimes ou délits commis par des citoyens non militaires; attendu que Geoffroy, traduit devant le conseil de guerre de la 1re division militaire, n'est ni militaire ni assimilé aux militaires; que néanmoins ce tribunal a déclaré implicitement sa compétence et statué au fond; en quoi il a commis un excès de pouvoir, violé les règles de la compétence et les dispositions des articles 53 et 54 de la Charte et celles des lois précitées, par ces motifs la cour casse et annulle la procédure instruite contre le demandeur devant ledit conseil, tout ce qui s'en est suivi, et notamment le jugement de condamnation du 18 juin présent mois. »

Cet arrêt était capital contre le ministère, et spécialement contre M. de Montalivet. (1) Le ministre promoteur de l'état de siége donna cours à sa mauvaise humeur dans les journaux à sa dévotion, et sous l'influence des bureaux et des amis des politiques. Cet échec portait le dernier coup aux débris de la combinaison ministérielle; on avait élevé un grand édifice de rigueurs, il était bouleversé de fond en comble par un simple arrêt. Ce fut un immense cri de joie dans la presse opposante; en effet le gouvernement était dans une situation pro-

(1) A la suite de cet arrêt, M. de Montalivet fut obligé, avec quelque dépit, d'ordonner la levée de l'état de siége.

« Louis-Philippe, etc. Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1. L'état de siége de la ville de Paris est levé; — Art. 2. Nos ministres secrétaires d'État de la guerre et de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

« Au palais des Tuileries, le 29 juin 1832.

« Louis-Philippe. »

fondément contradictoire ; il venait de briser l'insurrection, c'était son droit ; il en avait proscrit les auteurs, il ne parlait que des anarchistes, des factieux en armes; et le lendemain c'étaient les fêtes, les glorifications des héros de Juillet, l'anniversaire des grandes journées ; la *Marseillaise* et la *Parisienne* chantées sur tous les théâtres, et ceux-là qui avaient pris au sérieux ces idées d'insurrection étaient refoulés par les baïonnettes ou traînés devant le conseil de guerre. On parlait alors d'une mystérieuse affaire du pont d'Arcole : une collision de nuit entre la police et de jeunes hommes, des blessures sourdes, cachées, lavées dans les eaux de la rivière; on disait que des cadavres avaient été jetés à la Seine pour éviter le scandale, tandis que le soleil de Juillet était exalté et fêté avec enthousiasme aux lueurs des lampions et des feux d'artifice. Pour donner un caractère pastoral à la Révolution de Juillet, on avait créé des rosières ; la Ville mariait des filles sages et pauvres avec des décorés de Juillet ; on mettait les opinions en ménage sous le toit domestique. Quelle confusion d'idées et de principes ; les mêmes actes à deux ans de distance récompensés ou punis ; ici une bénédiction nuptiale, là une condamnation par un conseil de guerre; la même décoration méritait des récompenses ou attirait des châtimens : ici on était un héros, là un rebelle; il y avait des barricades sublimes et des barricades criminelles, on exaltait les uns, on proscrivait les autres.

Cependant le ministère cherchait à ramener quelques idées d'ordre et de gouvernement dans la politique et spécialement dans la presse ; M. Barthe, garde-des-sceaux, se donna cette mission. Une circulaire qu'il

adressa aux procureurs généraux était un juste réquisitoire contre cette affreuse licence qui débordait dans les esprits. «... La presse et particulièrement celle des journaux, disait le ministre, a dans ces derniers temps outrepassé les limites qu'il est interdit à toute discussion de franchir. La sévère application des lois pénales est nécessaire contre de tels désordres... Le sang versé et le besoin de rassurer la paix intérieure commandent de mettre un terme à un dérèglement qui a trop duré, et qui tendrait à compromettre dans la confiance des peuples le dogme salutaire de la liberté de la presse... Un pays où la législation serait assez obscure pour qu'un écrivain, convaincu d'attaque contre le principe de la constitution et l'essence du gouvernement, pût ne pas être déclaré coupable, serait livré à des périls sans cesse renaissans. De fatales épreuves ont démontré combien de maux le mépris de ces volontés doit entraîner. Le sang français a coulé par des mains françaises, et les crimes les plus bas se sont mêlés aux douleurs de la guerre civile. Vous n'hésiterez pas, monsieur le procureur général, à vous servir de toutes les ressources que nous offre la législation contre les délits que je viens de vous signaler. C'est la cause de la civilisation qu'il s'agit de défendre contre l'anarchie (¹)... »

Certes rien de plus vrai et de plus juste que les principes de cette circulaire : la presse licencieuse n'avait-elle pas été depuis le XVIIIe siècle le fléau des

(¹) Cette circulaire fut un des actes attaqués avec le plus de violence par la presse entière. Elle fit sur le passé et le présent du garde-des-sceaux des rapprochemens où la convenance n'était pas toujours observée. M. Barthe était arrivé aux idées gouvernementales.

sociétés modernes? Mais un rapprochement curieux se présente aux esprits attentifs; c'est que les termes mêmes de la circulaire de M. Barthe ne s'éloignaient pas beaucoup du beau rapport de M. de Chantelauze qui précède les ordonnances de Juillet (1), tant il est vrai que les principes éternels des sociétés sont toujours les mêmes à tous les temps! M. Bérenger dut enlever un nouveau fleuron à sa couronne d'orateur qu'il avait conquise par l'acte d'accusation dressé contre les ministres de Charles X. Cette circulaire motiva de nombreux procès contre les journaux : on poursuivit à outrance la *Tribune*, la *Révolution*, le *National*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, ainsi que les feuilles des provinces (2). M. Persil montra dans tout son jour ce caractère de politique irritée qui gâtait souvent les causes. D'où cela venait-il? de ce que M. Persil était au fond un esprit révolutionnaire; il n'allait à la répression que par la violence; il ne procédait pas en vertu des principes modérés et traditionnels; il défendait le pouvoir plutôt comme un fait que comme un droit; il le protégeait légalement, mais durement; on le vit même demander l'application de la peine de mort pour un article du *National*, et cette exagération amena un acquittement.

Le procès le plus curieux par les circonstances et les hommes mis en cause, ce fut celui que le parquet intenta aux doctrines et aux adeptes de la secte saint-simonienne (3). On n'avait ósé jusqu'ici que des me-

(1) Voir ce rapport à la fin du IVe vol.

(2) Il y eut quelques condamnations sévères et des acquittemens.

(3) M. Michel Chevalier avait écrit d'une manière assez hardie au procureur du roi.

Ménilmontant, le 7 juillet.

« Il y a six mois une instruction a été commencée contre notre

sures incomplètes; on voulait enfin frapper un grand coup, et la cour royale avait lancé un acte d'accusation : « 1° contre Barthélemy-Prosper Enfantin, Olinde Rodrigues, Pierre-Casimir-Émile Barrault et Michel Chevalier, pour avoir, en 1830, 1831 et 1832, formé sans l'autorisation du gouvernement une association de plus de vingt personnes dont le but était de se réunir à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, politiques, littéraires et autres; 2° contre MM. Enfantin et Olinde Rodrigues, pour s'être servi aux mêmes époques et à l'aide de manœuvres frauduleuses, et pour persuader l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir et d'un crédit imaginaires, et pour faire naître l'espérance d'un succès chimérique, et de s'être fait remettre des sommes d'argent, des obligations et des dispositions, et d'avoir par ces manœuvres escroqué une partie de la fortune d'autrui; 3° contre M. Enfantin, d'avoir, en novembre 1831, tant par des discours que par des écrits imprimés et distribués, commis le délit d'outrage à la morale publique et aux

père et contre nous; depuis six mois vous nous tenez sous le poids d'une quadruple accusation, d'immoralité, d'escroquerie, d'attentat à la propriété, de provocation au renversement du gouvernement du roi. Dans une société bien organisée, c'est-à-dire où les chefs seraient les plus moraux, les plus savans, les plus habiles, une seule de ces quatre accusations serait un coup de foudre. En France, depuis long-temps, il n'en est plus de même parce que depuis long-temps la moralité des gouvernans, leur intelligence et leur habileté y sont à tort ou à raison tombées en discrédit, aux yeux mêmes des petits enfans.. Vous voulez empêcher notre père de se livrer, avec ses fils, dans son propre jardin, à des travaux de fondation, d'entrecouper de chants ses exercices et d'ouvrir pendant ce temps les portes du jardin; c'est une prétention sans exemple. Sans doute, ces travaux mêlés de chants sont pour nous d'une importance capitale, car ils constituent notre culte, notre prédication; mais pour vous agens d'une loi athée, pour vous qui nous déniez le caractère religieux, ce ne peut être rien de plus que les travaux

bonnes mœurs; 4° enfin contre M. Chevalier, d'avoir en janvier 1832, par un écrit imprimé et distribué, commis le délit d'outrage à la morale et aux bonnes mœurs. »

Ces griefs étaient bien graves contre des hommes aujourd'hui en situation élevée, et les saint-simoniens voulaient solennellement répondre à leurs accusateurs. On était au 27 août 1832 : dès sept heures du matin les abords de la maison des saint-simoniens, à Ménilmontant furent encombrés par une foule considérable, curieuse et avide. Bientôt les apôtres, tous revêtus de la tunique, de la ceinture, du bonnet à couleur saillante, se rangèrent processionnellement pour se rendre au Palais-de-Justice. Les prévenus et leurs conseils, chargés de portefeuilles et de papiers, ouvraient la marche. Le chef suprême, M. Enfantin, fut alors annoncé : il était revêtu de la tunique, de ses insignes divins; et au même instant des chants furent entonnés à la gloire de Dieu. Pendant ces chants chacun des membres de la famille saint-simonienne prit rang, et un grand nombre de dames vêtues de bleu, avec les marques de leur affiliation, furent pla-

que Louis-Philippe, par exemple, faisait exécuter dans son jardin il y a trois ans. Le pouvoir n'a rien à gagner à troubler sans cesse les méditations et les travaux d'hommes calmes et patiens dont la résolution est bien prise. Un gouvernement qui veut l'ordre ne peut que se compromettre à harceler perpétuellement ceux qui prêchent l'ordre et la paix, qui ne connaissent d'autres armes que la persuasion, la démonstration et l'exemple; qui recommandent le travail et le consacrent par leur culte. Puisque vous avez entamé une procédure, hâtez le jugement; nous qui avons la prétention de juger tout, nous ne trouverons pas mauvais qu'on veuille nous juger. L'ouverture de notre porte, les dimanches et mercredis de midi à six heures, n'a aucun inconvénient pour l'ordre; nous continuerons donc à l'ouvrir aux mêmes jours et aux mêmes heures, en attendant qu'elle soit toujours ouverte.

« *Signé* : MICHEL CHEVALIER. »

cées dans la haie des adeptes. A huit heures la réunion se mit en marche dans le plus profond silence, au milieu d'une foule immense, attirée par ce spectacle étrange. Ce cortége d'une espèce si nouvelle, cette procession symbolique traversa ainsi tout Paris dans le plus grand ordre, sans qu'on entendît proférer un seul cri, sans qu'il y eût le plus léger trouble. Et qu'on remarque bien que la majorité de ces hommes étaient d'un âge raisonnable; c'était plutôt le temps qui était coupable qu'eux-mêmes : lorsque toutes les idées sont bouleversées, qui peut résister à la confusion (1)?

Voici donc les saint-simoniens devant la cour d'assises, et un premier incident se présente sur le serment. M. Lambert, conseil des prévenus, lut les conclusions suivantes : « Attendu que le serment proposé au témoin implique dans son sens le panthéisme confus, c'est-à-dire l'athéisme, il plaira à la cour faire insérer au procès-verbal que les témoins, en prêtant le serment tel que le prononce M. le président, entendent ne pas faire abstraction de leur foi religieuse (*Signé*, Michel Chevalier). » Un moment étonnée, la cour délibéra qu'il n'y avait pas lieu

(1) La veille du procès, M. Michel Chevalier publia la note suivante : « Le procès des saint-simoniens aura lieu lundi 27 août, ils doivent se rendre à pied au Palais-de-Justice, revêtus du costume apostolique que leur a donné le père; ils n'en portent pas d'autre. Les prévenus sont : 1° Le père; il fut élève de l'École Polytechnique en 1814, son âge est trente-six ans; 2° Michel Chevalier, ancien élève de l'École Polytechnique et ingénieur des mines ex-directeur du *Globe*, vingt-six ans : 3° Émile Barrault, ex-professeur à Sorrèze et à Paris, prédicateur, trente-huit ans; 4° Charles Duveyrier, ex-avocat, ex-rédacteur du *Globe*, vingt-neuf ans. Il a été missionnaire saint-simonien en Belgique et en Angleterre. Les conseils des prévenus sont tous membres de la famille apostolique. Le père n'en aura pas. Les conseils de Michel Chevalier seront Charles Lambert, ancien élève de l'École Polytechnique, ingénieur;

à statuer sur de si bizarres conclusions. Alors on fit revenir le premier des témoins qui avait refusé de prêter serment dans la formule posée et sans l'autorisation du Père Suprême. M. Enfantin se leva pour prendre la parole. Le président lui dit : « Asseyez-vous, le témoin doit répondre à la cour sans vous consulter ; » et M. Enfantin répliqua : « Vous m'avez demandé si j'étais la loi vivante? je vous ai répondu affirmativement, et maintenant vous reniez mes paroles. » Ce petit ridicule vidé, un autre se présenta bientôt; M. Enfantin qui avait eu constamment derrière lui deux femmes vêtues de bleu, s'écria comme inspiré : « J'avais demandé deux femmes pour conseils dans une question qui intéresse spécialement les femmes. Vous n'avez pas voulu m'accorder ma demande, je ne réclame pas pour que vous reveniez sur une décision prise; mais je veux qu'on sache que l'appui de deux femmes m'a été refusé quand il s'agit de la cause des femmes. » M. Duveyrier ajouta « qu'il avait aperçu deux mondes, l'un boueux et immoral, l'autre pur et moral ; et passant en revue les mœurs des peuples d'Asie, d'Afrique, il y montra la polygamie généralement établie. — Vous prêchez la polygamie pour bouleverser la société, lui dit le prési-

Léon Simon, docteur-médecin. Les conseils d'Émile Barrault seront Bruneau, ancien élève de l'École Polytechnique, ex-capitaine d'état-major, chevalier de la légion-d'honneur et Huart, ancien élève de l'École Polytechnique ex-capitaine d'artillerie, ex-directeur de l'église saint-simonienne à Toulouse. Les conseils de Charles Duveyrier seront Gustave d'Eichthal, ex-rédacteur du *Globe*, qui a été missionnaire en Angleterre, et Adolphe Rigaud, docteur-médedecin qui a été missionnaire dans l'Ouest. » M. Michel Chevalier ne faisait pas ici mention de M. Olinde Rodrigues, bien qu'il fût aussi compris dans le procès, parce qu'il s'était séparé de M. Enfantin pour se proclamer seul héritier de Saint-Simon.

dent; si vous continuez ainsi je vous nommerai un avocat. » Alors M. Duveyrier étendant ses bras vers le barreau s'écria : « Un avocat! mais en trouverez-vous un qui puisse me défendre? Les voilà tous, je leur ai parlé avant l'audience, et je leur ai dit : vous vivez tous dans l'adultère et la prostitution!... Ils ont baissé la tête et n'ont pas répondu. » Après M. Duveyrier vint M. Barrault s'écriant: « Société immonde où l'adultère et la prostitution sont honorés et encouragés. » Les débats dégénérant en scandale, le président leva l'audience.

Ainsi se passa la première séance du procès des saint-simoniens; la seconde fut plus curieuse et plus significative encore. La même affluence de spectateurs y assistait; derrière M. Enfantin étaient encore placées les deux dames en bleu; mesdames Cécile Fournel et Aglaé de Saint-Hilaire, ses conseils, ses appuis. On attendait enfin la parole du Père Suprême, cette grande parole du dieu et de la loi vivante; en effet il parla, mais avec une confusion, un désordre profondément ridicules : « Je ne pensais pas que des juges qui viennent juger la plus haute question de moralité et qui traite des rapports des deux sexes, me refusassent le conseil des femmes. Ils l'ont fait!... D'un autre côté, et lors du serment de mes fils, j'ai voulu vous donner le témoignage le plus éclatant de la foi qui nous lie, vous n'avez pas voulu laisser mes fils me consulter; vous avez nié qu'il y ait un lien entre ces hommes et moi; vous avez voulu qu'ils se dégageassent de toute affection et qu'ils parlassent en brutes. Ils vous ont montré qu'ils étaient liés à moi. Il serait étonnant que l'intelligence de mes fils fût tellement abrutie qu'ils aient rétrogradé aux siècles

d'ignorance et qu'ils aient tout quitté pour venir auprès de moi perdre leur volonté et leur liberté; vous croyez que ceux que vous avez entendus hier sont des hommes esclaves. »

M. Enfantin alors, promenant ses regards sur toute l'assemblée, continua lentement : « J'ai besoin de m'inspirer!... J'ai besoin de m'inspirer! Je regarde et je voudrais apprendre quelque chose par mes regards. » On comprend si ces paroles produisirent une hilarité dont le tribunal eut peine à se défendre. M. Enfantin, se tourna alors avec gravité vers le ministère public. — « Vous riez, monsieur l'avocat général!... Vous riez (nouvel éclat)! Je puis vous dire quelle importance nous attachons aux formes, aux regards, à la beauté. C'est par les regards que je dirige sur vous que je cherche mes inspirations. Moi, ce n'est pas dans le recueillement, mais dans les inspirations que je cherche à découvrir la volonté d'un homme; car pour moi, je pourrais révéler ma pensée par mon visage... Nous avons voulu que le prêtre de notre religion se présentât avec des formes qui pussent révéler la vie qui respire en lui. Si l'on forme une armée chacun s'écrie, les carabiniers doivent être de beaux hommes! C'est pour aimer, faire aimer, régulariser des choses désordonnées, épouvantables... Ce sont surtout les beaux corps que je voudrais laver de leurs souillures, et appeler à une meilleure existence. » Ici M. Enfantin promena encore lentement son regard sur le jury, et M. le président suspendit l'audience en disant au père suprême : « Promenez à l'aise vos regards, nous n'avons pas de temps à perdre. » Quand le tribunal rentra en séance, M. En-

fantin reprit encore la parole : « Nous disons que la chair doit être réhabilitée, mais nous ne la trouvons pas moins souillée que vous. Hier nous blâmions les désordres de la chair, nous voulions vous montrer le palais des rois et la fête publique dans le palais des rois; vous avez trouvé notre parole scandaleuse. Comme vous, nous désirons la fin de ces scandales! Médecins de l'humanité, si vous voulez nous condamner dans notre remède, il faudrait en enseigner un meilleur que le nôtre. » M. Enfantin devait faire cesser la prostitution, c'est-à-dire le mariage; il se croyait appelé à révéler aux hommes leur ignorance et leur injustice envers la femme : « L'affranchissement de la femme est ma seule pensée, et toute ma vie y sera employée. » M. Michel Chevalier ajouta quelques paroles contre les bonnes fortunes, langage intime de l'adultère; et à la suite de ce débat il fut rendu contre MM. Enfantin, Chevalier et Duveyrier, un arrêt solennel qui les condamnait à un an de prison et 100 fr. d'amende. Il y eut dans ce procès moins de ridicule encore que de graves enseignemens [1]. Ce n'est pas en vain que les hommes remuent les grands principes de l'ordre social; quand le pouvoir est mis en question la famille l'est aussi; le divorce qu'on avait proposé à la Chambre des députés n'était-il pas une façon de l'école saint-simonienne? Il fallait donc un pouvoir fort, moral, qui ramenât la société sur ses bases.

Au milieu de cette confusion de tous les principes,

[1] Je n'aime point les rapprochemens railleurs entre les situations actuelles et les situations anciennes; je rapporte seulement ceci pour montrer le désordre d'idées dans lequel on était tombé à la suite de la Révolution.

la sollicitude de la couronne cherchait surtout à organiser un ministère qui pût accomplir la difficile mission d'ordre et de gouvernement. M. de Talleyrand, fatigué de l'impuissance de ses premiers efforts, avait quitté Paris pour sa terre de Rochecotte, ses beaux ombrages de la Touraine, et les eaux salutaires qui devaient retremper sa vie. Le comte Sébastiani s'était rendu aux eaux de Bourbonne-les-Bains pour refaire sa santé; et le maréchal Soult quittait également Paris pour chercher un peu de repos après tant de secousses; tout le monde était à la campagne, par besoin, par bouderie ou par désir de se faire rappeler. On savait le ministère si malade, si compromis que chacun le considérant comme destiné à mourir, attendait le meilleur lot possible dans la succession.

Pour bien comprendre les différentes nuances politiques qui pouvaient entrer dans la combinaison d'un ministère véritablement sérieux, il faut se rappeler l'attitude qu'à la dernière session les chefs de la majorité avaient prise dans la Chambre. Trois nuances s'étaient spécialement associées pour défendre le ministère de M. Périer; ces trois nuances représentées: 1° par M. Guizot (la conservation traditionnelle et morale); 2° par M. Thiers (la conservation des faits par les principes révolutionnaires); 3° par M. Dupin (la conservation légiste). C'était donc parmi ces trois nuances qu'on devait chercher les élémens d'une combinaison définitive pour arriver ou à un ministère tout nouveau, ou à un cabinet recomposé. Déjà on avait tâté M. Dupin dont les prétentions exagérées imposaient sa présidence comme ultimatum; mais la présidence de

M. Dupin c'était l'exclusion du maréchal Soult [1]; et d'ailleurs les dernières légèretés de M. Dupin dans les négociations politiques le rendaient incapable de former personnellement une combinaison. Restait donc à opter entre un cabinet purement doctrinaire avec M. Guizot ou M. de Broglie pour chef, et telles étaient les idées étroites, matérielles où se trouvait la Chambre, que ce ministère n'aurait pas eu la majorité; et la combinaison de M. Thiers, allant et venant avec activité, porteur de paroles pour un ministère de conservation, de même que sous M. Laffitte il avait voulu organiser un ministère de gauche; toujours avec le même zèle, prêt à promettre à chacun et à se porter fort dans toutes les éventualités avec une semblable insouciance de principes. Mais M. Thiers [2] n'inspirait nulle confiance pour rallier aux centres la fraction de droite avec laquelle seule on pouvait, on devait marcher. Il fallait donc nécessairement organiser un ministère de coalition de toutes les couleurs de la majorité. L'entrée de M. Thiers et de M. Guizot réunis dans un conseil pouvait fondre deux nuances essentielles, et comme tous deux admettaient la présidence nécessaire du maréchal Soult, les questions devaient s'arranger. Sur ce point M. Thiers faisait preuve d'une grande humilité [3], car il savait que le maréchal s'était toujours exprimé sur

(1) Le duc de Broglie et M. Guizot n'auraient pas accepté non plus la présidence de M. Dupin.

(2) Le service que rendit M. Thiers en cette circonstance fut de se porter garant de la partie conservatrice du ministère auprès de ses amis de la révolution.

(3) Plus tard le maréchal Soult exprima, avec un grand pittoresque d'expression, l'opinion qu'il avait de M. Thiers.

son importance politique d'une manière dure et railleuse; mais comme M. Thiers voulait être ministre avant tout, et que l'occasion était belle, il passait sur les considérations d'amour-propre.

On doit dire à son éloge qu'il se montrait facile sur les conditions : M. Guizot acceptait la coopération de M. Thiers avec loyauté; mais il ne voulait entrer sérieusement dans un cabinet qu'avec le duc de Broglie; or tous deux, pour se faire accepter par cette fraction du centre plein de petits préjugés révolutionnaires, avaient besoin de M. Thiers, parce que dans les temps agités ou préoccupés (si l'on veut), il faut des hommes qui conviennent à ces temps-là; ils y sont nés; ils ont vécu avec les personnes et les choses. C'est ainsi que M. de Richelieu, M. Pasquier, M. de Talleyrand, les ministres importans et modérés des premières époques de la Restauration, avaient fait d'incessantes concessions aux royalistes purs, afin de leur donner des gages. MM. de Vaublanc, Castel-Bajac, Corbières, Cornet d'Incourt, Villèle avaient leurs homonymes dans la Révolution de Juillet; caractères de circonstances, ils passent avec elles. M. Thiers était donc un homme des circonstances révolutionnaires: enfant des barricades de Juillet, un peu renégat, compromis, néanmoins toujours le candidat du parti révolutionnaire qui le chérissait; c'était un fils égaré un moment qui reviendrait dans le giron des principes; il avait donné trop de gages; la génération lui devait d'avoir justifié la Convention, exalté Danton, Camille Desmoulins, les Jacobins, et ces services-là ne s'oublient pas.

Ces bases arrêtées pour un nouveau cabinet il n'y eut plus qu'une répartition des portefeuilles et quel-

ques réglemens à faire pour les divers départemens ministériels, afin de les mettre en harmonie avec le besoin du service et les prétentions de chacun. La présidence du conseil du maréchal Soult fut complétement acceptée ([1]) et unanimement admise par ses collègues; elle fut agréée par le roi, parce que, avec le juste sentiment de sa valeur personnelle, le maréchal Soult néanmoins n'avait pas cet orgueil de M. Périer qui aspirait à poser la couronne sous ses pieds, sans comprendre ni accepter cette influence légitime et nécessaire d'un prince si expérimenté dans la question européenne. Le maréchal admettait justement et dignement que le roi pouvait donner son avis, influer sur les délibérations, pourvu que chaque ministre gardât la liberté de son contre-seing.

Ce fut également à ce point de vue que le duc de Broglie accepta sans hésiter le département des affaires étrangères; pendant deux sessions le général Sébastiani avait lutté avec habileté et des chances diverses contre l'opposition; énervé, épuisé, il était moralement et matériellement incapable de soutenir une nouvelle lutte dans la session prochaine. Si le duc de Broglie, appelé à le remplacer, n'avait pas sa souplesse italienne, son obéissance tout-à-fait résignée envers une volonté bien supérieure à la sienne, c'était dans sa nature élevée un esprit de conservation, d'étude et de réflexion; il aurait déférence pour le prince, et puis ce qui était plus noble en son âme, c'était le sentiment du juste et du vrai;

([1]) Le 6 octobre, le *Moniteur* contenait la note suivante : « Le roi a chargé M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, de lui proposer une nouvelle combinaison de ministère. »

il savait que l'Europe ne pouvait se sauver que par l'esprit d'ordre et par la paix générale; il savait que tel était le vœu du roi, sa pensée de tous les jours, et par ce côté élevé, le duc devait complétement s'entendre avec la couronne.

M. de Montalivet quittait le ministère de l'intérieur qui allait être réduit par le fait à un simple département de police; il faut rendre cette justice à la délicatesse de M. de Montalivet qu'il abdiquait son poste avec une satisfaction indicible, par la raison dominante qu'il allait s'y mêler des questions plus spéciales de marchés à bons deniers comptans au sujet de la duchesse de Berri, et que l'honneur politique de M. de Montalivet s'effrayait de ces déplorables trafics ([1]). Élevé à l'école révolutionnaire et directoriale, M. Thiers ne devait pas avoir tous ces respects pour les majestés tombées; il se promettait au contraire la capture de la duchesse de Berri comme un résultat politique; il en faisait gloire à son habileté. Déjà était commencée la triste négociation avec Deutz, et le nouveau ministre se proposait d'en venir à bout avant la session prochaine. Un coup de main à la façon de la police de Fouché plaisait à M. Thiers; il souriait à la pensée d'annoncer à la Chambre que la duchesse de Berri était tombée dans ses mains, sauf ensuite, car il y avait d'excellens sentimens dans M. Thiers, à préserver la tête

([1]) J'en veux beaucoup à M. de Montalivet d'avoir conduit Deutz dans sa propre voiture chez M. Thiers. C'est plutôt derrière ou dans une charrette qu'il aurait dû l'y mener. Je pense au reste que le ministre dut faire dépecer sa voiture, pour briser le siége où Deutz s'était assis, car au fond de l'âme M. de Montalivet était un homme d'honneur, de délicatesse et de services.

de la princesse, et de s'en donner le mérite aux yeux du roi et de l'Europe.

MM. d'Argout et de Rigny restaient à leur poste, sans que rien fût dérangé dans leur département; aux finances on remplaçait le baron Louis par M. Humann qui s'était fait une juste réputation par ses lumineux rapports à la Chambre des députés: la Restauration le désignait déjà pour un ministère. Il était curieux de voir M. Humann et M. Thiers siégeant à côté l'un de l'autre dans un même cabinet, après s'être jetés des mots si durs à l'occasion de l'administration de M. Laffitte. Mais M. Thiers faisait bon marché de toutes les petites choses; il tenait à entrer aux affaires, et le choix de ses collègues lui importait peu. Le baron Louis se retirait avec M. Sébastiani par la même raison : c'est qu'ils étaient usés. Les affaires d'Italie et de Pologne avaient compromis le ministre des affaires étrangères, et le déficit Kessner le ministre des finances. Au contraire, la position de M. Barthe avait grandi : il s'était fortement voué à l'ordre public, et ses circulaires témoignaient d'un dévoûment absolu à l'ordre européen : seul de tous les avocats poussés aux affaires depuis la Révolution de Juillet, il avait compris les conditions politiques d'un État régulier.

M. Guizot accepta le simple département de l'instruction publique dans ce cabinet, mais à la condition absolue que l'on donnerait à ce ministère les élémens d'une véritable administration. M. Guizot s'imposa le devoir de créer un ministère réel de l'instruction publique, vaste, indépendant, élevé, de le débarrasser de ce qui lui était étranger, afin de lui rattacher tout ce qui rentrait essentiellement dans

son esprit et ses dépendances. Les temps n'étaient ni assez calmes ni assez religieux pour qu'on pût créer un ministre spécial des cultes; mais les cultes ne devaient pas plus dépendre de l'instruction publique que l'instruction publique des cultes ([1]). M. Guizot les en sépara pour les attribuer au ministère de la justice, parce que clergé et magistrature étaient deux grandes choses, deux splendides fonctions dans l'État. Dans l'antiquité, les magistrats étaient des pontifes, et les pontifes des magistrats. M. Barthe d'ailleurs connaissait déjà notre admirable clergé; il avait eu des rapports avec l'archevêque de Paris : de telles vertus ne laissent pas de toucher même les esprits les plus prévenus! Pour compléter ce ministère, on donnait à M. Barthe la présidence du conseil d'État, ce qui en faisait un homme politique très important.

Par suite d'un arrangement tout naturel, M. Guizot exigea qu'à l'instruction publique fussent rattachées ses attributions inséparables (on ne s'explique pas comment elles en avaient pu être distraites), c'est-à-dire l'Institut, le Jardin des Plantes et les bibliothèques publiques, jusqu'ici dépendantes du ministère de l'intérieur. Au moyen de cet arrangement il y eut enfin un département de l'instruction publique, régulier, embrassant toutes les parties essentielles de la

([1]) « Une nouvelle répartition des attributions des ministères de la justice, de l'intérieur, du commerce et de l'instruction publique, a été arrêtée en conseil. Les cultes deviennent une division du ministère de la justice : le ministère de l'instruction publique reçoit dans ses attributions le collége de France, l'Institut, le Jardin des Plantes et les bibliothèques publiques; le personnel administratif et les gardes nationales du royaume passent au ministère du commerce et des travaux publics. »

(*Moniteur*.)

science, et que M. Guizot comptait grandir encore par le vaste système des correspondances et la loi sur l'instruction primaire.

Enfin pour compléter le ministère du commerce et donner à M. d'Argout plus d'importance, on lui confiait la direction des gardes nationales, les élections, les travaux publics et le personnel des préfets. Au demeurant, car il faut dire les choses telles qu'elles sont, il ne restait plus à M. Thiers que la police et les fonds secrets que la Chambre y avait rattachés, et encore sous l'action nécessaire de la présidence du conseil. C'était un ministère spécial et tout politique, duquel on avait détaché les pacifiques attributions; il semblait qu'on avait dit à M. Thiers : « Il y a la duchesse de Berri à faire arrêter, une négociation de police avec Deutz; c'est un service d'État qui convient à vos traditions révolutionnaires, à votre activité, à votre point de vue d'homme de Juillet. Pour cela on a créé un département spécial de police, sans en risquer le nom ; on vous le donne. » Le rôle de Fouché, les services qu'il avait rendus plaisaient singulièrement à M. Thiers, au reste tout plein d'ardeur et d'un zèle légitime dans sa mission d'ordre public et de pacification de la guerre civile ([1]).

([1]) Voici les ordonnances qui constituaient le cabinet du 11 octobre :

« M. le maréchal duc de Dalmatie, pair de France, ministre secrétaire d'État au département de la guerre, est nommé président du conseil des ministres.

« M. le duc de Broglie, pair de France, est nommé ministre secrétaire d'État des affaires étrangères, en remplacement de M. le général comte Sébastiani.

« M. Humann, membre de la Chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'Etat des finances, en remplacement de M. le baron Louis.»

« M. Thiers, membre de la Chambre des députés est nommé

Les bases du programme ministériel long-temps discutées devant le roi furent enfin acceptées par tous. Les conférences privées et les réunions des ministres avant l'organisation définitive du cabinet se prolongèrent durant plus d'une nuit, et le roi quitta souvent les Tuileries pour Saint-Cloud à une heure du matin. L'enfantement fut laborieux parce qu'on voulait s'entendre sur un système qui pût être fidèlement mis à exécution. M. de Talleyrand eut beaucoup d'influence dans ces arrangemens ; on consulta son expérience ; il apportait avec lui de Londres la certitude que l'Angleterre était disposée à activer une solution des affaires belges, et qu'elle contribuerait d'abord au blocus des côtes de la Hollande, puis au siége d'Anvers, s'il était nécessaire, pour l'accomplissement des protocoles. Ce fut là une des premières conditions de la politique étrangère du nouveau cabinet ; le discours de la couronne devait annoncer cette solution nécessaire de la question belge, conséquence du mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Il fut également entendu que, pour tout ce qui touchait à la politique extérieure sur les difficultés pendantes, on suivrait le système de M. Casimir Périer qui avait jusqu'ici obtenu la majorité de la Chambre, soit à l'égard

ministre secrétaire d'État de l'intérieur, en remplacement de M. le comte de Montalivet.

« M. Guizot, membre de la Chambre des députés, est nommé ministre secrétaire d'État à l'instruction publique, en remplacement de M. Girod (de l'Ain). »

« M. Barthe, garde-des-sceaux, président du conseil d'Etat, est chargé de l'administration des cultes. »

M. Girod (de l'Ain) était nommé à la présidence du contentieux du conseil d'État et M. de Montalivet, intendant général, administrateur de la liste civile.

de l'Italie, soit pour la Pologne, le Portugal, et qu'on ne s'en écarterait sur aucun point.

Quant à la politique intérieure, le premier, le plus impérieux des besoins c'était de mener vigoureusement la guerre de la Vendée et de pacifier cette province agitée : M. de Montalivet avait, avant sa retraite, fait connaître au conseil les négociations secrètes avec Deutz; M. Thiers se chargea de les conduire à bonne fin. Mais il fut bien entendu, et le duc de Broglie et M. Guizot insistèrent sur ce point, qu'il ne serait pas fait de procès à Madame ni devant un jury ni devant la Cour des pairs. Le gouvernement prendrait sur lui-même de la mettre en lieu de sûreté par mesure de précaution, jusqu'à ce qu'elle fût ramenée sûrement au sein de sa famille. Quant à la répression des partis anarchiques on en reviendrait à la force du gouvernement par le jury et les voies légales, en recherchant dans la législation existante toutes les armes qui pouvaient comprimer les factions soulevées. Enfin la Chambre dut être immédiatement convoquée, et sans hésiter on fixa le 19 novembre pour la réunir.

Telle fut l'origine du ministère appelé du 11 octobre, qui se donna pour programme de continuer l'œuvre de M. Périer, sauf ce point capital : « qu'il ne dédaignerait pas la haute expérience, la présidence morale du roi. » Il y avait dans sa composition des nuances de bien et de mal qui le distinguaient du cabinet auquel il succédait. D'abord le caractère du maréchal Soult et les conditions de la présidence ne ressemblaient en rien au caractère et aux conditions de la présidence de M. Périer; le maréchal était ferme, mais il n'avait rien de dur, d'absolu, d'absorbant

au même degré que M. Périer. Ce ministère voulait marcher dans les voies de conservation avec un élément de plus que celui de M. Périer ! c'était la pensée morale, la force, la puissance des traditions. Le duc de Broglie et M. Guizot représentaient dans le pouvoir les doctrines de philosophie et d'histoire. M. Barthe, M. Humann, comme M. Thiers, c'était encore la pensée de M. Périer ou de M. de Montalivet, c'est-à-dire l'ordre matériel exclusif, révolutionnaire au besoin. M. de Broglie et M. Guizot arrivaient avec des idées de hiérarchie fondées sur l'ordre éternel des sociétés; ce que les uns voulaient trouver dans une répression brusque, soudaine, les autres l'espéraient au contraire dans la pensée de la loi, l'éducation rectifiée, les épurations de la conférence, le sentiment religieux. Tôt ou tard cet élément moral devait dominer. Les pouvoirs de violence et de force vivent aux temps de violence et de force; puis lorsqu'il arrive une société plus calme, plus méditative, alors vient une seconde époque pour les gouvernemens; et c'est dans cette période que les hommes d'État à traditions religieuses et sociales sont appelés à la direction du pays.

CHAPITRE VII.

SITUATION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES A L'AVÉNEMENT DU CABINET DU 11 OCTOBRE.

(MARS A NOVEMBRE 1832.)

Adhésions de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie aux actes de la conférence. — Correspondance de Pétersbourg. — Dépêches du maréchal Mortier. —Inquiétude.—Voyage du comte Pozzo di Borgo.—Ses impressions sur l'état de la France. — Appréciations à l'extérieur des journées des 5 et 6 juin. — Situation de l'Angleterre. — Nécessité d'un ministère tory.— Le duc de Wellington, le comte d'Aberdeen, M. Peel. Le ministère Grey.— Le bill de réforme voté. — Mission de lord Durham en Russie. — Son but réel. — Les affaires d'Orient et de la Grèce. — Défaite de l'armée ottomane. — Conquête de la Syrie par les Egyptiens. — Les emprunts et la Grèce.—Question polonaise. — L'Autriche et la Prusse. — Leur attitude vis-à-vis les questions allemandes. — Actes et protocoles de la Confédération germanique.— Conduite rationnelle et pacifique de la France. — Question d'Ancône et d'Italie. — M. de Saint-Aulaire et le général Cubières. — Bonne harmonie. — Condescendance du Saint-Père pour la Belgique et la France. — La conférence de Londres et le roi de Hollande. — Question nouvelle. — Acte coërcitif. — Dépêches de M. Durand de Mareuil. — Incertitude de la conférence. — Négociations à La Haye. — Expédition de dom Pedro. — Affaiblissement de Ferdinand VII. — Diplomatie de M. de Rayneval à Madrid. — Questions générales.

A chaque organisation d'un cabinet nouveau j'ai mis quelque importance à dessiner avec exactitude la situation des affaires diplomatiques de l'Europe, afin de mieux apprécier et définir à ce point de vue, les actes du ministère, les services qu'il a pu rendre, la mission qu'il s'est donnée. Le cabinet du 11 octobre,



si laborieusement formé, avait aussi sa rude tâche à remplir dans la situation difficile des affaires, et je dois exposer avec quelques détails le bilan des relations extérieures lorsque le duc de Broglie prit la direction de ce haut département.

Depuis le voyage du comte Orloff à La Haye, puis à Londres, tout faisait pressentir la fin prochaine de la question belge si lentement conduite; elle était préparée surtout par les ratifications de la Russie et de la Prusse, alors promises et inévitables; on ne les retardait que pour quelques formes. Quant à l'Autriche, elle s'était expliquée à la suite des événemens d'Italie; le prince de Metternich n'avait pas hésité à approuver les actes de la conférence de Londres [1], afin de ne pas compliquer par un nouvel incident une situation si difficile. Sur les premières dépêches du comte Orloff la cour de Russie ne balança plus; elle donna sa ratification aux actes de la conférence par des lettres conçues dans les termes les plus rassurans pour la paix. Ces préliminaires échangés, la Bel-

[1] Le texte des ratifications de l'Autriche était en latin, en voici la traduction :

« Nous, François Ier, etc. Après que, par suite des conférences engagées entre nos plénipotentiaires et ceux des rois des Français, de la Grande-Bretagne et de l'empereur de Russie, sur le nouvel état de choses existant dans le royaume de Belgique depuis le mois de septembre 1830, un traité fut conclu, lequel fut signé à Londres le 15 novembre de l'année dernière... Nous, après avoir examiné et pesé tous les articles de ce traité, les avons approuvés entièrement, sous la réserve cependant des droits de la sérénissime Confédération germanique à l'égard des articles qui concernent la concession et l'échange d'une partie du grand duché de Luxembourg, et nous déclarons et certifions par les présentes les avoir pour ratifiés et agréables, nous engageant par notre parole impériale, pour nous et nos successeurs que nous remplirons fidèlement tout ce qui s'y trouve contenu, sous la réserve précitée. En foi de quoi nous avons signé de notre main les pré-



gique était enfin élevée à toutes les conditions d'un Etat indépendant, point capital dans le droit public des nations. Ce n'était plus seulement la France et l'Angleterre qui reconnaissaient le nouvel Etat, mais l'Europe entière qui envoyait ses ambassadeurs auprès du roi Léopold; la Belgique indépendante et neutre était placée sous la protection du principe de neutralité. Les cabinets avaient compris que c'était là une affaire accomplie dont il fallait désormais régler les limites et les conséquences.

Ce n'était pas tout : on avait bien défini les rapports de l'Europe avec la Belgique, mais quelle serait l'attitude du roi des Pays-Bas envers le souverain du nouveau royaume? Un point sur lequel la mission du comte Orloff n'avait point réussi, c'était d'amener la reconnaissance spontanée par la Hollande des derniers actes de la conférence de Londres; le vieux roi s'y refusait avec obstination: non point qu'il allât jusqu'à nier l'existence de la Belgique comme Etat indépendant : s'il ne la croyait pas née viable,

sentes ratifications, et avons ordonné qu'elles soient revêtues de notre sceau impérial.

« Donné à Vienne, le 21 mars 1832, de notre règne, le quarante-et-unième.

« FRANÇOIS. »

Ratification de la Prusse.

« Nous, Frédéric-Guillaume III, etc. Les cours de Prusse, d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne et de Russie ayant, par suite des événemens qui ont eu lieu dans le royaume uni des Pays-Bas depuis le mois de septembre de l'année 1830, jugé nécessaire pour la conservation de la paix et pour le maintien du repos de l'ordre de l'Europe, d'apporter des modifications aux transactions de 1815 par lesquelles avait été créé et établi le royaume des Pays-Bas, ont à cet effet réuni à Londres leurs plénipotentiaires, et les ont revêtus de leurs pouvoirs afin d'entrer en délibération et de concerter les arrangemens destinés à remplir cet objet important; et Sa Majesté le roi des Belges s'étant associé à ces intentions des cinq cours, a également envoyé à Londres un plénipotentiaire dû-

il l'admettait; seulement il espérait obtenir par sa résistance des conditions plus favorables pour la navigation, la dette et les frontières, et c'est dans ce but qu'il gardait la forteresse d'Anvers, protectrice de l'Escaut. Cette résolution était tellement arrêtée dans l'esprit du roi Guillaume que les insistances du comte Orloff, parlant au nom de la Russie, n'avaient pu rien obtenir (¹). Je crois que le chef de la maison de Nassau espérait un retour d'énergie, une résolution de guerre de la part des cabinets contre la Révolution de Juillet; il y avait partout en Prusse, en Russie, en Autriche même, un parti militaire et gentilhomme très considérable qui poussait aux hostilités, malgré et à travers la tempérance des cabinets, et il pouvait arriver tel événement qui donnerait gain de cause à la politique de guerre. Cela était prévu en Prusse spécialement; tout le monde désignait du doigt la cause de la paix: cette cause s'effaçant, on aurait une campagne. Alors, par la force des choses, le roi des Pays-Bas serait secouru et les protocoles de la conférence seraient mis de côté, comme des actes sans portée et sans effet positif.

Le comte Orloff était à peine de retour de sa mission que le maréchal Mortier, ambassadeur du roi

ment autorisé à concourir au même but... Nous, après avoir lu et examiné ce traité, l'avons trouvé en tout point conforme à notre volonté; en conséquence de quoi nous l'avons approuvé, ratifié et confirmé, promettant tant en notre nom qu'en celui de nos héritiers et successeurs d'en accomplir fidèlement le contenu.

« Fait à Berlin, le 7 janvier de l'an de grâce 1832 et de notre règne le trente-cinquième.

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

(¹) Avant de quitter La Haye, le comte Orloff remit la déclaration suivante au ministre des affaires étrangères de la Hollande :

« Après avoir épuisé tous les

des Français, obtenait de l'empereur Nicolas son audience de réception ; il fut accueilli avec une grande bienveillance ; l'Empereur mettait, je l'ai dit, une sorte de coquetterie à caresser tous les militaires distingués de l'école napoléonienne, et le maréchal, vieux souvenir de l'Empire, avait donné des preuves de bravoure et de haute capacité sur les champs de bataille. Il y eut même ceci d'honorable dans cet accueil que plus les services du maréchal Mortier se rattachaient aux campagnes contre la Russie, plus la noblesse mit d'empressement à recevoir le maréchal avec une cordialité expansive ; loin de lui rappeler le Kremlin brûlé et ravagé, ou la retraite désastreuse, châtiment d'une invasion téméraire, on ne lui parla jamais que des belles pages de l'empereur Napoléon. Le maréchal put voir qu'il y avait réellement désir de maintenir l'état de paix et les bons rapports entre les deux Etats; seulement il s'aperçut que des préventions existaient au cœur du czar sur deux points : le peu de valeur morale du gouvernement de Juillet, et l'impuis-

moyens de persuasion et toutes les voies de conciliation pour aider S. M. le roi Guillaume à établir, par un arrangement à l'amiable et conforme tout à-la-fois à la dignité de sa couronne et aux intérêts des sujets qui lui sont restés fidèles, la séparation des deux grandes divisions du royaume, Sa Majesté ne se reconnaît plus la possibilité de lui porter dorénavant aucun appui ni secours. Quelque périlleuse que soit la situation où le roi vient de se placer, et quelles que puissent être les conséquences de son isolément, Sa Majesté faisant taire, quoique avec un regret inexprimable les affections de son cœur, croit devoir laisser la Hollande supporter seule la responsabilité des événemens qui peuvent résulter de cet état de choses. Fidèle à sa promesse elle ne s'associera point à l'emploi de moyens coërcitifs qui auraient pour but de contraindre le roi des Pays-Bas par la force des armes à souscrire aux quatorze articles, mais considérant qu'ils renferment les seules bases sur lesquelles puisse s'effectuer la séparation de la Bel-

sance de durée pour la nouvelle monarchie; l'empereur croyait toujours le pouvoir en France à la veille d'une catastrophe; il ne jugeait pas possible qu'il résistât à tant de passions, à tant de partis déchaînés autour de lui. La mort de M. Casimir Périer avait fait renaître toutes ces craintes entretenues par les émeutes agitatrices qui avaient tourmenté le pays depuis deux ans. La conviction de l'empereur était que l'anarchie aurait gain de cause; et alors, avec la générosité de son noble caractère, le czar se croyait appelé au rôle d'Alexandre lors de la Restauration de 1814.

On pouvait apercevoir à travers les conversations privées que ces impressions étaient données par des correspondances légitimistes; l'empereur dissimulait à peine ses relations avec le parti de l'ancienne dynastie. A cette époque même il reçut une lettre de la duchesse de Berri, comme régente de France qui lui annonçait son aventureuse expédition dans le Midi et la Vendée; il y régnait une telle force de paroles, une volonté si particulière d'arriver à ses fins, une telle sécurité dans la victoire, que l'Empereur se laissait entraîner à l'idée qu'il n'y avait aucun avenir pour le gouvernement établi en France, puis-

gique d'avec la Hollande, Sa Majesté Impériale reconnaît juste et nécessaire que la Belgique reste dans la jouissance actuelle des avantages qui résultent pour elle des vingt-quatre articles, et notamment celui qui stipule sa neutralité déjà reconnue en principe par le roi des Pays-Bas lui-même. Par une conséquence nécessaire de ce principe Sa Majesté Impériale ne saurait s'opposer aux mesures répressives que prendrait la conférence pour garantir et défendre cette neutralité, si elle était violée par une reprise d'hostilités de la part de la Hollande. Dans ce cas, si malheureusement il venait à se réaliser, Sa Majesté Impériale se réserverait de se concerter avec ses alliés pour le mode le plus propre à rétablir promptement cette neutralité, afin de préserver la paix générale de toute atteinte...»

qu'un jour les républicains osaient une révolte dans les rues; le lendemain les ouvriers des manufactures se rendaient maîtres d'une cité, et qu'enfin une princesse était assez audacieuse pour annoncer qu'elle seule allait soulever la France avec un drapeau blanc et quelques proclamations, comme Bonaparte au golfe Juan; trompé par ces faux rapports l'empereur n'avait donc pas confiance dans le gouvernement établi en France, à ce point qu'il ne prêtait même plus que très peu d'attention aux dépêches si remarquables, si modérées du comte Pozzo, toujours rassurantes pour le maintien de l'état de paix en Europe.

Ce fut dans l'idée d'éclairer l'empereur Nicolas par une exposition des faits sincère et loyale, et de justifier sa position à Paris, que le comte Pozzo résolut un voyage à Pétersbourg; dans ce dessein, il demanda un congé à sa cour; et comme M. de Nesselrode, partisan de la paix, savait que les renseignemens de vive voix donnés par un homme aussi éminent auraient une influence immanquable sur l'empereur, le congé fut accordé sans difficulté. La veille de son départ, M. Pozzo di Borgo dîna chez le roi Louis-Philippe avec quelques personnages importans, le chancelier Pasquier, le comte Sébastiani, et se renseignant sur la situation réelle des affaires, il annonça sans déguisement quelles seraient ses paroles à l'empereur (¹). Il put se convaincre que la volonté du roi des Français n'était pas changée et qu'il se croyait à-la-fois capable et prédes-

(¹) Le comte Pozzo di Borgo quitta Paris le 18 mai; M. de Labenski, son premier secrétaire d'ambassade, l'accompagnait. Le comte de Medem, conseiller de légation resta à Paris comme chargé d'affaires.



tiné à une grande mission, celle de comprimer l'esprit révolutionnaire et de rendre ainsi un immense service au monde : il musellerait l'affreuse chimère, ce sphinx terrible qu'il n'avait pas craint de regarder en face. Le comte Pozzo partit donc de Paris, voyageant fort lentement, en explorateur habile, à travers l'Allemagne et la Prusse; il séjourna quelque temps à Berlin, fêté, caressé par le roi Frédéric-Guillaume que a fatigue des affaires rendait grand partisan de la paix. Enfin le comte Pozzo toucha Pétersbourg au moment même où le récit des journées des 5 et 6 juin parvenait à la cour de l'empereur. Ces tristes événemens étaient commentés de diverses manières par les partisans ou les ennemis du système français; mais il en résultait une opinion générale de force et de consistance pour le gouvernement qui n'avait pas reculé devant une sorte de coup d'État: les cabinets ne jugent pas les événemens au même point de vue que les partis; si les têtes ardentes et patriotes se plaignaient de cette attitude menaçante du pouvoir contre la liberté après la victoire; au contraire, les gouvernemens voyaient dans ces hardies mesures une sécurité plus grande pour l'avenir de la société monarchique.

Le comte Pozzo di Borgo que l'on croyait un peu en disgrâce et travaillé sous main par le parti des aides-de-camp, fut accueilli de la manière la plus distinguée par l'empereur qui, sans l'aimer, avait une haute opinion de ses lumières (¹); dans tous les cercles à Pétersbourg il fut entouré, pressé, écouté, et cela

(¹) Le comte de Pozzo di Borgo m'a souvent raconté lui-même les obstacles qu'il eut à vaincre pour rassurer le cabinet impérial sur le compte du gouvernement français; il y parvint, mais avec peine.



devait être : qu'on se représente un homme si habile et si fort d'intelligence, témoin oculaire de tous les événemens depuis 1830, et rendant un compte imagé de toutes ses impressions, de tout ce qu'il avait vu : de l'état des partis, des paroles secrètes du roi Louis-Philippe lui-même, de ses promesses pour garantir l'ordre européen ! Si le vieux parti russe l'entendit avec méfiance, il n'en fut pas ainsi de la portion élevée du cabinet de Pétersbourg, spécialement de M. de Nesselrode, esprit modéré. M. Pozzo di Borgo ne dissimula pas au chancelier et à l'empereur lui-même que l'état des opinions en France était fort grave; que de ce foyer elles pouvaient s'étendre sur l'Europe prédisposée à la contagion; que le meilleur gardien de la paix publique était le roi Louis-Philippe, que lui seul était capable d'arrêter l'irruption soudaine de ce volcan populaire qui avait éclaté en 1830; et dans cette œuvre d'Hercule, au milieu des immondes écuries d'Augias, l'Europe devait l'entourer de confiance et d'appui. Ce thème fut développé à l'encontre de tous les bruits que faisait courir le parti militaire en Russie, sur la guerre prochaine et inévitable; il fallut bien des efforts pour convaincre l'empereur; mais enfin ce résultat fut obtenu : le cabinet de Pétersbourg acquis enfin au principe de la paix, adhéra aux actes de la conférence qui avaient pour but définitif la pacification de l'Europe ; l'empereur, comme témoignage de cette adhésion, envoya le cordon de l'ordre de Saint-André au prince de Lieven et au comte Mathuschewich [1], qui avaient signé tous les actes

[1] Le comte Mathuschewich était personnellement fort aimé de l'empereur Nicolas qui avait pleine confiance dans son esprit délié.

de Londres. Alors seulement le comte Pozzo écrivit au parti politique à Paris le succès de ses démarches et la ruine des intrigues qui avaient voulu lui enlever la confiance de l'empereur ([1]).

En même temps, on annonçait à Pétersbourg la mission de lord Durham qui accourait aussi dans un dessein pacifique. L'Angleterre se trouvait dans une grande crise; la lutte qu'avait fait naître le bill de réforme était ardente, vivace; le vote lent, pénible, disputé dans les communes avait dégénéré en véritable pugilat dans la Chambre des lords; le parti de l'Église et de l'État était soulevé, et il se montrait puissant, habile; les tories savaient bien mieux que les whigs manier le pouvoir. La situation de lord Grey n'était pas bonne; pour obtenir le vote du bill de réforme, rejeté par la Chambre des lords, il avait été obligé de lutter avec le roi qui ne voulait pas créer de pairs; le ministère entier avait donné sa démission et le comte Grey disait à la Chambre des lords : « La décision de cette Chambre m'a mis avec mes collègues dans l'alternative ou de nous retirer immédiatement du service de Sa Majesté, ou de lui donner l'avis de prendre les mesures qui nous paraissaient justifiées par la nécessité d'assurer le succès du bill de réforme; dans le cas où cet avis ne serait pas agréé nous devions donner notre démission à Sa Majesté. Après beaucoup de réflexions, ce fut à ce dernier parti que nous nous arrêtâmes. Il a plu à Sa Majesté d'accepter n tre démission; nous ne gardons notre poste que

([1]) Le comte Pozzo était en correspondance intime et particulière avec M. Pasquier et le prince de Talleyrand; il leur écrivait fort régulièrement et recevait d'eux une foule de communications.

jusqu'à ce que nos successeurs soient désignés [1]. » Lord Althorp ajoutait devant les communes : « Nous avons demandé au roi les moyens nécessaires pour faire passer le bill ; je ne fais pas de difficulté d'ajouter maintenant que le conseil que nous avons donné au roi a été de nommer assez de pairs nouveaux pour assurer le succès du bill dans la Chambre des lords. Nous n'avons pas d'autre moyen, je le dis avec assurance [2]. »

Pressé par tant de voix différentes, le roi céda devant la volonté de son ministère, et lord Grey vint ainsi s'exprimer à la Chambre des lords : « Conformément au désir de Sa Majesté, exprimé gracieusement, et attendu que les motifs qui me faisaient craindre de ne pouvoir continuer de siéger dans le ministère, faute de moyens suffisans pour faire passer le bill sans de graves altérations, n'existent plus, les ministres actuels de Sa Majesté continueront d'exercer leurs fonctions [3]. » La seconde lecture du bill fut adoptée et les whigs parurent un moment triompher [4]. Mais en vertu de la loi de réforme, un autre parlement devait être convoqué : or les élections accomplies, lord Grey aurait-il la force suffisante pour les diriger dans un sens de

(1) *Chambre des lords.* — Séance du 9 mai 1832.

(2) *Chambre des communes.* — Séance du 10 mai. — A cette occasion, lord Ebrington fit la motion suivante, adoptée à une forte majorité... » Je propose que la Chambre vote une adresse au roi pour exprimer d'une manière énergique et respectueuse, tout le regret qu'elle éprouve du changement qui vient d'avoir lieu dans l'administration, et manifeste l'espoir que Sa Majesté n'appellera dans ses conseils que des personnes déterminées à faire triompher le bill de réforme dans toute son intégrité. »

(3) *Chambre des lords.* — Séance du 18 mai.

(4) La seconde lecture du bill de réforme passa à la Chambre des lords, à la majorité de neuf

modération libérale? Il était alors entre deux opinions : les tories qui lui faisaient une guerre implacable, et les radicaux qui le ménageaient encore, parce que, simple minorité, ils espéraient le dominer par les élections. La position de lord Grey était bien difficile sur les questions intérieures et extérieures : esprit tempéré et médiocre, il n'était pas de force à lutter avec la renommée si grande et la raison si froide du duc de Wellington. Sir John Russell avait devant lui M. Peel; en même temps lord Palmerston, si léger dans ses propos et ses actes, devait répondre au comte d'Aberdeen et à tout le parti tory dont l'habileté était bien supérieure. Le comte Grey se trouvait dans la situation de tout chef de parti arrivé aux affaires; incessamment menacé d'être débordé par les extrêmes, pourrait-il résister aux radicaux ses alliés lui disant avec insolence : « Faites des concessions, » et aux tories répétant à tous : « Arrêtez-vous; vos concessions perdent la vieille Angleterre. » La position du comte Grey deviendrait toujours plus mauvaise, parce que les radicaux s'attaqueraient évidemment à l'Église établie; dans une telle hypothèse, lord Grey devait succomber, car l'église établie, pour l'Angleterre, c'est l'arche sainte, le palladium sacré.

La politique étrangère, dirigée par lord Palmerston, n'avait jusqu'ici produit aucun résultat remar-

voix. Cent quatre-vingt-quatre pairs se prononcèrent pour et cent soixante-quinze contre. Au mois d'octobre 1831, le bill avait été rejeté par cent quatre-vingt-dix-neuf voix contre cinquante-huit. Des trois frères du roi le duc de Sussex seul se prononça pour la réforme; les deux autres, les ducs de Glocester et de Cumberland y étaient fortement opposés ainsi que les lords Buckingham, Wellington, Beaufort, Leeds, Rutland, Newcastle, Manchester, Marlborough, Northumberland.

quable et les tories pouvaient dire dans leurs journaux : « La conférence de Londres n'a jusqu'ici rien décidé que de fort contraire aux intérêts de l'Angleterre, elle a blessé la maison de Nassau, et détruit les traités de 1815 sur les places de la Belgique, réseau de forteresses élevé contre l'ambition des Français. En Portugal, la politique britannique a perdu de sa domination, et l'expédition de dom Pedro ne lui rendra pas son importance; en Espagne, quelle attitude va-t-elle prendre dans la question testamentaire qui remet en jeu tout le XVIII[e] siècle? Trente ans de peines et de soucis avaient assuré à l'Angleterre une influence continentale arrivée à sa splendeur en 1815; maintenant elle est si effacée que les relations mêmes avec la Prusse, l'Autriche et la Russie sont compromises. Ces tristes conséquences c'est la politique des whigs qui les a produites; ils n'ont pas cessé d'être incapables depuis Fox! » L'opinion publique d'ailleurs s'élevait de toutes parts pour prêter un concours moral aux Polonais, en arrêtant le mouvement des Russes sur Varsovie; lord Grey pourrait-il se présenter devant le nouveau parlement à la face des tories et des radicaux, unis déjà peut-être dans une coalition pour en finir avec le pouvoir?

Telle était la situation réelle du cabinet whig lorsque lord Grey crut indispensable de donner une mission de confiance sur le continent à son gendre, le comte Durham ([1]), whig très avancé, mais apparte-

([1]) Lord Durham était garde du sceau privé. Le comte Grey disait au parlement : « Le noble marquis (Londonderry) a parlé de la mission qu'un noble lord, qui m'est allié de près, est sur le point d'aller remplir en Russie, et quoiqu'il n'ait fait aucune demande concer-

nant par sa position de famille à la plus haute aristocratie d'Angleterre, ce qui est toujours un point important dans les négociations. La mission de lord Durham fut présentée aux yeux des whigs comme une sorte de protestation contre les actes de l'empereur Nicolas sur la Pologne : ce n'était là que la partie accidentelle d'une mission vraiment considérable qui se rattachait à des questions diplomatiques d'un bien haut intérêt. L'appui moral qu'on pouvait prêter à la Pologne et à sa nationalité ébranlée n'était qu'une affaire de popularité, un peu de bruit à l'intention des masses, un hymne national chanté au parlement; le but réel de la mission de lord Durham était surtout de calmer les inquiétudes du haut commerce anglais sur les relations de la Russie et de l'Angleterre, relations fort larges, fort étendues, qu'un rien pouvait ébranler et qui déjà s'étaient affaiblies. Il s'agissait ensuite de régler les questions financières des emprunts du roi des Pays-Bas, au sujet de l'indemnité russe stipulée par les traités de 1815, et que l'Angleterre, pour plaire au cabinet de Saint-Pétersbourg, consentait à prendre à sa charge (1). Le comte Durham emportait également pour l'empereur les paroles les plus favo-

nant les détails et la nature de cette mission, et n'ait émis que de simples conjectures, je crois pouvoir répondre que ses conjectures sont tout-à-fait dénuées de fondement. J'ajouterai que les ministres de Sa Majesté ont regardé la mission dont il s'agit comme assez importante pour en charger une personne aussi distinguée que le noble lord, par garde-du-sceau privé. Je ne saurais en dire davantage sur ce sujet.»
(*Chambre des lords.* — Séance du 3 juillet.)

(1) Une convention pécuniaire entre l'Angleterre et la Russie, conclue à Londres le 16 novembre 1831, portait les stipulations suivantes :
« Art. 1. Sa Majesté Britannique s'engage à recommander à son parlement de la mettre en état de con-

rables sur la question grecque, et la promesse d'une garantie d'emprunt pour assurer la couronne au jeune roi Othon de Bavière. Toutes ces difficultés étaient plus importantes pour l'Angleterre que la nationalité polonaise qui après les tristes faits accomplis, ne pouvait donner lieu à une convention diplomatique, à un traité sérieux, mais seulement à des causeries particulières. L'empereur s'était trop formellement prononcé pour qu'il restât quelque espérance favorable à l'indépendance de la Pologne (¹).

L'objet principal de la mission du comte Durham touchait à la situation de la Turquie, et à cette question d'Orient qui commençait à prendre d'imposantes proportions. Bientôt une intervention de l'Europe deviendrait nécessaire pour apaiser les troubles d'Asie. Par les derniers traités, la Russie avait garanti à la Porte Ottomane l'intégralité de son territoire; après lui avoir fait une guerre de conquête, elle lui assurait l'autorité de sa protection forte et absolue. Dans la délimitation des frontières de la Grèce c'é-

tinuer les paiemens stipulés dans la convention du 19 mai 1815;—Art. 2. S. M. l'empereur de toutes les Russies s'engage, dans le cas où (ce qu'à Dieu ne plaise) les arrangemens pour l'indépendance et la neutralité de la Belgique, arrangemens au maintien desquels les deux hautes puissances sont également obligées, viendraient à être mis en péril par le cours des événemens, à ne contracter aucun engagement nouveau sans l'agrément préalable et le consentement formel de S. M. Britannique.»

(¹) Une dépêche de Berlin, du 12 septembre 1832 disait :

« Lord Durham a reçu de l'empereur Nicolas l'assurance que Sa Majesté prendrait en considération l'état actuel de la Pologne, et, autant qu'il serait conciliable avec les vues de son cabinet, suspendrait les mesures qui n'entreraient pas particulièrement dans la catégorie de celles de sûreté générale, mais qui avaient paru nécessaires comme moyens de répression contre les individus ayant pris une part active à la révolution. Voilà tout ce que la mission de lord Durham à Saint-

tait la Russie qui avait protégé la Porte Ottomane; elle avait fait stipuler des indemnités pécuniaires fort considérables qu'elle s'était appliquées à elle-même pour l'extinction de la dette ottomane contractée par les derniers traités. Ce protectorat, vaste pensée d'avenir, était dans les desseins de Catherine; il imposait une obligation bien sérieuse au cabinet de Pétersbourg, c'était le droit et le devoir d'intervenir, même militairement si la Porte Ottomane était attaquée par un ennemi trop supérieur auquel elle ne pourrait opposer des forces suffisantes.

Or le *casus fœderis* était précisément arrivé d'une façon brusque, inattendue : Mehemet-Ali, le vieux pacha, venait de déclarer la guerre à la Porte Ottomane; et non-seulement il proclamait son indépendance, son affranchissement en Égypte, mais encore ses armées régulières parfaitement disciplinées envahissaient les côtes de Syrie jusqu'au Liban. En vain la Porte faisait des efforts considérables pour repousser l'audacieuse invasion du pacha révolté, elle multipliait ses levées, la guerre sainte était proclamée, ces vains efforts étaient perdus! Telle était la triste organisation ou la faiblesse du Divan au milieu de ses réformes qu'on pouvait prévoir d'avance l'issue nécessaire et fatale de la guerre; Saint-Jean d'Acre tombait aux mains des Egyptiens, alors déjà maîtres par la conquête

Pétersbourg aura pu produire en faveur des Polonais; car en tout ce qui aurait pour objet quelque sorte d'indépendance, de séparation du royaume de Pologne de l'empire russe, ou du rétablissement des institutions dont il jouissait avant la révolution, l'empereur n'en a pas voulu entendre parler, et s'est exprimé à ce sujet très brièvement, mais de la manière la plus décidée.»

d'Alep et de Damas ([1]). Ces belles cités industrieuses, entourées de jardins qu'arrose l'Oronte, deviendraient-elles la proie des Egyptiens? Affaiblie comme elle l'était, la Porte dans l'impuissance de résister seule avait eu recours à la Russie, sa protectrice, et la situation se compliquait ainsi singulièrement : « La rébellion de Mehemet-Ali, faisait dire la Porte Ottomane, sera sans doute considérée par les autres puissances européennes amies de la Sublime Porte, ainsi qu'elle l'a été par l'empereur de Russie, comme une entreprise criminelle que rien ne saurait justifier et qui doit d'abord être punie par le rappel des représentans de tous les gouvernemens qui trouvent leur intérêt et celui de leurs sujets dans le maintien de l'ordre légal. L'insurrection que combattent en ce moment les troupes du sultan a l'origine la plus vile, savoir, l'ambition et la rapacité; elle menace les intérêts commerciaux de toutes les nations étrangères attirées en Egypte par la richesse de cette province. Le meilleur moyen de la ruiner est de l'isoler. Cette mesure, de laquelle S. M. l'empereur de Russie vient de donner l'exemple, devra donc être imitée par toutes les autres puissances de l'Europe, et cela non-seulement afin de prouver leur amitié pour la Sublime Porte, mais encore pour leur propre intérêt et celui de leurs sujets, ces puissances ne pouvant rester indifférentes à la vue de l'exemple funeste que donne Mehemet-Ali par sa rébellion. »

([1]) Ibrahim-Pacha, fils de Mehemet-Ali, commandait en chef l'armée de Syrie. Damas fut pris le 18 juin 1832, Saint-Jean d'Acre dix jours après, et le 14 juillet les troupes égyptiennes firent leur entrée dans Alep.

Quel rôle allaient jouer la France et l'Angleterre si intéressées par leurs intérêts commerciaux et politiques à une solution définitive de la question d'Orient? A Pétersbourg, lord Durham était comblé de prévenances, tous les honneurs lui étaient prodigués avec un abandon, une grâce parfaite. L'empereur n'aimait pas les whigs; lié au parti des vieux tories de lord Wellington, du comte Aberdeen, il n'avait au fond de l'âme aucune prédilection pour le comte Grey ou pour lord Palmerston. Mais à ce moment il avait avant tout besoin de calmer les vives inquiétudes de l'Angleterre, d'apaiser le mouvement hostile qui se prononçait au sein du peuple britannique contre l'influence de la Russie toujours en progrès (¹). Lord Durham fut écouté avec quelque attention lorsqu'il parla de la Pologne; c'est à tort qu'on lui reprocherait de n'avoir pas fait d'observations sur ce point; il prêta même son loyal concours aux remontrances tièdes et réservées du maréchal Mortier sur le sort de la noble nation, comme pour témoigner de la sincère alliance qui existait entre la France et l'Angleterre. On s'en tint à des causeries générales; l'empereur persistait à rester maître absolu du sort de la Pologne, parce que sa révolte l'avait affranchi de toutes les conventions, même des stipulations du congrès de Vienne. La Pologne devait son existence à l'empereur Alexandre; et pour convaincre le comte Durham et le maréchal Mortier de la bienveillance des czars qui remontait bien haut, le comte de Nesselrode eut ordre de met-

(¹) Lord Durham revint un peu converti de Saint-Pétersbourg; il était moins whig qu'à son départ.

tre sous les yeux des deux ambassadeurs la correspondance des chefs polonais, en 1815, avec le prince Czartorisky : à cette époque ceux-ci demandaient la confusion absolue de la Pologne dans la Russie, pour ne faire plus qu'un même corps de peuple(¹): qu'arriva-t-il alors ? C'est que l'Angleterre et la France elle-même s'opposaient aux desseins de l'empereur Alexandre qui seul voulait créer une forte nationalité polonaise sous son sceptre; cette nationalité conquise avait donc été entièrement l'œuvre de l'empereur Alexandre de généreuse mémoire; les Polonais avaient brisé ces liens intimes par la révolte et l'insurrection dans la nuit du Belvédère. L'empereur voulait bien se montrer indulgent pour les fautes, suivre le système de la modération, adhérer par condescendance aux idées raisonnables que les grandes puissances pourraient lui soumettre, mais en aucun cas il ne pouvait abdiquer le droit absolu et personnel de terminer les affaires de la Pologne suivant les convenances de sa souveraineté, ajoutant avec un air railleur : « On voudrait sans doute que je fisse droit à l'adresse de messieurs les députés de la France; je n'en suis pas encore là. Voyons, mon

(¹) Malgré les négociations de lord Durham et du maréchal Mortier, l'empereur ne modifia pas ses statuts organiques sur la Pologne. Voici quelles étaient les principales dispositions de cet acte : « Le royaume de Pologne est pour toujours réuni à l'empire de Russie, et en forme une partie intégrante. La liberté du culte est parfaitement garantie; la religion catholique romaine étant celle que professent la majorité de nos sujets dans le royaume de Pologne, sera toujours l'objet de la protection et bienveillance particulière du gouvernement. La liberté personnelle de chacun est garantie et protégée par les lois existantes. La publication des pensées par le moyen de la presse ne sera assujettie qu'à la restriction jugée

cher lord, que diriez-vous si j'allais me mêler de vos affaires des catholiques d'Irlande, et vous, monsieur le maréchal, si j'allais seconder la révolte des Vendéens ? »

Le comte Pozzo et lord Durham quittèrent Pétersbourg à-peu-près à la même époque : le comte passa par Vienne, lord Durham par Berlin; tous deux avec mission d'examiner l'esprit des grandes cours qui avaient envoyé leur acte de ratification à la conférence de Londres. Le comte Pozzo vit le prince de Metternich dans la plus haute intimité; il l'éclaira sur l'état réel des esprits en France : il avait sur ce point des lumières bien plus sûres, bien plus étendues que le comte Appony, esprit juste, mais fort limité. Pour constater les services rendus à la paix par le comte Pozzo, l'empereur François le décora spontanément du cordon de l'ordre de Saint-Étienne. Ce fut là que le comte Pozzo put se convaincre que si les cours de Vienne et de Berlin s'étaient montrées favorables au maintien de la paix sur toutes les questions les deux cabinets étaient fermement résolus de rester dans leurs droits absolus de domination et de prépondérance, en Allemagne. On pouvait

nécessaire pour la sûreté due à la religion, pour l'inviolabilité de l'autorité suprême et de la pureté des mœurs. Notre armée, dans l'empire et dans le royaume, fera un tout homogène sans distinction des troupes russes et polonaises Toutes les affaires administratives et judiciaires seront traitées en langue polonaise»

En rendant publics ces statuts l'empereur disait dans son manifeste : « La force des armes ayant mis fin aux troubles dans le royaume de Pologne, et la nation poussée par des hommes turbulens étant revenue à ses devoirs et rendue au repos, nous avons jugé à propos de faire connaître notre plan au sujet de l'introduction d'un ordre de choses capable de protéger pour toujours le repos et l'union des deux peu-

remarquer à Vienne, à Berlin, comme à Pétersbourg, un changement complet dans le langage des cabinets. Jusqu'à la fin de la guerre de Pologne et la catastrophe de Varsovie ils avaient temporisé dans une voie très modérée; à partir de cette nouvelle époque leur opinion prend une forme plus décisive.

L'état de l'Allemagne préoccupait depuis plus d'une année l'Autriche et la Prusse. Les actes de 1815 avaient établi pour les petits États de l'Allemagne des constitutions politiques dotées de ces institutions turbulentes, fléaux des peuples, à savoir, les assemblées parleuses et la presse en licence. Il en résultait un choc d'idées, une insubordination de volontés, soit dans les assemblées, soit dans les livres ou les feuilles publiques, au milieu de ce pays d'Allemagne si facile à émouvoir par les théories ardentes et nouvelles : les systèmes politiques et religieux s'y heurtaient dans les universités; on avait vu de récentes séditions, des émeutes populaires : ici refus d'impôts, là discussions orageuses, oppositions, essais de tribuniciat; on avait laissé tout dire avec un peu trop de liberté; tant que la question militaire de la Pologne n'était point résolue il ne fallait pas compliquer les difficultés. La guerre de Pologne finie, M. Ancillon et M. de Metternich résolurent d'imposer aux gouvernemens de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe un système de

ples que la divine providence a confiés à nos soins... En conséquence, nous regardons dans notre sollicitude paternelle pour le bien-être de nos fidèles sujets, comme le plus saint de nos devoirs de prévenir par tous les moyens qui sont en notre disposition, le retour de désastres semblables à ceux qui les ont frappés, en ôtant aux malveillans les moyens par lesquels ils ont réussi à troubler le repos public.»

répression, tel qu'on pût arrêter l'agitation des esprits menaçant de gagner les autres États : tout cela pouvait se faire par l'intervention du grand pouvoir allemand, la diète. Tel fut l'objet d'une convocation spéciale à Francfort : les circonstances étaient bonnes, et l'on était prêt pour garantir les gouvernemens; les armées autrichienne et prussienne n'étaient-elles pas sur un pied formidable? On n'avait à craindre aucune résistance sérieuse; partout on réprimerait ces écarts par la fermeté. A l'extérieur la Russie approuvait et soutenait le système répressif et domestique de l'Allemagne; tout ce qui pouvait favoriser la force des monarchies trouvait approbation à Pétersbourg. Il y avait bien la France; mais de quel droit pouvait-elle s'immiscer dans les questions germaniques?

De longues conférences furent tenues à Francfort sur les écarts de la presse et des assemblées représentatives dans les États. Avec sa prudence habituelle, le président de la diète, comte de Münch-Bellinghausen avait dit au nom de l'Autriche : « Des circonstances et des rapports en partie hors de la sphère d'influence des gouvernemens de l'Allemagne y ont amené un état de choses qui a dû exciter vivement l'attention de S. M. l'empereur, et à un degré égal à l'intérêt sincère et bienveillant avec lequel Sa Majesté considère comme un de ses devoirs les plus chers d'embrasser la destinée de tous les États réunis dans la Confédération. Tant que la situation des esprits s'est bornée à cette agitation dérivant de la nature des choses, et résultat immédiat et nécessaire des grands événemens qui ont eu lieu d'une manière inattendue dans des États voisins, Sa Majesté a cru pouvoir espérer

avec confiance que cet état maladif de l'opinion publique céderait à l'influence que l'expérience du temps et la prépondérance de la majorité calme et bien pensante étaient appelées à exercer sur une nation qui a toujours été digne de l'admiration de l'Europe par son noble caractère et la profondeur de ses sentimens, ainsi que par le respect pour l'ordre légal et l'attachement qu'elle a montrés pour ses souverains dans les instans les plus décisifs. Mais la fermentation ayant atteint dans plusieurs contrées de l'Allemagne un degré tel qu'elle ne menaçait pas seulement la tranquillité intérieure et la sûreté des différens États, mais même l'existence de toute la Confédération; le contact permanent où se trouvent les États de l'Allemagne, l'immense quantité de feuilles et d'écrits révolutionnaires qui inondent ce pays, l'abus de la parole au sein même des Chambres des États, les travaux journaliers d'une propagande qui d'abord se tenait soigneusement renfermée, mais qui maintenant ne rougit pas de se montrer au grand jour, et les tentatives infructueuses que faisait chaque gouvernement en particulier pour sévir contre ces désordres, ont donné à Sa Majesté Impériale la triste conviction que la révolution en Allemagne approche à grands pas de sa maturité, et qu'elle n'a besoin pour éclater que d'être tolérée plus long-temps par la Confédération. Aussitôt que cet état de choses s'est présenté clairement aux yeux de Sa Majesté, elle n'a pas hésité un instant sur ce que la position que la cour impériale occupe dans la Confédération, position sanctionnée par les actes de la diète, lui prescrivait comme un devoir sacré. L'empereur s'est adressé d'abord

avec une pleine confiance à S. M. le roi de Prusse, afin d'examiner attentivement l'état de l'Allemagne avec cet allié éclairé et puissant, et de délibérer ensuite au fond, de concert avec Sa Majesté Royale et les autres gouvernemens de l'Allemagne, sur les moyens dont les événemens actuels réclament impérieusement l'emploi. »

Ce haut exposé fait par le comte Bellinghausen, président de la diète, avait pour but de demander à la diète de larges mesures répressives contre la presse et l'opposition des Etats représentatifs. Les résolutions suivantes furent donc adoptées : « 1° Aucun ouvrage en langue allemande, périodique ou autre, ayant moins de vingt feuilles d'impression, composé dans un État qui n'appartient point à la fédération, ne pourra, sans une permission préalable obtenue du gouvernement, être admis ou mis en circulation dans un État de la fédération (1); 2° Toutes les associations qui auraient un but politique, ou qui, sous d'autres noms, auraient une tendance politique, doivent être défendues dans les États de la fédération; 3° Des réunions populaires ou fêtes extraordinaires ne pourront, sous quelque nom ou sous quelque prétexte que ce soit,

(1) En conséquence de cet acte, la diète prit de fermes résolutions contre la presse ; en voici quelques-unes :

« Le recueil périodique intitulé *Annales politiques universelles*, publié par la librairie Cotta à Munich, à Stuttgardt et à Tubingue, et dont le rédacteur est M. Ch. de Rotteck, est supprimé par la diète, attendu que les écrits qu'il contient sont contraires au maintien de la paix et de la tranquillité de l'Allemagne et offensent la Confédération. »

« Les feuilles paraissant dans le grand duché de Bade sous le titre de *Freisinnige* et *Wæchter am Rhein*, sont supprimées et défendues par la diète dans tous les États allemands. »

« La haute diète supprime la gazette qui paraît à Stuttgardt sous le titre de *Gazette Universelle allemande*. Cette gazette est prohibée dans tous les États de

avoir lieu sans la permission préalable des autorités compétentes. Il ne sera pas souffert que des discours ayant rapport à la politique soient publiquement prononcés; 4° Le port de signes particuliers, décorations, cordons, cocardes, soit par des étrangers soit par les indigènes, en autres formes ou couleurs que ceux du pays auquel le porteur appartient comme sujet, l'érection de drapeaux ou pavillons, la plantation d'arbres de la liberté et pareils emblèmes de révolte, doivent être, sans considération aucune, sévèrement punis.

Ce dernier article se rattachait à certaines démonstrations de peuples, imitatrices des fédérations communes en France depuis la Révolution de Juillet. La diète continuait: « 1° Les professeurs qui auraient, par des doctrines dangereuses, égaré la jeunesse, doivent être exclus des universités et déclarés incapables de s'occuper en aucun État de l'enseignement. Les associations des étudians sont partout défendues; 2° Les gouvernemens des États de la fédération exerceront constamment la plus stricte surveillance de police sur tous les habitans du pays qui, par discours publics, écrits ou actions, feraient connaître leur participation

la Confédération germanique. »

« La feuille qui paraît à Hildbourghausen, sous le titre de *l'Ami du peuple, journal des citoyens des villes et des campagnes*, est supprimé en vertu des pouvoirs fédéraux, les articles qu'elle a publiés étant de nature à troubler le repos public et l'ordre légal. » Des mesures furent prises également par la diète contre l'opposition des Chambres représentatives et pour le cas de refus de l'impôt. « 1. Attendu que d'après l'art. 57 de l'acte final de Vienne tous les pouvoirs de l'État doivent rester réunis dans le chef de l'État, et que le souverain ne doit être lié par une constitution d'États à la coopération des Chambres, que pour l'exercice de certains droits, les souverains allemands, comme membres de la Confédération, ont non-seulement le droit de rejeter les pétitions des États qui seraient en contradiction avec ce principe,

à des plans insurrectionnels. Les gouvernemens s'avertiront mutuellement par des notes de toutes les découvertes qu'ils pourraient faire de dangereuses associations secrètes; 3° Les gouvernemens exerceront la même surveillance sur les étrangers qui, à la suite de délits ou de crimes politiques, se seraient retirés dans quelque État de la fédération, comme aussi sur les indigènes et les étrangers qui arriveraient de lieux ou de contrées où des associations se seraient formées pour le renversement de la fédération allemande ou des gouvernemens allemands. Les gouvernemens auront soin que les étrangers suspects, ou qui ne pourront pas suffisamment assigner les motifs de leur séjour dans un État, n'y soient pas plus long-temps tolérés; 4° Les gouvernemens de la fédération s'engagent entre eux à se livrer tout individu qui dans un État aurait commis un délit ou un crime politique. Ils s'assurent réciproquement la plus prompte assistance militaire, dès que celle-ci sera demandée. » Il était impossible de trouver un système plus complet de répression pour les tendances et l'esprit de révolution en Allemagne; l'acte était hardi et absolu, mais la diète avait tous les moyens d'exécution. Dès

mais encore le but de la Confédération doit leur faire un devoir de ce rejet. — 2. Comme suivant l'esprit de l'art. 57, et la conséquence à en déduire qui est exprimée par l'art. 58, les États ne peuvent refuser à aucun souverain allemand les moyens nécessaires à un gouvernement pour remplir ses obligations fédérales et celles qui lui sont imposées par la constitution, les cas dans lesquels des assemblées d'États voudraient faire dépendre leur consentement aux impôts nécessaires pour l'administration, d'une manière directe ou indirecte, de l'accomplissement de désirs ou de propositions quelconques, devront être classés parmi les cas auxquels doivent être appliqués les art. 25 et 26 de l'acte final... »

lors cet acte fut arrêté publiquement, avec solennité, et les cours d'Allemagne ne trouvèrent aucune résistance au-dehors. S'il se fit dans la presse française un grand étalage de dénonciation contre la marche rapide de ce système répressif qui s'étendait de la Pologne sur l'Italie et l'Allemagne, le cabinet des Tuileries eut le bon esprit de s'abstenir de toute intervention en disant que c'était là une affaire toute allemande.

En effet quel prétexte aurait pu justifier notre intervention? N'était-ce pas un principe posé par la France elle-même dans toutes ses notes qu'il fallait laisser à chacun sa volonté intérieure? Seulement, pour les esprits graves et avancés dans l'histoire, on apercevait le mauvais rôle que la Révolution française nous avait fait en Europe. Depuis Henri IV et Richelieu nos alliances étaient au sein de l'Allemagne, au cœur des petits États, Wurtemberg, Bavière, Saxe, et pourquoi cela? C'est que dans tous nos rapports de paix et de guerre nous pouvions tendre la main à ces gouvernemens; nous étions leurs protecteurs sans porter chez eux le trouble et le désordre; monarchiques nous faisions partout de la monarchie. Depuis la Révolution, avec nos doctrines de souveraineté populaire, les gouvernemens d'Allemagne se méfiaient de nous; pour se sauver de l'esprit d'anarchie, ils se plaçaient sous l'influence absorbante de la Prusse ou de l'Autriche; l'unité germanique brisée par la réforme était ainsi reconstruite à notre détriment. La véritable politique de la France était désormais de rassurer ces gouvernemens sur la tendance de nos propres doctrines. Du jour où la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, seraient convaincus que nous

seconderions leurs principes contre l'insurrection, tous nous tendraient la main. Mais si cette grande et large politique était comprise par la haute pensée et le parti conservateur dans le ministère, elle était méprisée par M. de Lafayette et même par la majorité de la Chambre, composée d'hommes de 1789 et de 1830; on s'étonna donc, même parmi les partisans du ministère, que le gouvernement n'eût pas protesté contre le protocole de la diète de Francfort gardienne de la paix en Allemagne.

Cette situation prudente, modérée, était surtout difficile en Italie par les motifs que je viens d'indiquer; si l'Autriche avait ascendant sur les souverainetés de Naples, de Sardaigne, de Rome, c'est que celles-ci craignaient la propagande ravageuse; autrement la politique française leur allait mieux par sympathie, et on le voyait même dans la question si capitale, si violente de l'occupation d'Ancône. Le cabinet des Tuileries avait à Rome deux esprits éminemment propres à remplir ses desseins, le comte de Saint-Aulaire et le général Cubières. Dans sa position si délicate M. de Saint-Aulaire avait rempli toutes les conditions d'un homme de tempérance, de compagnie exquise (1); quoique

(1) *Note du comte de Saint-Aulaire au cardinal secrétaire d'État* (15 avril 1832).

« A peine les notes de S. Em. le cardinal secrétaire d'État des 25 et 26 février furent-elles parvenues à la connaissance du gouvernement français, que le soussigné fut chargé de déclarer que le capitaine de vaisseau Gallois, commandant de l'expédition en l'absence du général Cubières, a agi contre ses instructions, et qu'il était rappelé en France pour y rendre compte de sa conduite. En donnant connaissance de cette mission à S. Em. le soussigné fut obligé de lui répéter que les sentimens du gouvernement français envers le Saint-Siége n'avaient pas changé, qu'ils avaient été constamment ceux d'une amitié parfaite, et que le maintien de la domination temporelle du pape, de

vivement pressé, attaqué par les journaux de France, il s'était convaincu que sa mission était de garder la meilleure harmonie avec le Saint-Siége, afin de faire accepter la France comme médiatrice entre les Légations et le souverain pontificat. De là le rappel du capitaine de vaisseau Gallois et peu après celui du colonel Combes qui avait imprimé à l'occupation d'Ancône un esprit de propagande. Le drapeau tricolore n'y flottait plus depuis trois mois que comme signe militaire pour les troupes de France; le gouvernement du Saint-Siége était entièrement rétabli. Le général Cubières de son côté avait parfaitement compris sa mission difficile; il se trouvait là en face de deux réactions : les volontaires papistes, qui voulaient, dans leur exaltation, qu'on leur livrât les patriotes pour les mettre en jugement et les condamner sans pitié à la peine capitale; et ces patriotes eux-mêmes qui, ne se contentant pas de la protection de la France, voulaient l'engager à faire de la propagande pour appuyer leurs desseins de bouleversement. Cette mission diplomatique

l'inviolabilité et de l'indépendance de ses Etats formait, comme par le passé, la base de la politique française en Italie. Le soussigné s'est acquitté de cette obligation envers Son Eminence et n'a rien négligé pour convaincre Sa Sainteté qu'une fâcheuse mésintelligence a pu seule troubler pour un moment la bonne intelligence que S. M. le roi des Français désirait très vivement voir rétablir. Comme des considérations d'une haute politique ne permettaient pas de rappeler sur-le-champ les troupes françaises qui se trouvent en Italie, le soussigné dut prier Sa Sainteté d'acquiescer à leur présence.

Réponse du cardinal Bernetti au comte de Saint-Aulaire (16 avril 1832).

«... En admettant en fait que le capitaine Gallois a agi contre ses instructions, que sa conduite a été désapprouvée, et que par suite de cela il a été rappelé en France, Sa Sainteté n'a pourtant pas pu s'empêcher de remarquer que le fait subsiste, et que la seule satisfaction méritant ce nom serait le prompt départ des troupes françaises d'Ancône. Cependant prête à donner des exemples éclatans de

entraînait des embarras immenses : les patriotes, en correspondance avec le comité de Paris, accusaient le général Cubières de faiblesse, de tiédeur pour leur cause, tandis que les ardens du parti papiste insistaient pour qu'on laissât toute liberté à un système de gouvernement énergique seul capable de contenir les rebelles. Je ne parle pas encore des Autrichiens qui cernaient avec des forces six fois plus considérables le petit détachement français. M. de Metternich insistait pour une prochaine évacuation, offrant lui-même de se retirer dans les limites de Ferrare.

L'attitude de M. de Saint-Aulaire à Rome devenait toujours plus délicate; le cardinal secrétaire d'État lui faisait dire par toutes voies : « Maintenant l'ordre est rétabli, laissez-nous maîtres chez nous; retirez vos troupes d'Ancône, » et M. de Saint-Aulaire se hâtait de répondre : « La France est la vieille protectrice du Saint-Siége, pourquoi s'alarmer de notre occupation ? Les Autrichiens sont dans vos provinces et nous voulons concourir avec eux à la consolidation

cette mansuétude et de cette modération qui sont les signes excellens de la religion divine à laquelle il préside comme chef sur cette terre, et empressé comme souverain spirituel d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte à la paix en Europe, le Saint-Père n'a pas manqué de considérer sérieusement la position du gouvernement français qui, suivant l'expression de Votre Excellence, ne lui permet pas pour le moment de rappeler sur-le-champ les troupes françaises qui se trouvent en Italie. En considération de cette position, et en conformité avec les sentimens des hautes puissances qui prennent tant d'intérêt à l'inviolabilité et à l'indépendance des États du pape, Sa Sainteté a daigné charger le soussigné de s'entendre avec Votre Excellence sur l'époque où les troupes françaises évacueront Ancône par mer; toutefois dans la supposition que l'activité de ces troupes pendant la durée de ce temps jusqu'au moment de leur départ, doive se borner uniquement au service militaire de la place, et que leur commandant ne puisse se mêler en

de l'ordre. — Nous ne pensons pas comme vous, répliquait le secrétaire d'État, l'occupation est inutile; si vous insistez pour occuper, laissez au moins la justice pontificale à son cours naturel; qu'on ne se mêle pas de nos rapports avec les rebelles, la compression nous appartient. » Que répondre si ce n'est par la nécessité de maintenir un système de police militaire à Ancône? Si le général Cubières protégeait généreusement quelques-uns des malheureux condamnés, c'était toujours en vertu du projet concerté avec l'Autriche de préparer une amnistie avec une meilleure administration municipale pour les Légations. Au reste tout ceci constituait un état diplomatique fort irrégulier; on occupait une ville pour protéger un gouvernement qui ne voulait pas l'être, et pour faire une police que le gouvernement naturel voulait se réserver.

En dehors de cette question d'Ancône, et peut-être dans le dessein d'en assurer plus promptement la solution, le Saint-Père se montrait d'une facilité extrême et d'une bonté paternelle, dans ses rapports avec la France pour toutes les questions d'évêchés et

rien de ce qui est au-delà de la ligne de ce service militaire. C'est par cette raison que Sa Sainteté ne pourra s'écarter en rien des conditions ci-annexées. Sa Sainteté ne doute pas que Votre Excellence, en reconnaissant l'esprit de modération et de paix qui a dicté les conditions, ne s'y soumette entièrement au nom de son souverain.»

Conditions : — « Les troupes débarquées le 23 février dernier resteront, pendant leur présence à Ancône, sous la direction immédiate de l'ambassadeur de France, qui sera autorisé par son gouvernement à donner directement des ordres au commandant des mêmes troupes. Ni ces troupes ni l'escadre ne pourront être renforcées sous quelque titre que ce soit. Quand le gouvernement pontifical n'aura plus besoin des secours qu'il a demandés des troupes autrichiennes, Sa Sainteté

d'église. Au mois de mai déjà M. de Saint-Aulaire, je l'ai dit, avait commencé une négociation de famille à laquelle se liaient deux questions capitales, l'une de politique, l'autre de dogme catholique. J'entends parler de la dispense nécessaire pour le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi des Belges. Le pape donna sa pleine adhésion sans difficulté, et la bulle de la secrétairerie d'Etat contenait deux importantes concessions : la première purement ecclésiastique, c'est-à-dire la permission du mariage entre catholique et protestant; la seconde diplomatique et fondamentale, la reconnaissance de Léopold comme roi des Belges, ce qui était la solution d'une difficulté sérieuse. La Belgique se montrait comme un peuple fervent pour sa foi, ardemment dévoué à ses églises, et cette sorte de bénédiction pontificale était une véritable consécration des droits du roi Léopold aux yeux des catholiques. Le pape reconnaissait sa royauté.

Cependant la question belge, malgré tous les efforts, n'était point encore arrivée à une solution désirable, et la conférence de Londres poursuivait à travers des labeurs infinis un résultat diplomatique. Depuis le départ de M. de Talleyrand, les affaires étaient confiées à Londres à M. Durand de Mareuil, un des

priera Sa Majesté Impériale et Royale de les retirer; les troupes françaises partiront à la même époque par mer. Les troupes françaises ne se rendront pas hors de l'enceinte de la ville d'Ancône. Les commandans des troupes françaises qui se trouvent à Ancône n'empêcheront ni n'embarrasseront aucunement l'action du gouvernement pontifical à Ancône, et surtout celle de la police. Il y aura auprès du commandant des troupes françaises à Ancône un agent politique revêtu des pouvoirs nécessaires de la part de l'ambassadeur de France, et destiné à veiller à la stricte exécution des articles précédens. »

agens à l'extérieur que l'ambassadeur avait désigné, à son départ pour la France, comme le plus apte à le remplacer, parce qu'il avait une longue expérience de diplomatie. Si les questions principales de séparation, de neutralité et de territoire même étaient décidées pour la Belgique, il n'en était pas ainsi des stipulations financières, de la libre navigation de l'Escaut, et surtout de la possession de la forteresse d'Anvers qui ne pouvait rester à la Hollande, ni provisoirement ni définitivement, puisqu'elle commandait ce vaste fleuve et que la ville d'Anvers elle-même était sous le canon de la citadelle. Les protocoles se succédaient, et cette surabondance de notes, de pièces diplomatiques, excitait le sourire dédaigneux de la presse périodique. Toutefois la situation l'expliquait fort bien; lorsque, dans un contrat habituel de la vie, une des parties ne veut pas consentir, que chacune fait des difficultés, et qu'il y a arbitrage non reconnu par tous les intéressés, il en résulte naturellement des difficultés, des lenteurs, et la solution n'arrive qu'à bout de lutte et après épuisement.

Telle était donc la situation de la conférence de Londres; si elle s'était entendue tant qu'il s'agit des théories et de protocoles écrits, elle ne présenta plus la même unanimité lorsqu'il fallut décider enfin des mesures coërcitives contre le roi de Hollande, et passer ainsi dans le domaine de l'action. Ici la question devenait complexe; avec un souverain pénétré de son droit comme l'était le roi de Hollande, les mesures coërcitives ne pouvaient être que la guerre; or les liens de famille, l'intérêt même bien senti que, dans les idées monarchiques, inspirait le roi des Pays-

Bas, ne pouvaient permettre aux cabinets du continent ce système de guerre; ces considérations majeures et les instructions de leurs cours arrêtaient les plénipotentiaires à la conférence de Londres. Lors donc que M. Durand de Mareuil et lord Palmerston proposèrent simultanément un plan d'exécution contre le roi des Pays-Bas, M. de Bulow et le baron de Wessenberg déclarèrent « qu'ils n'avaient pas d'instructions, qu'ils avaient besoin d'attendre l'autorisation de leur gouvernement, de leur en référer (*ad referendum*) avant de s'engager dans une voie si décisive. » Quant au comte Mathuschewich, il cessait d'assister à la conférence de Londres; entouré et fêté par l'aristocratie anglaise, il courait les grandes parties de chasse, cherchant l'occasion d'entretenir le duc de Vellington ou le comte d'Aberdeen, afin de savoir le dernier mot des tories et de leurs espérances. A son tour le prince de Lieven, quoique plus lié aux actes de la conférence, ne se croyait pas assez parfaitement autorisé à suivre des négociations sans le concours du comte Mathuschewich qui possédait toute la confiance de la cour de Russie. Au demeurant la conférence voulait attendre l'ouverture du parlement anglais; la Russie, la Prusse, l'Autriche espéraient le triomphe des tories, et avec eux la cause du roi des Pays-Bas prendrait une autre impulsion (¹). Cette situation complexe, les deux

(¹) Le roi des Pays-Bas fit publier sa justification dans le *Journal de La Haye* : « Le roi de Hollande est mis en demeure d'évacuer la Belgique ou d'accepter la guerre, la guerre sans l'appui de ses alliés naturels, la guerre contre la France et l'Angleterre; ce serait sans doute un grand malheur si ce mépris pour la plus juste des causes, si l'oubli de ce qu'on doit à un souverain indépendant et à une nation amie était poussé à ce point. L'esprit conciliant qui anime notre gou-

gouvernemens anglais et français la comprenaient eux-mêmes. Lord Palmerston ouvrit alors des conférences particulières avec M. Durand de Mareuil afin d'arrêter entre les deux cabinets un système de coërcition contre la Hollande, au besoin en dehors même des trois autres puissances; ce qu'il fallait obtenir d'elles, c'était moins d'agir que de laisser faire; puisqu'elles estimaient les liens de famille trop puissans pour leur permettre un système coërcitif, la France et l'Angleterre qui n'avaient pas les mêmes motifs, exécuteraient dans des limites déterminées les articles de la conférence.

Cette résolution, communiquée aux trois cabinets, souffrit encore de grandes difficultés dans l'examen: l'Angleterre et la France proposaient deux moyens de contrainte à l'égard du roi des Pays-Bas : le blocus par les voies de la mer, accompagné d'un embargo sur les navires hollandais, et si cela ne produisait rien, le siége de la citadelle d'Anvers; le premier moyen devait d'abord être essayé, et ce n'était qu'au cas d'une obstination improbable que la France recourrait au siége de la citadelle. Toutes et chacune de ces résolutions devaient être prises dans des limites parfaitement encadrées, sans pouvoir en sortir; ainsi le blocus était fixé sur certaines côtes, l'embargo provi-

vernement et dont il a donné des preuves si multipliées depuis deux années, offre un sûr garant que rien, que ce qui est compatible avec l'honneur et l'intérêt national n'aura été négligé pour prévenir d'épouvantables désastres. Mais si, contre toute attente, on voulait continuer à nous imposer des conditions ignominieuses ou à nous priver des dernières garanties qui nous restent, qu'alors les destinées s'accomplissent, que le glaive décide, nous ne fléchirons pas.

(*Journal de La Haye* du 1er juillet 1832.)

soire; et si l'emploi de l'armée française était indispensable, la marche du corps destiné pour le siége devait avoir lieu, pour ainsi dire, suivant un itinéraire tracé étape par étape, afin de ne point alarmer les cabinets, car ce n'était pas une guerre. Telle fut la première négociation du duc de Broglie avec le corps diplomatique; elle fut pénible et longue; le comte Pozzo di Borgo n'étant point arrivé, on ne put recourir à sa longue et habile médiation.

Dans ces conférences de Paris on vit encore ce qui déjà s'était produit à Londres, ce système des cabinets s'en rapportant les uns aux autres, comme pour se dispenser d'agir. La Russie disait : « Je ferai ce que résoudront la Prusse et l'Autriche. » Et l'Autriche ajoutait : « Je ne me séparerai pas de la Prusse et de la Russie. » Il était facile de voir, au reste, que la partie la plus intéressée, la plus récalcitrante dans cette résolution était la Prusse; toutes les difficultés vinrent de M. de Werther : d'abord, de sa part, refus péremptoire sur la question du siége d'Anvers ([1]) ; la Prusse ne consentirait jamais à cette violation étrange du droit de neutralité. Il s'éleva bien des orages sur ce point et le duc de Broglie dut s'expliquer avec netteté : « La Prusse, disait-il, devait avoir la conviction profonde de la coopération anglaise, et par conséquent du caractère pacifique de l'intervention qui n'aurait qu'un but : l'exécution des actes de la conférence et le maintien de la paix; on procéderait par

([1]) Le baron de Werther menaçait sans cesse de demander ses passeports; et ce fut à l'intervention personnelle du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, et à une autre influence bien douce et bien connue que l'on dut la modération de conduite du cabinet de Berlin.

ordre : le blocus des côtes et de l'Escaut, l'embargo sur les navires hollandais, telle était la condition préliminaire, et ce n'était qu'après un refus obstiné que l'armée française pourrait pénétrer en Belgique, aux conditions indiquées, avec des limites pour le temps et l'espace; elle agirait, moins comme armée française que comme armée de la conférence, de concert avec une escadre anglaise; le but une fois atteint, aussitôt elle rentrerait dans les limites sur la frontière, sans laisser aucune garnison, aucune trace de passage. Il ne s'agissait que d'assurer la libre navigation de l'Escaut, point essentiel pour l'Angleterre et l'Allemagne, car c'était la voie de communication de l'Océan avec le Rhin. » La présence de M. de Talleyrand à Paris aida beaucoup au succès de cette négociation; le prince mettait son orgueil à terminer cette affaire de Belgique qui préoccupait l'Europe depuis dix-huit mois et à laquelle il avait rattaché les liens de la paix européenne.

Au midi, les questions elles-mêmes semblaient se compliquer; on se rappelle l'attitude prise par le cabinet de Madrid à l'égard du Portugal; les premières dépêches de M. de Rayneval en donnaient une idée assez exacte. L'esprit de ce gouvernement était hostile à la Révolution de Juillet, et le parti apostolique sous M. de Calomarde ne le dissimulait pas. Mais de ce qu'un prince ou un gouvernement professe dans le sens intime, une opinion défavorable à un autre prince ou à un autre gouvernement, il ne s'ensuit pas qu'il fasse la guerre par ce seul caprice. C'est là ce qui explique l'attitude de M. de Calomarde à Madrid, très prononcée contre le nouveau

gouvernement en France qu'il considérait comme révolutionnaire et n'acceptant pas moins le fait de son existence à ce point de comprimer momentanément les négociations légitimistes entamées pour la formation d'un corps d'émigrés sur le territoire espagnol.

Le pouvoir de M. de Calomarde était atteint par la question successoriale dont j'ai déjà parlé et qui préoccupait la cour d'Espagne et le roi Ferdinand surtout; la pragmatique en faveur de l'infante Isabelle soulevait tout un parti qui n'admettait pas un changement aussi radical dans l'ordre des successions. Il y avait autour du roi deux influences : celle de la camarilla puissante que dirigeait M. de Calomarde, tête intelligente et ferme; puis la jeune reine avec ses amis, ses partisans, qui par des concessions mitigées s'appuyait sur les constitutionnels modérés. On aurait dit ainsi un retour vers le temps de Charles II d'Espagne, dans ces derniers momens de la succession, si bien racontés dans les dépêches du duc d'Harcourt et les mémoires du marquis de Louville, les envoyés de Louis XIV [1] : un roi faible, accablé par la maladie; un confesseur, une jeune femme, assistant au chevet du mourant. Et tout cela dans cette Espagne si belle par son climat, si pittoresque par ses usages, si bizarre par ses pratiques. C'était, en vérité, une mission curieuse et intéressante que celle de M. de Rayneval, homme d'études et d'expérience qui avait à suivre tant d'intrigues, à démêler tant d'intérêts, et à amener un résultat favorable à la France : sa dou-

[1] Voir mon travail sur *Louis XIV* dans lequel j'ai donné tous les documens espagnols relatifs à la succession de Charles II.

leur était d'être appelé, lui, l'homme des traditions, à démolir le pacte de famille en assurant la succession à l'infante. La modération de M. de Rayneval lui faisait détester les révolutions, parce qu'elles substituaient de vagues principes aux intérêts réels des gouvernemens ([1]).

A Madrid, la Grande-Bretagne avait pour représentant sir Henri Addington qui se trouvait d'accord avec M. de Rayneval sur la question successoriale. Si l'ambassadeur de France avait suivi ses propres instincts il se serait prononcé franchement pour la ligne masculine en vertu de la loi salique qui était le principe de la dynastie des Bourbons et la base du pacte de famille. Mais la situation particulière où la Révolution de Juillet avait placé la France, lui imposait d'autres conditions; le parti de don Carlos, frère de Ferdinand VII, se liait aux absolutistes espagnols, aux légitimistes de France; la question diplomatique devenait complexe et il fallait tenir compte de cette situation de l'ambassadeur. Les instructions de M. de Rayneval se rattachaient à celles de sir Henri Addington, avec ordre d'agir presque simultanément. Combien les combinaisons politiques étaient donc changées depuis la guerre de succession! à cette grande époque, l'Espagne était devenue la cause d'une lutte vivement engagée entre la France d'une part, l'Angleterre et l'Autriche de l'autre; l'épée du duc de Berwick enfin assura la couronne à Philippe V. Maintenant, pour détruire cette œuvre, la France et l'An-

([1]) C'est ainsi que me parlait toujours M. de Rayneval à Madrid; il y avait en lui l'homme historique et l'homme de position.

gleterre allaient s'entendre, et ceci parce qu'il arrivait une triste révolution qui créait des alliances factices et puériles de principes ou d'opinions, plutôt que des alliances de tradition et d'intérêt. L'ordre de choses fondé en Juillet appelait en Espagne une révolution favorable à ses idées. Tel était le beau résultat de l'alliance des peuples célébrée par M. Bignon (1).

Au palais de Saint-Ildefonse il y avait alors un pêle-mêle, une confusion dont rien n'approche; don Carlos et la princesse sa femme, ardente portugaise, aidés secrètement par tout le parti absolutiste et M. de Calomarde, cherchaient à convaincre le roi « qu'un jour d'aveuglement l'avait poussé vers l'abolition de la loi fondamentale, et qu'ainsi il avait perdu la monarchie. » D'un autre côté la jeune reine, si aimée, présentait à Ferdinand VII la petite infante, la fille chérie de son cœur, et le dominait de toute la puissance des sens et de l'amour. Cette lutte était au palais comme au-dehors, dans l'armée comme dans le peuple, dans l'Eglise comme dans l'Etat. Tout-à-coup Ferdinand VII éprouva une défaillance telle que pendant vingt-quatre heures on le crut mort, si bien mort que les dépêches télégraphiques l'annoncèrent à Paris et à Londres; les cloches de Madrid sonnèrent le glas des funérailles, et les églises d'Atocha se tendirent de noir. Alors il se passa une scène étrange comme celle dont les annales de Tacite nous ont laissé le souvenir; les passions s'agitèrent autour du cercueil, les haines, les dissensions, les in-

(1) Cette nécessité de s'entendre avec le ministre d'Angleterre fut la chose la plus pénible à M. de Rayneval sur une question de famille comme celle d'Espagne.

trigues; les partis voulurent interroger la mort et la faire parler; don Carlos soutenait que dans ses dernières paroles, le roi son frère avait révoqué la pragmatique; les partisans de la reine, alors en minorité, n'étant plus appuyés par le roi, perdirent la tête en quittant la place, et rien n'est plus curieux comme documens historiques que les deux actes opposés qui furent publiés par les deux successeurs présumés, sur le lit d'un roi mort qui revint le soir à la vie ([1]). « Espagnols, don Ferdinand VII de Bourbon, mon auguste époux, roi légitime d'Espagne et des Indes, disait la reine Christine, est mort. Le Tout-Puissant a daigné priver la nation d'un père tendre; la dynastie, d'un chef respectable. D'après les lois en vigueur et suivant les usages immémorables, la couronne revient légitimement à ma très aimée fille la princesse Isabelle de Bourbon, deuxième de ce nom. En ma qualité de mère, et d'après les dispositions fondamentales établies, j'ai jugé à propos de me constituer à la tête de la régence qui doit gouverner le royaume pendant la minorité de Sa Majesté Catholique, mon auguste fille. En conséquence, et en attendant que je me rende dans la capitale pour remplir toutes les formalités voulues en de pareilles conjonctures, j'exhorte vivement toute la

([1]) La nouvelle de la mort de Ferdinand VII s'était répandue partout. Une dépêche de Madrid datée du 16 septembre 1832, disait : «Ce matin, une estafette venant de Saint-Ildefonse, nous a apporté la nouvelle de la mort de Ferdinand VII. Depuis deux jours le médecin du roi avait prédit cet événement. Il paraît que depuis le 13 au soir, Ferdinand était en proie aux plus horribles souffrances. Un délire frénétique s'est emparé du malade à diverses reprises, et des convulsions extraordinaires précédaient toujours la perte de la raison. La reine, triste et souffrante elle-même, n'a pas quitté un seul moment le chevet du lit de son époux. Les marques

nation à l'union et à l'ordre afin que je puisse, avec l'aide divine, remplir tous les devoirs qui me sont imposés par une charge aussi lourde, surtout dans les circonstances difficiles où se trouve l'Europe; afin que dès que j'aurai réuni les *Cortès por estamentos*, pour prêter le serment de fidélité voulu par les lois, elles puissent s'occuper aussi de tout ce qui concerne la prospérité et la gloire du pays. Repoussez tout ce que les passions voudraient mettre en jeu, sous quelque prétexte que ce soit, pour exciter la guerre civile et la discorde, et confiez-vous dans la vigilante sollicitude du gouvernement qui n'a d'autre but que la félicité générale. Vive Isabelle II! La régente du royaume MARIA-CHRISTINA. ».

« Espagnols, disait don Carlos, la divine providence, dont les secrets sont incompréhensibles, a daigné appeler auprès d'elle mon auguste frère et puissant seigneur, don Ferdinand VII de Bourbon, roi légitime d'Espagne et des Indes. Un événement si malheureux ne peut qu'attrister de loyaux et fidèles vassaux qui savaient apprécier les qualités immenses dont il était doué, et comme souverain et comme père. La loi fondamentale qui a régi la succession au trône depuis l'établissement de la dynastie des Bourbons m'appelle,

de la plus vive tendresse lui étaient données par Ferdinand lorsqu'à ses souffrances inouïes succédait un peu de calme. Il a demandé plusieurs fois à voir sa fille, et lorsqu'on la lui présentait, sans pouvoir proférer un seul mot, ses yeux se remplissaient de larmes. Avant de rendre le dernier soupir le roi a désiré parler sans témoin à don Carlos; en effet une assez longue conversation a eu lieu entre les deux frères. Ferdinand est ensuite tombé dans un assoupissement complet, une sueur froide raidissait tous ses membres. Pendant près d'un quart d'heure le roi n'a pas donné le moindre signe de vie Cependant il est revenu à lui, ses yeux étaient

en ma qualité de frère aîné, et à défaut d'héritier direct mâle, à la couronne. Mais une nouvelle disposition qui, sans certaines formalités réclamées pour un objet aussi important, altéra l'ordre établi, et appela à la succession au trône d'Espagne, à défaut d'héritier mâle, les filles en ligne directe du possesseur de la couronne, m'a exclu du droit de succéder; car, d'après la nouvelle loi, c'est S. A. R. l'infante dona Isabelle, mon auguste nièce, fille de mon vénéré frère, qui doit monter sur le trône des rois catholiques. Mais comme les lois fondamentales de la monarchie ont établi dans de pareilles circonstances les formalités qui doivent être observées : d'après elles et en ma qualité de prince du sang le plus immédiat, je suis déterminé à prendre d'abord, et provisoirement, les rênes du gouvernement, dans l'intérêt de l'ordre, et à convoquer les Cortès afin qu'en prenant en considération tout ce que les circonstances exigent, elles décident et déclarent laquelle des deux lois de succession doit demeurer en vigueur, et par conséquent quel est le souverain légitime qui doit être reconnu par la nation. En attendant je recommande aux Espagnols l'union et la concorde; j'exhorte les conseils suprêmes à continuer provisoirement l'administration de la justice,

ternes et enfoncés dans leurs orbites. Le confesseur s'est approché et le mourant a accompli tous ses devoirs religieux. Peu de momens après, et lorsqu'il tenait étroitement serrées les mains de la reine, Ferdinand a jeté un regard sur tous ceux qui l'entouraient; une violente crampe l'a saisi et il a rendu le dernier soupir dans d'affreuses convulsions à deux heures quarante-cinq minutes de ce jour. »

Madrid, 17 *septembre*.— « Le roi est mort ce matin à quatre heures et demie. Madrid est dans une agitation extraordinaire, bien que le gouvernement n'ait pas encore publié officiellement cette nouvelle. »

sans se mêler de la question de succession, qui appartient exclusivement aux représentans de la nation réunis en Cortès, et je compte que l'armée et toutes les autorités continueront à faire leur devoir pour maintenir la tranquillité intérieure, preuve du désir constant qui m'anime pour le bien du pays, et pour le respect à la religion, à l'ordre et aux lois, sans quoi il ne peut exister que ruine et anarchie. » Cette proclamation était signée CARLOS-MARIA. Ainsi commençait cette triste lutte sur un cercueil entr'ouvert. Si cette journée eût été le moment suprême de Ferdinand VII, il est incontestable que don Carlos et le parti de la vieille Espagne auraient triomphé avec le pacte de famille; tout était prêt pour proclamer Charles V; la jeune reine et l'infante auraient peut-être été bannies d'Espagne, car M. de Calomarde était décidé à toutes les extrémités, et l'infante, épouse de don Carlos, avait des griefs de femme à venger.

La position des deux ambassadeurs de France et d'Angleterre en ce cas aurait été bien critique; M. de Rayneval et sir Addington n'auraient pu reconnaître cette œuvre de la camiralla à laquelle présidait M. de Calomarde. Le hasard voulut qu'un événement imprévu vînt au secours de la diplomatie; cette crise du roi, qu'on avait crue suprême, fut secouée par la force du tempérament; Ferdinand VII revint à la vie, et quel spectacle vit-il autour de lui? Son frère presque reconnu roi sur ses dépouilles de mort, le ministère qui avait promis son concours à la reine, déchaîné contre elle; l'infante sa royale fille abandonnée. Dès-lors il fut facile à la diplomatie d'agir sur l'esprit de Ferdinand VII pour accomplir ce qu'on proposait depuis

long-temps, c'est-à-dire un changement de système, une modification de ministère qui pût donner à l'Espagne un gouvernement plus modéré. Il y eut donc tout à-la-fois un changement de cabinet et une régence prématurée, afin de parer à de nouvelles crises ([1]). M. de Calomarde n'eut plus le portefeuille des affaires étrangères, un ordre d'exil le relégua dans les provinces méridionales. Le roi lui dit d'une voix faible: « Va-t'en bien loin, tu m'as trompé. » Tous ses collègues également durent quitter le cabinet et même la capitale de l'Espagne. Au lieu de M. de Calomarde, énergique, absolu, le roi fit choix de M. Zea-Bermudez, esprit poli, modéré, appartenant à cette couleur qu'en France on pouvait définir sous la Restauration par le tempérament et la personnalité de M. Decazes; ce n'était pas un libéral mais un modéré, ce qui équivaut en Espagne où tout est extrême; alors ambassadeur à Londres, M. Zea empreint des formes et des idées tempérées fut appelé à la tête du nouveau cabinet du roi Ferdinand VII; quelques jours après un rescrit royal, attendu la maladie du roi, donnait les pleins pouvoirs de gouvernement à la reine Marie

(1) *Décret royal.*

« Prenant en considération le retard qu'éprouvent les affaires d'État, à cause de ma mauvaise santé qui ne permet pas de m'y livrer autant que je le voudrais et comme l'exige le bien des peuples que la divine providence a confiés à mes soins, j'ai jugé convenable de déclarer capable de me remplacer momentanément la reine, ma très chère et bien-aimée épouse, et cela pendant la durée de ma maladie; espérons que Dieu m'accordera bientôt un complet rétablissement. Je suis intimement persuadé que mon auguste épouse répondra à ma confiance par l'amour qu'elle a pour moi, et par la tendre sollicitude avec laquelle elle a toujours su m'intéresser en faveur de mes loyaux et généreux sujets.

« Vous l'aurez pour entendu, et vous en donnerez connaissance à qui de droit pour l'exécution. Donné

Christine qui commençait son administration de régente. » Et la reine, pour se rendre populaire, le même jour accordait une amnistie presque absolue pour les délits politiques, ouvrant ainsi une ère nouvelle à l'Espagne de Ferdinand VII (¹).

Ce changement dans l'esprit et la tendance du cabinet espagnol ne se rattachait pas seulement aux questions intérieures, il y avait encore une cause active et diplomatique qu'il est nécessaire de signaler en ce qui touche les rapports avec le Portugal. La lutte engagée entre dom Miguel et son frère dom Pedro importait à-la-fois aux idées politiques et commerciales : aux idées politiques, en ce qu'elle tendait à substituer le régime constitutionnel au gouvernement primordial et absolu; par ce moyen le Portugal devenait un peu plus anglais et moins fort comme puissance politique. Elle était également commerciale, en ce qu'elle intéressait l'influence mercantile de l'Angleterre qui jamais n'aurait souffert à Lisbonne, un système national et portugais capable de lui enlever le monopole des importations; dom Pedro était pour ainsi dire son agent, son mandataire dans le but

à Saint-Ildefonse, le 6 octobre 1832.

« Moi, le Roi. »

(¹) Voici le premier acte de la reine Marie-Christine :

« Voulant commencer à user des augustes fonctions que mon très cher et bien aimé époux a daigné me conférer par son souverain décret, daté d'hier, et voulant en même temps marquer par un trait de clémence l'heureux jour anniversaire de la naissance de mon auguste fille aînée l'infante dona Maria-Isabelle-Louise, j'accorde amnistie générale à tous les prisonniers qui se trouvent dans les prisons de Madrid, ainsi que dans toutes les autres prisons du royaume, et qui sont dignes de cette faveur. Ma volonté étant en tout d'accord avec celle du roi, vous l'aurez pour entendu et la ferez exécuter.

« Donné à Saint-Ildefonse, le 7 octobre 1832. »

de continuer les vieux rapports des marchands de Lisbonne et d'Oporto avec ceux de la cité de Londres. Or l'Espagne avait déclaré que si elle n'avait rien à dire sur la question commerciale, il n'en était pas de même de la question politique; si dom Pedro triomphait avec le système constitutionnel en Portugal, c'était un danger pour l'Espagne, et le roi interviendrait sans hésitation : ainsi l'avait déclaré M. de Calomarde à sir Henri Addington et à M. de Rayneval. En conséquence les armemens se multipliaient sur tout le territoire de la monarchie espagnole.

Inquiets de cette attitude de la vieille péninsule, les deux ambassadeurs avaient déclaré « que la France et l'Angleterre ne souffriraient d'aucune manière l'intervention espagnole dans les affaires du Portugal, État indépendant, engagé dans une querelle de famille; que s'il en était ainsi elles interviendraient à leur tour. » M. de Calomarde répondait avec sa rudesse et sa fermeté habituelles « que par le fait l'intervention existait déjà : est-ce que ces bandes, ramassis de tous peuples, composées d'Allemands, d'Anglais, de Français[1] au service de dom Pedro, levés en Angleterre avec une

[1] L'expédition de dom Pedro partit des îles Açores le 27 juin, entra le 7 juillet dans la rade de Villa-de-Conde, à cinq lieues d'Oporto, et le lendemain prit possession de cette ville. Voici quelle était la force numérique de cette armée :

Infanterie de ligne.	3,956 hom.
Infanterie légère.	3,040
Artillerie.	780
Levées nouvelles.	2,950
Bataillon de Portugais volontaires.	350
Corps d'officiers.	340
Troupes étrangères, bataillons anglais.	600
Premier et deuxième bataillons français.	1,200
	13,186

La marine consistait en deux frégates, deux corvettes, sept autres petits navires portant ensemble deux cent quatre-vingt-huit canons et vingt-cinq bâtimens de transport.

flotte affrétée en Angleterre ne constituaient pas une véritable intervention? L'Espagne devait prendre des précautions contre de tels aventuriers accourant sans drapeau pour proclamer des principes subversifs de tout ordre politique; c'est pourquoi des troupes étaient réunies dans l'Estramadure et dans l'Andalousie, les volontaires royalistes avaient pris les armes, et on n'attendait qu'un signal pour pénétrer en Portugal et soutenir dom Miguel. » Les menaces, les remontrances de M. de Rayneval et de sir Henri Addington n'avaient produit aucun fruit; M. de Calomarde persistait encore dans son système de fermeté et de fière nationalité espagnole, lorsque la crise maladive de Ferdinand VII, qui amena un changement dans le cabinet, vint modifier tout l'ensemble du système diplomatique.

L'avénement de M. Zea Bermudez fut européen quant à son influence et anglais dans son principe; M. Zea était pour l'Espagne ce que M. de Palmella était pour le Portugal, c'est-à-dire un de ces hommes d'État mixtes, sans nationalité profonde, que l'Angleterre éclaire, civilise, assouplit aux intérêts de sa politique. La présence de M. Zea à la tête du cabinet espagnol devait opérer une modification notable, surtout dans les rapports de l'Espagne avec le Portugal; le parti de dom Miguel, comme les légitimistes de France, se liait au triomphe de don Carlos, et de la vieille Espagne, aux volontaires royalistes, et ce parti était haineux pour la reine Christine et prononcé contre son pouvoir. C'est avec l'opinion de l'ardente Espagne que la régente aurait à lutter pour assurer la couronne à sa fille. Dès-lors dom Miguel,

délaissé par l'Espagne, fut abandonné à ses propres forces contre ces troupes mercenaires pénétrant par tous les points dans le Portugal; les vieux traités d'alliance furent rompus, car l'Espagne entrait dans une voie demi-libérale qui devait devenir la transition obligée vers l'idée représentative; dom Pedro voulait aussi l'essayer en Portugal : elle devait y énerver son antique et forte nationalité.

C'était certes une bien singulière expédition que celle que préparait depuis un an dom Pedro pour soutenir les droits de dona Maria da Gloria ([1]). Vous avez lu dans les chroniques du moyen âge et spécialement dans les annales d'Italie, ces histoires de condottieri qui se mettaient au service des princes pour un temps, un but déterminé, moyennant solde et pillage; tandis que les admirateurs des temps actuels proclamaient la régularité des mœurs politiques et militaires qui avaient effacé ces coutumes tumultueuses des époques passées, elles se reproduisaient identiques avec un désordre d'idées plus saillant encore. L'armée de dom Pedro était un ramassis singulier de toutes sortes d'aventuriers. Comme dans les tableaux de l'école flamande, on pouvait voir le roi (grand recruteur), un gros sac de portugaises d'or en main, les distribuant

([1]) Dom Pedro avait fait publier l'acte suivant pour justifier son pouvoir de régent.

« La régence m'ayant représenté le vif désir qu'éprouvaient les habitans des Açores, ainsi que les autres fidèles sujets de Sa Majesté résidant en ces îles, que je me chargeasse moi-même de la part qui m'appartient dans les affaires de Sa Majesté, comme étant son père, son tuteur et son protecteur naturel, ainsi que le chef de l'auguste maison de Bragance, et considérant qu'à ces titres, et surtout dans la nécessité de sauver l'État, j'ai le devoir d'acquiescer à ces justes représentations, je consens à cet effet à reprendre l'autorité que par suite des circon-

et là pour louer des navires, acheter des officiers, ıyer la solde des troupes et des matelots. Cette petite singulière armée dans laquelle on parlait vingt ngues différentes, Français, Anglais, Italien, Ponais, Allemand, était dirigée d'abord vers les îles ;ores, à Terceira, siége de la régence, pour rever en force sur le Portugal. Quel exemple pour Europe! qui en face de tant de révolutions proclaait la nécessité impérative d'un principe d'unité. ıelle unité, juste ciel! elle n'était ni dans les trations ni dans la famille. Chaque question soulee imposait des concessions de droits ou de principes; marchait malgré soi dans les voies révolutionnais; et certes dans la Péninsule le débat n'existait ı'entre la vieille idée de l'Europe et les principes innovations qui tendaient à la bouleverser!

De tous côtés dans les journaux on annonçait l'arée de dom Pedro et de ses bandes sur le territoire rtugais. Aux acclamations de tous les organes de renommée ces troupes débarquèrent à Oporto qui vint le point central des opérations. Dom Miguel, noncé dans sa tyrannie, n'avait été chercher aucun pui au dehors, aucune force que dans sa monarchie ıvage et indomptée comme le sol du peuple portuis. Il fallait donc qu'il fût bien profondément na-

nces j'avais déposée entre les ins de la régence; dès ce mont ce corps est donc dissous... léclare que je garderai l'auto- que je viens de reprendre jusà ce que le gouvernement de ıa Maria II soit rétabli en Poral, et jusqu'à ce que les Cor- que je convoquerai sans délai, aient décidé s'il est utile que je continue d'exercer les droits prévus par l'article 9 de la Charte constitutionnelle de la monarchie portugaise.

« *Signé :* DOM PEDRO,
duc de Bragance.

« Donné à bord de la frégate *Rainha da Portugal.*

tional, c'est-à-dire dans l'esprit du pays, puisque avec tous les élémens étrangers qu'on employait contre lui, ce prince se maintint si long-temps encore. On avait de l'argent pour corrompre ses troupes et ses flottes, des bandes soldées pour dompter les populations; eh bien! toute la première campagne fut favorable à dom Miguel. Puisque dom Pedro invoquait les droits nationaux de sa fille, pourquoi ne trouvait-il pas un parti portugais assez considérable dans la population pour renverser son frère! Singulière logique que de préparer un gouvernement national par l'étranger! Nul prince ne fut l'objet de plus grandes haines que dom Miguel; les journaux du libéralisme avaient pour lui une sorte d'horreur et n'en parlaient jamais qu'en le stigmatisant des plus épouvantables épithètes. J'ai dit que Miguel avait les vices, les défauts, les qualités du vieux peuple portugais, voilà pourquoi il était fort et entouré. En politique il ne faut pas toujours croire à la vérité de ces injures : quand un homme fait obstacle, on l'attaque, c'est le droit des partis; on le renverse, c'est encore le droit du plus fort; dom Miguel m'a toujours paru l'expression du caractère portugais : à chaque peuple son sang, comme les feux de son soleil; il y a dans le Portugais quelques traditions du Maure; je l'ai dit plusieurs fois : il ne faut pas juger les nations sur un même type.

Cette querelle de dom Pedro et de dom Miguel n'était au reste rien moins que simple : si l'Angleterre et la France se prononçaient pour dona Maria da Gloria, la Russie et la Prusse n'abandonnaient point dom Miguel, parce qu'ils voyaient en lui l'expression du droit et

de la force monarchique ; que d'ailleurs sa défaite allait augmenter l'influence, dans la péninsule, de la France et de l'Angleterre. Quant à l'Autriche, elle ne se prononçait point, parce que dona Maria da Gloria était la fille d'une archiduchesse d'Autriche (la première femme de dom Pedro) ([1]). Ainsi les intérêts de famille se mêlaient aux débats de la politique et ne les laissaient plus dans leur netteté. L'Autriche, qui en temps ordinaire aurait soutenu les principes absolus de dom Miguel en Portugal, favorisait en ce pays une révolution constitutionnelle, et en Espagne elle délaissait don Carlos, parce que l'avénement d'une infante détruisait le pacte de famille, objet de sa vieille haine. En ces temps difficiles il n'y avait donc plus de politique immuable, de principe inflexible : chacun s'en tirait par la tempérance et l'égoïsme.

Tel était l'état de l'Europe au moment où se forma le ministère du 11 octobre : le duc de Broglie, il faut le dire, prit les affaires étrangères dans une situation meilleure que celle où M. Casimir Périer les avait trouvées après M. Laffitte. Presque toutes les grandes questions sociales étaient résolues contre la propagande, l'émeute, l'insurrection ; à voir la société d'un peu haut, la révolution était hors de cause ; il n'y avait plus en lutte que des intérêts et des questions de détail ; si la

([1]) Cependant l'*Observateur Autrichien* publiait un article favorable à dom Miguel : « La guerre de Portugal paraît prendre une fâcheuse tournure pour dom Pedro. Si son expédition échoue, comme il y a toute apparence, dom Miguel aura définitivement gagné son procès et ne tardera pas à être reconnu par les grandes puissances, ce qui serait peut-être à désirer pour mettre un terme à la guerre civile dans ce malheureux pays. »

(*Observateur Autrichien*, septembre 1842.)

guerre éclatait elle aurait un autre but qu'une lutte stérile entre des principes hostiles : on se battrait pour un intérêt déterminé, mais non plus pour des utopies et des systèmes. Un pas immense était donc fait dans la carrière politique; la Révolution de Juillet n'était plus qu'un accident, qu'un souffle de la tempête; il n'y avait désormais que des questions particulières qui pouvaient troubler l'harmonie générale.

En résumant même toutes ces questions positives, un très petit nombre désormais pouvait présenter une difficulté sérieuse. Pour la Pologne, le maintien de sa nationalité était laissé à l'arbitrage de la Russie, agissant selon son propre droit, souveraine maîtresse de la destinée des Polonais : ni lord Durham, ni M. Pozzo di Borgo, ni le maréchal Mortier, n'avaient pu entraîner l'empereur de Russie en dehors de son système. Pour l'Italie la question n'était plus douteuse; la France et l'Autriche occupaient simultanément les États romains; le principe d'intervention autrefois discuté était admis d'une façon absolue, occupation tellement conservatrice que M. de Saint-Aulaire et le général Cubières s'entendaient avec le pro-légat du pape pour la répression des troubles et de l'esprit révolutionnaire dans les Légations. Ces deux questions résolues, celle de la Belgique devait l'être nécessairement par l'action militaire. Depuis qu'on ne devait plus intervenir on intervenait partout : il est ainsi de singulières époques, parce qu'elles sont un mensonge continu et qu'on nie ce qui est un fait : propagande et gouvernement intervenaient, parce qu'il est dans les sympathies à chacun de nous de soutenir nos principes, nos intérêts, nos opinions.

Le ministère du 11 octobre et le cabinet anglais proclamaient la nécessité du blocus des côtes hollandaises et du siége d'Anvers; en Espagne une nouvelle ère allait commencer avec le gouvernement de la reine; le système de M. Zea entraînerait nécessairement la chute de dom Miguel et du vieux système péninsulaire [1]; la Grèce saluait le roi Othon, et un protocole de la conférence de Londres l'admettait comme roi et stipulait un emprunt garanti. Les questions diplomatiques allaient s'ouvrir sur un théâtre nouveau et bien vaste : c'était l'Orient, terre infinie; la guerre du pacha d'Égypte contre le sultan allait faire naître un *casus fœderis* que la mission de lord Durham à Pétersbourg avait voulu prévenir. C'est à ce point que M. de Broglie devait prendre les questions diplomatiques : elles étaient considérables, mais elles sortaient entièrement de l'esprit de propagande et de révolution.

[1] Telle était la puissance des intérêts naturels, que M. Zea n'abandonna pas tout d'un coup la cause de dom Miguel.

CHAPITRE VIII.

RÉSULTAT POLITIQUE DES JOURNÉES DE JUIN. PREMIERS ACTES DU MINISTÈRE DU 11 OCTOBRE. ARRESTATION DE LA DUCHESSE DE BERRI.

(DU 15 JUILLET AU 15 NOVEMBRE 1832.)

Affaissement des républicains après leur défaite. — La presse. — Les clubs.— Répression. — MM. Cabet, Laboissière, Garnier-Pagès, Marrast, Raspail, Armand Carrel. — Haine profonde au cœur. — Les impérialistes. — Maladie et mort du duc. de Reichstadt. — Dernière effervescence de la Vendée. — Causes de sa faiblesse. — Conduite et vengeance des gardes nationales. — Poursuites contre les légitimistes. — Les assises de Blois et M. Berryer. — Premiers actes du ministère du 11 octobre. — Les nouveaux pairs. — Circulaire du maréchal Soult, président du conseil et de M. Thiers aux préfets. — Actes des départemens de l'intérieur. — Des travaux publics. — Du commerce. — Des finances. — De l'instruction publique. — Rétablissement de la classe des sciences morales à l'Institut. — Délibération du conseil. — La police de M. Thiers. — Ses moyens. — Ses rapports avec Deutz. — La vie poétique de la duchesse de Berri. — Le général Solignac. — M. de Saint-Aignan et M. Maurice Duval à la préfecture de Nantes. Le général Dermoncourt. — Arrestation de Madame. — Le peuple. — Les autorités. — Résolution du gouvernement. — Le château de Blaye.

La conséquence fatale d'une insurrection avortée, pour un parti, c'est d'affaisser ses destinées pendant un long terme; il a essayé ses forces avec énergie, le succès n'a pas couronné ses tentatives, il s'affaiblit et tombe nécessairement. Telle fut la destinée du parti républicain après les journées des 5 et 6 juin, hé-

roïques pour lui, mais décisives contre lui : la victoire était heureusement restée au pouvoir et au principe de conservation. Le parti républicain frappé, dispersé, quelle ressource lui restait-il? Plus de onze cents de ses principaux adeptes étaient captifs; on les interrogeait à grand'peine, tant le nombre était considérable; c'étaient des prisonniers, après une bataille, comptés et dénombrés par masses; dès ce moment l'attitude de la presse républicaine devint plus réservée; la réaction était en plein dans les esprits; on était dans un de ces momens où le pouvoir se permet tout; la parole des partis est alors timide, ils n'osent pas dire tout ce qu'ils ont sur le cœur, ils le gardent comme un feu ardent et sacré au fond de la poitrine : il est en effet curieux de voir l'attitude de la *Tribune* et même du *National* pendant la première quinzaine qui suit les 5 et 6 juin; à peine osent-ils protester sous le coup des conseils de guerre. Ce n'est que lorsque l'arrêt de la Cour de cassation a rendu quelque force à la légalité que les républicains retrouvent leur parole fière et hautaine; leurs chefs se montrent dans l'attitude nouvelle qu'ils vont prendre. Jusqu'ici ce parti avait personnifié ses doctrines en M. de Lafayette; il avait bien pour lui quelque raillerie secrète, mais il le présentait incessamment comme l'homme pur, l'esprit modèle. Après la crise des 5 et 6 juin M. de Lafayette est répudié par les républicains d'énergie ; il leur a manqué dans cette circonstance décisive; le vieux gentilhomme n'a pas osé prendre un parti, et on ne lui pardonne pas (1). La démocratie choisit d'autres

(1) Aussi est-ce à cette époqne que M. de Lafayette fait publier sa

chefs; en tête, le triumvirat de MM. Cabet, Laboissière et Garnier-Pagès; M. Cabet, plus actif qu'intelligent ([1]); M. Laboissière, ardent démocrate; M. Garnier-Pagès, orateur spirituel, mais bien incomplet pour un tribun. Dès ce moment on crée des réputations, des martyrs pour la sainte cause; on les exalte; ici c'est M. Marrast, là M. Cavaignac ou M. Raspail qui se déclarent les amis exclusifs du peuple; celui qu'ils grandissent le plus c'est M. Armand Carrel: est-ce une puissante intelligence, une organisation privilégiée? l'histoire se garde de ces renommées. M. Carrel, écrivain de second ordre, lance des articles pleins de hardiesse et essentiellement provocateurs; désormais il devient l'espérance, le chef du parti républicain. On ne l'aime pas, mais il conduit et domine; quelle destinée lui est désormais comparable?

Tel était le parti républicain, étonné et battu; et s'il reprit quelque force, il la dut tout entière à la maladroite police de M. Gisquet. En effet, des arrestations faites sans intelligence et avec une rudesse révolutionnaire, des mandats décernés sans mesure, aux éclats de quelques bougies, dans l'agitation d'une

justification par ses amis; on dirait qu'il demande pardon d'avoir contribué aux événemens de Juillet et surtout de la direction qui leur a été donnée.

([1]) Un peu plus tard M. Cabet publia un ouvrage intitulé : *Révolution de 1830 et situation présente*, dans lequel il attaquait violemment tout le système du gouvernement et même le chef de l'Etat. Il disait: « La Révolution de 1830 a été exploitée par ceux qui ne l'avaient point faite, nous n'en avons pas tiré le fruit que nous devions en attendre; c'est toujours pour nous un droit et un devoir de chercher et d'en procurer toutes les conséquences. » Le point de départ de M. Cabet était la souveraineté populaire, 1789 et 1830 ne devaient être qu'une même révolution, et le député faisait avec enthousiasme l'apologie de la Convention et de ses membres. Cet ouvrage fut

partie de jeu, tout cela était bien propre à changer l'opinion publique en jetant de l'intérêt sur les hommes des opinions extrêmes. Nul n'était moins apte, je le répète, que M. Gisquet à la préfecture de police; il y avait chez lui de la crédulité et de la passion; il s'engouait pour certaines idées avec une partialité aveugle, ou il s'emportait contre certains hommes, sans tenir compte de leur supériorité intelligente ou sociale; il agissait sans réflexion, de manière à compromettre la gravité du gouvernement et la garantie des poursuites elles-mêmes. Les pièces du procès étaient souvent irrégulières, futiles, inconséquentes; c'était sur le rapport de quelques agens subalternes qu'il se déterminait. Il se complaisait dans ces petites dénonciations que tout préfet de police dédaigne lorsqu'il voit que moralement elles sont inutiles; ce n'était pas un méchant homme que M. Gisquet, mais un esprit tracassier, et il agit si maladroitement qu'il parvint à faire plaindre un parti contre lequel était soulevée naguère la bourgeoisie de Paris [1]. Les trop grandes rigueurs appellent toujours ainsi une réaction, et ce que je dis ici s'appliquait un peu à M. de Montalivet, le supérieur hiérarchique de M. Gisquet.

Vaincu sur la place publique, le parti républicain

saisi et l'auteur traduit devant la cour d'assises; un jugement du 16 novembre 1832 condamna M. Cabet à cinq ans d'emprisonnement, 10,000 francs d'amende et à l'interdiction des droits mentionnés aux trois premiers paragraphes de l'art. 42 du Code pénal; c'est-à-dire : 1o de vote et d'élection; 2o d'éligibilité; 3o de juré et de toutes fonctions publiques.

(1) M. le chancelier Pasquier m'a souvent dit : qu'étant préfet de police sous l'Empire, s'il avait ajouté foi aux rapports de ses agens, il aurait cru Paris brûlé et pillé vingt fois par jour. Un préfet de police doit tout lire, mais agir avec critique et discernement.

s'était réfugié dans les sociétés secrètes et les affiliations des clubs. C'est la seconde période des opinions. Tant qu'un parti est assez fort pour agir en plein air, il ne conspire pas en serre chaude; il donne rendez-vous à ses adversaires en champ clos, la face découverte. Le républicanisme eut alors ses catacombes, parce qu'il n'était plus libre et qu'il avait ses martyrs. Ces sociétés secrètes n'étaient point une idée jeune et nouvelle; elles avaient existé pendant la Restauration, sous la direction et le patronage de quelques-uns des hommes aujourd'hui satisfaits ou fatigués. Les sociétés secrètes formées après Juillet gardaient moins de ménagemens: on s'y affiliait presque avec publicité; leur but était de s'étendre parmi les ateliers, les travailleurs qu'on devait soulever contre le gouvernement: on ne pouvait agir que par les ouvriers. La constitution de ces sociétés échappait à la vigilance des lois. De là cette presse destinée aux classes populaires, le dimanche, afin qu'elles pussent connaître les desseins de parti, dans une langue facile [1].

Le pouvoir ne s'était jusqu'ici occupé que de se garantir lui-même; la morale de la société lui paraissait moins importante. La circulaire de M. Barthe posait comme un droit public incontestable qu'il n'était plus permis de discuter le principe du gouvernement, c'est-à-dire qu'un journal ne pouvait se demander si la République ou la branche aînée des Bourbons était préférable à la monarchie de 1830? C'était entrer dans une voie toute nouvelle, secouer les principes de la souveraineté du peuple, établir en un mot la reli-

[1] Tel fut le but du journal *le Bon Sens* que publia alors M. Cauchois-Lemaire, depuis heureusement rattaché aux idées d'ordre.

gion du gouvernement, la première condition de toute société humaine (¹). M. Barthe arrivait enfin à cette vérité sérieuse proclamée par Bossuet : « que la révolte, qu'elle soit à main armée ou dans la parole, n'en est pas moins coupable. » Maintenant, il fallait oser défendre la religion et la morale de la société; c'est un pas plus difficile pour le pouvoir au sortir d'un état de révolution si tout le monde comprend et admet l'ordre matériel, le respect à la force publique et gouvernementale, on garde plus long-temps le privilége du désordre dans les idées. L'émeute matérielle, chacun court et s'arme pour la réprimer, mais l'ivresse et le carnaval des principes demeurent encore maîtres de la société.

La première poursuite qui signala une heureuse tendance de moralité, ce fut le procès dirigé contre les adeptes de la foi saint-simonienne. Le jugement correctionnel porta un coup mortel à cet enseignement en le vouant au ridicule ; jusqu'ici on avait laissé les saint-simoniens presque libres de se réunir en retraite dans la propriété de Ménilmontant où ils mettaient en pratique les doctrines de la répartition du travail. Revêtus de leur costume symbolique qui excitait le sourire des grands et des petits, ils se livraient à toutes les pratiques les plus infimes du ménage sous la direction du père Enfantin. Leur puérile attitude dans le procès les acheva; les adeptes se dispersèrent comme des apôtres dans les provinces où les affiliations étaient nombreuses. En eux était un principe respectable, la foi : ils l'avaient en

(¹) M. Barthe prévoyait ainsi la nécessité des lois de septembre qui seules ont garanti le pouvoir et sauvé l'ordre.

leurs œuvres, pour lesquelles presque tous s'étaient sacrifiés. Ils tombèrent sous les coups de la philosophie railleuse du XVIIIe siècle qui désormais allait régner seule en maîtresse sur la société. Nous verrons plus tard ce que celle-ci allait produire en dehors des pratiques religieuses ([1]).

Le pouvoir poursuivait l'opinion républicaine, et la démocratie était en plein dans les livres, dans les œuvres d'art. Quelles étaient les classes exaltées jusqu'à l'enivrement? celles des prolétaires : chez eux se trouvaient les vertus; les vices étaient le partage des grands, les crimes celui des rois : telle était la littérature d'alors. Vous expulsiez les saint-simoniens parce qu'ils attaquaient la famille et le mariage, tandis que, sous le pseudonyme de Georges Sand, une femme disait les douleurs intimes, lamentables de l'épouse légitime et résignée entre l'homme maître et brutal, le libertin blasé, l'être sensible, silencieux et méconnu. Dans la *Physiologie du Mariage*, M. de Balzac tuait par le ridicule l'amour que le christianisme sanctifiait : Molière, Boileau avaient aussi attaqué le mariage; mais ils faisaient rire, et la nouvelle école faisait réfléchir; d'ailleurs, au temps de la foi, fervente et catholique, le mariage était un sacrement; depuis il n'était plus qu'un contrat qu'on pouvait briser et rompre par une volonté contraire ([2]).

([1]) MM. Enfantin et Olinde Rodrigues traduits le 19 octobre 1832 en police correctionnelle pour les opérations financières auxquelles ils se livraient afin de se procurer de l'argent, furent acquittés, attendu qu'il n'était point établi que ce fût à l'aide de manœuvres frauduleuses que des sommes leur eussent été remises et qu'ils eussent abusé de la confiance.

([2]) On dut à l'heureuse action de la Chambre des Pairs le rejet du divorce. M. Portalis, de mœurs si

Ces idées de renversement et de désordre étaient favorisées encore par le système de Charles Fourier, démontrant que la société était construite au rebours des besoins et des sentimens de tous. Ce n'était plus seulement l'anéantissement de la famille qu'il provoquait dans sa théorie, mais une reconstruction du monde par les passions et les instincts; nulle pensée religieuse, mais des attractions; Saint-Simon créait une hiérarchie par les capacités et les œuvres, Charles Fourier un ordre social par les phalanstères; et tout cela afin de remplacer la belle et grande organisation chrétienne. Le danger de ces théories, c'est qu'elles sortaient du domaine des spéculations pour s'adresser aux ouvriers et aux classes prolétaires: deux vieux fous pouvaient librement écrire et penser dans la sphère de leur petit cercle; mais dès que ces théories se faisaient peuple, le monde moral et politique était fatalement atteint.

Du domaine des livres, les doctrines perverses s'élançaient sur le théâtre. On voulait que la royauté, l'ordre monarchique fussent respectés, et on laissait paraître sur le théâtre deux œuvres évidemment empruntées aux livres d'histoire les plus déplorables, à M. Dulaure, ou aux *Crimes des Rois*, par Lavicomterie: je veux parler de *la Tour de Nesle* de M. Alexandre Dumas, et du *Roi s'amuse* de M. Victor Hugo. Dans *la Tour de Nesle*, c'est une princesse adultère et sanglante au milieu d'escrocs, dans un coupe-gorge; il n'y a pas de prostituée plus hideuse que Marguerite de Bourgo-

pures et si catholiques, fut le grand défenseur de la sainteté du mariage. Son système réussit à la Chambre des pairs.

gne (¹). Pendant cinq actes les vieilles annales de notre histoire sont défigurées pour dire aux masses ce que la royauté a de hideux, et ce que les races supérieures ont de sanguinaire et de vil. Dans *le Roi s'amuse*, c'est notre François Ier que l'auteur met en scène, et comment (²)? Les seigneurs qui l'entourent sont des complaisans, des valets et des misérables; le bouffon Triboulet au contraire est un corps hideux comme Quasimodo; mais à lui la nature belle, exaltée : quelle peinture, juste ciel! de la cour de François Ier, de ce noble temps de Renaissance! Si M. Hugo avait suivi les premiers instincts de sa muse, quelle noble peinture, quelle ravissante description n'eût-il pas faites de Fontainebleau, d'Anet, de Chambord, demeures royales! combien cette cour artiste et chevaleresque n'eût-elle pas frappé sa vive imagination! Mais les temps des choses nobles et poétiques étaient passés; il fallait de grossières peintures, d'ignobles descriptions, des satires immondes; tout ce qui relevait un peu les âmes était délaissé. On dressait partout des autels au mal, à la perversité.

La foule accourait à ces drames écrits avec feu et une grande puissance de talent; il sémblait que le

(¹) La première représentation de la *Tour de Nesle* eut lieu sur la scène de la *Porte-Saint-Martin*, le 30 mai 1832.

(²) J'ai cherché à retracer le véritable caractère du règne de *François Ier*. Je crois que c'est dans le livre un peu puéril de M. Rœderer sur cette époque, que *le Roi s'amuse* a été puisé. *Le Roi s'amuse* fut représenté au Théâtre-Français le 23 novembre 1832. La seconde représentation annoncée, pour le lendemain, fut interdite par ordre de la police. On venait alors de donner sur la même scène *Clotilde*, drame où le vol, l'assassinat et le suicide se montraient sous des couleurs attrayantes, et l'on arrivait ainsi à pervertir le sens moral chez les masses.

principe de démolition fût au cœur de tous. Ces drames étaient chaque soir développés avec pompe sur un théâtre, au milieu d'une foule attentive; à Triboulet, l'honneur, la moralité; aux gentilshommes, la honte, les sentimens les plus bas, les plus affreux; un roi libertin et méchant, railleur et cruel; puis des adultères honteux, la dissipation effrénée : le roi s'amuse n'est-ce pas? Et que pouvait-on reprocher ensuite aux démolisseurs? Ne mettaient-ils pas en pratique ce que l'on voyait dans les drames? On voulait qu'il y eût respect pour le prince lorsqu'on traînait sans cesse les rois dans la boue! On réprimait les prolétaires quand ils se lançaient dans une lutte corps à corps, et on les exaltait partout quand ils souillaient une couronne. Contradiction immorale et méchante! on disait au peuple : « En vous sont les vertus, la grandeur d'âme, la majesté du gouvernement. » C'était la langue des poètes, des écrivains politiques, et lorsque, prenant ces paroles au sérieux, le peuple essayait sa souveraineté sur la place publique on le mitraillait, on faisait couler son sang. Oh! qu'elle était plus vraie, plus morale, cette autre école qui disait au peuple : « Soyez soumis et obéissant; le pouvoir vient de Dieu; respect à ses actes comme à sa parole sainte, » et qui accordait ensuite avec prodigalité à ce même peuple tous les bienfaits de l'ordre moral, religieux, et du bien-être matériel.

Dans les terribles journées du mois de juin on avait trouvé peu de traces d'un mouvement impérialiste secondant les efforts de la démocratie. Si l'on avait arrêté des insurgés de toutes les opinions, républicains, légitimistes, aucun partisan du régime napo-

léonnien n'avait éveillé les soupçons publics. On peut dire même que la plupart des hommes considérables de ce parti, généraux, administrateurs, s'étaient franchement ralliés à la dynastie nouvelle. Les élémens lui manquaient donc, et la seule noble tête sur laquelle reposait par le droit, les chances du vaste empire venait de toucher la tombe. Une dépêche télégraphique de Strasbourg annonça le 30 juillet, le lendemain de l'anniversaire des journées de l'insurrection, que le duc de Reichstadt venait d'expirer à Schœnbrunn (¹). La chronique solennelle des derniers momens du jeune prince appartient à notre pays: il n'est personne qui, visitant Vienne, ne soit allé saluer le modeste caveau des Capucins où sont déposées les grandes tombes des princes de la maison de Habsbourg (²); là, des cercueils de bronze sans autres distinctions que quelques ornemens ciselés, comme celui de Marie-Thérèse, sont rangés pêle-mêle. Dans cette foule de tombeaux, éclairés par une lampe sépulcrale, on en voit un plus moderne, long et étroit, confondu au milieu des archiducs; il porte cette inscription latine : « A l'éternelle mémoire de Joseph-François-Charles, duc de Reichstadt, fils de Napo-

(¹) *Vienne 22 juillet* 1832.—« La mort a terminé à quatre heures et demie ce matin, au château de Schœnbrunn les longues souffrances de S. A. R. le duc de Reichstadt. Le jeune prince s'est éteint doucement. Ce triste événement étant depuis long-temps prévu, S. M. l'empereur avait ordonné que s'il arrivait pendant son absence, les restes mortels du prince fussent déposés dans le caveau de la famille impériale et que les mêmes honneurs leur fussent rendus qu'à ceux des archiducs d'Autriche.»

(²) J'ai visité deux fois à Vienne les tombeaux du couvent des Capucins, rien ne laisse une impression plus vivé et plus profonde.

léon, empereur des Français, et de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, né à Paris le 20 mars 1811, salué à son berceau du nom de roi de Rome; à la fleur de son âge, doué de toutes les qualités de l'esprit et du corps, d'une imposante stature, de nobles et agréables traits, d'une grâce parfaite dans le langage, d'une grande instruction militaire, il fut attaqué d'une phthisie cruelle et la mort l'enleva à Schœnbrunn, près de Vienne, le 22 juillet 1832 (1). »

Comment mourut ce jeune homme aux si vastes espérances, celui qui, salué du titre de roi de Rome à sa naissance, vint s'éteindre sur la terre étrangère! Nous avons laissé cette triste chronique à l'époque où le jeune duc de Reichstadt fut appelé au commandement actif d'un bataillon dans le régiment de Giulay : le prince y avait rempli tous ses devoirs avec un zèle exalté pour l'art immense de son père; il semblait lui donner ainsi une nouvelle marque d'amour, et cela malgré l'abattement de toutes ses facultés, la faiblesse de son corps et ces terribles atteintes aux poumons qui ne font grâce à personne; la phthisie, comme une lave dévorante, s'attache à ce qui est jeune et noble, exalté et beau. A la fin de 1831 et pendant tout l'hiver les atteintes furent tellement fortes que le vieil empereur, son aïeul, lui ordonna le repos;

(1) J'ai copié cette inscription tumulaire en latin, en voici le texte :

« *AEternæ memoriæ Jos.-Car. Francisci ducis Reichstadiensis Napoleonis, Gall. imperatoris et Mar.-Ludovicæ, arch. Austr. filii nati Parisiis XX mart. MDCCCXI. In cunabulis regis Romæ nomine salutati, ætate omnibus ingenii corporisque dotibus florentem, procera statura, vultu juveniliter decoro, singulari sermonis comitate militaribus studiis et laboribus mire intentum phthisis tentavit, tristissima mors rapuit in suburbano Augustorum ad pulchrum Fontem prope Vindobonam XXII. julii MDCCCXXXII.* »

chose impossible dans cette âme ardente; il rêvait l'infini, le merveilleux; le repos lui était insupportable : tantôt sur un cheval fougueux il suivait les longues chasses dans les forêts de Schœnbrunn, comme le cavalier de la mort des peintures de Holbein; tantôt il voulait assister aux solennités militaires à la tête de son bataillon. Aucune remontrance, aucun conseil ne pouvaient l'arrêter, et déjà sur son visage froid et marqué par la mort, on lisait le signe fatal d'une lente agonie. Les ballades allemandes auraient pu chanter quelque lugubre récit sur la fatalité d'une telle destinée : roi de Rome au berceau, il n'avait plus alors que la pâle couronne des fantômes; forcé par la douleur de se renfermer dans le palais de Schœnbrunn, Charles Napoléon, duc de Reichstadt, frêle et beau jeune homme, était traîné chaque jour dans un fauteuil au milieu du parc et des fleurs odorantes, de ces bosquets ravissans dont fourmille Schœnbrunn (la belle fontaine). L'empereur avait pour lui une tendresse excessive; François II, le plus honnête homme de son empire, croyait qu'il lui devait des compensations, car sa politique avait tué les grandes destinées de celui que la tombe attendait.

Quand le moment fatal approcha le duc de Reichstadt, pieux et résigné, demanda les secours de l'Église. Il existe une cérémonie triste et belle à-la-fois dans les traditions de la famille impériale d'Autriche. Quand un de ses membres est prêt à trépasser il se prépare dans la chapelle du château une communion générale de l'empereur, des archiducs, vieillards, jeunes femmes, jeunes hommes, comme si ce grand banquet devait précéder celui des morts. La chapelle

de Schœnbrunn se tendit de blanc pour la solennité de ce dernier festin. L'empereur François II était absent; mais l'impératrice, les archiducs et l'archiduchesse Sophie surtout, qui avait veillé au chevet du jeune prince, s'approchèrent de la sainte table, et le duc de Reichstadt rayonna de joie comme son père Napoléon, en recevant le pain des anges, beau tableau de la fraternité catholique! Par une triste coïncidence, le même jour la princesse Sophie rendait à Dieu des actions de grâce pour un enfant nouveau-né: ici un berceau, là une tombe. Le 22 juillet le duc de Reichstadt expira dans le palais des archiducs, et avec le roi de Rome la dernière noble espérance du parti impérialiste. Au-delà de ce jeune prince, il n'y avait plus rien de la légitimité traditionnelle dans la maison des Bonaparte. Il pouvait survivre encore des parens riches, distingués, de jeunes hommes parfaitement élevés, avec du courage, de l'énergie, de l'audace aventureuse, mais parmi eux il n'y avait plus ni empereur ni roi; tous étaient redevenus les petits gentilshommes de la Corse, après le plus grand rêve des temps modernes. L'archiduchesse Marie-Louise, le visage baigné de pleurs, ferma les yeux à son noble fils, et sur ce lit de mort elle écrivit une triste lettre de faire part à sa vieille et bonne grand'mère, Madame Lætitia, la digne et pieuse sœur du cardinal Fesch ([1]).

[1] *Lettre de Marie-Louise à madame Lætitia Bonaparte.*

« A Madame mère, à Rome.

« Madame, dans l'espoir d'adoucir l'amertume de la douloureuse nouvelle que je suis malheureusement dans le cas de vous annoncer, je n'ai voulu céder à personne le soin pénible de vous en faire part. Dimanche 22, à cinq heures du matin, mon fils chéri le duc de Reichstadt a succombé à de cruelles

Si le parti impérialiste était vivement frappé par la mort lamentable du duc de Reichstadt, les légitimistes venaient également d'éprouver un échec considérable à la suite de l'insurrection vendéenne et de la triste aventure de la duchesse de Berri. Qu'il y eût à ce moment un dessein de renverser le gouvernement établi, cela était incontestable : partout cette volonté éclatait sur les frontières, sur les rives du Rhin, depuis la Hollande jusqu'en Suisse et dans le Piémont. Partout existaient des rassemblemens de chefs royalistes, correspondant entre eux pour préparer un coup de désespoir. Sur les frontières d'Espagne même, un corps d'émigrés essayait de se recruter par quelques déserteurs, si ce n'est avec le consentement formel de M. de Calomarde (avant sa disgrâce), au moins avec sa tolérance. La duchesse de Berri était en correspondance active avec quelques-uns des chefs des grandes opinions en Europe ([1]). Il se produisait ici un fait assez singulier, c'est qu'il y avait dans chaque État, esprit d'ordre, et avec cela ardeur de propagande : les gouvernemens réguliers, en Autriche, en

et longues souffrances ; j'ai eu la consolation d'être auprès de lui dans ses derniers momens, et celle de pouvoir me convaincre que rien n'a été négligé pour le conserver à la vie, mais les secours de l'art ont été impuissans contre une maladie de poitrine que les médecins, dès le principe, ont unanimement jugée d'une nature si dangereuse qu'elle devait infailliblement conduire au tombeau mon malheureux fils, à l'âge où il donnait les plus belles espérances. Dieu en a disposé ! Il ne nous reste qu'à nous soumettre à sa volonté suprême, et à confondre nos regrets et nos larmes.

« Agréez, Madame, dans cette douloureuse circonstance, l'expression des sentimens d'attachement et de considération que vous a voués votre très affectionnée.

« MARIE-LOUISE. »

Au château de Schœnbrunn, le 23 juillet 1832.

([1]) Lors de l'arrestation de madame la duchesse de Berri,

Italie comme en Espagne, voulaient le maintien de la paix en acceptant la nouvelle royauté de la France. Puis à côté de chacun de ces gouvernemens il y avait une propagande : en France M. de Lafayette donnait la main à tous les insurgés du monde; le titre de mécontent était pour lui sacré ; en Prusse, en Allemagne, des petits comités présidés par les princes, les archiducs ou les infans encourageaient la duchesse de Berri à agir activement. Il y avait donc partout un parti de l'ordre, de la paix et un parti du désordre et de la guerre. Tant il est vrai que tout se ressemble dans les choses extrêmes, et qu'il n'y a que les situations et les noms propres de changés.

Depuis un mois, pour les esprits attentifs il devait être évident que l'insurrection vendéenne avait échoué; les ordres d'une prise d'armes émanés de la duchesse de Berri, intempestivement accueillis, ne recevaient qu'une exécution imparfaite. Si quelques gentilshommes, vieux Vendéens et Bretons, prenaient les armes en souvenir des grandes guerres civiles, la majorité restait tranquille, on ne se battait que par un stérile et froid devoir ; dès-lors le caractère général de la guerre civile perdait de sa force et de son intensité. Seulement il pouvait résulter de la répression même un état de violence et d'anarchie, car aux bandes vendéennes, sous le drapeau blanc, on avait opposé dans l'Ouest des bandes de gardes nationales sous le drapeau tricolore, qui parcouraient ce pays avec des colères, des violences, souvent même une cruauté impitoyable pour les pay-

plusieurs des pièces de cette correspondance furent saisies; il y avait quelques lettres fort compromettantes, et le roi Louis-Philippe ne voulut pas qu'on s'en servît; il les garda pour lui-même.

sans vendéens. La troupe de ligne toujours froide et sérieuse, montrait un caractère modéré et généreux qui tient à sa discipline; il n'en était pas ainsi des gardes nationales, toutes empreintes de l'esprit de parti; celles-là se permettaient, par représailles, tous les excès contre les chouans; il était à redouter que ces violences fissent à la fin soulever les paysans les plus paisibles, pour défendre la sûreté de leurs récoltes et la paix de leurs métairies. Les gardes nationales accouraient des cités voisines, comme les dragons de Claverhouse au milieu des fidèles clans d'Écosse, sans discipline régulière, sans pitié souvent pour les vaincus : c'est pour les satisfaire qu'on avait demandé des mesures d'exception et mis la Vendée en état de siége ([1]).

Le parti légitimiste, comme on l'a vu, divisé en deux fractions, ne voyait pas avec le même sentiment la guerre de Vendée; les habiles, désapprouvant l'échauffourée de la duchesse de Berri, en avaient apprécié d'avance les tristes résultats. Une fois la résolution prise et le fait accompli, pour donner une excuse à la guerre civile, ils disaient « que ce mouvement royaliste se liait à l'idée toute nationale, toute patriotique au cœur d'un Bourbon, d'intervenir entre l'étranger et la France. Une coalition se préparait en Europe, et quel noble rôle pour la duchesse de Berri que de se placer régente entre les armées étrangères et le territoire, en leur présentant le roi son fils. C'était une mission toute pacificatrice, un service

([1]) Le gouvernement était obligé de laisser agir la garde nationale mobile parce qu'elle lui donnait une force de répression populaire que les soldats seuls n'auraient pas eue.

que l'on voulait rendre au pays; la Restauration de 1814 était tombée parce que l'opinion publique la faisait l'œuvre de l'étranger (sotte et vulgaire accusation); aujourd'hui il faudrait un mouvement national pour appuyer et grandir le rôle de Henri V et populariser sa dynastie. »

Telles étaient les idées, les belles illusions de MM. de Châteaubriand, Hyde de Neuville, de Fitz-James et surtout de M. Berryer, le seul qui fût encore détenu après son voyage de Nantes. Une ordonnance de non-lieu avait rendu la liberté aux illustres captifs après les rigueurs inutiles d'une police maladroite ([1]). C'était aux assises du Loiret que M. Berryer devait comparaître sous la singulière accusation du crime d'embauchage; il résultait de l'acte d'accusation que non-seulement M. Berryer avait visité la duchesse de Berri au sein même de la Vendée, ce qui était vrai ([2]), mais encore qu'il avait cherché à grouper sous ses drapeaux à Paris, des officiers, des héros de la grande semaine, des hommes enfin liés aux mouvemens de Juillet. Il suffisait de connaître le caractère du prodigieux orateur pour savoir que rien n'était plus faux ni plus ridicule qu'une pareille accusation d'embauchage; celui

([1]) Le procureur du roi, à Nantes, agit avec une inconvenance impardonnable à l'égard de M. Berryer qu'il appelait : *le sieur Berryer; cet homme*, etc.

([2]) *Interrogatoire de M. Berryer.*

« N'avez-vous pas su avant de quitter Paris que madame la duchesse de Berri était aux environs de Nantes? — Oui, avant de quitter Paris, je savais que Madame se rendait dans l'ouest.

—Le but de votre voyage n'était-il pas de vous rendre auprès de la duchesse de Berri et de conférer avec elle?—La présence de Madame en ce pays n'est pas le seul motif qui a déterminé mon voyage, mais je me proposais de profiter de mon séjour ici pour chercher tous les moyens de connaître le

qui avait une si grande puissance de paroles ne pouvait souhaiter que la discussion publique et le triomphe de la tribune : qu'aurait-il espéré d'une conspiration sourde et ténébreuse, comme l'eût tentée un homme vulgaire sans voix et sans prestige ?

Il se trouvait dans ce procès devant les assises un mélange de police, d'espionnages, d'agens provocateurs, quelque chose à-la-fois de coupable et de niais; on avait falsifié des pièces, tronqué des témoignages, supposé des interrogatoires, gratté des dates, et l'on jetait tout cela devant M. Berryer appelé à se défendre lui-même. Qu'on se représente donc devant un jury M. Berryer, tel que nous le savons tous, prenant les pièces une à une, démasquant les témoins et dévoilant toutes les turpitudes de la plus sale des affaires de police ! Au reste tout fut digne dans cette cause que l'accusé dominait de toute sa supériorité : l'impartialité du président et du ministère public, l'indignation des officiers de la garnison qui arrachèrent les épaulettes à Tournier le témoin accusateur. Il résulta de toute cette affaire un triste éclat pour MM. de Montalivet et Gisquet; je le répète, tout cela ils ne le

lieu, où était Son Altesse Royale, et d'arriver jusqu'à elle.

— Avez-vous eu une ou plusieurs entrevues avec la duchesse ?—Oui, j'ai eu l'honneur de voir Madame et de lui parler.

— Quel a été le sujet de votre entretien avec elle ? — J'ai soumis à Madame, avec le respect que je dois à son rang, à son courage, à ses malheurs, mon opinion personnelle et celle d'honorables amis sur la situation actuelle de la France, ses intérêts, son avenir, et sur les conséquences de la présence de Son Altesse Royale dans l'Ouest.

—Avez-vous cherché à détourner madame la duchesse de Berri pour toujours d'une guerre civile, ou seulement à ajourner ses projets ? — Dans l'état présent de la société, je suis profondément convaincu que le succès d'une entreprise violente, d'une guerre, d'une révolte, ne peut être qu'un point

voulaient pas, c'étaient des hommes bien intentionnés, mais à vue courte, tracassière, passionnée; les préventions de M. de Montalivet contre les légitimistes l'aveuglaient au dernier point; il était servi à souhait par le préfet de police, crédule, devant tous les rapports, et s'imaginant bien servir le pouvoir par des actes violens et arbitraires. M. Berryer fut acquitté, ou pour mieux dire le pouvoir fut condamné avec un éclat tel que le parti légitimiste gagna de la force, et l'autorité y perdit de la sienne. La puissance d'un gouvernement ne résulte pas de ce qu'il poursuit à outrance ses ennemis, mais de ce qu'il les contient par son énergie et sa justice.

Ces poursuites au reste étaient antérieures à l'organisation du ministère du 11 octobre, et appartenaient tout entières à l'administration de M. de Montalivet; le ministre s'était fait justice en donnant sa démission; il aurait dû en être de même pour M. Gisquet qui, lui surtout, avait réellement compromis son supérieur par ses rapports si étranges; mais le nouveau ministre de l'intérieur ou de la police n'était-il pas M. Thiers? Esprit de l'école révolutionnaire, il ne répugnait nullement à ces formes de police tracas-

de départ dangereux pour l'établissement ou le rétablissement d'un gouvernement. C'est cette même opinion que j'ai présentée et développée à Son Altesse Royale, sans me permettre de l'interroger sur ses propres résolutions, me bornant à lui soumettre un avis consciencieux.

—N'avez-vous pas pris part à une délibération qui avait pour objet la formation d'un gouvernement provisoire, composé de MM. le duc de Bellune, Hyde de Neuville, de Châteaubriand et de vous-même? — Je peux expliquer le fait qui sans doute a provoqué cette question. Lorsque nous apprîmes à Paris les événemens de Marseille, plusieurs personnes graves, persuadées comme moi que de telles tentatives ne pouvaient qu'être funestes à l'opinion royaliste en général et aux intérêts de la France, se sont réunies pour aviser aux moyens de détourner

sière. M. Thiers c'était M. de Montalivet avec moins de formes, moins de considération politique. Dans sa manie de tout imiter, M. Thiers se croyait le sens, l'instinct, l'habileté de Fouché, quand il n'arrivait pas par la pensée à s'identifier avec Napoléon. On était donc sûr de lui plaire en vidant autour de lui tous les cartons de police; M. Gisquet avait cette sorte d'habileté et d'activité stériles; partout il voyait des complots; quand un préfet de police n'est pas un homme de discernement et de critique il doit croire que Paris est en péril tous les quarts d'heure, car les agens sont de grands artistes en conspirations; la couleur ne leur manque pas pour les peindre.

Cependant l'esprit général du ministère du 11 octobre, composé d'hommes considérables, était plus élevé que cet esprit de police. A peine arrivé au pouvoir, le nouveau cabinet voulut manifester ses principes par ses actes. Et le jour même où le choix des ministres apparaissait dans le *Moniteur*, une ordonnance royale créait soixante pairs de France afin de prêter force au gouvernement. A cette époque où les grands noms de l'Empire et de la Restauration ne s'étaient point effacés de la scène politique ou abîmés dans la mort, les catégories n'étaient pas encore un obstacle aux bons choix de la pairie; il existait de glorieux débris, des hommes considérables de tous les régimes, et parmi eux la pairie pouvait dignement se recruter. Le vice de la loi c'était de briser leur lignée

les hommes de notre opinion de semblables entreprises. Ces réunions, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, n'avaient rien de secret, et sans doute elles ont donné lieu à cette fable d'un gouvernement provisoire. »

à eux, presque tous vieillards, par l'abolition de l'hérédité; chaque année l'une de ces illustrations traditionnelles ou contemporaines allait disparaître: que resterait-il ensuite pour organiser la Chambre des pairs, limitée dans les catégories sans puissance traditionnelle? Le choix des soixante nouveaux pairs était parfaitement fait, et tous portaient avec eux-mêmes leur justification. Le gouvernement ne sortait pas des catégories; seulement les services étaient illustres parce qu'ils appartenaient à des époques illustres elles-mêmes ([1]). On appelait d'abord de vieux noms de noblesse antique et de robe, les Fesenzac, les Chastenay, les Colbert, les La Briffe, les Lamoignon, les Nicolaï, les Preissac; des généraux de l'Empire d'une haute distinction, tels que le maréchal Gérard, le comte de Lagrange, Morand, Ornano; des membres du corps diplomatique, tels que le comte de Rayneval, Durand de Mareuil, le comte Reinhard, toute l'école de M. de Talleyrand, des fonctionnaires de l'Empire ou de la Restauration, des magistrats de premier ordre, des membres de l'Institut, illustres comme M. de Sacy ou spirituels comme M. Villemain. Les choix étaient généralement bien faits, sans tendance de parti, avec discernement, et la pairie n'en était pas encore arrivée à ce dénûment d'hommes qui force de

([1]) Voici les noms des pairs nommés par ordonnances du 11 octobre 1832 :

MM. le baron Louis, Girod (de l'Ain), Allent, Athalin, Aubernon, le général Baudrand, de Berbis, le comte Bérenger, le général Berthezène, Bertin de Vaux, Besson, Boyer, le général Brayer, le comte Canouville, Canson d'Annonay, le général vicomte de Caux, le comte Chastenay-Lanty, le général comte Colbert, Cousin, le comte Desroys, Devaisnes, Dupleix de Mezy, Durand de Mareuil, le général Dutaillis, Maurice Duval, Félix Faure, le général duc de Fesenzac, la baron Fréville, Gautier, le maréchal Gérard,

recourir à des noms incertains, à des renommées d'un jour ou à des services contestés.

Avec la dignité de lui-même et du pouvoir, le maréchal Soult, annonçant tout d'abord quelle serait la ligne politique du nouveau ministère, adressait une circulaire à toutes les autorités de l'État : « Le roi m'a fait l'honneur de me placer à la tête de son conseil, disait le maréchal ; l'intention de Sa Majesté est de donner ainsi à l'administration cette unité qui rend son action plus énergique et sa responsabilité plus réelle. En m'appelant à cette haute fonction le roi a peut-être considéré quelques vieux services et ce que j'ai eu le bonheur de faire pour mon pays, mais surtout il a voulu annoncer hautement que le ministère serait jaloux de la dignité de la France, et non moins dévoué à sa gloire qu'à sa sûreté : j'ose croire que ma vie entière en répond. Le système de politique adopté par mon illustre prédécesseur sera le mien : c'est le vrai système national ; les deux Chambres l'ont ainsi déclaré. Le maintien de la monarchie et de la Charte est la condition première de la liberté publique : cette liberté ne peut être forte que si elle est régulière. Elle s'honore et s'affermit par le respect des lois. L'ordre au dedans et la paix au dehors seront les gages les plus sûrs de sa durée. La France peut donc

le général de Lagrange, Grenier, le maréchal marquis de Grouchy, le général Haxo, le général Heudelet, Humblot-Conté, le comte de La Briffe, le général La Ferrière, le général Lallemand, A. de Lamoignon, Malouet, Faviers, Montguyon, de Montlosier, le général Morand, le général Neigre, le comte de Nicolaï, le général Ornano, le comte de Preissac, le comte de Rayneval, Reinhard, Rœderer, Rousseau, le vice-amiral Roussin, le baron Thenard, Tripier, Turgot, Villemain, Zangiaccomi, le général de Rumigny, Sylvestre de Sacy.

compter sur mes efforts pour maintenir l'ordre et la paix. »

Le système de M. Casimir Périer devenait donc le type et le modèle de toutes les formes politiques; on en invoquait le souvenir et la puissance pour appeler l'appui d'une majorité : « Je vous demande votre concours actif, continuait le maréchal, le gouvernement a besoin de tout votre courage et de votre sagesse. Toute tentative de désordre sera énergiquement réprimée. Si le parti déchu ose encore braver l'autorité légale, une justice rigoureuse doit l'atteindre : il faut anéantir ses folles espérances. Des mesures seront prises pour effacer jusqu'à la trace des troubles qui ont agité quelques départemens. L'anarchie a été vaincue dans Paris, les 5 et 6 juin, par le noble dévoûment de la garde nationale et de la troupe de ligne. Les factions, dans ces journées déplorables, ont dévoilé tout à-la-fois leur audace et leur faiblesse. Le gouvernement n'ignore et ne redoute aucun de leurs projets. La sédition trouverait le pays unanime pour donner au pouvoir toutes les forces dont il aurait besoin. En maintenant l'ordre nous travaillerons à l'affermissement de la paix. Un gouvernement qui se fait respecter au-dedans peut sans péril avoir au-dehors une politique ferme et indépendante. »

Avec ce programme à l'intérieur le maréchal annonçait un système conservateur pour le maintien de la paix extérieure : « De concert avec les puissances nos alliées, disait-il, nous presserons la solution de toutes les grandes questions européennes. Nos armées ardentes, mais dociles, prêtent à notre modération l'appui de la force : l'Europe le sait; mais elle con-

naît aussi notre fidélité à nos engagemens et notre ferme volonté de maintenir la paix du monde. Telle est la pensée du gouvernement du roi. Pénétrez-vous de l'esprit de sa politique : propagez-la; faites-la bien connaître; il n'est point de sentimens honorables qu'elle ne puisse satisfaire, point d'intérêts légitimes qu'elle ne doive rassurer. Que vos services fortifient et honorent l'autorité. Tous les bons serviteurs de l'État seront signalés à la bienveillance du roi. La France est libre, elle est respectée; sa prospérité commence à renaître; encore quelques efforts et nous goûterons tous les fruits de notre glorieuse révolution. Le gouvernement ne manquera point au pays; mais c'est dans le pays surtout que nous avons confiance. Si le succès couronne nos travaux nous le lui devrons. C'est pour moi une vieille habitude de tout rapporter à l'honneur de la France. »

Cette remarquable circulaire, plus courte, moins hautaine que celles de M. Périer, ne s'éloignait cependant pas de son esprit et de ses tendances de gouvernement. C'était le même système qu'on voulait continuer; mais, comme je l'ai déjà fait observer, avec les doctrinaires, esprits à principes et à traditions, de nouveaux élémens entraient dans le conseil. La rudesse de M. Périer n'était plus possible; sa ténacité matérielle devait faire place tôt ou tard à une répression des mauvais principes, moins par la force du soldat, que par celle des lois. La circulaire du maréchal dut être transmise par tous ses collègues à leur chef de département; M. Thiers, en sa qualité de ministre de l'intérieur, ajouta une circulaire spéciale; il n'y régnait plus ce ton de dignité, ce sentiment des convenances inhérens

à l'école philosophique ; le ministre y parlait le vieux vocabulaire de la police impériale : « Un abîme immense, celui d'une Révolution, sépare le roi et ses conseillers de ces ennemis irréconciliables qui voudraient replacer sur le trône une dynastie à jamais déchue. Pour mon compte j'ai mission, et je n'en aurais jamais accepté d'autre, de les poursuivre activement, et de ne m'arrêter envers eux qu'à la limite des lois (¹). »

Cette limite ne serait-elle jamais franchie, était-il dans la nature de M. Thiers de se contenir sous la salutaire garantie de la loi ? Il devait surveiller et les républicains, ses anciens amis, ceux qu'il avait nourris de ses principes, enseignés par ses histoires : c'était la position de Fouché en raccourci. Il devait aussi poursuivre le parti légitimiste, et au lieu de rattacher cette grande opinion par la tolérance, la patience et la dignité de ses actes, il procédait envers elle par des menaces. C'était donc un système implacable que M. Thiers offrait à ceux qui n'adoraient pas les principes de Juillet ; il exigeait parmi les fonctionnaires un dévoûment absolu ; le ministre ne voulait que des préfets à lui, des hommes liés à son système, à ses idées, provoquant

(¹) M. Thiers envoyait aux préfets circulaire sur circulaire : bien qu'il en eût expédié deux le 13 octobre, le lendemain il en fit encore une nouvelle dans laquelle il disait :

« J'ai besoin de savoir si vous entrez dans la pensée du gouvernement, et de m'assurer du concours franc, courageux, avoué, de tous ceux à qui j'aurai à transmettre les ordres du roi. Veuillez donner connaissance de ma circulaire aux sous-préfets du département que vous administrez ; vous me ferez connaître leur réponse ; le gouvernement veut connaître jusqu'à quel point il peut compter sur la résolution, l'intelligence et le dévoûment de tous les dépositaires de l'autorité ! J'attends une prompte réponse et je vous prie de donner la plus grande activité à votre correspondance avec moi. »

ainsi une sorte de réaction dont il serait le dominateur suprême.

Dans le conseil des ministres on pouvait prévoir la lutte prochaine de deux élémens qui bientôt se sépareraient, le principe de M. Thiers, placé à la tête de la Révolution dans le sens de 1792, et le principe des idées traditionnelles avec la monarchie de 1688, représenté par M. Guizot et M. de Broglie. Entre ces deux élémens il y avait alliance momentanée, mais alliance avec des conditions déterminées et un programme si précis qu'une nouvelle répartition des départemens ministériels avait dû précéder les arrangemens du cabinet. Le maréchal Soult avait la présidence et la guerre sans partage, sans morcellement d'aucune des attributions. Le duc de Broglie, en acceptant les affaires étrangères, n'admettait que d'une façon limitée, la surveillance de son département par la présidence du conseil, ainsi que l'imposait souvent M. Périer au général Sébastiani. M. Thiers, avec le titre de ministre de l'intérieur, n'était en réalité, comme je l'ai déjà montré, que le chef de la police du royaume, et M. d'Argout, simple titulaire du département des travaux publics et du commerce, était ministre de l'intérieur. M. Barthe devenait ministre des cultes, attribution qu'il joignait à son titre de garde-des-sceaux. M. Guizot à son tour, prenant son devoir dans sa plus large acception, avait organisé un véritable département de l'instruction publique (¹), avec les bibliothèques,

(¹) M. Guizot adressa le 17 octobre une circulaire aux recteurs d'Académie, dans laquelle il leur demandait les renseignemens les plus précis sur l'état des divers degrés de l'instruction publique.

« Plus l'esprit de notre constitution, disait le ministre, doit lais-

l'encouragement aux sciences et l'Institut : le premier acte de son administration fut le rétablissement de la classe des sciences morales et politiques(¹). Napoléon, ennemi des idéologues, des penseurs, avait effacé d'un trait de plume cette classe composée de philosophes, d'utopistes et de rêveurs ; l'Empereur n'aimait pas la libre pensée ; il prenait le genre humain comme un coursier qu'il refrénait pour sa gloire. M. Guizot appartenait à l'école de madame de Staël, l'amie de Chénier, de Ginguené et de Benjamin Constant, et de cette opposition du Tribunat qui trouvait sa représentation scientifique à l'Institut. M. Guizot, en élargissant le cercle de la science, voulait rattacher les liens de la philosophie et de l'histoire, renouer la chaîne mystérieuse des intelligences et des temps, reconstituer une France scientifique qui pourrait inscrire le passé et le présent dans un même blason. Les hommes qu'on ne rallie pas par la politique, on les rattache par leurs goûts, leurs instincts ; et la science devient ainsi un lévier puissant et un auxiliaire utile aux gouvernemens.

ser de place à la liberté dans l'enseignement comme ailleurs, plus il importe que les écoles de l'État répondent aux besoins du temps, aux diversités locales, et qu'elles obtiennent partout la primauté du travail, de la discipline et des succès... Je désire aller dans la voie du perfectionnement aussi loin qu'il sera possible, mais je ne veux y marcher qu'en pleine connaissance de cause et de sûreté. »

(¹) L'ordonnance qui rétablissait au sein de l'Institut la classe des sciences morales et politiques est datée du 26 octobre 1832. M. Guizot disait dans son rapport au roi :

« Lorsque les principes d'un gouvernement ne sont pas conformes aux droits de l'humanité, il peut redouter la raison humaine. Elle peut l'ébranler même quand elle ne s'égare pas, et l'inquiéter même en le respectant. L'ordre politique qui s'est levé en France est à l'abri de telles inquiétudes. Son origine est assez nationale, l'union

Dans les premiers actes et les premiers travaux du ministère du 11 octobre on aperçoit un besoin d'harmonie et d'union entre tous. Malgré leur méfiance personnelle et quelques divisions d'amour-propre, les ministres délibèrent avec unanimité sur tous les points : on veut agir. De longues discussions avaient précédé la composition du cabinet, et par conséquent on avait eu le loisir de s'entendre sur les difficultés capitales de l'administration intérieure et des affaires étrangères, questions décisives alors, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'une intervention en Belgique et du siége d'Anvers en présence de la Prusse et de l'Allemagne. De là toute l'importance du ministère de la guerre sous le maréchal Soult qui préparait les élémens d'une armée d'invasion; la première expédition de Belgique avait été trop rapidement organisée pour être complète; on craignait des retards, des vides dans les corps, et le maréchal arrêta la formation des bataillons et des escadrons de guerre, pris dans les régimens, de manière que les divisions fussent au complet avant l'entrée en campagne. Le maréchal ordonna également la création d'un corps d'élite, sorte de garde royale, sous le titre de grenadiers et voltigeurs réunis, glorieux souvenir pour

des intérêts du pouvoir et de ceux de la société est en France assez fortement garantie, pour que le gouvernement de Votre Majesté se montre supérieur aux soupçons que l'on concevait avant lui, et s'honore de seconder les progrès de l'intelligence humaine sans en redouter les égaremens. La stabilité de notre Charte peut braver les erreurs spéculatives; et la pensée, dans ses témérités les plus hasardeuses, ne saurait prévaloir contre la vérité pratique de nos heureuses institutions. C'est le privilége des gouvernemens libres de résister aux épreuves dont s'effraie le pouvoir absolu. D'ailleurs, la France a profité de ses longues et coûteuses expériences.

le maréchal Oudinot. Le but de cet armement était toujours le siége d'Anvers arrêté en conseil des ministres comme une condition d'existence pour le nouveau cabinet; mais un siége limité dans les conditions prescrites par la conférence de Londres.

Une autre affaire capitale, dont le ministère était très préoccupé, c'était l'arrestation de la duchesse de Berri, objet spécial pour lequel un véritable département de la police avait été créé au profit de M. Thiers. M. de Montalivet s'était débarrassé de cette délicate mission avec bonheur : nul ne s'en souciait. M. Thiers s'en chargea, et il fut agréé parce que c'était un révolutionnaire converti à la monarchie, avec des amis dans la gauche, parlant leur langage, et pouvant dans tous les cas invoquer les théories de salut public, telles que la Convention les avait consacrées. Je ne pense pas qu'en ce moment nul dans le pouvoir sût où était la duchesse de Berri, et je crois que le prince lui-même n'en était pas plus informé, car il eût fait donner à Madame tous les conseils de prudence pour regagner l'étranger. C'était le vœu de sa famille, l'intérêt du gouvernement qui avait grand'peur de l'embarras d'un procès. M. Thiers se mit donc à l'œuvre. Je rappelle que M. de Montalivet avait conduit auprès de son successeur un misérable juif, du nom de Deutz, qui proposait de livrer la duchesse de Berri moyennant finance, comme Judas avait livré le

Des idées saines se sont répandues; Les lumières deviennent de jour en jour l'une des meilleures garanties de l'ordre; la raison s'honore de consolider les fondemens des plus nobles croyances de l'humanité; et les sciences morales et politiques serviront désormais, on peut l'espérer, à raffermir ce qu'elles ont jadis ébranlé. »

Christ lui-même. M. Thiers qui avait promis une prompte solution aux affaires de la Vendée et qui tenait à faire preuve d'un grand zèle pour le bien public, accueillit l'offre de Deutz avec une satisfaction marquée; il régla l'énorme chiffre de l'infâme salaire. Je ne sais ce qui fut dit, mais le marché fut conclu. Deutz partit pour Nantes, des agens furent envoyés avec lui autant pour le surveiller que pour le seconder. En même temps M. Thiers fit accepter par le conseil quelques changemens dans l'ordre administratif afin de tout mettre en harmonie avec la nouvelle situation.

Le département de la Loire-Inférieure, dans lequel se passaient la plupart des événemens de la guerre civile, était confié à un préfet, homme d'honneur et de distinction, M. de Saint-Aignan, lié aux grandes familles du pays, et incapable par sa naissance de rien faire que pût désavouer un gentilhomme. Ce préfet ne convenait pas à la police active de M. Thiers, et pour remplir ses desseins, il le remplaça par un administrateur de l'école impériale, esprit rude, sans ménagement, avec ces idées moitié révolutionnaires et moitié absolues qui vont aux époques de compression, homme intègre sans aucun doute, mais qui ne comprenait pas assez les distinctions existantes entre la hiérarchie et les rangs de la société, entre les nobles destinées et les vulgaires desseins. M. Maurice Duval avait montré cet esprit dans la répression violente des troubles de Grenoble(1); il passait pour un fonction-

(1) M. Maurice Duval aussitôt son arrivée à Nantes, le 15 octobre, publia une proclamation un peu puérile, où il disait : « Je restai pur de la Restauration, je ne pouvais m'associer à la cause de souverains imposés par l'étranger. Nommé par acclamation pré-

naire de fermeté administrative, tout plein de démocratie dans les formes et d'énergie dans les moyens; favorable aux classes dernières ou mitoyennes, dur pour la noblesse et l'esprit gentilhomme; M. Thiers lui adjoignit un commissaire de police spécial, M. Joly, fort apprécié par M. de Montalivet, et ce fut entre le préfet, le commissaire de police et Deutz que se prépara toute la triste affaire de la capture de la duchesse de Berri.

Il y avait à Nantes un pouvoir militaire, et il faut dire à l'honneur des vieux soldats qu'ils conservent un sentiment de délicatesse qui ne s'abaisse jamais même devant les tristes nécessités politiques; par instinct ils détestent la police, ils se battent et ne se font jamais délateurs. Certes, le comte Drouet d'Erlon n'était pas l'ami de la Restauration, il ne lui devait rien, elle l'avait même proscrit; et le maréchal-de-camp Dermoncourt, éloigné durant toute cette période des rangs de l'armée, n'avait contracté non plus aucun devoir envers les Bourbons ; et néanmoins tous deux allaient faire preuve d'une haute distinction dans leur conduite avec Madame. Le maréchal Soult venait alors de rappeler, de son commandement à Nantes, le général Solignac trop lié aux mouvemens de parti pour conserver le calme nécessaire dans une affaire aussi grave;

sident de ces courageux électeurs qui commencèrent l'attaque des ordonnances liberticides le 27 juillet, je proposai et je prêtai le premier le serment de refuser l'impôt jusqu'à ce qu'un pouvoir détesté eût succombé... La volonté du gouvernement est de vous rendre promptement la paix, de faire cesser le fléau des guerres civiles et de purger votre sol des derniers rejetons de cette famille conspiratrice qui, comme les Parthes, lance encore des traits en fuyant...» Cette proclamation, ou plutôt cette justification avec de si

l'exaltation était bien assez grande déjà; il fallait moins seconder les représailles qu'amener une juste répression; il ne fallait pas opposer les révolutionnaires aux royalistes, les acquéreurs de biens nationaux aux paysans, aux chouans, mais maintenir les uns et réprimer les autres; faire garder à tous le respect envers le pouvoir. C'est ainsi que les généraux d'Erlon et Dermoncourt avaient compris leur rôle dans la Vendée; point de réaction, mais force, sécurité, obéissance au gouvernement.

C'était une singulière et héroïque existence que celle de la duchesse de Berri depuis deux mois dans la Bocage. Quand le soir, aux grandes veillées d'hiver, on lit les aventures de Charles Stuart d'Écosse, au milieu des clans de la montagne, déguisé en jeune fille, couchant sur la dure, avec ses blonds cheveux épandus sur son cou, quel attrait ne se rattache pas à ces récits, à ces aventures d'un autre siècle! Et pourtant Charles Stuart est un homme : s'il porte une épée, rien de plus naturel; c'est dans sa mission; s'il expose ses pieds aux âpres sentiers des bruyères, c'est que, destiné à commander à des soldats, il a contracté le devoir et l'habitude d'une vie dure, laborieuse. Mais ici c'est une jeune femme, une délicate princesse dont l'enfance s'est passée au palais Portici (vous savez comme ses galeries sont belles et ses jardins d'orangers et de figuiers splendides sur le golfe!); sa jeunesse depuis seize ans s'est écoulée

belles phrases, était destinée à plaire au parti patriote qui, en souvenir des troubles de Grenoble, avait accueilli M. Maurice Duval par un charivari. Le charivari était un désordre et la proclamation du préfet une concession à l'esprit de parti.

aux Tuileries, à Saint-Cloud, à Bagatelle, sur de soyeux tapis, sous mille lustres, dans les bals, les fêtes, dans les plus délicates précautions du luxe et de la civilisation moderne. La voilà maintenant au milieu de la Vendée, exposée à tous les hasards et aux maux de la guerre, faisant abnégation de ses propres fatigues pour relever le courage des siens, jouant presque des tours de ruse aux régimens et à la police; véritable Vendéenne avec le souvenir de mesdames de Charette, de La Rochejacquelein. A côté d'elle une jeune fille, mademoiselle de Kersabiec, que Madame aime parce qu'elle est rieuse, folle, et qu'au milieu du danger elle n'a que de bonnes plaisanteries sur tous les accidens de cette rude vie : plus de gaze, plus de dentelles, ni bijoux ni diadème au front; une robe qui blesse ses doigts en la touchant, et avec cela le cœur gai, l'âme chaude, parce qu'elle est entourée de vrais amis, gentilshommes ou paysans; soupant le soir avec du pain noir, point de lit, point de gîte, le ciel souvent pour abri, mais des illusions et des espérances, des rêves qui dorent les longues nuits!

Ce fut après des aventures fantastiques (elles ont laissé d'indicibles souvenirs au cœur de Madame!) que la princesse et mademoiselle de Kersabiec pénétrèrent enfin dans Nantes, la ville si surveillée, un jour de marché, sous le costume de paysannes vendéennes, joyeuses et presque insouciantes au milieu de ces rudes habitans de la campagne. A Nantes, Madame avait des amis, de nobles caractères qui se dévouaient à elle comme à Notre-Dame d'Auray; cachée, elle y conservait ses illusions, ses espérances; et lorsqu'à peine elle pouvait trouver un abri,

elle entrevoyait au loin une couronne pour son fils et le beau titre de régente pour elle! Il est certain qu'à Nantes même la duchesse de Berri signa des actes de souveraineté, des proclamations, comme si elle avait choisi cette cité pour le siége de son gouvernement; elle y avait une imprimerie clandestine, des correspondances parvenaient jusqu'à elle, elle y répondait; et ce qui fait l'éloge de la fidélité de ses relations et de la sécurité de ses moyens, c'est qu'elle échappait à la surveillance d'une police dotée de tous les fonds de l'État; et ce qui est plus difficile encore, elle bravait la police plus ardente des partis hostiles (1). Tout le mois d'octobre se passa ainsi : Madame avait à sa poursuite le préfet qui tenait de M. Thiers une mission spéciale; le commissaire de police le plus habile de Paris, des espions partout, et pour la saisir il fallait un traître qui la vendît.

Quelle était l'origine de ce misérable? quel motif put le porter à cette action qui sera flétrie par les siècles? Ce n'est pas seulement l'idée religieuse qui sépare le monde du judaïsme, c'est le caractère même du juif : sauf des exceptions honorables, cette nation est marquée d'un signe à part, d'autres diront du doigt de Dieu. Partout, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Italie, le juif est le même : courtier de toutes choses, spéculateur avide; c'est toujours un peu le Judas et le publicain de l'Écriture (2). De là ces haines po-

(1) Le caractère du paysan vendéen c'est la fidélité, la prudence et le silence. On trouve tout cela également en Bretagne.

(2) Toutes les répugnances populaires ont leurs motifs et quels que soient les efforts des gouvernemens en Allemagne pour le respect des juifs, le peuple ne les considère toujours que comme une race maudite.

pulaires du moyen âge contre eux. Ils prêtaient à usure, accumulant le gage du pauvre peuple jusqu'à ces grandes révoltes qui en finissaient avec eux. Napoléon qui avait une si profonde intelligence de la nature des hommes, avait été obligé de lancer des décrets contre les juifs d'Alsace, la plaie des paysans: « Laissez-les marcher en France, disait-il, ils seront partout les maîtres de l'argent et des fortunes. »

Parmi les spéculations du judaïsme, il en est une, rare heureusement, qui consiste à se faire chrétien : s'il y a de dignes conversions, celles-là, je le répète, elles viennent d'en haut; il en est d'autres fausses et méchantes : ainsi avait été celle du juif Deutz. Le parti religieux sous la Restauration était d'une crédulité enfantine, et dans ses joies de prosélytisme il s'engouait de tous les convertis : Deutz avait donc été bien accueilli; adroit, souple, avec de l'esprit et de l'instruction, il était parvenu à s'emparer de la confiance de quelques sommités du parti royaliste, et il se fit agent de la duchesse de Berri. C'est en cette qualité qu'il se rendit à Rome, à Massa, en Portugal auprès de dom Miguel : ces missions de confiance il les avait accomplies, et dès-lors Madame n'avait plus rien eu de caché pour lui; il vivait donc parmi les âmes nobles, candides, comme un reptile luisant et immonde dans le calice d'un lis blanc et pur. Deutz vint à Nantes, se mit en rapport avec la duchesse de Berri, et quand il l'eut bien suivie, afin de connaître tous les replis de ses secrets, quand il sut le toit qui l'abritait, la sainte famille qui la couvrait de sa vie, Deutz vint à Paris pour accomplir son marché [1].

[1] Il y a de tristes nécessités pour la police, mais cette affaire de

Aucune circonstance de ces événemens ne doit être omise sur la destinée de cette femme appelée à jouer un si grand rôle, tête ardente, faible corps, les pieds sur la terre, le front dans les régions d'en haut. Une dépêche adressée au gouvernement peut donner une juste idée de ces dernières phases de l'insurrection vendéenne : « La duchesse, errante dans les environs de Nantes, y est-il dit, n'échappait aux recherches actives dirigées contre elle qu'en changeant chaque jour de demeure et de costume : tantôt travestie en paysanne, en pâtre, en meunier, en femme de chambre de quelque grande maison, elle déjouait les ardentes poursuites de tous, ou se dérobait à leurs yeux en se faisant porter dans une botte de foin sur les épaules de quelque vigoureux bouvier. Les colonnes mobiles, parfaitement organisées par les ordres du comte d'Erlon, ne laissaient plus de possibilité aux plus hardis des chefs légitimistes de se cacher dans les campagnes ; l'action directe du général Dermoncourt imprimait à ce service une activité inimaginable, d'autant que le dévoûment le plus complet animait toutes nos troupes. Il ne restait donc d'espoir à la duchesse que dans le séjour des villes. Ignorant qu'une active police y veillait nuit et jour, elle se détermina à venir se cacher à Nantes où elle était demeurée déjà plusieurs fois impunément. La maison de mademoiselle Duguigny, rue Haute-du-Château, fut disposée pour la recevoir ; et rien n'avait été négligé pour faire de ce lieu une retraite sûre : des caches, habilement pratiquées, ne

Deutz est encore une flétrissure, et l'histoire la jugera bien sévèrement; je crois que M. de Montalivet fit très bien de s'en laver les mains.

devaient laisser aucune inquiétude aux nouveaux hôtes. Des avis certains révélèrent à la police les projets de la duchesse qui avait été depuis peu parcourir la ville, avec une des demoiselles de Kersabiec, sous des déguisemens de paysanne. Les alentours de la maison qu'elle devait habiter furent occupés par des agens chargés d'examiner tout ce qui se passait.

« On fut instruit, le 6 novembre, que la duchesse devait venir ce jour même dîner, et probablement rester ensuite chez mademoiselle Duguigny. Les dispositions étaient prises, toutes les issues surveillées; c'est alors que les troupes rassemblées sur le cours eurent ordre de marcher. On est devant la maison, on sonne à la porte d'entrée, personne ne répond; quelques instans se passent, ce retard inquiète les commissaires; enfin un domestique vient ouvrir; on pénètre dans les appartemens. La salle à manger est l'objet de la première visite; un dîner parfaitement servi attendait des convives. On continue les recherches; on trouve dans un cabinet une lettre écrite à l'encre sympathique, révélant à la duchesse de Berri qu'elle était trahie par un des siens; cette lettre paraissait ne lui être parvenue que depuis quelques minutes; car on n'avait pas eu le temps de faire réagir tous les caractères formés avec l'encre mystérieuse. Cet avis ne laissait plus de doutes : la duchesse était là. On devait inévitablement la trouver dans l'îlot de maisons cerné par les troupes. On examine les localités; on s'aperçoit que le cordon de la sonnette du dehors communique à presque toutes les chambres de l'intérieur; ceux qui les habitaient pouvaient ainsi être avertis en même temps. La nuit tout entière se

passe en perquisitions. Le matin est arrivé et l'on n'a rien encore. On commence à perdre courage, quelques-uns croient qu'il n'y a plus d'espoir. Tous ne pensent pas ainsi. Les murs sont sondés; on découvre une cache pouvant contenir environ dix personnes, et au-dessus une trape ouverte; mais on reconnaît l'impossibilité que quelqu'un puisse s'échapper par cette voie. De nouvelles recherches continuent dans cette maison et dans celles qui l'avoisinent et dont plusieurs ont des conduits souterrains d'une assez grande étendue. Des feux avaient été allumés dans plusieurs cheminées, et dans l'une entre autres le feu était ardemment excité, car le froid était vif. Cette cheminée dérobait la cache où se tenait la duchesse, mademoiselle Stylie de Kersabiec, MM. de Mesnard et Guibourg. Serrés, pressés à ne pouvoir respirer, derrière cette cheminée dont la chaleur les suffoquait, ils firent quelques mouvemens involontaires qui ne tardèrent pas à être entendus; on cherche avec la plus grande précaution d'où pouvaient provenir ces mouvemens, et la découverte ne tarda guère à s'opérer; mais ce fut après vingt heures d'une perquisition constante, et quand eux-mêmes déclarèrent à deux gendarmes qui étaient dans cette chambre qu'ils se rendaient. La plaque de cheminée fermait l'entrée de cette retraite. Alors ils furent retirés souffrans de ce misérable asile. Mademoiselle Stylie de Kersabiec, vêtue en servante, sortit la première; la duchesse de Berri la suivit; MM. de Mesnard et Guibourg se montrèrent les derniers. La duchesse dit aussitôt aux gendarmes qui se trouvaient dans la chambre : « Il est inutile de poursuivre vos recherches, me voici; je

suis la duchesse de Berri. Où est le général ? je veux me confier à sa vieille loyauté militaire. Si quelqu'un est coupable ici, c'est moi seule ; ces messieurs et mademoiselle n'ont fait que suivre mes ordres [1]. » La duchesse en cet instant était défigurée par la saleté du trou où elle était restée tapie pendant vingt heures. Mademoiselle de Kersabiec conservait toute sa présence d'esprit ; mais M. de Mesnard, très âgé, et M. Guibourg surtout paraissaient anéantis. La duchesse fut conduite au château par le général Dermoncourt, dont la franchise militaire semble lui inspirer beaucoup de confiance [2]. »

Telle est l'analyse du premier récit qui parvint au gouvernement sur la capture de Madame la duchesse de Berri. Cette aventure tenait de la féerie : une frêle princesse résistant vingt heures dans une cachette de quelques pieds, presque sans air, étouffée par la fumée et le feu ! et tout cela parce qu'elle avait un grand cœur, un noble dévoûment ! Quel que soit l'esprit égoïste d'une génération, elle doit admirer cet héroïsme exceptionnel d'une femme et d'une mère.

[1] Le récit du général Dermoncourt est plein d'intérêt : « Les premières paroles de la duchesse furent pour me demander ; je montai aussitôt près de la princesse. Elle s'avança si précipitamment vers moi qu'elle se trouva presque dans mes bras. « Général, dit-elle vivement, je me rends à vous et me remets à votre loyauté. » Je la conduisis alors vers une chaise, elle avait le visage pâle, la tête nue, les cheveux hérissés sur son front comme ceux d'un homme ; elle portait une robe de mérinos simple et de couleur brune, sillonnée en bas par plusieurs brûlures ; et ses pieds étaient chaussés de petites pantoufles de lisière. En s'asseyant elle me dit en me serrant fortement le bras. » « Général, je n'ai rien à me reprocher ; j'ai rempli le devoir d'une mère pour reconquérir l'héritage d'un fils. » « Sa voix était brève et accentuée. »

[2] « Lorsque nous sortîmes de

Madame, duchesse de Berri, était maintenant captive dans le château de Nantes et à la disposition du gouvernement : c'était sans doute un résultat politique considérable et heureux puisqu'il devait mettre un terme à l'insurrection de l'ouest et priver la Vendée de sa régente. Toutefois la difficulté devenait fort grande pour le pouvoir : quelle résolution allait-il arrêter vis-à-vis de l'illustre captive? Pouvait-il la mettre en liberté en la renvoyant à sa famille; et, s'il devait la faire juger, quel tribunal serait compétent? Pour apprécier ces difficultés il faut dire d'abord qu'on était en présence d'un pays en feu, d'une presse impérieuse, révolutionnaire qui demandait avec fierté pourquoi on ne traduisait pas la duchesse de Berri devant un tribunal ordinaire. Les articles de quelques journaux démocratiques de province seuls pouvaient donner une idée de tout ce qu'il y avait de passions mauvaises, de haines sauvages dans la société : pour l'*Ami de la Charte*, journal de Nantes, Madame n'était plus que *Caroline Berri*, comme on avait appelé Louis XVI *Louis Capet*; il fallait la livrer au jury, à une juridiction ordinaire, et si elle était con-

la maison, dit le général Dermoncourt, M. le préfet ouvrit la marche avec Mlle de Kersabiec ; nous les suivions immédiatement. Arrivés dans la rue, M. le préfet invita le colonel de la garde nationale à prendre l'autre bras de la duchesse; Madame s'y décida et même avec assez de grâce. La troupe de ligne et la garde nationale formaient la haie depuis la maison de Mlle Duguigny jusqu'au château, et derrière toute la population s'entassait, formant une ligne dix fois plus épaisse que celle des soldats. Il y avait parmi ces hommes qui nous regardaient les yeux étincelans, bien des souvenirs de haine; des murmures sourds grondaient sur notre route, quelques cris commençaient à battre l'air. Je m'arrêtai et portai alternativement les yeux de chaque côté, je réclamai avec des signes expressifs les égards dus à une femme, lorsque cette femme était prisonnière. Je puis

damnée, exécuter le jugement avec l'esprit impitoyable de la proposition de M. de Bricqueville([1]). Ainsi pensait également, il faut le dire encore, une certaine portion de la Chambre qui peut-être serait en majorité pour le jugement de la duchesse de Berri.

On se rappelle qu'il était convenu dans le programme du cabinet du 11 octobre que si Madame était arrêtée au milieu de la guerre civile (et cela devrait être), la détermination de son sort serait l'objet d'un acte spontané du pouvoir ou bien d'une décision solennelle des Chambres, toujours comme mesure d'exception politique; en aucun cas Madame ne devait être livrée à un jury ni même à une délibération de la Cour des pairs : point de jugement, mais un acte politique; le respect personnel, les liens de famille, la dignité du rang commandaient cette mesure d'exception, et ici il faut rendre cette justice à M. Thiers que, malgré ses répugnances pour les Bourbons et ses principes révolutionnaires, il partageait vivement cette opinion. Il savait les sentimens personnels du

dire que sans les égards dont on vit que nous entourions la princesse, la distance de soixante pas à peine qui séparait la maison du château, eût encore été trop longue pour Madame. Notre respect commanda le silence à cette multitude. »

([1]) « Nous avons dit que Caroline Berri appartenait aux tribunaux qui l'ont mise en cause comme contumace. Il faut que la justice ait son cours, il n'est personne au-dessus des lois. La Charte se trouve violée dans ses articles 53 et 54. » (*L'ami de la Charte* de Nantes.)

« Madame de Berri n'est point la prisonnière du pouvoir, elle est celle de la France et de la loi française : c'est donc à la France par l'organe des jurés, c'est donc à la loi par celui des magistrats à la condamner ou à l'absoudre. Il n'y a plus en France de position sociale, quelque élevée qu'elle soit, qui vous mette au-dessus de la loi du pays. Le prince lui-même ne saurait la faire fléchir ou la violer sans crime. » (*L'Auxiliaire Breton* de Rennes.)

prince, les démarches qu'il avait faites pour soustraire la duchesse à ces folles influences de guerre civile; c'était la nièce de la reine, la princesse qui, au temps de sa grandeur, accueillait avec le plus de faveur la maison d'Orléans aux Tuileries; elle était le lien d'union et de tendresse entre Charles X et la branche cadette. Étaient-ce là des affections qu'il fût permis d'oublier? Il y avait donc impossibilité de ne pas la traiter avec le respect que méritaient de tels souvenirs et un aussi haut rang. Je ne parle pas de la dignité du malheur, c'est celle que comprennent le moins les partis victorieux (1).

Conduite au château de Nantes, Madame fut respectueusement traitée par le comte d'Erlon et le général Dermoncourt qui, dès le premier abord, inspira une digne confiance. L'autorité militaire fut convenable en tous points; les vieux soldats aiment les choses héroïques, les causes malheureuses; ils ont les yeux fixés sur l'histoire; ils savent que les passions ardentes s'effacent et qu'il reste des souvenirs qui pèsent sur une vie entière. Ainsi il fut écrit des choses sur le préfet, M. Maurice Duval, que je n'ose croire parce que je n'ai jamais pensé que la loi impérative du devoir pût faire oublier les convenances, le respect envers les couronnes tombées. Dans les

(1) La résolution du gouvernement fut bientôt prise; le *Moniteur* du 9 novembre contenait ce qui suit :

« Aujourd'hui à une heure, le gouvernement a reçu la nouvelle que madame la duchesse de Berri a été arrêtée à Nantes, le 7, à dix heures du matin. On l'a trouvée cachée dans une maison, avec M. de Mesnard, M. Guibourg et mademoiselle de Kersabiec. Elle a été déposée au château de Nantes. Le conseil s'est aussitôt assemblé et l'ordonnance suivante a été rendue.

adieux à Fontainebleau on peut remarquer sur un coin de la toile les commissaires alliés, anglais, prussien, autrichien, le chapeau bas, les larmes aux yeux, en contemplant les adieux du grand capitaine à ses grenadiers; ces commissaires sont pourtant des ennemis, des gardes, chargés de veiller sur Napoléon; ce respect-là ne nuisait à rien, et voici pourtant ce qui a été écrit sur le préfet de la Loire-Inférieure en 1832 :

« M. Maurice Duval, dit le général Dermoncourt, entra dans la chambre où nous étions, le chapeau sur la tête, comme s'il n'y avait pas eu là une femme prisonnière qui, par son rang et ses malheurs, méritait plus d'égards qu'on ne lui en avait jamais rendus. Il s'approcha de Madame, la regarda en portant cavalièrement la main à son chapeau, et le soulevant à peine de son front, il dit : « Ah oui! c'est bien elle, » et sortit pour donner les ordres. « Qu'est-ce que cet homme? me demanda la princesse. — Madame ne devine pas? » lui répondis-je. Elle me regarda avec un léger sourire. « Ce ne peut être qu'un préfet, me dit-elle. — Madame n'aurait pas deviné plus juste, quand elle aurait vu le brevet. — Est-ce que cet homme a servi sous la Restauration? — Non, Madame. — J'en suis bien aise pour la Restauration. » M. Maurice Duval rentra et demanda à la duchesse ses papiers. Madame

Ordonnance du Roi.

« Louis-Philippe, etc. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1. Il sera présenté aux Chambres un projet de loi pour statuer relativement à madame la duchesse de Berri. — Art. 2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'État de la justice et notre ministre secrétaire d'État de l'intérieur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

« Au palais des Tuileries, le 8 novembre 1832.

« Louis-Philippe. »

dit de chercher dans la cachette, et qu'on y trouverait un portefeuille blanc qui y était resté. M. le préfet alla prendre ce portefeuille. « Monsieur le préfet, dit la duchesse avec dignité, les choses renfermées dans ce portefeuille sont de peu d'importance, mais je tiens à vous les donner moi-même, afin de vous désigner leur destination (¹). » (C'était dire qu'on devait les envoyer directement au roi). « Une seconde fois, M. Maurice Duval entra, continue le général, il venait de la revue; comme la première, il négligea de se faire annoncer, comme la première il souleva son chapeau à peine. Il paraît que M. le préfet était comme madame la duchesse de Berri et moi, il avait faim. Il alla droit au buffet où l'on venait de porter des perdreaux desservis de la table de Madame. Il se fit donner une fourchette et un couteau, et se mit à manger, tournant le dos à la duchesse. Madame le regarda avec une expression que je n'oublierai jamais. Cette conduite de M. Duval avait tellement révolté la duchesse qu'elle revenait sans cesse sur son chapitre. « Chapeau sur la tête! chapeau sur la tête! me disait-elle. »

C'est sous la dictée d'un général honorable et dans des mémoires qui portent son nom que ceci a été écrit; c'est un triste stigmate pour un administrateur que ces pages dans l'histoire; je les consigne avec regret; je ne pense pas que les instructions de M. Thiers eussent autorisé de pareilles manières; habituellement les hommes qui n'ont pas une grande étendue d'esprit exagèrent les ordres, les instructions rigoureuses; la modération suppose toujours une supériorité d'intel-

(¹) Voyez les mémoires si curieux et si pleins de convenance du général Dermoncourt, sous le titre de *La Vendée et Madame*.

ligence : pourquoi ces rigueurs inutiles contre une captive dont on n'avait plus rien à redouter?

L'esprit des jeunes femmes italiennes tour-à-tour colères, sémillantes, passant sans transition de la douleur au rire, des larmes à la joie ne fit pas défaut à Madame en ces tristes circonstances. Au château de Nantes, elle reprit sa sérénité habituelle; elle ne demandait rien que pour ses serviteurs fidèles, pour ceux qui l'avaient accompagnée dans ses aventures chevaleresques; mademoiselle de Kersabiec la consolait par une bonne gaîté de jeune fille et par ses reparties spirituelles, M. de Mesnard par sa résignation. Il y avait chez lui quelque chose de froidement impassible et d'une politesse tranquille; avec la fermeté d'un gentilhomme : il serait monté sur l'échafaud sans froncer le sourcil; il serait mort avec bonheur pour la cause qu'il avait embrassée. On l'avait fait chevalier d'honneur de Madame : sa place était auprès d'elle quoi qu'il arrivât; il ne devait pas plus la quitter dans les cachettes de la maison Duguigny qu'aux Tuileries, exposée au feu d'une cheminée brûlante que dans un salon royal. Les chevaliers d'honneur étaient comme ces fidèles et prudens écuyers du moyen âge que l'on voit représentés sur les tapisseries des manoirs, avec le faucon sur le poing, et qui suivent les dames et damoiselles, vieux prud'hommes qu'elles consultent en leurs joies et en leurs tristesses. Madame attendait à Nantes avec patience et résignation, mais aussi sans bassesse ni soumission avilie, les ordres de Paris (¹).

(¹) Tel était l'état des esprits que le gouvernement fut obligé de justifier la mesure politique prise à l'égard de la duchesse de Berri. « Le gouvernement est obligé de démentir les bruits répandus

Le conseil des ministres dut prendre une résolution provisoire sur le lieu de captivité qu'on fixerait pour Madame; on ne pouvait laisser la princesse dans le château de Nantes, théâtre même de la guerre civile: c'était planter un drapeau au sein de l'insurrection pour les paysans de la Vendée; plus d'un œil baigné de larmes se serait tourné vers ce castel où vivrait aux fers la dame captive; il fallait donc trouver un lieu de sûreté sain, commode, digne de la princesse, d'où la fuite fût impossible et qui pût permettre toute résolution ultérieure sans exposer la duchesse de Berri aux réactions de parti. On remarquait depuis quatre mois environ de nombreux préparatifs pour orner avec assez de somptuosité le château de Blaye. Quand vous entrez dans la Gironde par Royan et Saint-Georges, et la tour de Cordouan en pleine mer, après avoir remonté la rivière jusqu'à Saint-Seurin, en face du beau clos de Médoc, vous trouvez la ville de Blaye et au-dessus de la ville le château. La ville est située sur un rocher, vieux camp romain, dans une position magnifique; le château moitié moyen âge, moitié du XVIIe siècle, commande le port et la rivière et sert de

par la malveillance : il est radicalement faux qu'il connût depuis long-temps la retraite de madame la duchesse de Berri, il l'aurait fait arrêter plus tôt s'il l'eût découverte plus tôt. Le ministère précédent avait loyalement accompli ses devoirs à cet égard. Des ordres positifs avaient été donnés pour prendre madame la duchesse de Berri, et pour respecter dans sa personne, le sexe, le malheur, le rang qu'elle occupa jadis dans notre patrie. L'honneur de la France le voulait ainsi, et on peut dire l'honneur de l'auguste famille qui règne sur nous; car l'honneur de cette famille est aussi un des intérêts du pays. Madame la duchesse de Berri une fois arrêtée, naissait la question de savoir à quelle autorité elle serait déférée. La question était grave et méritait la plus haute attention. Le gouvernement s'est décidé à en référer aux Chambres, ses motifs sont faciles à don-

défense à Bordeaux par la Gironde. Depuis long-temps on travaillait à ce château. Les habitans étonnés d'abord de tous les soins qu'on prenait pour le restaurer et en orner les appartemens, le croyaient destiné aux ministres captifs à Ham, à M. de Peyronnet, plus souffreteux qu'eux tous; lui, enfant de Bordeaux, ce climat lui aurait admirablement convenu. Je crois que, dans sa prévoyance qui embrassait tout, le prince avait dès l'origine, destiné le château de Blaye à sa nièce, si, se refusant à la fuite, l'infortunée princesse s'obstinait à courir les chances de la guerre. Dans ce cas, sa défaite était certaine, et une captivité momentanée pouvait seule la sauver des partis. Blaye était un lieu sain, admirablement situé, sous un climat chaud; la Gironde toujours libre, la cité rapprochée de Bordeaux, toutes les ressources de la science en cas de maladie, et la possibilité de quelque luxe pour une si noble captive. Le prince ne savait-il pas lui-même ce qu'était le malheur d'une prison! Son père et ses deux frères étaient demeurés captifs au fort Saint-Jean de Marseille, et ces souvenirs il les avait fait reproduire au

ner. Madame la duchesse de Berri ne devait pas être l'objet d'un jugement, mais d'une mesure politique. Tout le monde sent en effet qu'une pareille accusée devenait en présence d'un tribunal, l'occasion de scènes déplorables. Après le scandale des débats venait le résultat même du procès. Qu'on songe, en effet, aux conséquences d'une condamnation! Qu'on songe à celles d'un acquittement! Si madame la duchesse de Berri eût été condamnée, l'autorité royale devenait responsable ou de sa clémence ou de son impassibilité. Si elle eût été acquittée, elle aurait librement traversé ces mêmes provinces qu'elle venait d'exposer à la guerre civile, et regagné nos frontières pour les repasser peut-être bientôt encore. Tous ces résultats étaient des malheurs. Madame la duchesse de Berri ne pouvait donc pas être jugée; elle devait devenir l'objet d'une mesure politique. C'est un

Palais-Royal sur des toiles de Vernet; Beaujolais et Montpensier, doux noms qui venaient sans cesse à sa pensée, jeunes hommes si gais, si bons, enlevés par l'impitoyable mort! Le malheur qu'il avait touché de si près lui commandait l'humanité envers une princesse infortunée et courageuse! Les temps étaient si durs, les partis si cruels; tout en imposant la captivité à la duchesse de Berri, il fallait la rendre douce et humaine et se faciliter toujours un moyen de la sauver ([1]).

Cette résolution du gouvernement fut annoncée à madame la duchesse de Berri par le général Drouet d'Erlon. L'ordre était de conduire Madame par mer; un beau brick fut mis à sa disposition pour descendre la Loire jusqu'à Saint-Nazaire, le port de mer de Nantes. La princesse y monta gaîment accompagnée de toutes les autorités de la ville, les unes par honneur, les autres par surveillance. Tel était le temps; on n'osa placer la duchesse de Berri sous la seule loyauté d'un colonel de gendarmerie, il fallut que la garde nationale de Nantes fût informée qu'on ne faisait pas évader Madame, et qu'elle changeait seulement de lieu de captivité. Un chef supé-

ennemi qu'il fallait réduire à l'impuissance de nuire. On proposera en effet, aux Chambres les moyens convenables pour arriver à ce but.»
(*Moniteur* du 11 novembre.)

([1]) Cette préoccupation était celle du gouvernement, et depuis deux mois il faisait travailler au château de Blaye. On écrivait de Bordeaux, 11 septembre 1832. — « Des ouvriers en très grand nombre sont occupés à réparer et à meubler les appartemens de la citadelle de Blaye. On élève les murs du jardin, dans lequel on bâtit des palissades, et on met double grille en fer à toutes les croisées. On a fait construire des boudoirs et des chambres de bain? Nous avons vu débarquer un très beau mobilier, dans lequel se trouvent des tables de marbre, des glaces, des psychées, et il est arrivé de l'argenterie de table. »

rieur dut la suivre jusqu'à destination, afin de constater que la prisonnière restait bien au pouvoir de l'autorité. La mère du duc de Bordeaux, toujours rieuse, un peu babillarde, occupait sa journée à des lectures, à des causeries, ou quelquefois à des jeux d'enfant. A Saint-Nazaire, l'escorte s'amoindrit, et quand on prit la pleine mer, il ne resta plus que le commissaire de police, M. Joly, un colonel de gendarmerie, et quelques officiers de service. Le temps s'élevant gros, le capitaine ne répondit pas que le navire ne fût obligé de faire relâche; relâche, et dans quel port? En France la chose n'offrait pas de difficulté, c'était un retard et voilà tout, mais on pouvait être jeté sur les côtes d'Espagne et même du Portugal; or comme toutes ces suppositions étaient exposées à bord dans les causeries, les officiers répétèrent en riant: « Voyez, Madame, ce qu'il arriverait si le navire était jeté jusqu'à Lisbonne, auprès de dom Miguel. » — Madame répondit: « Ce serait un bon tour de fortune; alors, messieurs, ce serait à moi de vous protéger; seulement ajouta-t-elle avec une expression de finesse indicible, je voudrais savoir quelle serait à ce moment la figure de M. Joly? » Elle parlait du commissaire de police.

Dans ces joyeux et familiers entretiens qui faisaient passer le temps de la traversée, tous ceux qui eurent l'honneur alors d'approcher la duchesse de Berri gardèrent un bon souvenir de sa grandeur d'âme, de sa fermeté spirituelle, et de sa sensibilité exquise : toutes les fois qu'elle parlait de son fils, point d'amertume, aucune récrimination contre la France; de temps à autre, si elle avait à s'exprimer sur la famille d'Orléans, c'était avec des paroles d'affection, sans abaisse-

ment et sans prière. Ainsi naviguant, le cinquième jour on arriva à l'entrée de la Gironde, aux larges eaux, puis par un soleil du soir, Madame aperçut les hautes tours du château de Blaye. Le navire jeta l'ancre devant la forteresse. C'était là que la duchesse de Berri allait commencer sa captivité; les partis ardens la suivaient des yeux; les royalistes fidèles pour accuser le gouvernement qui la préservait avec tant de sollicitude; les démocrates pour l'accuser de complicité. Pour eux, la duchesse de Berri n'était qu'une accusée vulgaire, un jury de citoyens suffisait pour la condamner : le crime n'était-il pas flagrant, et la proposition de M. de Bricqueville nette et implacable!

CHAPITRE IX.

FASTES MILITAIRES. L'AFRIQUE, LA GRÈCE, ANCONE ET ANVERS.

(1831—1832.)

Situation de nos colonies d'Afrique. — Alger. — Oran. — Bone. — Moral des troupes. — Gouvernement du maréchal Clauzel. — Incertitude. — Système. — Administration du général Savary. — Expéditions militaires. — Héroïsme et revers. — Les Portes de Fer. — État des tribus. — Espérance et découragement. — Organisation des troupes indigènes. — La légion étrangère. — Les Polonais et les Italiens. — Situation de l'Afrique au bout de deux ans d'occupation. — La Grèce. — Les deux brigades françaises en Morée. — Révolte des Hellènes, — Le roi Othon. — Les Bavarois. — État et service de l'armée navale. — Le grand rôle qu'elle doit jouer dans la Méditerranée. — Ancône. — La garnison. — Le général Cubières. — Esprit belliqueux. — Préparation d'une armée de Belgique. — Différence entre la première expédition et la seconde. — Stratégie. — L'armée prussienne. — L'armée hollandaise. — La citadelle d'Anvers. — Situation de la place. — Disposition des troupes. — Singularité de ce siége commencé sur une seule face. — Les forts Saint-Laurent, de Kiel et de Montebello. — Commencement de la tranchée. — Le général Chassé. — Résistance des Hollandais. — Caractère singulier de cette position. — Prise de la lunette Saint-Laurent. — Capitulation de la place. — Conséquences diplomatiques.

La patience silencieuse et le courage résigné du soldat avaient été mis à de rudes épreuves dans les luttes de la place publique, au milieu des cités, dans la guerre civile : il fallait certes lui en tenir compte, car ce courage était doublement méritoire : contre

l'émeute à Paris, à Lyon, à Grenoble l'armée avait montré la même fermeté; et malgré les clameurs des partis, c'était un service à la France. Lorsque la société, péniblement remuée se débat contre les factions, ceux-là sont des ennemis qui troublent l'ordre et menacent la propriété. Toutefois dans ces luttes intestines il y avait peu de gloire à recueillir, au contraire des accusations et des injures; les partis affectaient de considérer l'armée comme une troupe de police (¹). C'est donc avec une satisfaction indicible que l'historien va porter ses regards sur le drapeau français à l'extérieur. Je ne puis terminer cette période de mon travail sans résumer les actions de l'armée dans une sorte de tableau consolant pour ceux qui portent haut dans leur cœur l'idée de la patrie.

C'est avec peine qu'on aperçoit dans les feuilles publiques d'alors un vide qui constate le faux esprit et la mauvaise tendance de cette époque. Tandis que d'immenses places sont accordées à de vains débats de tribune, énigme et petitesse pour les générations futures, à peine est-il fait mention des grandes et belles choses de nos armées : nul ne s'occupe des glorieux efforts et des périls du soldat combattant pour le drapeau sur la terre d'Afrique. Il régnait même sur la conservation de la colonie un esprit de dénigrement et d'incertitude qui tenait sans doute à ce qu'Alger était un legs de la Restauration. Les ministres, interpellés plus d'une fois sur l'avenir qu'ils réservaient à cette nouvelle patrie, se tenaient dans une réserve

(¹) L'armée flattée d'abord par les partis pour l'attirer à eux, était depuis les événemens de Lyon et de Paris l'objet de vives attaques.

prudente, se rattachant aux négociations particulières, aux interpellations surtout du parlement anglais (1). Garderait-on la colonie et dans quelles limites se ferait l'occupation? conserverait-on seulement des points militaires et maritimes, ou bien fallait-il essayer la colonisation en grand? Ces doutes répétés, ces incertitudes répandues jetaient un malaise dans tous les actes du gouvernement d'Alger. Les étrangers ne s'y rendaient qu'avec peine; les capitaux reculaient devant des spéculations peu solides : tout, jusqu'aux opérations stratégiques, prenait un caractère triste, résigné, fatal; quand le soldat à la conviction que ses conquêtes ne serviront à rien, il devient plus moux, plus timide, plus inquiet; une empreinte de tristesse se manifeste comme s'il s'agissait d'une évacuation ou d'une capitulation inévitable. Ceux-là étaient donc bien coupables qui, s'occupant de toutes les niaiseries du Panthéon, des vainqueurs de la Bastille, des gardes françaises ou de la colonne de Juillet, prêtaient à peine attention aux souffrances et aux périls de nos armées!

Tel était l'esprit de la colonie sous l'administration du maréchal Clauzel : non point que le maréchal manquât de science militaire et d'énergie politique, mais ses idées vieillies, surannées appartenaient à l'époque de l'Égypte, à des souvenirs qui ne pouvaient plus s'appliquer à l'Afrique nouvelle. Le maréchal était partisan de la colonisation par le même mo-

(1) La question de la souveraineté d'Alger était si peu résolue qu'en 1832, dans l'almanach impérial de la cour de Constantinople, le pachalik d'Alger continuait d'être porté au nombre des possessions du sultan.

tif qui avait porté Bonaparte à traiter avec les Mamelucks ([1]); mais pour coloniser, pour traiter avec les tribus, il fallait inspirer confiance, donner des sécurités; ce n'était pas assez de la possession d'Alger, d'Oran et jusqu'à un certain point de Bone, il fallait encore étendre la domination française jusqu'à Constantine sur un côté, à Tlemcen sur un autre, et, par un développement de forces considérables, imprimer respect à toutes les populations. Cette administration passagère ne produisit donc aucun bien efficace ([2]).

Au maréchal Clauzel avait succédé le duc de Rovigo qui apportait encore à l'Algérie les idées et les conceptions du système militaire de l'Empire; un mélange de force et de police, de traités et de soumission. Le général Savary au reste avait plus de portée que le maréchal Clauzel; moins phraseur que lui, il désirait avec plus de fermeté appliquer un meilleur système de colonisation à l'Algérie. Ce fut sous son administration que le gouvernement civil fut séparé de l'autorité militaire; de là une rivalité incessante, des difficultés perpétuelles entre l'intendance et le général en chef; les pouvoirs étaient bien illimités en

([1]) Le maréchal Clauzel avait conclu en 1831 deux conventions avec le bey de Tunis, par lesquelles le général en chef cédait les beylicks ou principautés de Constantine et d'Oran, à deux princes de la maison de Tunis, sous la suzeraineté de la France, lesquels lui paieraient un tribut d'un million par an. Le ministre des affaires étrangères vit dans ces conventions des actes diplomatiques en dehors du domaine de la guerre, et sur son rapport, le roi n'y donna pas sa ratification.

([2]) Au mois d'octobre 1831, le maréchal Clauzel publia une brochure sur quelques actes de son commandement à Alger, dans laquelle il se déclarait hautement contre le système du gouvernement par rapport à la colonisation de l'Algérie.



principe, mais restreints par le fait; au demeurant, ce qui manquait à l'Afrique c'était une masse assez considérable de troupes pour dompter (¹) un ennemi fanatisé, qui voyait une guerre sainte dans les efforts courageux des tribus appelées à recouvrer l'indépendance. C'était ce qui rendait les premiers travaux de nos soldats en Afrique si dangereux et si héroïques à-la-fois; il s'y faisait des prodiges comme on doit toujours en attendre d'une armée française; actes de bravoure souvent accompagnés de revers et d'effroyables désastres. Alors on ne connaissait pas toutes les ruses de la guerre nomade, ces attaques soudaines de toutes les populations; on appréciait mal les forces énergiques que donnent le sentiment religieux, l'exaltation de la foi parmi les populations musulmanes; à chaque pas, à chaque blokaus, les soldats étaient attaqués par des groupes de Kabyles ou par des cavaliers arabes; chaque petite expédition était entourée par les ennemis cachés dans les broussailles, et bondissant comme des bêtes fauves avec leurs longs fusils fabriqués ou achetés à Gibraltar, à Cadix ou à Tanger; ici un poste

(¹) Voici quel était l'état officiel de l'armée d'Afrique; il y avait bien des réductions à faire sous les armes :

	Officiers.	S.offi. et sold.	Totaux.	Chevaux.
État-major.	118	45	163	116
Gendarmerie.	8	194	202	101
Infanterie française.	423	11 105	12,128	129
Infanterie étrangère.	209	5,982	6,191	59
Cavalerie française.	162	2,469	2,631	2,273
Cavalerie étrangère.	44	996	1,040	440
Artillerie.	27	1,229	1,257	722
Génie.	29	1,541	1,540	220
Six compagnies de discipline.	30	1,207	1,237	2
Vétérans.	26	1,320	1,346	»
Vivres, hôpitaux, equipages.	375	755	1,130	870
	1 484	27,444	28,928	5,429

avancé était enlevé et des têtes de soldats suspendues à quelques palmiers dans le désert; là, une bande de Bédouins attaquait à l'improviste les bataillons épars : officiers et troupes se battaient avec dévoûment. Dans chaque expédition courageuse, il y avait des héros et des martyrs; trente hommes ne s'étaient-ils pas emparés de la citadelle de Bone? C'était beau sans doute. Mais la première et terrible expédition des Portes de Fer montra combien il fallait se tenir en garde contre les témoignages d'amitié de ces fanatiques peuplades. Il en résultait qu'on ne savait plus à quoi se fier; telle tribu qui avait prêté serment passait à l'ennemi; telle autre venait offrir ses services, et l'on devait s'en défier; dans son sein, sur ses flancs de droite et de gauche, on avait des traîtres et des ennemis. De là les fatales expériences du général Berthezène, des milliers de cavaliers arabes autour de Bone repoussés avec tant d'héroïsme par quelques bataillons formés en carrés.

Au reste, les trois points principaux, Alger, Bone et Oran n'étaient pas exposés à une somme égale de dangers; Alger au centre, avait une garnison assez considérable pour se garder elle-même; et le système du général Savary semblable à celui des Romains, d'établir des grands camps dans la Mitidja si fertile, pouvait protéger l'ensemble de la colonisation; pour compléter ce plan de sûreté et d'occupation militaire il fallait nécessairement Constantine. On devait en effet remarquer que de tous les points de l'Afrique, Bone était le plus civilisé ou le plus apte à l'être; presque dans la dépendance de Tunis, il appartenait au territoire le plus commerçant de l'Afrique. Tunis était bâti à côté des ruines de l'ancienne Carthage;

une journée de traversée suffisait pour aller en Sicile et en Sardaigne. Non loin de Bone était l'ancien Bastion de France ([1]), célèbre par la pêche du corail; il y avait là plus de civilisation parce qu'il y régnait plus de commerce; les blés, les laines de Constantine étaient portés en Italie, en France, et faisaient l'objet de transactions importantes avec Marseille et Livourne.

Le point le plus terrible, au contraire, c'était Oran à l'autre extrémité de la côte; s'il y avait là des souvenirs espagnols d'occupation militaire jusqu'au XVIIIe siècle, on y trouvait aussi des peuples plus soldats et moins amollis par le contact des Européens; les royaumes de Fez et de Maroc étaient le centre des populations fanatiques et armées; dans toutes ces villes de Mequinez, de Teguagita, de Tanger même, c'était avec un sentiment de haine que ces populations accueillaient un chrétien, même simple voyageur. Ce point d'Oran était donc le plus difficile à garder au milieu de ces populations d'autant plus excitées que non loin de là se trouvait Gibraltar: or les Anglais, par des rivalités maritimes faciles à expliquer, étaient naturellement portés à fournir des armes et des moyens de défense aux habitans du Maroc, si voisins du détroit.

Après les événemens de 1830, les nécessités mili-

([1]) Le Bastion de France à six lieues O. de Bone avait été élevé en 1560 après que Selim II eût fait concession sous Charles IX à Thomas Lanche ou de Linche négociant de Marseille, un peu de nos parens, de différens points sur la côte d'Afrique, pour la pêche du corail, qui avait commencé sous François Ier. L'évacuation de Bone eut lieu le 29 septembre 1831. — On écrivait d'Alger : « Trahi par Ibrahim et les habitans de Bone, le corps de zouaves que le général Berthezène avait envoyé au secours de cette place, a été forcé de l'évacuer. La retraite a été difficile. Elle aurait été impraticable si elle n'eût été protégée par les marins de deux bâtimens

taires de la Révolution menacée par l'Europe avaient forcé le gouvernement de retirer d'Afrique quelques régimens d'élite. Les quarante mille soldats qui avaient conquis Alger s'étaient successivement amoindris jusqu'au chiffre de vingt mille hommes qui formaient les cadres les plus fermes des régimens de guerre appelés à repousser l'invasion. Le maréchal Soult, avec son coup d'œil exercé, s'était convaincu que ces forces militaires étaient insuffisantes; et lorsque les levées fortement organisées eurent donné à la France des moyens suffisans pour sa propre défense, le maréchal résolut d'augmenter l'armée d'Afrique afin de reprendre une position offensive.

Les pertes de l'armée dans ces climats dévorans en avaient fait une impérative nécessité; le ministre désigna quelques nouveaux régimens, et surtout on essaya avec les élémens mêmes de la Révolution, d'organiser des troupes auxiliaires ([1]). Ici vint la première idée de grandir la légion étrangère en y faisant entrer les réfugiés de toutes les nations, intrépides, résolus pour la plupart. Il en pleuvait alors des myriades sur la France; avec le drapeau de leur insurrection : Polonais, Allemands, Italiens, Espagnols; ces hommes oisifs en France auraient pu servir d'instrumens aux clubs et d'auxiliaires aux agitateurs, au moment même où le gouvernement

de l'État, le brick *l'Adonis* et la corvette *la Créole*. Les preuves de courage données dans cette circonstance par les marins français sont au-dessus de tout éloge.»

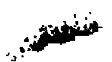
([1]) M. Baude étant préfet de police avait eu l'idée d'envoyer en Algérie la population flottante des émeutes; cela aurait pu être très bien pour Paris, mais que serait devenu Alger, nouveau Botany-Bay, et quel aurait été le corps d'armée qui aurait fraternisé avec ces héros? On sait ce que devint le fameux régiment de la Charte, organisé, dans les Journées de Juillet.



venait d'obtenir des secours pour eux. On donnait ici une voie glorieuse à leur activité; ils étaient soldats, eh bien! on leur offrait une carrière d'avancement. Vous voulez des périls, voilà l'Afrique à civiliser, à conquérir, pour vous empêcher de troubler le pays hospitalier qui vous ouvre ses bras. Cette mesure excita des murmures; la presse témoigna son étonnement de ce qu'au lieu d'accueillir les Polonais à bras ouverts, on en formait un régiment pour l'Afrique; leurs feuilles de route leur indiquaient les étapes obligées, de manière à se rendre à Toulon sans traverser les villes populeuses et déjà si profondément agitées; des corps entiers de Polonais même ne dépassaient pas la frontière; ils s'embarquaient sur le Rhin ou en Belgique directement pour Alger (¹).

A ce système de troupes étrangères formant à elles seules une légion brave, déterminée de plus de six mille hommes, le maréchal Soult joignit l'institution des corps de soldats indigènes, composés de manière à encadrer nationaux, étrangers, Arabes, Turcs dans une proportion telle que la trahison ne serait pas possible. Les zouaves eurent pour les commander de jeunes officiers français, ceux surtout qui par leur intrépidité méritaient de l'avancement; plus d'un tiers des soldats se composait également de nationaux, puis d'étrangers de toutes les nations, mêlés parmi les indigènes. Au moyen d'une forte discipline on espérait les maintenir dans l'obéissance, sans désertion, complots ou trahisons. Enfin, comme dernier moyen

(¹) Cet enrôlement des réfugiés étrangers fut l'objet d'une vive polémique dans les journaux; les Polonais, disait-on, ne pouvaient servir qu'en France sous leur propre drapeau de nationalité.



d'organisation militaire, on créa des corps spéciaux sous le titre de chasseurs d'Afrique, vêtus, équipés, armés de manière à plus spécialement répondre à ce genre de guerre active dont le théâtre était partout, sur la montagne, dans les plaines, dans les broussailles, et ce fut le colonel de l'Étang qui le premier eut mission d'organiser ces braves troupes. L'armée française d'Afrique compta des traits d'héroïsme dignes de l'histoire: de faibles détachemens luttaient contre une armée; vingt soldats formés en carrés, la baïonnette au bout du fusil, résistaient à des nuées de Kabyles et de Bédouins dans la plaine; on s'abritait ici derrière un marabout, un cèdre ou un palmier, partout le même courage, la même activité; l'Afrique devint une admirable école pour former l'officier et le soldat.

Ce n'était pas seulement sur ces rivages brûlans que se déployait la valeur et la patience de nos troupes; deux brigades restaient dans la Morée en exécution des traités de 1826. Il se passait un fait curieux dans cette période, c'est que les armées n'agissaient, ne se mouvaient qu'en vertu des actes de la diplomatie, avec une précision, une obéissance résultant sans doute de la conviction profonde où chacun était qu'il fallait éviter la guerre à tout prix; le premier choc eût été si terrible entre les armées que personne ne pouvait en prévoir les conséquences définitives. La paix était donc le cri universel, et les deux brigades françaises restaient l'arme au bras, aux ordres des plénipotentiaires réunis, prêtes à comprimer les factions qui s'agitaient dans la Grèce. Au sein de ces populations se révélait un besoin de piraterie, de pillage, de lutte civile, qui exigeait à chaque moment une vive répression. Les Souliotes

les Kleptes des montagnes, les habitans de ces îles toutes entourées de rochers que lord Byron a rendues célèbres, ravageaient sans cesse le nouveau royaume de la Grèce. Après la mort du comte Capo d'Istrias, son frère Augustino avait vainement essayé d'apaiser les rivalités, antiques comme la haine des vieux Grecs sous les Atrides. Les troupes françaises ([1]), dans ces circonstances sous les ordres supérieurs du gouvernement de la Grèce, servaient à maintenir quelque tranquillité dans les petites îles de l'Archipel en attendant l'acte le plus sérieux de la diplomatie pour ces contrées, l'élévation au trône du jeune roi Othon de Bavière désigné par la conférence de Londres ([2]). M. de Talleyrand avait cherché par ce moyen à se rendre favorable la Russie qui poussait à une royauté he lénique. Cette face nouvelle de la question grecque allait nécessairement amener l'évacuation de la Morée par les Français ; les troupes bavaroises occuperaient seules les îles et le continent grec; jusque-là les deux brigades devaient seconder le gouvernement provisoire et au besoin les premiers actes du jeune roi.

Dans l'Archipel, la coopération la plus active était

([1]) Les troupes étaient ainsi réparties en Morée sous le commandement en chef du général Guéheneuc (août 1832) : A Nauplie, cinq compagnies du 3e bataillon du 21e léger et un bataillon du 57e de ligne; à Oron, trois compagnies du 21e ; à Modon, un bataillon du 21e; à Nisi et Calamata, quatre compagnies du 2e bataillon de droite du 21e; à Navarin, quatre compagnies du 2e bataillon de gauche du 21e. Le restant du 21e et du 57e à Patras et autres petits endroits environnans.

([2]) Le traité signé, le 7 mai 1832 par la conférence de Londres, sur l'organisation de la Grèce portait en substance : « La Grèce est érigée en royaume. La nouvelle couronne est conférée à S. A. R. le prince Othon, et en cas de décès, sans postérité, à un autre membre de la maison de Bavière, d'après l'ordre de primogéniture.

celle de la marine de France : et combien son glorieux pavillon n'avait-il pas grandi depuis quelques années? A Navarin, à la prise d'Alger, la marine française s'était montrée aussi brave qu'habile; on la trouvait toujours forte, hardie, disciplinée, prête à tout, pour une bataille navale, un blocus, un embargo, un secours de matelots; ces braves gens de la flotte faisaient le service de terre comme celui de la mer. Plus d'une fois quand un point était menacé sur le territoire de la Grèce, la frégate, le vaisseau de haut bord envoyait la moitié de son équipage pour le préserver. Ce grand rôle de la marine allait s'accroître encore par la question d'Orient qui apparaissait comme un point noir sur l'horizon; Ibrahim-Pacha, le fils de Mehemet-Ali, maître de Saint-Jean d'Acre, d'Alep, de Damas, devait être sommé de s'arrêter dans ses courses victorieuses. Aussi ce n'était plus un général qu'on envoyait en ambassade à Constantinople, mais un brave marin, l'amiral Roussin qui en cas de guerre aurait pris au besoin le commandement d'une escadre : c'était dire assez les services qu'on attendait de l'armée navale; elle bloquait la Hollande; en Afrique, elle avait participé par ses efforts à la prise d'Oran et de Bone. Vaisseaux de ligne, bricks

La majorité du prince est fixée à 20 ans; un emprunt de 60 millions est garanti par les trois puissances; une régence composée de trois membres sera envoyée en Grèce ainsi qu'une armée bavaroise. » Le prince Frédéric-Louis-Othon, désigné pour le trône de la Grèce, était né le 1er juin 1815. Voici en quels termes le roi de Bavière ratifia l'élection de son second fils :

« Nous acceptons, ratifions et confirmons, en notre propre nom aussi bien que par la tutelle de notre fils bien-aimé, encore mineur, le prince Frédéric-Othon de Bavière, la convention du 7 de ce mois et toutes les clauses et conditions y renfermées; nous nous engageons pour nous, comme au

de guerre, corvettes, frégates croisaient incessamment dans la Méditerranée, dans l'Océan pour maintenir partout l'honneur du pavillon.

Cette brave marine avait aussi coopéré dignement à l'occupation d'Ancône; le capitaine Gallois, rappelé par mesure politique, recevait à quelques mois de là un commandement plus considérable, parce que s'il fallait donner satisfaction sur un point à la diplomatie, on devait aussi récompenser la bravoure et la fermeté du marin; l'Adriatique voyait alors, comme l'Archipel et la mer de Syrie, des flottes sous les pavillons des trois puissances qui avaient signé le traité d'émancipation de la Grèce, la Russie, l'Angleterre et la France. La situation des affaires d'Orient était telle que tout s'y déciderait par la présence des escadres, mode de négociation adopté depuis Navarin : comment contraindre le pacha et la Porte si ce n'est par la force à suspendre les hostilités ? Par la Belgique, M. de Talleyrand avait uni la France et l'Angleterre dans de communs intérêts; par la question de la Grèce et de l'Orient, il espérait rattacher la Russie : or la possession d'Ancône était nécessaire ainsi que l'occupation de la Morée pour une campagne maritime entre l'Adriatique et l'Archipel. Si la bravoure du soldat avait été mise à l'épreuve dans les premiers actes du débarquement à Ancône, maintenant ce n'était plus qu'une œuvre de discipline; le général Cubières la mainte-

nom de notre fils, le prince Frédéric-Louis-Othon, à les remplir en tous points, et à ne rien entreprendre en contradiction avec elles. En foi de quoi nous avons signé l'acte présent de ratification, et nous ordonnons que notre sceau royal y soit apposé.

« Donné à Naples, le 27 du mois de mai, l'an de grâce 1832, de notre règne le septième.

« *Signé* : LOUIS. »

nait cette discipline avec d'autant plus de rigueur qu'elle pouvait être plus facilement secouée. Le soldat était en présence de factions politiques; d'un côté, des hommes hardis et passionnés comme l'Italie en produit, poètes, improvisateurs d'insurrection; de l'autre, d'ardens amis du système pontifical, peuple réactionnaire des campagnes; il fallait incessamment intervenir pour maintenir l'ordre, la paix, la police entre les opinions si animées; le général Cubières, d'après l'ordre de son gouvernement, sans entraver l'action légitime des tribunaux, devait néanmoins empêcher les excès (1). C'était peut-être la situation la plus étrange que l'occupation d'Ancône; préparée par un gouvernement révolutionnaire dans son principe, elle avait pris désormais pour mission de comprimer l'esprit révolutionnaire; le gouvernement français disait que l'occupation était tout entière dans l'intérêt du pontificat, et le pontificat protestait; enfin l'Autriche qui, dans l'origine, s'était fort inquiétée de l'occupation d'Ancône la souffrait aujourd'hui, parce qu'elle autorisait la présence de ses armées dans les Légations.

Le discours de la couronne avait annoncé qu'une expédition française, indépendamment des mesures de blocus et d'embargo, serait dirigée vers la citadelle d'Anvers afin de faire exécuter par le roi de Hollande les clauses et stipulations du traité arrêté

(1) *Ordre du jour aux troupes françaises.* 25 juin 1832.

« Le ministre de la guerre ordonne au général Cubières de prendre la direction de la haute police de la ville d'Ancône et d'user de tous les moyens pour rétablir la tranquillité du pays où la sûreté individuelle n'est pas suffisamment garantie.»

faisait donc fort de la retenir dans les limites du siége d'Anvers [1] : la France n'irait pas au-delà, parce que telles étaient les conventions précises avec l'Angleterre. Il faut se rappeler que par le fait la conférence de Londres alors était dissoute; la France et l'Angleterre s'étaient liées intimement pour l'exécution des traités, alliance nécessairement conditionnelle; car le parti whig, surveillé par les tories, ne pouvait pas trop concéder.

L'Autriche avait dit : « Faites la guerre si vous voulez, nous ne ferons rien que de concert avec la Prusse; » et la Russie ajoutait : « Non-seulement je ne consens pas, mais je ne puis répondre qu'il ne surgisse en tout ceci un *casus fœderis,* une guerre générale; vous en porterez la responsabilité. » La Prusse avait été plus avant et dans un langage fort explicite; elle disait : « Non-seulement je n'agirai pas de concert avec vous contre la Hollande, mais je m'oppose à toute expédition militaire. » Toutefois, en diplomatie dire : « je m'oppose, » ce n'est pas toujours s'engager à faire la guerre, ou même à commencer une série d'actes hostiles; c'est ainsi que le général Sébastiani avait dit à l'Autriche en 1831, pour l'occupation de l'Italie : « Je m'oppose, » et néanmoins l'Autriche était allée en avant. L'Angleterre et la France avaient offert à la Prusse de lui permettre l'occupation de Wanloo, durant le siége, comme garantie; elle avait refusé, parce qu'en aucune façon elle ne voulait se faire complice de ce qu'elle appelait les violences dirigées contre le roi Guillaume, son allié et son parent. A Paris, M. de Werther, habituel-

[1] Un colonel anglais vint joindre l'armée française devant Anvers, en qualité de commissaire britannique.

lement si calme, si doux, s'exprimait avec une fermeté, j'ai presque dit une colère, qui tenait aux instructions impératives de sa cour : il menaçait de quitter la France.

La question importante néanmoins pour la Prusse et la Russie était celle-ci : « Ferons-nous la guerre pour empêcher l'expédition d'Anvers? » La guerre c'était grave, parce qu'on allait se jeter dans un inconnu dont nul ne pouvait deviner l'énigme terrible; l'épée une fois tirée, quand serait-elle remise dans le fourreau? Il fallait envisager de sang-froid la question : il ne pouvait pas y avoir de guerre européenne sans le concours de l'Angleterre alors étroitement unie à la France; et il n'y avait pas d'espoir actuel de la détacher (1). En Prusse le parti militaire, sous le prince royal, voulait commencer les hostilités sans réflexion : il parlait d'une grande campagne, et les joies du soldat étaient vives quand on récitait quelques ballades guerrières. Mais il y avait à Berlin un roi sage, prudent, qui craignait d'engager ses peu-

(1) *Convention entre la France et l'Angleterre, signée à Londres, le 22 octobre 1832.*

« D'après l'invitation du roi des Belges, et convaincus que de nouveaux retards dans l'exécution du traité fait avec la Belgique compromettraient sérieusement la paix générale, la France et l'Angleterre ont résolu, malgré le regret qu'elles éprouvent de voir que l'Autriche, la Prusse et la Russie, ne sont pas préparées en ce moment à concourir aux mesures actives que réclame l'exécution dudit traité, de remplir à cet égard, sans un plus long délai, leurs propres engagemens, et c'est en vue d'y parvenir par un concert immédiat, et des mesures les mieux calculées à cet effet, que le roi des Français et le roi du royaume uni de la Grande-Bretagne ont arrêté et signé par leurs plénipotentiaires, les cinq articles suivans :

« Art. 1. Ils s'engagent à notifier aux Pays-Bas et à la Belgique que leur intention est de procéder immédiatement à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, et comme premier pas vers l'accomplissement de ce but, ils requié-

ples dans une lutte dont le résultat était un mystère. La tendre influence qui agissait sur lui était dans les idées les plus pacifiques, et les plus favorables à la France. Le cabinet de Berlin d'ailleurs ayant pressenti l'Autriche et la Russie sur cette question : « Serons-nous secondés dans une campagne sérieuse? — Oui, avait répondu la Russie, mais il faut six mois pour que je paraisse en force sur l'Oder. — Oui, avait répondu M. de Metternich, mais seulement si la guerre se porte sur les frontières de l'Allemagne, et menace son indépendance. » M. de Metternich conseillait de ne point hasarder une telle épreuve si la guerre n'entraînait pas la Confédération tout entière : « Aujourd'hui, disait le prince de Metternich, pour faire la guerre il est essentiel de démontrer aux peuples qu'ils y ont intérêt : c'est le seul moyen de lutter contre l'action révolutionnaire de la France. » Dans cette disposition d'esprit on pouvait être sûr que le siége de la citadelle d'Anvers s'accomplirait sans autre opposition armée que la résistance du général Chassé;

rent le roi des Pays-Bas de prendre au 2 novembre l'engagement de retirer, le 12 dudit mois, toutes ses troupes du territoire qui doit former le royaume de la Belgique, dont les parties contractantes ont garanti l'indépendance et la neutralité. La même demande sera faite au roi des Belges, à l'égard des troupes qui se trouveraient encore sur le territoire des Pays-Bas. Ils déclareront en même temps que si les Pays-Bas et la Belgique ne satisfont point à cette réquisition, la France et l'Angleterre procéderont, sans autre avertissement ou délai, aux mesures qui leur paraîtraient nécessaires.

« Art. 2. Si le roi des Pays-Bas se refuse à prendre l'engagement ci-dessus mentionné, un embargo sera mis sur tous les vaisseaux néerlandais qui se trouveront dans les ports de France et d'Angleterre, et une escadre française et anglaise combinées, stationneront sur les côtes de la Hollande.

« Art. 3. Si le 15 novembre il se trouvait encore des troupes néerlandaises sur le territoire belge, un corps français entrera en Belgique, dans le but de les forcer

tout le monde assisterait l'arme au bras, nul n'engagerait la bataille.

La citadelle d'Anvers, qui faisait l'objet de tant de négociations, est située à l'extrémité méridionale de la vaste cité sur l'Escaut : régulière et forte, elle commande les grandes écluses et la ville elle-même. Plusieurs fois le général Chassé, gouverneur de la place, avait menacé de jeter quelques obus dans Anvers. Cette menace il ne l'avait point tenue : le roi Guillaume avait intérêt à ménager la ville parce qu'elle contenait une population très orangiste. La citadelle était protégée elle-même par l'Escaut et une série de petits forts ou de lunettes en termes de génie : le fort Montebello d'un côté, au centre la lunette Saint-Laurent, sur l'autre côté le fort de Kiel, puis comme queue à tous ces ouvrages, la ville d'Anvers. Il faut remarquer que tout le monde voulait en épargner les habitans : le roi de Hollande comme le roi des Belges, les Français, les Anglais ; de sorte que l'expédition de siége devait

d'évacuer ledit territoire ; bien entendu que le roi des Belges aura préalablement exprimé son désir de voir entrer les troupes françaises sur son territoire dans le but ci-dessus indiqué.

« Art. 4. Le but de la mesure indiquée dans l'article précédent se bornera à l'expulsion des troupes néerlandaises de la citadelle d'Anvers et des forts et lieux qui en dépendent ; et S. M. le roi des Français, dans sa vive sollicitude pour l'indépendance de la Belgique, s'engage expressément à ne faire occuper aucune des places fortifiées de la Belgique par les troupes françaises, et lorsque la citadelle d'Anvers, les forts et lieux qui en dépendent se seront rendus, ou auront été évacués par les troupes néerlandaises, ils seront aussitôt remis aux autorités militaires du roi des Belges, et les troupes françaises se retireront immédiatement sur le territoire français.

« Signé : Talleyrand, Lord Palmerston. »

garder un caractère assez particulier ([1]); on voulait enlever une citadelle sans que la cité en ressentît la moindre secousse; et ainsi que le disait le comte Pozzo di Borgo, dans son style pittoresque « on arrachait une dent gâtée pour sauver la mâchoire. » Dans ce siége donc, tout devait être réglé d'avance comme les principes d'un combat singulier. Le général Chassé disait : « Si vous attaquez par ce côté, je fais feu sur la ville. » Le maréchal Gérard répondait : « Si vous attaquez la ville je vous en rends responsable. » Les assiégeans allaient dès-lors être obligés de limiter leurs attaques dans un centre convenu, comme les chevaliers en champ clos. On ne pouvait faire le siége que d'un côté et pas de l'autre; l'armée assiégeante s'avançait sur une ligne convenue, sans pouvoir s'en écarter, et arrivée au point de siége elle avait un plan tout fait qu'il fallait suivre. De son côté, le général Chassé ne pouvait pointer ses canons que dans une certaine limite. Au-delà c'était illégitime : singulier tracé de guerre commandé par les traités entre la France et l'Angleterre! Le maréchal avait fait précéder toute attaque de la citadelle, d'une sommation au général Chassé conçue en ces termes ([2]) : « Monsieur le général, je suis arrivé devant la citadelle d'Anvers à la tête de l'armée française, avec mission de mon gouvernement de réclamer l'exécution du traité du 15 novembre 1831... J'espère vous trouver disposé à reconnaître la justice de cette demande. Si contre

([1]) Je me suis fait expliquer sur les lieux, dans un récent voyage en Belgique, toutes les opérations du siége de la citadelle d'Anvers.

([2]) Datée du 30 novembre 1832.

mon attente il en était autrement, je suis chargé de vous faire connaître que je dois employer les moyens qui sont en ma disposition pour occuper la citadelle d'Anvers. Les opérations du siége sont dirigées sur les points extérieurs de la citadelle, et quoique la faiblesse de la fortification du côté de la ville et le couvert des maisons m'offrent des avantages pour l'attaque, je n'en profiterai pas; je suis donc en droit d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux usages constamment observés, que vous vous abstiendrez de toute espèce d'hostilité contre la ville. Un bombardement serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations. Si malgré ces conditions vous tirez sur la ville, la France et l'Angleterre exigeront des indemnités équivalentes aux dommages causés par le feu de la citadelle et des forts, ainsi que par celui des bâtimens de guerre. Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même que dans ce cas, vous seriez personnellement responsable de la violation d'une coutume respectée par tous les peuples civilisés et des malheurs qui en seraient la suite. J'attends votre réponse et je compte qu'il vous conviendra d'entrer sur-le-champ en négociations avec moi pour me remettre la citadelle d'Anvers et les forts qui en dépendent (1). »

(1) *Seconde lettre du maréchal Gérard au général Chassé.*

«... Si, pour la conservation de la ville, je puis consentir à ne point faire usage des batteries intérieures pour tirer sur la tête de Flandre, on ne saurait admettre pour cela que vous puissiez conserver la libre navigation de l'Escaut; ce serait de ma part l'équivalent de vous assiéger sans vous bloquer. Je dois donc, monsieur le général, vous presser de nouveau d'accepter des arrangemens qui fassent de la ville d'Anvers un point neutre entre vous et moi, dans l'intérêt de vo-

A cette lettre signée du maréchal Gérard, le général Chassé avait répondu : « Monsieur le maréchal, en réponse à votre sommation, je vous préviens que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition. Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre, aussi long-temps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la tête de Flandre, y compris les forts ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande, comme elle a eu lieu jusqu'à présent, ne doit pas être interrompue. »

Une telle réponse devait être le signal des hostilités, et la direction du siége fut confiée aux généraux Neigre et Haxo appartenant aux armes de l'artillerie et du génie, vieux soldats capables de mener la tranchée avec régularité. Pour former cette armée, on ne prit pas des régimens entiers, mais des bataillons de guerre dans chaque régiment, de sorte qu'on obtint par ce choix l'élite de l'armée. L'avant-garde fut placée sous les ordres du duc d'Orléans; le jeune prince avait demandé l'honneur de ce poste comme cela se devait; il menait avec lui trois bataillons du 20e léger, des hussards, des lanciers; au centre la division Sébastiani, infanterie et artillerie, à ses côtés la division Achard, puis celles des généraux Jamin et Fa-

tre honneur et de l'humanité, ou vous rappeler que toute la responsabilité d'un refus retombera personnellement sur vous.

« Le maréchal commandant en chef l'armée du nord,

« Comte GÉRARD. »

bre, deux brigades de cavalerie légère sous le général Dejean, et une division de cuirassiers réunis sous le général Gentil-Saint-Alphonse. La conduite du siége, je l'ai déjà dit, était spécialement confiée aux généraux Neigre et Haxo, et toutes ces troupes pleines d'ardeur montraient une instruction remarquable et un ensemble de manœuvres digne des vieilles bandes; le chef d'état-major, le général Saint-Cyr-Nugues, devait agir beaucoup dans cette campagne en dirigeant le mouvement des troupes; car le maréchal Gérard, fort souffrant, n'acceptait qu'à regret ce poste honorable au-dessus de ses forces.

Cette armée était déjà autour d'Anvers le 20 novembre 1832, après une marche rapide à travers les cités belges; la citadelle était sous les ordres d'un vieux soldat, aussi de l'Empire comme le maréchal Gérard; le général Chassé avait conduit l'armée hollandaise avec honneur dans les campagnes de Napoléon, et il gardait de cette époque ce que les anciens appelaient *reliquiæ temporis acti*, ce caractère de fermeté, cette empreinte de bronze qui distinguent les hommes des temps héroïques; le général Chassé avait peu de monde avec lui pour résister aux armées de France; quatre mille hommes à peine; mais la citadelle était forte, ses troupes sûres et fidèles; et s'il ne comptait pas sur un secours de l'Europe, il mettait son orgueil et sa gloire à faire une belle défense afin de sauver l'honneur hollandais et de constater les droits de son maître. A l'approche de l'armée de France, s'adressant à ses soldats dans un langage d'énergie patriotique, le général Chassé leur rappelait que la Hollande et l'Europe avaient les yeux fixés sur eux;

les Français commettaient une injustice en franchissant la frontière et il fallait les en punir : qu'avaient-ils à voir dans la querelle entre les Belges et les Hollandais ? Elle était donc bien lâche cette nation belge qui, pour conserver son indépendance, réclamait le secours de l'étranger ; puisque les Belges faisaient tant d'étalage de leur bravoure, que ne venaient-ils corps à corps attaquer les Hollandais ? Le général Chassé espérait qu'au moyen d'une belle défense de la citadelle d'Anvers, il pourrait par son exemple susciter, préparer la guerre générale ; l'Allemagne avait ses armées dans le Luxembourg, la Prusse ses têtes de colonnes à Cologne (1) ; le prince d'Orange et le prince Frédéric campaient à quelques lieues d'Anvers avec toute l'armée hollandaise. Ce siége aurait bien des témoins et le général voulait se montrer comme un digne soldat.

Toutefois, la position devenait fort embarrassée, inextricable, si le général Chassé ne recevait aucun secours. Voyez le caractère singulier de cette guerre! Les Français allaient se battre contre les Hollandais (il n'y avait pas d'autres troupes dans la citadelle) ; n'était-ce pas un état de guerre ? Et pourtant l'armée hollandaise laissait écraser (l'arme au bras) une garnison de forteresse sans lui porter secours! Une telle pensée devait démoraliser la défense, et c'est

(1) *Berlin*, 16 *novembre*. — « Le corps d'armée réuni sur le Rhin, est en ce moment composé de dix-sept bataillons et seize escadrons avec leur artillerie. Dans le cas où les Français, après la prise de la citadelle d'Anvers, ne quitteraient pas immédiatement le sol belge ou pénétreraient sur celui de la Hollande, ce corps d'observation servirait alors de noyau à une armée formidable. »

Les feuilles publiques allemandes publiaient déjà un chant de guerre pour les Prussiens sur le Rhin.

à ce moment que se continue la négociation plus singulière encore entre le maréchal Gérard et le commandant de la citadelle : dans les siéges ordinaires, les assiégeans attaquent par tous les moyens; les assiégés à leur tour se défendent par toutes les voies. Devant la citadelle entre les généraux assiégeans et assiégés il ne s'agit pas seulement d'une sommation pour se rendre, mais d'un cartel sur les limites du siége. Le maréchal répète : « Vous épargnerez Anvers, vous n'irez pas incendier une ville commerciale par vos projectiles et par vos bombes. » A cela le général Chassé répond : « Oui, mais à la condition que l'attaque n'aura pas lieu par le côté de la ville, qu'elle se limitera dans le tracé indiqué, autrement je fais feu par tous les points et n'importe ce qui arrive. » Le maréchal dès-lors consent à fixer les stipulations du siége, le champ clos, le terrain sur lesquels on se mesurera : est-ce là une guerre sérieuse?

Dans ces conditions limitées, la tranchée commence et s'ouvre dans les parallèles fixées, avec ce courage, cette gaîté du soldat de France et sous le feu de la citadelle qui se met en défense; quelques boulets viennent éclaircir nos rangs, mais c'est une lutte sans animosité, une attaque de sang-froid repoussée aussi avec froideur ; on sait qu'il s'agit moins d'une grande et longue guerre, que d'un accident au milieu de la paix, et l'on veut autant que possible épargner la vie des soldats. Les premiers coups de canon sont rares, on les dirait tirés à regret. De part et d'autre on veut montrer qu'on est brave et qu'on ne recule pas; les emportemens de la guerre n'existent point encore. C'est au milieu des boues de l'Escaut que commence

la tranchée ouverte par l'arme du génie, en France la première, la plus savante. Le travail fut mené avec précaution : ce n'étaient plus ces coups de main qui enlevaient les forteresses et les redoutes au pas de course sous la République et l'Empire. Tout fut fait avec ordre et précision comme une démonstration savante de l'École Polytechnique; les fascines, les boyaux, les redoutes, les retranchemens furent élevés dans toutes les règles de l'art; on aurait dit l'application d'un traité de Vauban ou de Carnot. Pas d'autre élan que celui du courage passif et cette opinion patiente et calculée, « qu'au bout d'un temps déterminé toute place forte doit se rendre. » Il ne se fit pas de progrès soudains, la défense fut molle, l'attaque peu aventureuse. Il y eut peu de tués, un peu plus de blessés, l'art mit tant de soins dans la préservation de la vie que le génie compta dans les parallèles à peine vingt hommes hors de combat; et la citadelle d'Anvers de son côté n'eut à déplorer la perte que d'un petit nombre de ses défenseurs.

Dès les premières opérations du siége le maréchal Gérard avait remarqué que la lunette Saint-Laurent surtout, protectrice de la citadelle, avait fait un feu soutenu, puissant, et le maréchal jugea que la prise de l'ouvrage avancé amènerait une capitulation nécessaire. Dans un désir louable d'épargner le sang des soldats, le maréchal adopta un projet précautionneux qui devait nécessairement le rendre maître de la lunette; c'était de creuser un long boyau jusqu'au dessous même de l'ouvrage avancé; une fois arrivé sous le mur on remplirait ce gouffre de pétards, de poudre, de projectiles, et le feu mis à cet amas détruirait la

lunette en préparant une large brèche. Le génie se mit à ce travail souterrain avec son ardeur habituelle; il fallait voir ces mineurs enfouis dans les entrailles de la terre, creusant sous quelques vingt pieds la sonde à la main; puis le travail terminé, une explosion terrible se fit entendre, la muraille s'ébranla en laissant place à un monceau de débris. A ce signal deux compagnies de voltigeurs et de grenadiers se précipitent dans la redoute au pas de charge, la baïonnette au bout du fusil par un mouvement rapide, impétueux; à ce point que les cent vingt hommes qui gardaient la lunette étonnés, effrayés, se rendirent à discrétion. En même temps un feu d'artillerie s'ouvrit soutenu, formidable contre la citadelle dont les batteries furent démontées; le siége alors prit de la vigueur, quarante pièces de gros calibre firent trembler l'air, et le gouverneur pour la première fois demanda les articles d'une capitulation[1].

Le général Chassé s'était-il suffisamment défendu, ou lui prenait-il découragement d'être ainsi laissé à lui-même? Un parlementaire fut envoyé au maréchal Gérard qui exigea une capitulation pure et simple sans conditions. L'armée de France, sous les yeux de l'Europe, mettait un grand prix à montrer sa vic-

(1) *Lettre du général Chassé au maréchal Gérard.*

Citadelle d'Anvers, 23 décembre 1832.

« Monsieur le maréchal, croyant avoir satisfait à l'honneur militaire dans la défense de la place dont le commandement m'est confié, je désire faire cesser l'effusion de plus de sang. C'est en conséquence que j'ai l'honneur de vous prévenir que je suis disposé à évacuer la citadelle avec les forces sous mes ordres, et à traiter avec vous de la remise de cette place, ainsi que de la position de la tête de Flandre et des forts en dépendant. Pour parvenir à ce but je vous propose de faire cesser le feu de part et d'autre durant le cours de cette négociation. J'ai chargé deux officiers supérieurs de remettre cette lettre à Votre Excellence. Ils sont munis

toire. On était à la fin de décembre, le froid commençait à devenir vif et les opérations fort difficiles. Pendant cette courte expédition le maréchal n'avait pas cessé d'être malade; ses blessures le fatiguaient; plusieurs jours même il était resté couché à Anvers : en cet état comment diriger vigoureusement les opérations militaires? Au reste tout le monde était pressé d'en finir avec le siége de la forteresse d'Anvers, singulière exception au milieu de la paix générale, salve d'artillerie qui troublait le sommeil de tous! La capitulation signée avec le général Chassé portait la reddition absolue de la citadelle dont les clefs seraient remises à l'armée française; on devait retenir la garnison prisonnière jusqu'à ce que tous les forts encore au pouvoir des Hollandais fussent rendus aux Belges par le roi Guillaume : officiers et soldats devaient donner leur parole d'honneur qu'ils ne serviraient jamais dans la présente guerre contre la France([1]). Le maréchal, en signant cet acte, avait usé des pleins pouvoirs que lui conféraient le titre et la qualité de général en chef.

Presque aussitôt cette capitulation conclue la difficulté commença : il se trouvait qu'après la prise

des instructions nécessaires pour traiter de l'évacuation susdite.

« Le général d'infanterie,

« Baron CHASSÉ. »

([1]) La capitulation de la citadelle fut signée le 28 décembre; elle portait : « Art. 1er. Le général d'infanterie baron Chassé livrera à M. le maréchal comte Gérard la citadelle d'Anvers, la position de la tête de Flandre, les forts de Burcht, Zyndrecht et Austerwald, dans leur état actuel. — Art. 2. La garnison sortira avec les honneurs de la guerre, déposera les armes sur les glacis et sera prisonnière de guerre. Toutefois, M. le maréchal Gérard s'engage à la faire reconduire à la frontière de Hollande, où les armes lui seront rendues aussitôt que S. M. le roi de Hollande aura ordonné la remise des forts Lillo et de Liefkenshoëk. »

Le personnel de la garnison de

de la citadelle il y avait plus d'embarras qu'avant le siége; l'Angleterre, inquiète, surveillante, fit déclarer impérativement par son ambassadeur que le but étant rempli, l'armée française devait rentrer dans ses frontières; la permission d'une campagne en Belgique n'avait été consentie que pour enlever à la Hollande la citadelle d'Anvers : ce but accompli, il fallait que l'armée française s'en revînt sans halte ni repos; autrement les whigs étaient perdus! la reddition des autres points militaires était une question toute diplomatique et séparée; l'armée de siége n'avait plus rien à y voir. De son côté, et pour compliquer encore la situation, le roi Guillaume refusait de ratifier la capitulation du général Chassé, sous prétexte que le vieux gouvernement était sans pouvoir pour engager la Hollande. Les choses étaient ainsi dans le même état; seulement la citadelle d'Anvers était prise et à la disposition des Belges.

Ce fut donc la campagne la plus fantastique, la plus bizarre que celle-là : le courage du soldat y fut toujours beau, son caractère noble; mais voici comment on peut la résoudre : la conférence de Londres depuis dix-huit mois discutait les affaires de la Belgique en présence de deux parties insubordonnées et têtues; à la fin un arrangement définitif est formulé; la Belgique refuse d'abord, puis accepte; la Hollande persiste à imposer des modifications : que faire? alors surgit la nécessité de coërcition : comment contraindre

la citadelle d'Anvers, au moment de la reddition de la place, se composait de trois mille sept cent quatre-vingt-dix-sept sous-officiers et soldats, et de cent vingt-sept officiers, y compris le général Chassé, plus trois cents blessés dont dix officiers.

le roi de Hollande à exécuter les actes de la conférence? l'Angleterre et la France disent : « Par les armes s'il le faut; » la Russie, la Prusse et l'Autriche n'acceptent pas cette condition et ne veulent pas agir (¹). Alors un traité particulier lie la France à l'Angleterre pour contraindre le roi de Hollande : ce traité se limite dans le blocus et l'embargo des vaisseaux hollandais et le siége de la citadelle d'Anvers : on prend la citadelle avec courage; le maréchal Gérard et l'armée croient que c'est une campagne sérieuse, un résultat considérable : nullement, c'est un fait d'armes particulier; la capitulation même n'est pas respectée, et l'armée rentre immédiatement en France. C'est que la diplomatie est sur des charbons ardens; elle ne veut pas la guerre, elle en a peur; elle ressemble, selon le dire de M. de Talleyrand, à une société de gens paisibles qui ont mis les armes à la main à des querelleurs, à de mauvaises têtes, et qui ne sont rassurés qu'après les avoir vus désarmés au plus vite. Les soldats ne se battent que juste pour flatter l'orgueil national, satisfaire une adresse de Chambre et remplir les colonnes de la presse. Une fois cela fait, on en revient au système de la paix, parce qu'il est dans les intérêts et la position de tous, et que l'Europe en a autant besoin que la France.

(¹) Le sentiment de la paix générale dominait tous les esprits et en voici une preuve à l'égard de la Prusse :

« La situation des provinces rhénanes dans le voisinage du théâtre de la guerre, exige que les forces militaires qui s'y trouvent soient disposées de manière à recevoir, dans le plus court espace de temps, tout le développement dont elles sont susceptibles. S. M. le roi m'a, à cet effet, muni des ordres nécessaires, et a daigné y ajouter ce qui suit : « Vous aurez à joindre aux ordres donnés, afin

A cette période finissent les grandes épreuves du gouvernement de Juillet, il subira sans doute dans les jours qui vont venir, des embarras, des difficultés énormes, des dangers même; mais il n'y aura plus ces périls, cette lutte où son existence est exposée en une seule journée. Quand on jette un regard sur ce passé, on s'étonne que le pouvoir ait triomphé de périls si graves et si incessamment renouvelés. Que d'efforts il a fallu pour se détacher de l'origine démocratique en secouant cette vieille et mauvaise queue des doctrines révolutionnaires? Déjà un espace immense sépare le gouvernement de son principe tumultueux, il a fallu lutter contre l'émeute dans la rue, et ce qui est plus terrible et plus dangereux que l'émeute, contre les mauvaises idées et les principes désolans pour l'ordre social. En 1830, tout est mis en question; la médiocrité aventureuse s'empare des affaires, on est sous l'empire de certaines renommées qui vont conduire la société vers le désordre et l'abîme; il y a partout dictature d'opinions, et parmi ces dictatures individuelles une seule prévaut, la plus dangereuse de toutes, celle de M. de Lafayette; car elle est honnête, polie, pleine de naïveté orgueilleuse; elle vous conduit avec la meilleure volonté du bien au plus étrange état social.

Cette dictature, il faut l'attaquer alors même

de tranquilliser les habitans, l'assurance formelle que ces mesures ne sont prises que par précaution; que j'espère le maintien de la paix; mais qu'aussi avec pleine confiance dans les loyaux sentimens de mes sujets, je suis résolu à repousser toute attaque et que je saurai avec énergie défendre les intérêts de la patrie.

«Coblentz, ce 19 décembre 1832.
Le général commandant en chef.

« DE BORSTELL. »

qu'elle s'appuie sur la force native du gouvernement de Juillet, la garde nationale et la bourgeoisie : que de sueurs pour convaincre la classe moyenne qu'elle a tout à perdre avec ce système de propagande et de désordre à l'extérieur : les uns ont sucé les principes de la révolution de 89, les autres sont pleins des préjugés conquérans de l'Empire, et il faut incessamment lutter contre ces idées qui caressent les plus fiers, les plus nobles instincts de la génération. Quant à l'émeute, celle-ci plus terrible en apparence est plus facile à comprimer ; on détruit plus aisément un désordre matériel qu'un mauvais principe ; il y a de mauvais principes très éblouissans, et ceux-là les peuples ne les abandonnent qu'à regret, tandis que l'émeute trouve pour ennemie toutes les forces de l'ordre, et l'égoïsme même prend le fusil pour défendre ses intérêts menacés.

Après la dictature de M. de Lafayette il a fallu également lutter contre le décousu insouciant et orgueilleux de M. Laffitte ; celui-ci, par l'extrême sentiment de sa personnalité, laissa tout aller à l'abandon dans les affaires, comme M. de Lafayette a tout laissé périr en faussant les principes ; avec d'excellens sentimens, M. Laffitte marche vers un désordre incompréhensible, il se familiarise avec les situations les plus étranges, les plus compromises ; au demeurant, moins bon homme que le général de la garde nationale, il a moins de pensées dangereuses ; il ne veut pas tout remuer, changer l'ordre social, mais il laisse faire tout ce qu'on veut ; il dort au bruit de l'émeute ; il s'arrange fort bien pour vivre avec le déficit ; il ne veut pas la guerre mais il s'y laisse entraîner. Il a la conscience

de l'idée gouvernementale et pourtant il la laisse envahir par tous les points; et avec la prétention de gouverner seul, tout le monde le gouverne. M. Laffitte a beaucoup d'amis, des adhérens à son système; on le présente comme l'homme de la monarchie de Juillet, et il la perd tout doucement le sourire sur les lèvres; les partis savent son faible et en caressant son orgueil ils sont sûrs de le dominer. Ce fut encore une lutte pénible que de briser cette puissance de M. Laffitte; en lui, pour certains esprits, se personnifiaient le gouvernement de Juillet, la capacité administrative, les services rendus, la première force du gouvernement établi, et néanmoins, sous peine de se condamner à l'impuissance, à une mort inévitable, la monarchie nouvelle devait se séparer de M. Laffitte, braver ses sarcasmes et ses amertumes.

Les peines et les travaux n'étaient point finis pour les esprits d'ordre : il fallait désabuser le pays sur d'immenses renommées, vaincre les austères, les capables, les purs, ceux que l'opinion caressait: M. Dupônt (de l'Eure), M. Bignon, M. Odilon-Barrot; œuvre plus difficile, car ces noms, entourés en France d'un grand prestige, exerçaient une influence incontestée sur les colléges électoraux. Il fallait prouver à une génération prévenue quels dangers menaçaient un système si désordonné dans ses conséquences; il fallait constater que la Révolution de Juillet n'avait pas voulu tout cela; qu'à travers le désordre de sa forme extérieure dans les trois Journées, la société ne voulait au fond que la Charte, la paix, et le libre développement de l'autorité publique. Cette tâche fut réservée à M. Périer, et la postérité recon-

naîtra en lui ce service immense : il sut grouper une majorité dans le sens de l'ordre public; il ne fut pas seulement l'esprit répressif, le ministre qui éprouvait un malaise altier et colère toutes les fois que l'émeute grondait; il eut encore la force et le mérite de dire : « Voici un système, ce système est dans ma conviction, celui qu'a voulu le pays en 1830; je le défendrai énergiquement, pour lui j'appelle une majorité. « Et cette majorité d'abord incertaine vint à M. Périer, par cela seul qu'il avait une idée nette et la force pour la faire triompher.

Qu'on se représente l'état social pendant les deux années dont je viens d'écrire l'histoire; la bouillante émotion des partis, la profonde irritation de tous; les émeutes de décembre 1830, de février 1831 et l'insurrection formidable des 5 et 6 juin 1832. Puis la Vendée soulevée, l'entreprise de madame la duchesse de Berri, du courage, de l'héroïsme, du dévoûment dans les partis, une haine profonde contre le gouvernement, des licences déplorables, la presse libre et fougueuse, le jury mou et incertain, la royauté sans force et sans prestige, la pairie privée de sa force vitale, la Chambre des députés sans doctrine certaine; et avec cela des finances obérées, la possibilité d'une guerre, mille questions s'élevant chaque jour; et l'on verra si le gouvernement ne fit pas des miracles pour ramener chaque chose à sa place. Aujourd'hui que nous sommes loin de toutes ces crises, nous n'y prenons garde : les services sont oubliés; en pleine possession de l'ordre et de la paix générale, nous ne nous inquiétons pas des causes et des hommes qui les ont préparés. Quand les esprits d'opposition, même du temps présent, jettent les



yeux sur leurs discours de tribune, sur leurs actes politiques de ces époques qui ne sont plus, combien ne doivent-ils pas s'étonner, s'effrayer de leurs idées d'autrefois? Depuis, combien il s'est opéré de conversions aux idées du gouvernement, conversions que je crois, pour ma part, sincères et loyales !

Ce n'était pourtant qu'une première partie de la tâche des hommes d'État; pour celle-là beaucoup de monde s'était mis à l'œuvre, parce que le malaise était saillant, que tous en souffraient. Mais elle n'était pas tout dans la lutte du bien contre le mal; après la répression des mauvais actes il fallait marcher droit à la répression des mauvaises idées, et, je le répète, celles-ci étaient plus difficiles à attaquer, parce qu'elles étaient chères comme des illusions à la majorité du pays, travaillé depuis cinquante ans par les livres puérils, les pamphlets désorganisateurs, les journaux, les histoires falsifiées. Pour accomplir cette rude tâche, il fallait du temps, une persévérance d'autant plus courageuse qu'il n'y aurait qu'une gloire calme, historique à péniblement acquérir pour cette école qui oserait écraser la mauvaise queue des principes révolutionnaires.

C'est cette seconde période qui va commencer avec mes nouveaux volumes; l'œuvre certes ne sera pas complète parce que le pouvoir en face de tant de convictions, les unes sincères, les autres jouées, doit marcher doucement et en s'entourant de mille précautions. En une seule journée on réprime l'émeute, il faut un siècle pour faire reconnaître à une génération qu'elle s'est fourvoyée dans des théories insensées.

RÉCLAMATION.

La scrupuleuse exactitude que j'apporte toujours dans les documens historiques m'engage à insérer la lettre suivante de M. le comte de Tocqueville. Je n'ai pas besoin de dire que je ne me prononce point sur la question de famille; la proclamation dont j'ai parlé est signée *de Tocqueville*, et mon impartialité me fait un devoir de dire que je laisse la responsabilité de toute explication à l'honorable signataire de cette lettre.

« Monsieur, il s'est glissé à la page 388 du tome II, de votre ouvrage intitulé : *l'Europe depuis l'avénement du roi Louis-Philippe*, une phrase qui semble se rapporter à un membre de ma famille. Je viens vous demander la rectification de cette erreur.

« Vous parlez d'un M. de Tocqueville qui « lors de la Révolution de « Juillet s'est mis à la tête des gardes nationaux de Rouen pour seconder l'insurrection de Paris, et qui aurait rédigé une proclamation « fort enthousiaste pour les événemens nouveaux. »

« M. de Tocqueville, qui a commandé à cette époque les gardes nationaux de Rouen et fait une proclamation, m'est tout-à-fait étranger. Originaire de Rouen, son nom de famille est Duval, et il n'existe pas le moindre degré de parenté entre lui et moi. Ma famille connue depuis long-temps en Basse-Normandie ne se compose que de quatre personnes : moi, qui ai été préfet pendant quatorze ans sous la Restauration, et que Charles X avait daigné élever à la dignité de pair de France; mon fils aîné qui était capitaine dans un régiment de cuirassiers, et que la Révolution de Juillet a mis en non-activité; mon second fils, resté toujours étranger à la politique et s'occupant uniquement des intérêts agricoles; et enfin l'auteur de la *Démocratie en*

Amérique qui, lors des événemens de 1830 occupait le poste de juge auditeur à Versailles.

« Ces détails sont fort peu intéressans pour le public. On les excusera par la nécessité de prouver que nous sommes restés étrangers à des actes qu'on aurait pu qualifier pour le moins d'inconvenans relativement à notre position personnelle.

« J'attends de vous avec confiance, Monsieur, que vous voudrez bien donner la publicité la plus prompte possible à cette explication, afin que vos lecteurs ne fassent pas, entre deux situations entièrement distinctes, une confusion qui me serait pénible.

« Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

« Le comte DE TOCQUEVILLE. »

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME SIXIÈME.

CHAPITRE VII. — Page 292.

Situation des affaires extérieures à l'avénement du cabinet du 11 octobre.

CHAPITRE VIII. — Page 346.

Résultat politique des journées de juin. Premiers actes du ministère du 11 octobre. Arrestation de la duchesse de Berri.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU SIXIÈME VOLUME.


3 2044 014 070 544

